



**RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 7 OCTOBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL**

	• Désignation du secrétaire de séance	10
0	• Procès-verbal de la séance des 29 et 30 juin 2022	21
1	• Compte rendu des délégations	25
1bis	• Vœu du conseil de Nantes Métropole relatif à la crise énergétique	25
2	• Transition écologique – Mise en œuvre d'une tarification solidaire des services de mobilités	32
3	• Transition écologique – Pacte pour une logistique urbaine durable et résiliente – Approbation	39
4	• Acquisition de matériels roulants bus – Achat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail	47
5	• Évolution du système billettique du réseau de transports collectifs de Nantes Métropole dans un contexte multimodal – Lancement des consultations	48
6	• PrograMme local de l'habitat - Dispositif en faveur de la production de logements en accession intermédiaire – Approbation	52
7	• Nantes – Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) – Extension et réaménagement du lycée Saint-Stanislas – Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm – Approbation	58
8	• Pirmil-les-Isles – PrograMme France 2030 « Démonstrateurs de la ville durable : Habiter la France de demain » - Convention de financement avec la Caisse des dépôts	60
9	• Transition écologique - Expérimentation auprès des cafés, hôtels et restaurants	64
10	• Pacte métropolitain – Tourisme de proximité – Fonds de concours en fonctionnement – Fonds de concours en investissement	85
11	• Campus Nantes – Contractualisations avec les établissements d'enseignement supérieur publics – Conventions pluriannuelles 2022-2024 à conclure avec Centrale Nantes et l'Institut Mines Télécom Atlantique – Approbation	89
12	• Vœu du conseil de Nantes Métropole : Ouverture des commerces le dimanche en 2023	94
13	• Brains – Construction d'une unité de traitement des eaux usées – Modification du prograMme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée	97
14	• Brains – Projet Cartrons – Bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) – Approbation	100
15	• Rapport annuel 2021 Égalité femmes/hommes – Présentation	103

16	• Rapport annuel 2021 de la commission métropolitaine d'accessibilité universelle – Présentation	106
17	• Plan d'actions égalité et mixité professionnelle femmes/hommes 2022-2024	69
18	• Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation	73
19	• Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission - Approbation	84
20	• Indre et Saint-Herblain – Aménagement des continuités cyclables en bord de Loire – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle	132
29	• Fourniture et acheminement d'électricité et gaz et services associés – Lancement d'appels d'offres ouverts pour la conclusion de deux accords-cadres	134
21	• Décision modificative n° 3 - Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements	110
22	• Élargissement du périmètre d'adhésion à l'Agence France Locale aux politiques publiques déchets et stationnement – Apport en capital complémentaire à l'Agence France Locale (société territoriale)	135
23	• Dispositions financières diverses	116
24	• Attribution de subventions aux tiers	121
25	• AURAN - Attribution d'une subvention (point retiré)	123
26	• Société d'économie mixte Loire Océan Développement – Augmentation de capital et évolution de l'actionnariat	125
27	• NANTES – Exploitation de parcs publics de stationnement du cœur de ville – Délégation de service public – Approbation du contrat	137
28	• Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole – Tarifs 2023	140
29	• Engagement Loire – Exploitation des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé – Délégation de service public – Tarifs 2023	142
30	• Nantes – Gare fluviale de l'Erdre – Comptes définitifs 2021 – Redevance 2021 – Approbation	143
31	• Désignations diverses – Approbation	144
32	• Politique foncière – Exercice 2021 – Bilan des acquisitions et cessions – Approbation	145
33	• Services publics de distribution d'électricité, de gaz et service public de réseaux de chaleur – Rapports annuels des délégataires	146
34	• Nantes – ZAC Île de Nantes sud-ouest – Cession par apport en nature d'immeubles non bâtis à la Société d'aménagement de la métropole ouest atlantique (SAMOA) – Délibération modificative à la délibération 2020-160 du 11 décembre 2020 - Approbation	148

35	• Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement Île de Nantes pour l'exercice 2021 par la Société d'aménagement de la métropole ouest atlantique (SAMOA) – Avenant n° 7 – Approbation	125
36	• Opérations d'aménagement et d'habitat – Comptes rendus annuels d'activités 2021 à la collectivité – Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation	129

## CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2022

### GRAND AUDITORIUM – CITÉ DES CONGRÈS – 9 HEURES

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 30 septembre 2022, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidents de séance : Mme Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole  
M. Fabrice ROUSSEL – 1<sup>er</sup> Vice-président de Nantes Métropole (Points 34 et 35)  
M. Bertrand AFFILE – 2<sup>e</sup> Vice-président de Nantes Métropole (Point 24)

Secrétaire de séance : M. Thibaut GUINE

#### Points 00 à 01 (début de séance à 9 h 05 – 10 h 30)

##### Présents : 91

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAIRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stephane, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

##### Absents et représentés : 7

M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. DANTEC Ronan (pouvoir à M. FOURNIER Hervé), Mme JUDALET Anne-Sophie (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. QUERO Thomas)

##### Absent : 0

#### Point 01bis (10 h 30 – 11 h 00)

Présents : 92 – Absents et représentés : 6 – Absent : 0

– Arrivée de M. Bassem ASSEH qui annule le pouvoir donné à Mme Cécile BIR

#### Points 02 à 05 (11 h 00 – 12 h 02)

Présents : 93 – Absents et représentés : 5 – Absent : 0

– Arrivée de Mme Anne-Sophie JUDALET qui annule le pouvoir donné à Mme Françoise DELABY

#### Point 06 (12 h 02 – 12 h 28)

Présents : 94 – Absents et représentés : 4 – Absent : 0

– Arrivée de Mme Marie-Annick BENATRE qui annule le pouvoir donné à M. Robin SALECROIX

**Point 07 (12 h 28 – 12 h 32)**

**Présents : 93 – Absents et représentés : 5 – Absent : 0**

– Départ de M. Laurent TURQUOIS qui donne pouvoir à Mme Christine GUERRIAU

**Point 08 (12 h 32 – 12 h 50)**

**Présents : 92 – Absents et représentés : 6 – Absent : 0**

– Départ de M. Eric COUVEZ qui donne pouvoir à M. Robin SALECROIX

**Point 09 (12 h 50 – 13 h 00)**

**Présents : 91 – Absents et représentés : 7 – Absent : 0**

– Départ de M. Erwan BOUVAIS qui donne pouvoir à M. Julien BAINVEL

**Point 17 (14 h 30 à 14 h 43)**

**Présents : 84**

M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAIRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAV Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 8**

M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. COUVEZ Eric (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. DANTEC Ronan (pouvoir à M. FOURNIER Hervé), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. TRICHET Frankie (pouvoir à M. QUERO Thomas)

**Absents : 6**

M. AFFILE Bertrand, Mme BERTU Mahaut, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, M. NICOLAS François, Mme RODRIGUEZ Ghislaine

**Points 18 à 19 (14 h 43 – 14 h 53)**

**Présents : 85 – Absents et représentés : 12 – Absent : 1**

– Arrivée de Mme Nathalie BLIN  
– Arrivée de M. François NICOLAS  
– M. Bertrand AFFILÉ donne pouvoir à M. Fabrice ROUSSEL  
– Mme Mahaut BERTU donne pouvoir à M. Denis TALLEDEC  
– Mme Aziliz GOUEZ donne pouvoir à M. Aurélien BOULE  
– M. Pascal BOLO donne pouvoir à Mme Abassia HAKEM

**Point 10 (14 h 53 – 15 h 03)**

**Présents : 84 – Absents et représentés : 13 – Absent : 1**

– Départ de Mme Aïcha BASSAL qui donne pouvoir à M. Bassem ASSEH

**Point 11 (15 h 03 – 15 h 09)**

**Présents : 84 – Absents et représentés : 11 – Absents : 3**

– Arrivée de M. Pascal BOLO qui annule le pouvoir donné à Mme Abassia HAKEM

- Sortie de salle de M. Fabrice ROUSSEL qui annule le pouvoir de M. Bertrand AFFILE

**Point 12 (15 h 09 – 15 h 22)**

**Présents : 86 - Absents et représentés : 12 – Absent : 0**

- Retour de M. Fabrice ROUSSEL
- Arrivée de M. Bertrand AFFILE qui annule le pouvoir donné à M. Fabrice ROUSSEL
- Mme Ghislaine RODRIGUEZ donne pouvoir à M. Christophe JOUIN

**Point 13 (15 h 22 – 15 h 28)**

**Présents : 85 – Absents et représentés : 13 – Absent : 0**

- Départ de Mme Sarah EL HAIRY qui donne pouvoir à Mme Valérie OPPELT

**Points 14 à 16 (15 h 28 – 15 h 44)**

**Présents : 84 – Absents et représentés : 14 – Absent : 0**

- Départ de Mme Marie VITOUX qui donne pouvoir à Mme Delphine BONAMY

**Point 21 (15 h 44 – 15 h 51)**

**Présents : 84 – Absents et représentés : 14 – Absent : 0**

- Mme Mahaut BERTU donne pouvoir à Mme Liliane NGENDAHAYO
- M. Ronan DANTEC donne pouvoir à Mme Cécile BIR
- Mme Aïcha BASSAL donne pouvoir à Mme Françoise DELABY
- M. Franckie TRICHET donne pouvoir à Mme Elisabeth LEFRANC

**Point 23 (15 h 51 – 16 h 00)**

**Présents : 83 – Absents et représentés : 15 – Absent : 0**

- Départ de M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE qui donne pouvoir à Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER

**Point 24 (16 h 00 – 16 h 11)**

**Présents : 65 – Absents et représentés : 14 – Absents : 19**

- Sortie de salle de : M. Rodolphe AMAILLAND, M. Bassem ASSEH, Mme Laure BESLIER, Mme Michèle BONNET, M. Hervé FOURNIER, Mme Anne-Sophie GUERRA, Mme Nathalie LEBLANC, Mme Martine OGER, M. Pierre QUENEA, M. Guillaume RICHARD, Mme Johanna ROLLAND, M. Fabrice ROUSSEL, M. Aymeric SEASSAU, Mme Jeanne SOTTER, M. Alain VEY, Mme Louise VIALARD, M. François VOUZELLAUD
- Sortie de salle de Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER qui annule le pouvoir donné par M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE

**Point 26 (16 h 11 – 16 h 17)**

**Présents : 78 – Absents et représentés : 15 – Absents : 5**

- Retour en salle de : M. Rodolphe AMAILLAND, M. Bassem ASSEH, Mme Laure BESLIER, Mme Michèle BONNET, Mme Anne-Sophie GUERRA, Mme Nathalie LEBLANC, M. Pierre QUENEA, M. Guillaume RICHARD, M. Fabrice ROUSSEL, Mme Jeanne SOTTER, M. Alain VEY, Mme Louise VIALARD
- Retour en salle de Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, qui rétablit le pouvoir donné par M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE

**Point 35 (16 h 21 – 16 h 24)**

**Présents : 67 – Absents et représentés : 12 – Absents : 19**

- Arrivée de M. Hervé FOURNIER
- Arrivée de M. Richard THIRIET qui annule le pouvoir donné à Mme Sophie VAN GOETHEM
- Sortie de salle de : Mme Marie-Annick BENATRE, Mme Mahel COPPEY, Mme Laurence GARNIER, Mme Isabelle LERAY, M. Pascal PRAS, M. Thomas QUERO, Mme Louise VIALARD
- Sortie de salle de Mme Delphine BONAMY, qui annule le pouvoir donné par Mme Marie VITOUX
- Sortie de salle de Mme COLLINEAU Marlène, qui annule le pouvoir donné par Mme Pauline LANGLOIS
- Sortie de salle de Mme Valérie OPPELT, qui annule le pouvoir donné par Mme Sarah EL HAIRY
- Sortie de salle de Mme Sophie VAN GOETHEM, qui annule le pouvoir donné par M. Richard THIRIET
- Départ de Mme Marie-Cécile GESSANT qui donne pouvoir à M. Alain VEY

**Point 36 (16 h 24 – 16 h 30)**

**Présents : 59 – Absents et représentés : 10 – Absents : 29**

- Arrivée de Mme Aïcha BASSAL qui annule le pouvoir donné à Mme Françoise DELABY
- Arrivée de Mme Martine OGER
- Retour en salle de : Mme Laurence GARNIER, Mme Isabelle LERAY

- Sortie de salle de : M. Bassem ASSEH, Mme Laure BESLIER, M. Vincent BOILEAU, M. Jocelyn BUREAU, M. Anthony DESCLOZIERS, Mme Christine GUERRIAU, Mme Sandra IMPERIALE, M. Jean-Claude LEMASSON, M. Michel LUCAS, M. Pierre QUENEA, Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ
- Sortie de salle de M. Tristan RIOM, qui annule le pouvoir donné par M. Florian LE TEUFF

**Points 20 et 22 (16 h 30 – 16 h 37)**

**Présents :78 – Absents et représentés : 16 – Absents :4**

- Départ de M. Mounir BELHAMITI
- Retour en salle de : Mme Marie-Annick BENATRE, Mme Laure BESLIER, M. Vincent BOILEAU, M. Jocelyn BUREAU, Mme Mahel COPPEY, M. Anthony DESCLOZIERS, Mme Christine GUERRIAU, Mme Sandra IMPERIALE, M. Jean-Claude LEMASSON, M. Michel LUCAS, M. Pascal PRAS, M. Pierre QUENEA, M. Thomas QUERO, Mme Johanna ROLLAND, Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ, Mme VITOUX Marie, M. François VOUZELLAUD
- Retour en salle de Mme Valérie OPPELT, qui rétablit le pouvoir donné par Mme EL HAIRY Sarah
- Retour en salle de Mme Marlène COLLINEAU, qui rétablit le pouvoir donné par Mme LANGLOIS Pauline
- Retour en salle de M. Tristan RIOM, qui rétablit le pouvoir donné par M. Florian LE TEUFF
- Retour en salle de Mme VAN GOETHEM Sophie, qui rétablit le pouvoir donné par M. Richard THIRIET
- Mme VIALARD Louise donne pouvoir à Mme VITOUX Marie
- Départ de M. TURQUOIS Laurent, qui donne pouvoir à Mme Christine GUERRIAU

**Point 27 (16 h 37 – 16 h 39)**

**Présents :71 – Absents et représentés : 14 – Absents : 13**

- Retour en salle de Mme Delphine BONAMY
- Sortie de salle de : Mme Nathalie BLIN, M. Pascal BOLO, M. Nicolas MARTIN, M. Denis TALLEDEC
- Sortie de salle de Mme Liliane NGENDAHAYO, qui annule le pouvoir donné par Mme Mahaut BERTU
- Sortie de salle de M. Julien BAINVEL, qui annule le pouvoir donné par M. Erwan BOUVAIS
- Sortie de salle de M. Aurélien BOULE, qui annule le pouvoir donné par Mme Aziliz GOUEZ
- Départ de M. Pascal PRAS, qui donne pouvoir à M. Jacques GARREAU

**Point 28 (16 h 39 – 16 h 42)**

**Présents :75 – Absents et représentés : 19 – Absents : 4**

- Retour en salle de : Mme Nathalie BLIN, M. Denis TALLEDEC
- Retour en salle de Mme Liliane NGENDAHAYO, qui rétablit le pouvoir donné par Mme Mahaut BERTU
- Retour en salle de M. Julien BAINVEL, qui rétablit le pouvoir donné par M. Erwan BOUVAIS
- Retour en salle de M. Aurélien BOULE, qui rétablit le pouvoir donné par Mme Aziliz GOUEZ
- M. Pascal BOLO donne pouvoir à Mme Abassia HAKEM
- Départ de Mme Pascale ROBERT, qui donne pouvoir à Mme Nathalie BLIN

**Points 29 et 30 (16 h 42 – 16 h 49)**

**Présents :77 – Absents et représentés : 18 – Absents : 3**

- Arrivée de M. Richard THIRIET, qui annule le pouvoir donné à Mme Sophie VAN GOETHEM
- Arrivée de M. Bassem ASSEH

**Points 31 à 33 (16 h 49 – 16 h 52)**

**Présents :76 – Absents et représentés : 18 – Absents : 4**

- Départ de M. Hervé FOURNIER

**Point 34 (16 h 52 – 16 h 54)**

**Présents :66 – Absents et représentés : 14 – Absents : 18**

- Retour en salle de M. Laurent TURQUOIS, qui annule le pouvoir donné à Mme GUERRIAU Christine
- Sortie de salle de : Mme Marie-Annick BENATRE, Mme Delphine BONAMY, Mme Mahel COPPEY, Mme Laurence GARNIER, Mme Isabelle LERAY, M. Thomas QUERO, Mme Johanna ROLLAND, M. Richard THIRIET, Mme Sophie VAN GOETHEM
- Sortie de salle de Mme Marlène COLLINEAU, qui annule le pouvoir donné par Mme Pauline LANGLOIS
- Sortie de salle de Mme Valérie OPPELT, qui annule le pouvoir donné par Mme Sarah EL HAIRY
- Sortie de salle de M. Pascal PRAS, qui annule le pouvoir donné à M. GARREAU Jacques

**Quroum :**

Délibérations n°25 et 36 = 40

Délibération n°27 = 46

Délibérations n°34 et 35 = 43

Autres délibérations = 50

*L'appel est effectué.*

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Avant de commencer les débats de ce Conseil, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je propose Thibault Guiné. Merci.

Suite à la démission de Julie Laernoës du Conseil métropolitain, je salue l'arrivée dans nos rangs d'une nouvelle élue nantaise, Cécile Bir – qui connaît les rangs de cette assemblée, mais je l'accueille en notre nom collectif. »

## INTRODUCTION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Chers collègues, avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour de notre Conseil métropolitain, je veux bien naturellement commencer par dire quelques mots sur cette question importante que constitue la sécurité pour les habitantes et les habitants de nos 24 communes.

La sécurité, c'est un droit pour chacun, qu'on soit un homme ou une femme, qu'on habite à Orvault, à Basse-Goulaine ou à Nantes. Quel que soit le quartier dans lequel on réside, quelle que soit la couleur de sa peau. Quelle que soit l'heure de la journée. La sécurité, c'est un des piliers déterminants de notre pacte républicain.

Alors, oui, la sécurité à Nantes, sur notre métropole, c'est une priorité. Alors, oui, la sécurité, j'en ai fait une de mes priorités et dès 2014, parce que si cela n'avait pas été le cas, nous n'aurions pas aujourd'hui par exemple à Nantes, je l'assume, 146 caméras – alors que quand j'ai été élue maire il n'y en avait aucune.

La sécurité, c'est d'abord tous les maillons d'une chaîne, et chaque maillon compte. Chaque maillon est important. L'éducation d'abord, toujours, bien sûr. La prévention, c'est absolument déterminant. La médiation est le pari des rapports humains, parce que dans une société qui se fragmente, qui se délite, qui monte en violence, plus que jamais nous en avons besoin.

Mais quand on est maire de la sixième Ville de France, la sécurité c'est aussi assumer la part de sanctions et de fermeté nécessaires, particulièrement quand les situations deviennent plus complexes.

Alors, suite à la succession d'événements tragiques qui sont survenus à Nantes ces derniers jours et qui ont marqué le franchissement d'un cap objectif en matière de violence, notamment dans l'espace public et en particulier lié au trafic de stupéfiants, j'ai interpellé vous le savez le ministre de l'Intérieur, j'ai été reçue en urgence mardi, et nous nous sommes accordés, au-delà de nos divergences politiques connues, assumées et profondes, sur un certain nombre de mesures fortes et concrètes pour Nantes, pour notre Métropole, dans le seul intérêt des habitantes et des habitants.

Je le dis : avec l'État, nous sommes engagés de longue date sur ce sujet, vous le savez, puisque nous avons signé un contrat de sécurité intégré dans lequel l'État s'était engagé – cet engagement a été tenu – à amener 70 policiers nationaux en plus à Nantes, et depuis deux ans, de notre côté, 65 policiers municipaux et métropolitains supplémentaires sont déjà sur le terrain.

Mais ce rendez-vous, il avait un objectif : celui de répondre à l'urgence. Alors oui, je l'assume, je considère que c'est une étape importante pour Nantes d'avoir dès lundi 70 policiers nationaux sur notre territoire pour rassurer, pour sécuriser, pour contribuer à ramener sérénité dans notre ville. Cela avant l'installation en 2023 d'une compagnie de CRS dont 80 policiers seront spécifiquement dédiés à notre ville.

Je le redis : pour ma part je n'oppose jamais, jamais les logiques d'éducation, de médiation, de prévention, et les logiques qui sont sur le registre de la sécurité, qui sont sur le registre de la fermeté, parce que je crois que nos habitants ont besoin de l'ensemble de ces leviers.

De son côté, la Ville de Nantes met également des moyens sur la table. Je me suis engagée ainsi à installer plus de caméras de vidéoprotection. Je l'ai dit : nous étions à 0 en 2014, à 146 aujourd'hui. Nous avons un objectif d'être à 250 d'ici 2026. Je précise au passage, pour la bonne transparence de chacun, que la moitié de ces caméras seront financées par l'État.

Par ailleurs, en plus des 70 policiers municipaux que nous nous étions engagés à recruter dans le cadre du contrat de sécurité intégré, viendront s'ajouter 50 policiers municipaux supplémentaires avec une présence sur le terrain jusqu'à 2 heures du matin. Je les ai rencontrés hier longuement, avec Aïcha Bassal et Pascal Bolo. Je veux leur redire ce matin publiquement mon soutien le plus total, et je crois notre reconnaissance collective pour l'engagement qui est le leur au service de la sécurité du quotidien.

Ces moyens, ils viennent renforcer une action de fond, et je me félicite donc des nouveaux efforts de l'État en matière de police. Pour autant, pour autant il me semble absolument impératif que les effectifs de justice suivent eux aussi, nous le savons bien, là aussi c'est un maillon indispensable de la chaîne de réponse des pouvoirs publics. Les moyens actuels de la justice, redisons-le sans ambages, ne sont pas adaptés ni à l'évolution démographique de notre ville, ni à celle de la délinquance et de la criminalité.

J'ai adressé hier un courrier au garde des Sceaux que j'avais eu l'occasion d'interpeller personnellement sur ce sujet il y a déjà presque trois semaines pour demander un plan d'urgence pour augmenter le nombre de magistrats, de greffiers, de personnels de justice dont les conditions de travail, il faut le mesurer, sont aujourd'hui particulièrement dégradées, et qui ne peuvent pas toujours, malgré l'engagement total qui est le leur, remplir correctement leur mission.

J'insiste sur ce volet justice parce que, que j'échange avec la police nationale, que j'échange avec la police municipale, que j'échange avec les associations de commerçants, avec qui nous avons travaillé sur ce plan de renforcement des moyens, et je veux ici aussi les saluer, l'association Plein Centre du centre-ville, l'association de l'UNACOD, les représentants de la CCI, les représentants du CINA, les représentants du GNI et de l'UMIH, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, c'est collectivement que nous avons travaillé cette nouvelle étape nécessaire au service d'une meilleure sécurité, au service d'une meilleure sérénité.

Je reste évidemment totalement attentive et mobilisée à la manière dont ces sujets vont évoluer dans les prochains jours, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, dans les prochaines années, parce que la vérité, et chaque élu ici le sait en confiance, c'est que sur ces sujets difficiles, c'est une bataille de longue haleine, c'est que ces sujets difficiles nécessitent je crois du sang-froid, de la responsabilité, un minimum de hauteur de vue, beaucoup d'engagement, beaucoup d'abnégation pour nos professionnels. Et chers collègues, je vous le dis comme je le pense en début de Conseil, Nantes mérite mieux que le triste spectacle qui s'est offert à eux ces derniers jours. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Laurence Garnier. »

**M<sup>me</sup> Garnier :** « Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Madame la Présidente, je voudrais ce matin commencer par saluer votre changement de cap et votre changement de discours sur une problématique qui nous concerne tous : l'insécurité à Nantes.

Il y a moins d'un mois, Madame la Présidente, vous disiez : "L'été s'est bien passé." Il y a moins de 15 jours, Monsieur Bolo nous disait : "Ça va mieux à Nantes." Il y a une semaine, vous nous dites : "La situation est préoccupante." Enfin vous acceptez d'ouvrir les yeux et de voir ce qui se passe dans notre métropole, et nous nous en réjouissons.

Le vrai problème qui nous concerne ici au sein de cette assemblée, c'est la situation nantaise et la courbe descendante que suit la sécurité chez nous. On sait bien que l'insécurité concerne toutes les grandes villes de France. On n'est pas naïfs. Ces problèmes débordent largement des frontières de notre métropole. Pour autant, la pente nantaise est plus mauvaise qu'ailleurs. La situation de la sécurité à Nantes se dégrade plus vite que partout dans les autres grandes villes françaises et la défaillance de votre politique de sécurité, c'est là qu'elle se trouve. C'est dans ce delta qui se creuse entre ce qui se passe dans les autres grandes villes et ce qui se passe chez nous.

Alors, Madame la Présidente, on se réjouit de l'arrivée de renforts de police nationale, et je salue les annonces du ministre de l'Intérieur qui a pris la mesure lui aussi de ce qui se passe chez nous. On salue vos engagements de plus de policiers municipaux, de plus de caméras – qui ne sont pas l'alpha et l'oméga de la solution mais qui sont une des pierres pour nous permettre de résoudre cette question d'insécurité.

Nous soutenons également la demande que vous faites auprès du ministre de la Justice pour faire en sorte que les effectifs de police viennent être complétés par des effectifs de justice supplémentaires.

En Conseil municipal l'année dernière, nous avons demandé plus de caméras. Nous avons demandé 200 caméras. À l'époque, on nous avait ri au nez. Nous avons demandé plus de policiers nationaux dans le cadre du contrat de sécurité intégré. 70, ça ne nous paraissait pas suffisant quand Bordeaux en avait obtenu par exemple 140. À l'époque, on nous avait ri au nez. Aujourd'hui, à peine l'État a-t-il tenu ses engagements sur le contrat de sécurité intégré avec les 70 policiers nationaux qui sont arrivés début septembre, qu'on s'aperçoit du manque criant d'effectifs, et qu'on en affecte 80 supplémentaires pour la métropole nantaise.

Là aussi Madame la Présidente, nous nous en réjouissons. Nous constatons que ce qui était impossible, inadapté et démagogique est devenu possible et nécessaire, et nous nous en réjouissons pour Nantes et pour les habitants de notre agglomération. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Robin Salecroix. »

**M. Salecroix :** « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, comme vous l'avez évoqué Madame la Présidente les questions de sécurité forment un enjeu majeur et le droit à la tranquillité est un droit inaliénable, notamment pour les premières victimes de l'insécurité, du crime et de la délinquance, notamment dans nos quartiers d'habitat populaire. Ces sujets, nous l'avons dit, méritent – nous en sommes persuadés – d'agir. C'est ce que nous faisons au niveau métropolitain comme municipal, avec la création à l'échelle de Nantes Métropole d'une police métropolitaine des transports, en travaillant avec l'État, les services de police, de justice, les Communes, à travers le Conseil intercommunal de sécurité, à l'échelle même de nos municipalités avec les embauches de policiers municipaux, ces moyens humains que nous mettons sur la table, l'embauche de médiateurs et tout notre travail de prévention.

Ces sujets méritent aussi, nous en sommes convaincus, une approche sérieuse, détachée de la triste politique politicienne à laquelle nous avons assisté ces derniers jours, qu'il s'agisse de l'instrumentalisation par certains, de classement sur l'insécurité qui n'en était pas un d'ailleurs, qui classait Nantes je crois au-dessus de Bogotá, l'usage de l'insulte, de l'outrance contre tous ceux qui à gauche osent aborder les sujets d'insécurité.

Au contraire, nous avons besoin d'une approche globale, cohérente sur ces sujets. C'est le sens de nos demandes, de nos revendications en termes de moyens d'investigation supplémentaires. Nous avons besoin de renforts au niveau de la police judiciaire sur Nantes et sa métropole. C'est le sens des revendications des professionnels eux-mêmes. Nous avons aussi besoin de moyens de justice à la hauteur, c'est le sens aussi des revendications du procureur sur le territoire. Nous avons aussi besoin de maillage en commissariats de proximité, et cela partout sur le territoire de nos 24 communes.

Et puis notre majorité, je viens d'entendre Laurence Garnier, n'a aucune leçon à recevoir de la droite dans ce domaine. Vous parliez de changement de cap, de changement de discours, Madame Garnier : nous n'avons pas changé de cap, nous n'avons pas changé de discours. Nous avons une ligne cohérente. Nous ne faisons pas preuve d'idéologie. C'est bien la droite qui a fait preuve d'idéologie lorsque sur la période de 2007 à 2012 vous vous êtes acharnés à supprimer plus de 13 000 postes de policiers sur le territoire français, que vous avez mis en œuvre la suppression d'un fonctionnaire sur deux. Cela, c'était de l'idéologie à droite.

Et donc, nous avons besoin au contraire du concret. Vous évoquez aussi, Madame Garnier, que nous ouvrons les yeux, mais les yeux nous les avons toujours eu ouverts. Nous étions encore il y a quelques jours sur le terrain auprès des habitants des Dervallières avec Ali Rebouh, avec la présidente, pour les soutenir, pour être à leurs côtés. Donc oui, nous assumons d'être une gauche réaliste, engagée à 100 % pour ses habitants, pour son territoire, présente sans cesse sur le terrain au quotidien, aux côtés de nos concitoyens.

Nous assumons d'être de cette gauche mobilisée qui affronte la réalité et prépare l'avenir avec sang-froid, dignité et cohérence, et nos habitants, ce sont eux à qui je pense ce matin, peuvent être garantis, être convaincus de notre mobilisation au quotidien à leur côté, aujourd'hui comme demain. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Mahel Coppey. »

**M<sup>me</sup> Coppey :** « Merci Madame la Présidente. Tout d'abord, je tiens à vous dire, au nom du Groupe écologiste et citoyen, toute notre solidarité face aux accusations de racisme dont vous avez été cible Madame la Maire, chère Johanna. Nous connaissons et reconnaissons ton engagement, et aucun désaccord politique, même profond, ne doit permettre ce genre de propos insultants. C'est tout simplement inacceptable.

Aujourd'hui, notre responsabilité collective, elle est bien d'apaiser le débat. Vous l'avez dit Madame la Présidente, notre Ville vaut mieux que ça. Car notre Ville a connu ces dernières semaines une sorte de lynchage médiatique insupportable dans lequel certains, certaines se sont vautrés lamentablement.

Je vous invite, chers collègues, collectivement à une nécessaire prise de recul sur cette séquence médiocre, et même dangereuse. Parce que, oui, la question de la sécurité à Nantes comme ailleurs doit être traitée, mais elle doit être traitée avec sérieux, sans stigmatisation. Elle doit être traitée dans l'intérêt des habitants et des habitantes, avec un souci de justice, d'humanité et de proximité, mais surtout, jamais, jamais par calcul politique.

Sur le fond, en matière d'insécurité, nous nous rejoignons tous sur le constat de l'impact déplorable des trafics et des réseaux de trafics de drogue dans nos quartiers. Mais la réponse de l'État n'est pas complète. Elle est même insuffisante, pas à la hauteur des enjeux. Rien ou si peu sur la prévention des addictions, rien ou si peu sur ces questions de santé publique qui ont explosé

depuis la sortie du confinement. Rien ou si peu sur l'éducation. Rien ou si peu sur le renforcement des moyens qui permettraient notamment aux enquêtes judiciaires d'aller jusqu'au bout. Rien ou si peu sur le raccourcissement des délais de jugement.

La sécurité, ce n'est pas seulement la police partout, c'est aussi de la prévention et un traitement des affaires par la justice. Sur ces sujets, l'État n'est pas à la hauteur.

Pire encore, la réponse du ministre de l'Intérieur est hors sujet. En quoi, en quoi la création d'un centre de rétention administrative sur la métropole de Nantes est une réponse aux enjeux de sécurité qui traversent notre ville ? Avec ce mélange des genres, le ministre de l'Intérieur alimente cette espèce de lien malsain qui est fait, laissant sous-entendre que ce sont les personnes étrangères qui sont responsables de l'insécurité.

Alors, nous ne voulons pas d'un nouveau centre de rétention administrative, ni ici ni ailleurs. Pourquoi ? Parce que dans ces centres on enferme des personnes, des hommes, des femmes, des enfants qui n'ont commis d'autre délit que de ne pas avoir les bons papiers, sans pour certains avoir eu le temps de déposer une demande de protection. La France, la France, ce pays des droits de l'homme, est régulièrement condamné par la Cour européenne des droits de l'homme parce qu'elle met en œuvre des traitements inhumains, dégradants, et elle a violé aussi les droits à la liberté et à la sûreté.

J'ai pour mémoire ce qui s'est passé en juillet, l'enfermement d'un enfant – pardon, d'un nourrisson – de quatre mois. Cette stratégie d'enfermement systématique des réfugiés, nous devons la dénoncer, cette privation de liberté est insoutenable, elle nous indigne. Et je pose la question ici : quel maire, quel maire dans cette assemblée cautionnera l'installation d'un tel centre dans sa commune ? Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Valérie Oppelt. »

**M<sup>me</sup> Oppelt :** « Merci Madame la Présidente. Avant toute chose, je voudrais dénoncer l'ambiance actuelle autour des sujets de sécurité. Effectivement, en ce moment on assiste à des insultes, des insultes à votre égard Madame la Présidente, des insultes venant de Nantes en commun et donc la France insoumise, des insultes aussi de la part de certains députés qui traitent les oppositions de "charognards", qui montrent à quel point l'ambiance – des personnes d'ailleurs que certains ici ont soutenues pour les dernières échéances. L'ambiance d'insurrection voulue, réellement, et d'ailleurs partagée encore ce jour par Jean-Luc Mélenchon qui devait être le Premier ministre de ces personnes.

Et puis les verts, les écologistes qui finalement dénoncent des choses, qui ne partagent pas les valeurs, vos valeurs Madame la Présidente, mais qui n'ont pas le courage de quitter cette majorité, et je pense qu'ils devraient aller jusqu'au bout de leurs valeurs, être courageux et effectivement prendre leur indépendance.

Et enfin, votre adjoint à la sécurité Madame la Présidente, qui est complètement hors-sol, a des propos irrespectueux vis-à-vis des commerçants, vis-à-vis notamment d'une commerçante qui, elle, a eu le courage de s'exprimer au nom d'une centaine de restaurateurs et de commerçants que nous rencontrons régulièrement quand nous profitons de cette belle ville, et qui partage toutes ces problématiques.

Enfin, je voudrais – et nous voudrions, nous souhaitons – saluer ce courage politique, Madame la Présidente, que vous avez eu de soutenir l'État, de travailler main dans la main avec l'État, parce que c'est comme ça qu'on va y arriver. Et puis saluer évidemment tout ce qui a été fait par l'État depuis plusieurs années, notamment l'arrivée de ces 70 policiers nationaux qui avaient été signés, promis dans le cadre du contrat de sécurité intégré et toute cette attention portée évidemment aux notions d'éducation dans ce même contrat de sécurité intégré, de prévention et de justice.

Par contre, je pense que ce contrat de sécurité intégré doit être validé et jusqu'au bout, il faut aller jusqu'au bout, Madame la Présidente, de ce contrat de sécurité avant de passer à la suite. Nous proposons de recruter des policiers municipaux, on n'y est pas encore. Sur les 70 et maintenant on en ajoute 50 promis, ce qui est une très belle chose, sur les 70 on est simplement à 15 policiers municipaux, et clairement en discutant avec eux on se rend compte qu'ils n'ont pas 15 nets, c'est ce que disent les syndicats de la police municipale en tout cas.

Ils expliquent très bien d'ailleurs qu'ils n'ont pas de conditions matérielles et conditions sociales assez fortes. D'ailleurs, la plupart du temps ils ne vivent pas à Nantes même, ce qui ajoute des difficultés dans leur intervention. Et puis tout ce que nous proposons pendant ces dernières municipales, je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin : cette brigade canine que nous demandons, que nous redemandons à nouveau aujourd'hui, cette brigade de nuit aussi, nous espérons aussi que la police municipale puisse travailler sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Alors déjà ce serait bien qu'ils recommencent à travailler entre minuit et 2 heures du matin. Et puis cette expérimentation de l'armement, l'arme létale le soir et la nuit, ça c'est une de leurs demandes. Je pense qu'ils ont dû échanger avec vous encore hier sur ce sujet.

Et enfin, parce qu'aujourd'hui nous sommes en Conseil métropolitain, je pense qu'il faut comme le proposent mes collègues Sarah El Haïry et Mounir Belhamiti, il faut de toute urgence organiser une table ronde ou alors utiliser cet outil qui a été voté, cet outil qui est efficace je pense, qui est le CLSPD intercommunal, qui permettrait justement d'allier tous les acteurs associatifs, justice, prévention, police municipale, police nationale, et aussi justice, et puis les élus concernés qui auraient envie de participer, députés mais aussi élus locaux, pour justement échanger, mettre les cartes sur table sur cet aspect sécurité qui nous concerne toutes et tous.

Merci Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Denis Tallédec. »

**M. Tallédec :** « Bonjour à toutes et tous. Qu'est-ce qu'on entend depuis 15 jours et qu'est-ce qu'on entend ici depuis ce matin sur la question de la sécurité ! En effet, je pense que le sujet est suffisamment grave pour prendre un peu de hauteur et distancier un peu les réseaux sociaux et l'hystérisation qu'il y a eu autour de ce débat.

Madame Valérie Oppelt, vous nous rappelez que certains de vos collègues nous réclament un moratoire sur la sécurité, un tour de table sur la sécurité. Si le périmètre tel que vous l'avez défini en effet est de réunir l'État dans ses services déconcentrés – police, justice, préfecture, acteurs de la prévention –, l'ensemble des élus, l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le champ de la sécurité et de la prévention, en effet, en effet, ceci existe et a été voté en juin au Conseil métropolitain, à l'unanimité, sur l'ensemble des Conseils municipaux, et ça s'appelle le CISPDP.

Ce n'est pas un simple tour de table puisque c'est une instance pérenne qui s'installe à l'échelle de la métropole et qui tend à dresser un plan en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, ambitieux, et qui va même au-delà puisqu'il se propose d'évaluer l'ensemble des actions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, à travers la mise en place d'un outil qui est un observatoire des faits d'insécurité et du sentiment d'insécurité, ce qui évitera à certains élus, certains parlementaires, de faire référence à des classements bidon, classant Nantes au même titre que Bogotá. Et encore, on a beaucoup de chance puisque la pauvre ville de Brest a été classée 10 jours après comme la plus dangereuse ville au monde sur ce même site. On voit bien la manipulation, l'hystérisation du débat en la matière.

Le CISPDP dans sa dénomination même, et je le disais, porte sur la sécurité et la prévention de la délinquance. Et j'en profite pour saluer à la fois l'ensemble des forces de l'ordre nationales et municipales et métropolitaines, mais aussi l'ensemble des acteurs de la prévention : enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, qui sont présents sur le terrain, de jour comme de nuit, invisibles parce qu'ils n'ont pas d'uniforme mais visibles dans l'action au quotidien dans nos quartiers.

Mais la question de la justice, et d'ailleurs Mounir Belhamiti, cher Mounir Belhamiti que je respecte à la fois de par vos fonctions et en tant qu'homme, vous ne vous êtes pas trompé. Vous avez interpellé le ministre de l'Intérieur au Parlement. C'est bien à cet échelon-là qu'il fallait interpellé. Vous avez interpellé d'ailleurs sur deux questions : sur les questions de bilan de forces de l'ordre présentes, mais aussi sur les questions de justice. Je n'ai pas entendu les réponses en matière de justice. Ou pour autant, si, je les ai entendues à l'audience solennelle du tribunal judiciaire de Nantes sur lequel vous auriez pu être présente, comme cela vous auriez entendu les réponses du président du tribunal judiciaire ainsi que du procureur qui nous disent tout bonnement : "Il faut entre 12 et 14 mois pour exécuter une peine sur le territoire nantais." 12 et 14 mois. Ça réinterroge le sens même, en fait, de la peine : quel sens à être sanctionné 12 à 14 mois après ? Combien de récidives entre-temps ?

Eh bien en effet, la réponse était simple. Il manque 24 magistrats à Nantes. 24 magistrats. Je passe l'état du centre pénitentiaire de Nantes parce que répondre à ces enjeux, c'est mobiliser différentes politiques publiques. Et je ne prendrai qu'un exemple. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est dans le cadre de l'évaluation du centre pénitentiaire de Nantes que j'ai appris que nous avons 140 matelas au sol sur une population initiale de 1 200 détenus, et que parmi ceux-ci nous avons 120 cas de détenus diagnostiqués psychotiques, dont l'ensemble des magistrats nous disent : "Ils n'ont rien à faire à la maison d'arrêt. Ils devraient être à l'hôpital psychiatrique mais il n'y a plus de lits, alors on les enferme et on les relâche, sans accompagnement psychiatrique derrière." Voilà la vérité, voilà l'état des politiques publiques en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Alors, oui, je vous le dis, vous avez raison, Mounir Belhamiti, vous avez raison, faites tourner les tables des ministères, revenez-nous vite avec des réponses qui appartiennent à l'État et au Gouvernement. Merci, faites vite, on a besoin de vous. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Pierre Quénéa. »

**M. Quénéa :** « Merci Madame la Présidente. Notre territoire métropolitain a été effectivement le théâtre ces dernières semaines d'actes de violence et de délinquance inacceptables. Tout le monde s'est entendu pour le dire ce matin.

Les circonstances nous imposent, tous, d'avoir tout d'abord une pensée pour les victimes, à différents niveaux, de ces délits et de ces crimes, autant qu'elles nous obligent à poursuivre notre engagement pour empêcher les faits de cette nature. Chacun a sa place, chacun a sa place et a sa mission. Protéger, prévenir, accompagner, aider à la cohésion sociale, favoriser le vivre ensemble, assumer, assurer la médiation urbaine, soutenir les initiatives associatives au cœur de nos quartiers populaires, telle est la mission assignée à la Ville et à la Métropole.

Assurer la sécurité des biens et des personnes, telle est la mission régaliennne de l'État. Denis vient de le dire, je l'appuie sur ce point : cela oblige au déploiement de moyens adaptés pour lutter contre les trafics et les violences urbaines en particulier.

Notre groupe Gauche citoyenne a pris acte des soutiens supplémentaires que vous avez obtenus à l'occasion de votre rencontre avec le ministre de l'Intérieur ce mardi, Madame la Présidente. Nous soulignons votre détermination. Si nous saluons le renfort nécessaire et utile de l'État, nous considérons que la volonté du ministre de l'Intérieur de lier, dans un même communiqué, des éléments de lutte contre la délinquance avec la création au sein de notre département d'un centre de rétention administrative est non seulement inappropriée mais dangereuse. Par ce procédé, Gérald Darmanin opère un amalgame entre migration et criminalité, auquel nous ne souscrivons pas plus que vous.

Restent également en suspens des moyens supplémentaires afin que la justice, Denis Tallédec vient de le répéter également, puisse assurer les droits de chacun autant que protéger les intérêts des individus et de la société. C'est une chaîne de missions qui mérite d'être plus soutenue sur notre territoire.

En complémentarité à ses missions, la Métropole assure des missions de prévention, par une présence au quotidien : celle des pouvoirs publics, des acteurs de la vie locale. C'est particulièrement vrai pour les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, où je pense que nul ne peut contester l'engagement de l'ensemble des élus sur le terrain – Robin Salecroix l'a souligné et je le sais particulièrement pour y être au quotidien. Je les vois, ces élus, qui dans les Commissions s'investissent et croient surtout en la politique noble et propre, où je pense que nul ne peut contester, donc, les moyens considérables mobilisés par notre collectivité sur ce terrain. Qu'il s'agisse de l'accompagnement des acteurs locaux, de la rénovation de l'habitat, du réaménagement urbain, de la présence des services publics, de la prise en charge des questions éducatives, de la santé, nous savons tous, nous avons tous vu au sein du quartier de Bellevue émerger cette maison de la santé qui est aujourd'hui en fonction. Nous pouvons en être tous fiers : il s'agit d'une collaboration active, voulue et partagée avec les habitants, et qui démontre à quel point la question de la santé est effectivement au cœur de nos préoccupations.

La Métropole est présente aux côtés des Communes et auprès des habitants. Il n'y a pas de territoire abandonné, pas de population reléguée.

Dans cette assemblée, nous sommes tous des élus municipaux et métropolitains. Pour la plupart, nous assumons, dans nos Communes d'élection, un mandat au sein d'une majorité municipale. Nous savons donc tous parfaitement les problèmes rencontrés par les habitants, de même que nous connaissons la réalité des moyens qui sont les nôtres pour y faire face.

Je dis cela parce que je ne souhaiterais pas, dans nos échanges sur ce sujet, que nous fassions semblant d'être aussi peu honnêtes que ceux qui ont su nourrir les animateurs de la télé de caniveau, que nous avons vus arpenter nos rues il y a quelques jours. Nous devons pouvoir dire ici que l'instrumentalisation, cela suffit.

Nous, élus, nous nous devons à la retenue, au service de l'intérêt général. Certains d'entre nous, parlementaires en particulier, ont failli à la règle. Cela ne les honore pas. Ils portent préjudice à notre fonction, et favorisent la perte de confiance de nombre de nos concitoyens en notre engagement public. Nous demandons donc de la mesure et du respect mutuel. Nous exigeons retenue et modération.

À ce titre, Madame la Présidente, notre Groupe vous réitère tout son soutien après avoir pris connaissance des propos abjects et lourds de sens qui vous ont été adressés par un mouvement politique local. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Alain Vey. »

**M. Vey :** « Oui, Madame la Présidente, merci, je n'avais pas prévu d'intervenir ce matin. Je vais sortir un petit peu du contexte de ce qui est évoqué en soulignant quand même que généralement il faudrait qu'on arrête le bla-bla et qu'on ait un peu plus de résultats. Faire un peu moins de communication avec un peu plus d'action. Et je ne veux pas partir sur ce plan-là, je veux partir sur un plan un peu plus un personnel qui vous concerne, Madame la Présidente, Madame Johanna Rolland.

Je pense et j'ai pensé hier en voyant la communication scandaleuse qui a été faite à votre endroit, à vos enfants, à votre mari et à vos proches. Je ne doute pas, compte tenu de ce que je connais de votre personnalité, qu'en tant que bonne basketteuse vous allez rebondir avec la pugnacité que l'on vous connaît, avec le terme de bosseuse que je pourrais employer ce matin, mais comme je l'avais dit il y a quelques mois déjà, protégez-vous de vos amis.

Car indiscutablement, ce qui arrive et ce qui est arrivé concerne un cercle très large de ce qui vous concerne politiquement, et on ne vous fait pas de cadeau par rapport à cela. Et je voudrais dire plus politiquement que j'ai du mal à comprendre que vous restiez un pied encore dans cette structure qui s'appelle la NUPES, où il y a des élus qui ne méritent pas d'être élus à l'Assemblée nationale. »

**M. Vey :** « Je fais bien le distinguo car il y a des gens qui sont élus et légitimes, je ne discute pas cela, et il y a des gens qui sont de valeur dans ce groupe-là, je n'en discute pas non plus. Mais je pense que vous, vous n'avez pas votre place dans ce groupe-là. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Matthieu Annereau. »

**M. Annereau :** « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, donc c'est un débat important, grave, que nous avons ce matin, et donc tout d'abord nous souhaitons bien entendu témoigner tout notre soutien aux victimes dans un premier temps de cette insécurité sur notre territoire. Donc c'est un sentiment de tristesse, à la fois compte tenu de la situation que nous rencontrons actuellement sur notre territoire, mais également de colère, colère car nous avons tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises ici même et moi-même également durant le mandat précédent, dès 2016 sur cette situation qui s'envenimait sur notre territoire.

Non pas pour pointer du doigt les responsabilités, même si quelque part ce sont les vôtres, vous êtes aux manettes localement, mais surtout pour trouver des solutions, avancer collectivement sur une feuille de route qui soit partagée à moyen et long terme. Puisqu'en effet, ça a été dit, des moyens nationaux ont été dédiés, des moyens locaux, vous les avez annoncés, vont être mis en place. C'est très bien, quelque part on pourrait dire, pour traiter l'urgence, mais il nous faut ensuite dans un second temps avoir une feuille de route partagée à moyen et long termes.

Alors une feuille de route qui ne soit pas uniquement nanto-nantaise, on a entendu beaucoup les problématiques d'insécurité sur la ville de Nantes, mais c'est bien l'insécurité au niveau de l'agglomération nantaise qu'a pointée du doigt le ministre Gérald Darmanin à l'Assemblée nationale. Je suis élu, moi, typiquement d'une ville, Saint-Herblain, sur laquelle l'insécurité est assez similaire à ce qu'on peut rencontrer en centre-ville de Nantes, donc il ne faut pas oublier non plus les villes autour de la ville centre. C'est très important.

Sur la feuille de route qui doit être mise en place, nous avons proposé alors, en effet, moratoires, tables rondes, états généraux de la sécurité, vous avez raison, ça peut se lier au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, mais sur lequel nous n'avons, nous élus locaux, aucune visibilité.

Nous avons déjà demandé peut-être que, eh bien, une intervention de ce Conseil puisse se faire ici sur cette assemblée. Quelle est la feuille de route, quels sont les objectifs, quels sont les moyens mis en place localement pour y arriver ? Eh bien typiquement, si on veut passer davantage à l'action qu'au discours, eh bien la prochaine assemblée du Conseil métropolitain au mois de décembre peut être l'occasion que ce CISPDP prenne la parole, qu'on puisse l'interroger ici sur les moyens, encore une fois la feuille de route, sur les prochaines années, pour une meilleure sécurité de toutes et tous sur notre territoire. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Mounir Belhamiti. »

**M. Belhamiti :** « Merci Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu de prendre la parole et Denis Tallédec m'y a invité. Je voudrais lui dire qu'effectivement, il a raison. Il y a des moyens qui sont votés et des décisions qui sont prises, et parfois on a du mal à les exécuter. Et je crois que vous en savez quelque chose. Je crois qu'ici on en sait quelque chose. Quand on décide d'embaucher 70 policiers municipaux, parfois il y a des difficultés à honorer cet engagement, et je constate que la Ville de Nantes n'est pas épargnée par ces difficultés et je crois qu'il faut que collectivement nous réussissions à dépasser ces difficultés.

Et en ce qui concerne les moyens de justice, vous donner quelques chiffres. Depuis 2017, le budget de la justice a augmenté de 40 %. En 2023, la prévision c'est +8 % d'augmentation du budget de la justice. Alors dit comme ça, ça peut paraître abstrait, je vous l'accorde. Mais ça représente des sommes importantes et ça devra... Et comptez sur moi pour y veiller : des moyens concrets sur Nantes pour nos juridictions et pour le quotidien de nos magistrats, de nos greffiers et de l'ensemble des personnels pénitentiaires.

C'est difficile puisque nous partons de loin, puisqu'il y a une situation, on le sait, qui est compliquée, avec des réponses pénales qui ne sont pas à la hauteur des enjeux que connaissent nos territoires. Donc oui, ça nécessite qu'on soit tous collectivement mobilisés sur cette question. Et je vous le dis encore : chaque fois que vous irez dans le sens d'une demande de plus de moyens pour nos territoires, vous nous trouverez, vous me trouverez à vos côtés.

Par contre, ça nécessite que nous tenions nous aussi nos engagements en matière de moyens, et notamment en matière de policiers municipaux. L'idée, ce n'est pas de polémiquer et de faire de l'instrumentalisation. L'idée, c'est juste de tenir ses engagements et de concrétiser des moyens et des décisions qui sont prises démocratiquement. Voilà, je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Anthony Berthelot. »

**M. Berthelot :** « Oui, merci Madame la Présidente. Je reviens du Cameroun et on posait la question au maire là-bas pourquoi les femmes ne s'engageaient pas en politique, au Cameroun et dans sa ville de Dschang. Et il m'a répondu : "Parce que la politique est violente." Je suis d'accord avec lui sur un point : la politique est violente. Et donc je tiens ici à m'associer au soutien qui vous a été porté suite aux propos abjects à votre rencontre.

Deuxièmement, sur les questions du débat d'aujourd'hui, moi je regrette pleinement que Madame la Sénatrice qui nous représente au Sénat s'attache seulement à la question nanto-nantaise. Nous ne sommes pas au Conseil municipal de Nantes à ce qu'il me semble, mais bien au Conseil métropolitain, et ces questions de sécurité nous touchent particulièrement, tous les territoires.

Alors je parle ici en tant que maire d'une petite commune, 4 000 habitants avec un policier municipal où la question de sécurité dans son ensemble nous concerne au quotidien. Nous agissons autour des questions de prévention dans nos écoles, nous y mettons des moyens, nous essayons de faire ce qui se peut avec les corps éducatifs, les enseignants, les animateurs dans les centres socioculturels. Avec notre policier, au quotidien nous réglons les choses qu'on appelle "de quotidienneté".

En revanche, il me semble – et je crois que chacun sera d'accord avec nous – que toute personne sur le territoire français se doit d'avoir le même niveau de sécurité, à quel endroit qu'il se trouve. Et ça, c'est la responsabilité de l'État car on parle bien de quelle responsabilité appartient à qui, à quel endroit. Donc je crois qu'il ne faut pas confondre toutes les choses, et je ne suis pas d'accord avec ce qui a été dit par Monsieur Annereau quand il dit que c'est de votre responsabilité. Non. Chacun a un niveau de responsabilité dans la chaîne de la sécurité, et la responsabilité de l'espace public dans son quotidien est bien le rôle de l'État, que n'importe où où on se trouve en France on soit en sécurité.

Et donc dans ce qui a été dit tout à l'heure, je déplore qu'on soit en train de traiter les symptômes et non le diagnostic qui est de la responsabilité de Gouvernements successifs, et notamment de droite comme l'a rappelé Robin.

Aujourd'hui, la police de proximité a disparu. Totalement. Et donc on se retrouve avec une police de réaction. C'est-à-dire une police qui intervient chaque fois qu'il se passe quelque chose, et qui n'est plus présente au quotidien, par défaut de moyens. Et moi je dis : ici, aujourd'hui ce qui est apporté comme soutien par l'État – et là encore je suis en désaccord avec Monsieur Annereau –, c'est bien des réponses sur les zones police et non à l'ensemble de l'agglomération, car l'ensemble de l'agglomération est composé d'une zone police et gendarmerie. Il ne faudrait pas croire qu'en solutionnant des choses sur la zone police, ça solutionne la question de la sécurité sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Donc moi, j'en appelle ici aux parlementaires, j'en appelle ici à l'État à revoir sa copie car nous sommes dans des zones qui grandissent en termes de population. Aujourd'hui, la population aussi grandit dans nos communes en périphérie de la métropole nantaise. Les phénomènes qui touchent la Ville de Nantes... Et là je suis en désaccord avec Madame Garnier : évidemment que la délinquance augmente. On parlait d'un taux de délinquance tellement bas avec des moyens insuffisants qu'à un moment la ville de Nantes et son agglomération ont elles aussi été gangrenées par un phénomène national. Et aujourd'hui, on atteint des niveaux de délinquance qui sont les mêmes que dans les métropoles voisines, et non supérieur comme il est laissé penser et croire ici, tout ça par une défaillance – et je le répète encore une dernière fois –, une défaillance du service public porté par l'État en termes de sécurité sur nos territoires. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Il me reste deux interventions, et après je propose que nous nous en arrêtons là pour ce matin. Je rappelle que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour, mais ça me semblait bien naturel qu'on puisse avoir cet échange, ce débat, au vu de l'ampleur du sujet et de l'actualité de ces derniers jours.

Donc deux dernières prises de parole : Bertrand Affilé puis Fabien Gracia. »

**M. Affilé :** « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Moi je voulais intervenir en tant que maire à la suite d'Alain et d'Anthony, sur une ville un peu plus importante, où les données statistiques montrent plutôt une tendance à la baisse de la délinquance générale. Voilà. C'est ça la réalité. Et je pense que c'est aussi vrai dans d'autres endroits. Notre métropole dans sa globalité n'est pas en train de devenir un mélange de Bogotá, de Chicago et de Lagos, ou dans l'ordre que vous voulez.

C'est un endroit où l'ensemble des acteurs qui participent à la chaîne du maintien de l'ordre et de l'éducation, de la prévention, l'ensemble des acteurs associatifs, professionnels, institutionnels, se mobilisent en permanence pour essayer d'obtenir des résultats, et sur certains points ils en obtiennent. Et il ne faudrait pas oublier non plus que les choses ne se détériorent pas partout dans ces conditions.

Néanmoins, c'est vrai que les maires sont – d'ailleurs la loi leur donne un rôle particulier en matière de prévention de la délinquance et de coordination des politiques de tranquillité publique avec des pouvoirs sur lesquels d'ailleurs beaucoup fantasment. Alors moi, je pensais que c'était juste les simples citoyennes et citoyens qui fantasmaient, mais je m'aperçois que c'est aussi parfois le rôle de certains élus qui ne sont pas maires. Bon.

Et c'est vrai que nous sommes tous – Alain ne l'a pas évoqué mais je pense qu'Anthony sera d'accord avec moi –, nous sommes tous confrontés à des situations d'insécurité, d'incivilité, de délinquance, qui proviennent d'une population très large, très générale. Parfois on est même surpris. Et ça, ça doit nous rendre, comment dire, modestes, humbles devant les questions qui se posent à nous. Devant les moyens que nous devons mettre en œuvre. Devant j'allais dire les exigences que peuvent avoir certaines et certains. Ça doit nous rendre humbles mais pas, comment dire, irrésolus. Et je pense que nous avons raison toutes et tous de vouloir faire en sorte de mobiliser nos propres moyens. Et je ne rappellerai pas – ça a été fait à plusieurs reprises – l'ensemble des décisions que nous avons prises dans cette assemblée et puis d'autres décisions qui sont prises en partenariat avec les acteurs institutionnels de la tranquillité publique.

Et je vais vous donner l'exemple qui concerne à la fois Nantes et Saint-Herblain, qui est le schéma local de tranquillité publique du Grand Bellevue, qui va se traduire par un groupe local de traitement de la délinquance dans vraisemblablement quelques semaines, et donc ça, ça veut dire que nous avons, nous réagissons, nous mettons des moyens et je ne reviendrai pas sur les moyens que la présidente et la maire de Nantes a décidé de mobiliser.

Néanmoins, néanmoins quand même la question des moyens ce n'est pas tout. Ici, personne n'a encore parlé... alors si, Anthony a parlé de la fin de la police de proximité et j'ai eu l'occasion il n'y a pas longtemps de dire à des journalistes que l'avantage quand on a grandi sur un territoire, c'est qu'on peut observer ce qui se passe sur un temps long. Place Mendès-France à Bellevue, il y avait un poste de police, un bureau de police. Au Sillon de Bretagne à Saint-Herblain, il y avait un bureau de police. Et figurez-vous, il y en avait même un à Atlantis. Et à ce moment-là, les délinquants n'avaient pas pignon sur rue. Les dealers n'occupaient pas l'espace public, tout simplement parce qu'il y avait une présence policière dissuasive.

On a renoncé à un moment, au début des années 2000, après 2002 on a renoncé à cette police de proximité. Cette police de proximité, outre la dissuasion, elle faisait aussi de la médiation, elle rassurait. Et donc aujourd'hui, cette police n'est plus là, et effectivement on est dans une police d'intervention, de réaction, qui n'est pas connue des habitants de nos quartiers, qui suscite souvent de l'inquiétude, et dont les méthodes à vif ne sont pas forcément toujours les plus habiles, en dépit du professionnalisme des uns et des autres. Parce que quand on est un équipage de trois policiers et qu'on se retrouve face à 30 ou 40 personnes, c'est difficile de rester zen et de rester en fait très professionnel jusqu'au bout. Et pourtant, ces gens font leur boulot, mais c'est une question à un moment d'organisation, j'allais dire, du ministère de l'Intérieur dans sa globalité, et une question d'organisation et d'encadrement.

Je reviens sur ma petite histoire herblinoise. À Saint-Herblain nous avons un commissariat avec un commissaire. Alors moi, je ne suis pas expert. Je sais juste qu'un commissaire c'est un cadre de la tranquillité publique. Aujourd'hui on a des officiers et pas de cadre supérieur de la tranquillité publique. Donc à un moment, si ces fonctions ont été créées, c'est sans doute qu'elles avaient une nécessité : encadrer des troupes sur le terrain, leur montrer de la considération, outre le fait, comment dire, d'encadrer leur travail au quotidien. Donc je pense qu'il faudra aussi se poser cette question et là, je pense que nos parlementaires de toutes origines seraient bien inspirés de se pencher sur ce sujet et de demander des comptes au ministère de l'Intérieur parce que là, à mon avis, il y a une défaillance structurelle et on pourra toujours mettre des moyens et des moyens et des moyens, que ce soit dans la prévention, que ce soit dans la répression, que ce soit dans la justice : à un moment il faut se poser la question de l'organisation de ces moyens.

Et je voulais juste terminer en disant que nous resterons évidemment déterminés à poursuivre notre action pour que l'État exerce bien l'ensemble de ses missions régaliennes. Et une de ses premières missions régaliennes, me semble-t-il, c'est l'éducation. Et c'est l'éducation, c'est la culture, c'est le savoir qui souvent permettent d'éviter les dérives, et tant qu'on n'aura pas compris cet enjeu

extrêmement important, on ne fera que mettre des emplâtres sur une jambe de bois. Et si vous le permettez, je terminerai juste en disant que – certains l'ont dit – : quand est-ce qu'on utilise les insultes ? Quand on est pris en défaut. Quand est-ce qu'on utilise les insultes ? Quand on n'a pas de proposition. Quand est-ce qu'on utilise les insultes ? Quand on n'a pas d'arguments. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Fabien Gracia. »

**M. Gracia :** « Merci Madame la Présidente. Évidemment ce n'est pas facile d'intervenir dans ce contexte avec tout ce qui a été dit, avec une charge émotionnelle, et ce n'est pas facile d'intervenir dans ce contexte parce que j'ai horreur de cette manière de débattre. C'est-à-dire : on débat sur de la réaction. Ça monte, etc., les réseaux sociaux on y va, les médias s'y collent. Résultat : ce n'est pas un débat serein, d'ailleurs ce n'est pas un débat du tout, ce sont des échanges, mais au moins ils ont le mérite d'exister, c'est déjà une très bonne chose. Il y a plein de choses extrêmement intéressantes qui ont été dites et j'aimerais revenir sur quelques-unes. Désolé, ça va avoir un côté peut-être un peu patchwork comme intervention.

J'ai entendu qu'il y avait plus de moyens pour la justice – très bien, tant mieux. Je n'ai pas entendu qu'il y avait plus de moyens pour la psychiatrie, alors que Denis Tallédec l'a dit : aujourd'hui en fait on enferme des gens qui sont malades en prison. Là, petite confusion des rôles, et c'est le maire de La Montagne qui vous parle. Qu'est-ce qui se passe quand l'adjoint ou l' élu d'astreinte à La Montagne est appelé la nuit parce qu'il y a un problème ? Il y a parfois un problème avec quelqu'un qui a un problème psychiatrique. Qui est-ce qu'on appelle à ce moment-là ? On a le choix entre le SAMU social qui n'a plus de place, les urgences, on a le choix... Et en fait on appelle la gendarmerie qui finit par rappeler l' élu d'astreinte, avec un petit système circulaire. On est coincés. Donc oui, j'aimerais qu'il y ait aussi des moyens sur la psychiatrie, sur ce sujet-là. Et donc en plus, chacun a sa place. On ne va pas demander à la gendarmerie du Pellerin d'intervenir pour des problèmes psychiatriques. Or, aujourd'hui c'est ce qu'on lui demande.

Toujours sur cette idée de tout ce qu'on a entendu, j'ai entendu que les caméras n'étaient pas l'alpha et l'oméga de la solution aux problèmes de délinquance, de sécurité. Alors non seulement ce n'est pas l'alpha et l'oméga mais j'ai eu la chance de tomber, quelqu'un m'a transmis ça, sur une étude du Centre de recherche de l'école des officiers de la gendarmerie nationale. Je vous lis juste deux conclusions pour qu'on s'interroge sur les moyens, où est-ce qu'on met les moyens quand on a des moyens à mettre sur les questions de sécurité ?

Conclusion numéro 1 : "Il n'y a pas de constat de diminution significative du volume d'infractions enregistré après installation de caméras." Conclusion numéro 2 que je vous cite : "L'exploitation des enregistrements de vidéoprotection constitue une ressource de preuves et d'indices peu rentables pour les enquêteurs." "Peu rentables", il ne faut pas le prendre ici au sens de ressources financières mais au sens de capacité à résoudre des enquêtes.

Donc on met beaucoup d'argent dans ces caméras de vidéosurveillance, protection, peu importe le terme, pour une efficacité toute relative, et là je trouve qu'on est malheureusement dans une mauvaise orientation des moyens qu'on pourrait mettre en œuvre sur ces questions de sécurité. Ça, c'est sur l'aspect plutôt efficacité des caméras de surveillance en termes opérationnels.

Et maintenant, alors je ne vais pas citer Bogotá, moi je ne vais pas citer Lagos ou Brest ou Couëron ou La Montagne, je vais citer Nice. Nice, il y a 3 000, plus de 3 000 caméras installées à Nice. Vous savez ce que réclament les gens, parce qu'ils n'ont pas de sentiment de tranquillité à Nice ? Des caméras. Je propose qu'on en mette 8 000, 10 000, 15 000, je ne sais pas à combien on s'arrête sur cette histoire de caméras de vidéosurveillance. Alors qu'aujourd'hui on a des éléments pour dire que c'est inefficace en termes de résolution des affaires et inefficace en termes de sentiment de sécurité.

Et puis j'ai bien aimé la manière dont a conclu Bertrand sur cette conception, mais ça a été évoqué plein de fois : il faut arrêter de centrer les questions de sécurité uniquement sur l'aspect répressif. Ça a été dit plein de fois, tant mieux. Bertrand a terminé par les questions d'éducation, etc., et moi j'avais évoqué... quand on regarde les Communes qui ont réussi à faire baisser les chiffres de la délinquance, il y en a une qui s'appelle Loos-en-Gohelle dans le nord de la France et qui a un contexte socio-économique légèrement plus compliqué que celui de nos communes respectives. Là, il y a une équipe municipale qui a réussi à faire baisser la délinquance, elle s'est appuyée sur quatre piliers. Le premier : la prévention. Le deuxième : la répression. Tout ça c'est très classique, c'est très connu. Le troisième c'est plus subtil, la dignité et ça rejoint un peu ce que disait Bertrand avec la culture. Le maire de Loos-en-Gohelle a rendu leur dignité à tout un tas de mineurs qui étaient considérés comme des moins que rien, parce que les mines c'était au départ quelque chose qui était la grandeur de la France, et aujourd'hui ce sont des dépotoirs et c'est la misère de la France. Et donc les mineurs ont été revalorisés grâce à la culture et donc ils ont retrouvé une dignité.

Et le quatrième axe qui a permis de lutter contre ces questions – pour, plutôt, ces questions de sécurité, c'est l'implication citoyenne. Parce qu'en fait, quand les citoyens ils ont choisi le mobilier urbain sur lequel ils vont s'asseoir, ils vont la protéger, leur ville. Ils n'ont pas besoin que quelqu'un d'autre leur dise comment protéger leur ville. Merci pour votre attention. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Merci à tous. Quelques mots, juste, pour conclure ce débat. D'abord vous avez tout à fait raison, mon cher Alain. Ceux qui ont voulu me salir me connaissent bien mal. Je peux vous garantir que cela ne fait que renforcer la puissance de ma détermination à agir, à me battre pour nos valeurs, pour ce à quoi je crois, au service des habitants.

Et puis je vais vous dire comme je le pense : être de gauche, ce n'est jamais fermer les yeux sur la réalité. Être de gauche, comme le disait Jaurès, c'est partir du réel pour le transformer. Être de gauche, c'est être conscient qu'en vérité, sur les sujets de sécurité, les plus exposés sont les plus fragiles : les femmes quand elles ont peur de sortir le soir, les mamans des familles monoparentales au Breil, aux Dervallières, à Plaisance, au Sillon de Bretagne ou ailleurs. Les plus exposés aux questions de sécurité sont les plus fragiles, les plus modestes.

Alors, quand on est une gauche du réel, on s'honore à se battre bec et ongles pour la sécurité de tous, quel que soit son quartier, quelle que soit sa commune, mais avec une détermination encore plus farouche pour les plus modestes.

Alors oui, ici à Nantes nous allons continuer de nous battre. Sur le champ des idées d'abord, et sur le champ des idées c'est aussi se battre pour continuer à refuser l'amalgame nauséabond proposé par l'extrême droite quand il fait ce lien honteux entre l'immigration et l'insécurité. Jamais, jamais à Nantes, terre de l'Édit de Nantes, terre de tolérance, terre d'humanisme, terre de diversité, nous ne laisserons passer de tels amalgames. Et, oui, nous allons continuer à nous battre au-delà du champ des idées, sur le champ de l'action, parce que c'est bien ça, ce qu'attendent nos concitoyennes et nos concitoyens. Et se battre sur le champ de l'action, c'est mobiliser nos propres moyens, c'est activer la coopération avec l'ensemble des services de l'État. C'est débattre chaque fois qu'il y a des désaccords, mais c'est surtout agir, agir, agir, et encore agir.

Je voudrais ajouter un dernier mot. Je crois qu'on ne peut pas non plus demander aux politiques publiques de sécurité de résoudre à elles seules tous les maux du pays, et que nous devons pour cela garder une vision globale, garder une vision cohérente. Je ne prendrai que deux exemples.

La question de la santé publique et notamment de la santé mentale a beaucoup été abordée aujourd'hui. J'en profite pour vous dire que nous aurons un grand et beau colloque international dédié aux questions de santé mentale. Je vous invite très sincèrement à y participer. Parce que oui, nous ne pouvons pas demander aux professionnels en matière de sécurité et à ces politiques publiques de régler tout ce qui aujourd'hui fait fracture dans la société, de réguler tout ce qui aujourd'hui fait monter des crispations et donc qui est un des éléments du terreau des violences qui sont aujourd'hui à l'œuvre. Les questions de santé, de santé publique, de santé mentale sont aujourd'hui, j'en suis convaincue, absolument prioritaires.

Je vais prendre un deuxième exemple beaucoup plus pragmatique – mais sur ces sujets, le pragmatisme ça compte aussi. C'est l'agencement de l'espace public, la manière dont on pense nos espaces publics. Chacun maire ici le sait : aujourd'hui, vous ne vous pouvez plus penser une place de village, un grand mail, une grande promenade sans vous dire en amont : "Qu'est-ce que cela va donner en matière de sécurité et de tranquillité ?" Les logiques qu'on qualifie de prévention urbaine, de prévention situationnelle, ça en fait aussi partie.

Alors chers amis, plutôt que de relayer des... Non, j'allais dire que je n'allais pas m'exprimer sur ces classements : je retire donc cette phrase. Plutôt que de relayer des choses ineptes, plutôt que de laisser aller les plus bas instincts d'utilisation politicienne, concentrons-nous sur les vrais sujets : la mobilisation des politiques publiques, à tous les étages. Parce que ce n'est que par une action coordonnée à l'échelle de nos villes, à l'échelle de la métropole, à l'échelle de l'État mais aussi à l'échelle européenne, ce beau projet qui nous anime collectivement, que nous pourrons continuer à trouver des solutions au service des habitantes et des habitants. Je crois sincèrement qu'ils le méritent bien. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci à tous. Je vous propose qu'on puisse regarder notre ordre du jour, puisque j'observe qu'il est 10 heures 06 et que nous n'avons pas entamé l'ordre du jour tel qu'il était prévu. Je vous invite donc à nous concentrer sur nos sujets. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Je donne la parole à Bertrand Affilé et Nicolas... Non, je dois d'abord faire approuver, au temps pour moi, le procès-verbal de la dernière séance des 29 et 30 juin dernier. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce procès-verbal ? Sébastien Arrouët. »

**M. Arrouët :** « Pardon Madame la Présidente, mais j'aimerais revenir sur un point très factuel, page 190 de ce compte rendu. Vous dites au sujet de l'Arbre aux hérons, je vous cite : "Quand nous aurons toutes les informations, alors oui, on pourra échanger." Le temps de l'échange est arrivé, Madame la Présidente. Nous avons tellement de choses à nous dire, entre le processus décisionnel, les conséquences financières, les dommages collatéraux, la gestion globale du budget, la communication, etc. !

Alors, quand nous voyons que l'Arbre aux hérons n'est même pas à l'ordre du jour de notre Conseil métropolitain ce 7 octobre, 15 jours après votre décision unilatérale, nous avons vraiment l'impression que vous vous moquez un petit peu de nous.

Madame la Présidente, je ne vais pas vous faire l'offense de reprendre chacun de vos propos sur le sujet depuis tant d'années, mais vous nous devez des comptes. Vous devez des comptes aux habitants. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Guillaume Richard.

Juste une question : vous êtes bien sûr que c'est sur le procès-verbal de la dernière séance ou c'est sur le compte rendu des délégations que vous êtes intervenu, Monsieur Arrouët ? »

**M. Arrouët :** « Sur le procès-verbal. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Très bien. Guillaume Richard. »

**M. Richard :** « Merci Madame la Présidente. Je vais intervenir également sur le procès-verbal. La période politique que vous vivez est pour le moins délicate. Votre légitimité est contestée. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Monsieur Richard, la journée avait bien commencé. Vous ne voulez pas qu'on essaye de continuer avec un peu de retenue, comme l'a dit Monsieur Quénéa ? Sincèrement... Un peu de sérieux, peut-être. »

**M. Richard :** « Je vais continuer, vous verrez bien. Et je m'inquiète, à la lumière dont vous avez rendu votre dernière décision sur l'Arbre aux hérons, sur la méthode de cette prise de décision solitaire. Alors si vous décidez seule, c'est peut-être que votre majorité et vos récentes alliances avec la NUPES ne fonctionnent pas. On vous avait prévenue qu'il n'est jamais bon de s'associer aux extrêmes, qu'ils soient verts, qu'ils soient de gauche ou qu'ils soient de droite.

D'ailleurs, petite parenthèse : j'espère que les insultes récentes de l'extrême gauche à votre endroit feront l'objet de poursuites. Vos partenaires vous ont affichée comme une maire raciste, ce qui est scandaleux, honteux, grave, et je vous rassure, Madame la Présidente, même à la NUPES il y a des imbéciles. Traiter quelqu'un de raciste quand on n'est pas d'accord, c'est montrer qu'on est incapable de porter la contradiction. Ce sont les méthodes de l'extrême gauche – mais vous les connaissez mieux que moi. Alors, parenthèse refermée.

Monsieur Arrouët a évoqué l'Arbre aux hérons : je le remercie car curieusement, au milieu de nos 36 délibérations, nous n'avons rien sur la table. Et si on reprend le PV que nous abordons maintenant, qui rappelle les débats du dernier Conseil métropolitain, j'avais fait part de mon sentiment sur l'Arbre aux hérons au mois de juin. J'avais à l'époque fait le calcul des débordements financiers et je vous avais dit que je ne voyais pas comment le projet allait pouvoir tenir. Nous aurions dû débattre de ces excès, mais à nouveau vous ne l'avez pas souhaité.

Alors, travailler avec l'opposition, je ne vous en demande pas tant, mais travailler avec les maires qui sont parfaitement légitimes pour avancer à vos côtés, quelle que soit leur couleur politique, vous auriez pu engager un véritable exemple de coconstruction, même si la décision aurait pu ou devait être l'arrêt de ce projet.

La réalité, Madame, c'est que l'Arbre aux hérons va bien au-delà de votre échec. Si vous en portez la responsabilité, nous avons le sentiment désagréable d'un échec collectif. Pour les Nantais tout d'abord, qui pour certains pensaient même qu'il était déjà en cours de construction. J'ai même entendu des enfants vouloir le visiter. Et je comprends cet engouement car c'était beau, c'est vrai, c'était cher, c'est encore plus vrai, et ensuite si le réveil des Nantais a été brutal, celui des entreprises l'est doublement. Les entreprises ont investi, ont co-investi et ne seront pas remboursées. Et au-delà de l'aspect financier, les entreprises ont surtout associé leur image à un

projet qui échoue, ce qui n'a pas plu à tout le monde. Je ne vous cache pas que pour certains, l'Arbre aux hérons est devenu un peu l'arbre aux pigeons.

Malheureusement, la méthode n'est pas nouvelle. C'est une méthode qui se répète. Première étape : vous lancez l'idée. Vous signez, vous engagez les dépenses, et puis on regarde si c'est légal ou faisable. Conséquence : on perd plusieurs millions d'euros – au moment où les Nantais s'inquiètent de leur pouvoir d'achat, et c'est vous qui l'avez dit. Et ce sont toujours les Nantais et les habitants de la métropole représentés par nos maires qui paient la facture. Car la réalité, c'est que depuis le début de votre mandat, plus d'1 million d'euros sont jetés à la poubelle chaque année. Sur deux mandats, le calcul est violent.

Alors je ne vais pas tirer sur l'ambulance parce qu'être maire c'est difficile, c'est exigeant, et la conséquence est l'engagement de votre responsabilité. Et la première de vos responsabilités...

J'ai l'impression que vous ne m'écoutez pas. Vous tournez la tête. Vous avez l'air... »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Avec la plus grande attention. »

**M. Richard :** « Merci, vous me rassurez. J'espère que vous me répondrez. Mais la première de vos responsabilités c'est, je crois, de faire toute la transparence sur ce dossier avec la Commission qui a été créée pour nous tenir au courant des moindres détails de ce projet. Cette Commission transpartisane, nous avons eu accès aux chiffres, nous avons eu accès aux comptes, nous avons eu accès à tous les éléments de ce projet-là et je crois qu'il serait bien de pouvoir le transmettre à la presse et aux Nantais, dans un souci de transparence complet.

Parce qu'après la SoNantes, le YelloPark et maintenant l'Arbre aux hérons, je crois qu'il faut nous donner quelques crédits pour pouvoir continuer à travailler de façon constructive sur les trois prochaines années. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Valérie Oppelt. »

**M<sup>me</sup> Oppelt :** « Merci Madame la Présidente. Alors, puisque le sujet vient sur la table, effectivement moi j'ai quelques questions sur ce projet, d'autant plus que je regrette l'abandon de ce beau projet, cette œuvre d'art, et puis ce qui aurait pu faire la spécificité de Nantes pour le futur en Europe et dans le monde.

C'est un projet qui a été sérieux en plus, pour avoir participé au groupe de travail, et je remercie ce groupe pour ce sérieux, ce sérieux aussi sur les études qui nous ont été présentées, études techniques, sur le bilan carbone qui a été fait, c'était une première. Donc je ne voyais pas de souci majeur sur l'abandon, à part effectivement sans doute cet accord politique – qui devait dater, en réalité. Donc pourquoi avoir attendu si longtemps ?

Alors évidemment, on se dit que vous arrêtez de nombreux projets comme YelloPark, comme la Cité des congrès, effectivement SoNantes, etc. J'espère que pour la suite on n'aura pas ce constat d'arrêt systématique des projets sous prétexte qu'une partie de votre majorité est systématiquement en désaccord – les fameux "antitout".

Par contre de façon plus pragmatique, l'inflation OK. Le problème, c'est que l'inflation, on va l'avoir sur tous les autres projets. Je pense à Cap 44, je pense au pont Anne-de-Bretagne : c'est un pont qui va être prévu avec du verre, du béton, du métal. Donc là aussi, on va avoir cette inflation.

Moi, j'aimerais bien qu'on ait les chiffres en fait du calcul d'inflation qui a été présenté de ces hausses de coûts, parce que j'ai été assez surprise suite à cet abandon choc de voir que finalement en 15 jours apparemment il y a eu une capacité de rechiffrer tout le projet, ce qui est quand même – pour avoir travaillé dans l'industrie – assez complexe et rare, de pouvoir obtenir des rechiffrages en l'espace de 15 jours, trois semaines.

Sur l'aspect juridique, eh ben nous on avait levé le problème, on avait posé les questions déjà en Conseil métropolitain sur ce risque juridique œuvre d'art, donc voilà, dont acte là-dessus, l'État a préconisé qu'il y avait trop de risques. Mais pourquoi ne pas avoir justement, réfléchi à d'autres possibilités notamment sur la remise en offre ou en appel d'offres public et rechiffrage du projet avec une mise en concurrence ? Je pense que ça aurait pu être envisagé, plutôt que cet arrêt brutal.

Et enfin, je pense aux mécènes. Il se trouve que j'en ai croisé pas plus tard qu'hier soir qui me disent qu'ils n'ont pas du tout de nouvelles, quoi. Ce serait bien de les tenir informés de ce qui va se passer puisque j'ai compris qu'un don en fait n'entraîne pas d'objectif de résultat, donc en gros ils ne vont pas être remboursés et ça, c'est un vrai problème. Donc j'espère qu'ils vont pouvoir avoir une réponse rapidement, voilà, pour qu'ils puissent être clairs sur cette décision. Et puis que va devenir le fonds de dotation ? Je pense à Karine Daniel notamment, toutes ces personnes qui se sont investies sur ce beau projet. Quel est l'avenir du fonds de dotation ? Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Aymeric Seassau. »

**M. Seassau :** « Oui, je voulais commencer par une information, puisque j'ai l'impression que Guillaume Richard n'a pas été très attentif aux résultats des dernières élections municipales dans la ville pour laquelle il a concouru lui aussi. Donc je l'informe que Nantes en commun ne fait pas partie de la majorité, que Nantes en commun ne dispose pas d'élus dans aucune de nos assemblées, et donc il faudrait peut-être faire cette précision, puisque je n'ai pas très bien compris... à part instrumentaliser tous les débats politiques qui sont les nôtres, pour faire un grand sac avec toute la gauche.

Je vous confirme, Monsieur Richard, que nous avons nos débats, du reste vous avez les vôtres. J'ai l'impression qu'il y a aussi dans votre famille politique quelques outrances chez un Éric Ciotti, que je ne retrouve pas dans la bouche d'Alain Vey dans cette assemblée. Donc il y a des débats à gauche. Nous n'avons aucun problème pour les conduire. La preuve en est : nous venons de passer une heure sur la sécurité. J'ai soutenu un candidat, Fabien Roussel, qui s'est prononcé de manière extrêmement claire et qui continue de le faire sur ces questions, et qui je crois a demandé plus d'embauches de policiers que vous ne le ferez jamais parce que lui, il aime et défend les services publics en toute occasion, ce qui n'est pas toujours votre cas. Je referme cette petite parenthèse, mais la précision me paraissait essentielle.

Sur l'Arbre aux hérons, je découvre, je découvre le soutien à ce projet de l'opposition dans son entier, qui aurait bien fait de se manifester un peu plus tôt pour que nous travaillions ensemble à ce qu'il puisse aller au bout. En réalité, nous n'avons qu'un discours sur la méthode, qu'un discours anxigène sur la capacité à porter des projets, et pas grand-chose finalement sur le fond et sur le contenu. Parce que toute la transparence a été faite, j'ai écouté attentivement évidemment, Johanna Rolland, Fabrice Roussel nous expliquer les démarches qui étaient en cours. Et ce qui a conduit à la décision et à son annonce, c'est bien l'analyse de la préfecture sur le montage juridique.

Et on nous dit, d'ailleurs Valérie Oppelt vient de nous dire : "C'est une œuvre d'art, etc.", il y avait au cœur de la démarche la capacité à monter un projet, à la reconnaissance du statut d'œuvre d'art qui facilitait les parcours juridiques, ce qui n'a pas été possible. Donc il fallait prendre cette décision responsable, j'en suis évidemment solidaire, même si je partage la déception d'un certain nombre de Nantais sur le sujet, mais ma question c'est : serez-vous à nos côtés pour continuer de les porter, ces sujets ?

Parce que vous ne dénoncez que des sujets, des dossiers que vous ne soutenez pas. Je ne vous ai pas trouvé à nos côtés sur la Cité des Imaginaires, qui a là une ambition métropolitaine de rester cette métropole ouverte aux quatre vents des imaginaires, avec ce grain de folie qui l'a si souvent caractérisée et qui a inspiré autant d'artistes depuis Jules Verne.

D'ici-là peut-être un message d'optimisme parce que les Nantaises, les Nantais, les habitants de notre métropole, eh bien ils se sont retrouvés excessivement nombreux pour les derniers week-ends de Transfert, pour le festival Scopitone. J'étais moi-même au Musée d'art ce dimanche : il y avait des gens de toute la métropole en masse pour venir écouter des artistes d'aujourd'hui leur raconter, dans une mise en abîme, ce qu'ils voyaient dans les œuvres qui ont été créées il y a parfois plusieurs centaines d'années.

Je vous invite peut-être à aller visiter l'exposition au Lieu unique qui a ouvert hier, où l'on voit la scène taïwanaise contemporaine exposée dans une exposition hors format, ce qui nous a conduits à accueillir le représentant de l'autorité taïwanaise en France, et les artistes taïwanais ont besoin de notre soutien – comme tous les artistes. Parlons-en et construisons ensemble ces beaux projets au lieu d'avoir toujours ce sempiternel procès de méthode, sans aucun avis sur le fond – et lorsqu'il est exprimé, excusez-moi de vous le dire, il est un peu décevant. Mais je crois que nous avons l'opposition qu'on mérite, de Nantes en commun jusqu'à la droite. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Rodolphe Amailland. »

**M. Amailland :** « Oui, Madame la Présidente, c'est long, c'est long, c'est épuisant, c'est long. Je crois qu'on est tous et toutes... »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Rodolphe, il n'est que 10 heures 20, il ne va pas falloir être trop épuisé quand même. Il nous reste un peu de travail ! À Vertou on a un peu d'énergie, quand même. »

**M. Amailland :** « J'entends bien mais justement, je pense que nous devrions passer aux dossiers de l'ordre du jour, et puis ne pas revenir sur les décisions qui sont déjà prises. Alors, j'ai eu l'occasion déjà de m'exprimer sur la question de l'Arbre aux hérons, et on a eu un échange en Conférence des maires, je crois, exigeant et sincère. Je ne reviens pas sur ces propos et j'ai regretté un certain nombre de choses, dont acte.

Je crois que maintenant il faut être pragmatiques. Moi je suis vertavien, donc c'est quasiment un synonyme. »

**M. Amailland :** « L'Arbre aux hérons, c'étaient 6 millions d'euros dans le contrat intercommunal signé avec le Département. 6 millions d'euros que la Ville de Vertou est prête à récupérer dans ce contrat intercommunal évidemment, comme vous l'imaginez, avec peut-être, s'il était possible de l'avoir, l'ensemble de ce contrat, puisque là aussi nous avons, enfin nous avons évoqué ce contrat en Conférence des maires, mais nous n'avons pas eu ni les critères, ni l'ensemble de ce contrat. Voilà.

Petit moment effectivement qui fait redescendre un peu dans le travail et dans le cambouis les élus métropolitains, mais je crois que c'est salutaire pour le bon déroulement de notre journée de travail, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci Monsieur le Maire de Vertou. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je donne la parole à Fabrice Roussel pour répondre à plusieurs des interventions. »

**M. Roussel :** « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, bonjour à toutes et bonjour à tous. Pensez-vous un seul instant que pour ma part j'aie passé des dizaines d'heures à travailler sur ce projet tout en sachant qu'il y aurait eu une décision cachée prise à l'avance pour ne pas faire ce projet ? Je pense qu'il faut un peu une vision pragmatique – n'est-ce pas mon cher Rodolphe – pour analyser là aussi lucidement ce dossier et faire en sorte que nous puissions évidemment expliquer sereinement et posément la décision. Ce que j'ai pu faire en groupe partisan, et effectivement ça a été dit, je crois que nous avons tout, tout mis sur la table, y compris les échanges que nous avons avec la préfecture. Donc il n'y a pas de sujet caché sur ce dossier-là d'Arbre aux hérons.

Je veux juste dire aussi, puisque certains nous ont reproché la forme de la prise de la décision, que pour nous les choses étaient très claires, étaient très claires. Nous souhaitions un contrat type, nous souhaitions respecter les 52,4 millions d'euros. À partir du moment où tout cela n'était pas possible, il paraissait évidemment logique d'arrêter ce projet. Qu'aurions-nous eu comme débat ici si nous avions dit : "Finalement, 80 millions, on continue. Finalement on fait un contrat différent." ? J'imagine aujourd'hui les débats que nous aurions si cette délibération avait été présentée, ce projet poursuivi.

Donc un peu de lucidité sur ce dossier. Je crois que là aussi, quand on dit : "C'est encore un grand projet qui s'arrête.", nous verrons à travers ce Conseil métropolitain mais à travers d'autres Conseils métropolitains que d'autres dizaines de dossiers avancent concrètement, donc les projets, ils continuent d'être sur notre métropole.

Évidemment, nous devons aujourd'hui avoir une attention particulière avec les auteurs des Machines. Le dialogue se poursuit parce qu'on ne peut pas oublier, on ne peut pas occulter tout le résultat, tous les rêves qu'engendrent aujourd'hui les Machines sur notre territoire. C'est +13 % de visiteurs par rapport à 2021 cet été, c'est un record par rapport à ce qui s'est passé à l'année record précédente de 2019. Donc nous souhaitons évidemment continuer ce dialogue pour que cette créativité de la Machine puisse toujours avoir une réalité sur notre territoire.

Et puis, deuxième point, évidemment une attention particulière aux mécènes. Alors je rappelle effectivement, vous l'avez dit Madame Oppelt : le mécénat c'est une action, c'est un don mais sans contrepartie. Donc il faut quand même aussi le rappeler, rappeler aussi que les entreprises qui ont participé à ce fonds de dotation ont bénéficié d'une réduction d'impôt de 60 % sur les sommes qu'ils ont investies. Mais nous devons avoir ce moment-là aussi d'intention avec les mécènes parce qu'au-delà de cet engagement financier il y a des entreprises qui croient dans les projets et qui croient dans le projet de territoire.

Avec Madame la Présidente, nous aurons une rencontre prochainement avec eux, voilà, pour continuer là aussi de travailler et d'échanger ensemble, je l'ai déjà d'ailleurs dit au Conseil d'administration du fonds de dotation hier. Donc forcément, nous avons un sujet sur l'avenir de ce fonds de dotation, le débat n'est pas encore clos. Nous aurons un autre Conseil d'administration au mois de décembre prochain et puis pour vous dire aussi que nous sommes attentifs au personnel, donc déjà deux personnels seront réintégrés au sein du Voyage à Nantes dès que cela sera possible, et évidemment nous aurons aussi une situation à gérer avec la responsable du fonds de dotation.

Mais je tiens à le dire : les échanges continuent parce que notre enjeu à nous il est clair, Aymeric l'a dit, c'est de faire en sorte que la culture soit toujours bien positionnée sur notre territoire, et puis aussi continuer de garder le lien avec un milieu économique qui nous a soutenus et qui nous fait confiance. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Peut-être juste un mot pour répondre ensuite, pour finir sur ce point, à Rodolphe Amailland. Tout à fait : il y a une discussion à engager avec le Conseil départemental, donc j'aurai un échange de principe avec le président du Conseil départemental sur ce sujet, et ensuite nous aurons l'occasion d'en échanger en Conférence des maires.

Je mets donc aux voix le procès-verbal de la dernière séance. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté. »

Direction du Secrétariat Général  
Pôle Assemblées Nantes Métropole

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 01 – Compte rendu des délégations

### Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

### Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 01bis – Vœu du conseil de Nantes Métropole relatif à la crise énergétique

### Exposé

La crise énergétique que nous vivons actuellement nous fragilise collectivement : nous sommes en situation de dépendance et pourtant chaque année nous consommons plus d'énergie que la précédente. Les alertes sont partout : des ménages qui ne peuvent plus payer leurs factures, des entreprises inquiètes pour l'avenir de leur activité, des collectivités dont le budget prévisionnel pour l'énergie peut être multiplié par 10 en deux ans et qui s'en trouvent en graves difficultés.

Plusieurs communes de Nantes métropole font ainsi face à de grandes difficultés. Nous, collectivités, sommes en première ligne de l'accompagnement des habitants et habitantes dans cette crise. Les difficultés sociales qui vont découler de ces augmentations, nous les voyons déjà sur le terrain et à travers les structures qui font du lien sur le territoire et luttent contre la précarité énergétique: centres socio-culturels, CCAS, organismes HLM, FSL...

Si rien n'est fait, nombre de personnes vont passer de la précarité à la pauvreté, des ménages de la classe moyenne vont vaciller, et leurs conditions de vie en pâtir gravement : celles et ceux qui habitent dans des passoires thermiques et souffrent de la chaleur l'été sont souvent les mêmes qui n'ont pas les moyens de partir en vacances dans des endroits plus frais. L'accélération de politiques structurelles de sobriété et d'efficacité est nécessaire et nous nous y contribuerons avec force. Cependant, l'intensité de la crise contraint à agir plus vite : l'explosion des prix fragilise nos services publics, et si les collectivités et leurs partenaires ne peuvent pas régler leurs factures d'énergie, ce sont des écoles, des salles associatives, des gymnases qui se retrouveront sans chauffage.

Pour protéger les services publics, il est impératif de permettre aux collectivités et leurs partenaires d'accéder à un prix de l'énergie qui ne soit pas dépendant d'un marché spéculatif et totalement instable.

Au-delà de cette crise, l'enjeu énergétique entraîne aujourd'hui un indispensable changement des modèles. Le risque que porte un marché de l'énergie dérégulé est la dégradation des services publics. Il nous faut refaire de l'énergie un bien commun et non un produit soumis à la spéculation, et considérer dorénavant l'énergie comme une ressource stratégique sur lesquelles les institutions publiques doivent retrouver une vraie maîtrise.

Dans ce contexte, le Gouvernement doit être au rendez-vous d'un double enjeu : répondre avec des moyens renforcés à la flambée des prix qui frappent nos concitoyennes et concitoyens, et soutenir les collectivités territoriales en leur accordant des ressources exceptionnelles qui faciliteront leur accès à l'énergie. Plusieurs actions sont possibles : ouvrir la possibilité d'un recours à l'achat d'énergie à des tarifs réglementés, taxer les super-profits des entreprises de l'énergie telle que le défend la Commission européenne, augmenter les crédits mobilisés pour la rénovation énergétique des logements, premier levier de la transition énergétique, pour laquelle un nouveau cap de financement doit être franchi.

Plusieurs initiatives ont ainsi été prises ces derniers jours, notamment par des collectifs citoyens, par l'Association des Maires de France (AMF) et par l'association France Urbaine qui a elle-même pris position lors de sa dernière assemblée générale.

À la suite de la Déclaration de Reims votée par France Urbaine le 23 septembre, Nantes Métropole forme ainsi le vœu que le Gouvernement :

- mette en place un bouclier d'urgence énergétique pour aider les collectivités les plus touchées par la flambée du coût de l'énergie, ainsi que les SEM/SPL, les organismes HLM et leurs autres opérateurs,
- provoque le choc d'investissement que nécessite la rénovation énergétique, en débloquant des crédits nouveaux directement fléchés sur ce secteur en s'inspirant du modèle des aides à la pierre, et en déléguant la gestion aux territoires qui le souhaitent.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Avant de regarder la délibération 2, nous allons examiner le vœu qui vous est proposé sur les questions d'énergie. »

**M. Roussel :** « Oui, merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, il s'agit effectivement d'un vœu relatif à la crise énergétique. En préambule, je veux dire évidemment que notamment avec Tristan Riou, avec les 24 Communes nous sommes engagés sur un plan de sobriété énergétique, à la fois pour préparer l'hiver mais aussi évidemment, je l'espère, s'inscrire dans une réduction des consommations d'énergie.

Il nous paraissait important d'avoir ce vœu aujourd'hui parce que vous le savez, vous êtes des élus locaux, vous avez des budgets à gérer, vous êtes au contact d'habitants particulièrement inquiets par cette crise énergétique et vous rencontrez tous les jours des entreprises là aussi qui expriment leur grande inquiétude.

La Banque de France estime que pour l'année 2023 nous aurons 150 000 défaillances d'entreprises qui étaient en pleine santé, mais évidemment la facture énergétique met en péril les équilibres économiques.

Également je l'ai dit, plusieurs Communes de Nantes Métropole font face à de grandes difficultés et donc nous sommes bien en première ligne et nous souhaitons aussi évidemment anticiper les difficultés sociales qui vont découler de ces augmentations, je l'ai dit, nous le voyons déjà sur le terrain à travers notre présence dans des centres socioculturels, dans des Centres Communaux d'Action Sociale, dans des offices HLM ou bien encore avec le FSL. Si rien n'est fait, donc, beaucoup de personnes vont passer de la précarité à la pauvreté, y compris évidemment les ménages de la classe moyenne, et leurs conditions de vie vont en pâtir gravement, puisqu'on le sait aussi : celles et ceux qui sont dans les passoires thermiques souffrent aussi de la chaleur de l'été.

Donc l'accélération que nous avons engagée sur la transition écologique, que nous poursuivons avec le plan de sobriété, doit forcément nous faire obtenir des résultats. Cependant, l'intensité de la crise contraint à agir plus vite. L'explosion des prix fragilise nos services publics, et si les collectivités et leurs partenaires ne peuvent pas régler leurs factures d'énergie, ce sont des écoles, des salles associatives, des gymnases qui risquent de se retrouver sans chauffage.

Donc il est impératif de permettre aux collectivités, à leurs partenaires, d'accéder à un prix de l'énergie qui ne soit pas dépendant d'un marché spéculatif et totalement instable puisqu'au-delà de cette crise, l'enjeu énergétique aujourd'hui entraîne un indispensable changement de modèle, le risque que porte aujourd'hui un marché de l'énergie dérégulée et la dégradation des services publics.

Il faut donc refaire de l'énergie un bien commun et non un bien qui est soumis à des spéculations, et considérer dorénavant l'énergie comme une ressource stratégique sur laquelle les institutions publiques doivent retrouver une vraie maîtrise.

C'est pour ça que ce vœu, il demande au Gouvernement d'être au rendez-vous d'un double enjeu : répondre avec des moyens renforcés à la flambée des prix qui frappent nos concitoyennes, nos concitoyens, soutenir évidemment les collectivités locales. Plusieurs actions sont possibles : ouvrir la possibilité d'un recours à l'achat d'énergie avec des tarifs réglementés, taxer les superprofits de l'énergie tels que défend la Commission européenne, augmenter les crédits mobilisés pour la rénovation énergétique des logements, pour lesquels un cap doit être franchi.

Donc vous le savez : plusieurs initiatives ont été prises par des collectifs citoyens, par l'Association des maires de France notamment qui insiste sur le fait que le bouclier tarifaire pour les collectivités actuellement prévu ne concerne pas les 5 000 plus grandes collectivités. Évidemment, la grande majorité de nos Communes et forcément la Métropole sont concernées. L'association France urbaine elle-même a pris position lors de sa dernière Assemblée générale. Donc à la suite de la déclaration de Reims votée par France urbaine le 23 septembre, Nantes Métropole forme ainsi le vœu que le Gouvernement mette en place un bouclier d'urgence énergétique pour aider les collectivités les plus touchées par la flambée du coût de l'énergie ainsi que les Sociétés d'Économie Mixte, les Sociétés Publiques Locales, les organismes HLM et les autres opérateurs, et provoque le choc d'investissement que nécessite la rénovation énergétique, en développant des crédits nouveaux directement fléchés sur ce secteur, en s'inspirant du modèle des aides à la pierre et en déléguant la gestion aux territoires qui le souhaitent.

Je tiens juste à vous donner un dernier chiffre. Aujourd'hui, la fondation Abbé Pierre estime qu'il faut 10 milliards d'euros pour faire cette rénovation énergétique, soit quatre fois plus que ce qui est prévu actuellement. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Tristan Riom. »

**M. Riom :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, la crise énergétique que nous traversons touche durement toutes les composantes de la société. Notre monde est dépendant de l'énergie fossile et nous le voyons dans les moments comme aujourd'hui : quand l'énergie est en crise, tout est en crise. Ce que nous vivons actuellement, ce n'est pas dû qu'à une conjoncture défavorable. C'est une crise d'un système capitaliste qui, en mettant le profit devant l'intérêt commun et le service public, ne peut plus répondre aux besoins primaires. C'est une crise de l'ultralibéralisme qui refuse de taxer les superprofits, alors que c'est de là aussi que part l'inflation des prix de l'énergie. C'est une crise d'une technocratie trop prétentieuse pour voir et comprendre qu'il nous faut des politiques publiques structurantes de réduction de nos consommations énergétiques.

Nous souscrivons totalement à la formulation de ce vœu et à ses objectifs qui défend trois leviers : un, investir massivement dans la rénovation thermique ; deux, élargir le bouclier tarifaire aux services publics locaux et aux collectivités territoriales ; et trois, faire de l'énergie un bien commun.

Le premier levier de la transition énergétique, c'est bien la rénovation thermique. C'est un enjeu stratégique majeur au vu de la situation géopolitique et écologique actuelle. C'est comme ça que l'on se passera du gaz russe, c'est comme ça qu'on luttera contre la précarité énergétique, et c'est comme ça qu'on limitera notre dépendance à l'uranium du Kazakhstan.

La proposition faite dans ce vœu de soutenir un mécanisme d'investissement massif pour franchir un cap s'inspirant du modèle d'aide à la pierre nous mène sur la bonne voie. À ce titre, comme à Grenoble ou à Marseille, nous soutenons la proposition de loi portée par Maxime Combe, Daniel Ibanez et Françoise Verchère intitulée "proposition de loi visant à diminuer la consommation d'énergie pour le bâti" et qui formule habilement ce que nous défendons dans ce vœu.

Pour protéger les services publics, il est impératif de permettre aux collectivités et à leurs partenaires locaux d'accéder à un prix de l'énergie qui ne soit pas dépendant d'un marché spéculatif et totalement instable. Nous comptons, à la Métropole, sur nombre de partenaires stratégiques pour faire fonctionner nos services publics, de la SEMITAN au MIN, en passant par les centres socioculturels pour les Villes. Il est impératif que le Gouvernement entende nos demandes d'étendre le bouclier tarifaire aux services publics locaux, aux collectivités territoriales et à tous leurs partenaires.

Enfin, cette situation de crise profonde doit nous pousser à considérer autrement l'énergie. C'est une ressource stratégique qui doit être gérée par les institutions publiques. Même la Commission européenne a proposé de taxer les superprofits des entreprises de l'énergie pour dégager des marges de manœuvre et ainsi faire face à la crise. Nous soutenons évidemment cette proposition.

Elle illustre le fait que nous devons refaire de l'énergie un bien commun et non un bien soumis à la spéculation et aux puissances de l'argent. Partout en France, nous devons reconstruire ou construire un service public local de l'énergie. Nous devons revenir sur les années de financiarisation du domaine de l'énergie et retrouver le sens du bien commun via des services publics et des coopératives citoyennes.

En synthèse, nous soutenons ce vœu qui fait des demandes concrètes pour permettre à nos collectivités locales d'agir plus et d'agir mieux pour la transition énergétique, et nous espérons qu'il sera soutenu par un maximum de sensibilités politiques pour que ces demandes soient relayées. Je

finirai en disant qu'en tant que Vice-Président à l'énergie, je suis pleinement disponible pour échanger avec tous les élus quelle que soit leur délégation, leur sensibilité ou leur ville, pour travailler ensemble dans cette crise énergétique. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Éric Couvez. »

**M. Couvez :** « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, en cette rentrée des millions de concitoyennes et concitoyens affrontent d'immenses difficultés face à la hausse des prix – parmi lesquels les prix de l'énergie, dont la facture a augmenté de 50 % en un an. Au-delà de la crise en Ukraine présentée comme la principale cause de l'envolée des prix, nous subissons aussi et surtout les conséquences de la libéralisation du marché de l'énergie depuis 2007 qui, rappelez-vous, devait faire baisser les prix, accompagnée de l'aberrante indexation du prix de l'électricité sur les cours du gaz. Certaines collectivités voient leur facture d'électricité multipliée par 4, 5 voire 6 aujourd'hui.

Ce sont les conséquences de la loi NOME, qui contraint les grandes collectivités à sortir des tarifs régulés, et cela va à l'encontre des intérêts des populations. N'oublions pas non plus toutes ces années de sous-investissement dans les outils de production d'électricité nucléaire ou dans les reconversions des centrales thermiques, alors que des projets sérieux existent, à Cordemais par exemple. Ces sous-investissements obligent aujourd'hui à la fermeture prolongée de la moitié de nos réacteurs, et nous conduisent de fait à importer de l'électricité carbonée produite notamment dans les centrales à charbon allemandes.

Enfin, hier, Madame la Première Ministre nous présentait en grande pompe un plan de sobriété incitatif et, avouons-le, ce plan n'invente pas l'eau chaude. Ce sont juste des mesures de bon sens. Et que le Gouvernement soit rassuré : la majorité des Français, depuis longtemps déjà, fait attention à sa consommation d'énergie.

Ceci étant, les élus communistes vont bien sûr voté ce vœu. Nous en partageons le contenu, notamment sur l'urgente nécessité par le Gouvernement d'étendre le bouclier tarifaire à toutes les collectivités et tous les organismes publics. Également parce que nous pointons, nous aussi, la dérégulation du marché comme responsable de la spéculation sur l'énergie. Une spéculation organisée par les profiteurs de crise, ces traders pour lesquels seuls prévalent les dizaines de milliards d'euros de profit à court terme et le versement indécent de dividendes record.

Il faut taxer ces profits pour alléger la facture de nos concitoyens, mais aussi celle des collectivités et des entreprises. Surtout lorsque l'ARENH, l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique, permet à des opérateurs alternatifs, y compris les vendeurs d'électricité dite "verte", de se fournir en électricité nucléaire à des prix régulés moins chers que les coûts de production d'EDF et les revendre sur la bourse de l'énergie à prix d'or.

Au total, l'ARENH coûte 8 milliards par an à EDF, c'est-à-dire au contribuable français, sans que cela ne préoccupe un Gouvernement focalisé sur le déficit de la caisse des retraites, estimé à 3 milliards en 2023. Il faut donc sortir de ces mesures qui affaiblissent EDF et favorisent ses concurrents, parmi lesquels le géant russe Gazprom – un comble.

Enfin, il nous faut pousser plus loin et sortir du marché européen de l'énergie et revenir à un tarif régulé des ventes d'électricité garanti par l'État et tenant compte des coûts de production réels. Nous le savons bien : nous aurons besoin de produire plus d'électricité si l'on veut décarboner la production et sortir des énergies fossiles, car il y a urgence climatique. Il est donc urgent d'investir massivement dans un mix énergétique, dans la production d'électricité décarbonée, dans les énergies renouvelables, et pour notre part, nous considérons qu'il est grand temps de créer un grand pôle public de l'énergie 100 % public, avec des tarifs régulés, seul à même de faire payer aux usagers, aux collectivités, aux PME et TPE et aux grandes entreprises le juste prix.

Au-delà de cette transition énergétique planifiée, il est aussi bien entendu indispensable et urgent d'accélérer les investissements dans la rénovation thermique des bâtiments, dans l'électrification de nos moyens de transport, dans l'électrification de nos activités et notre économie.

Je vous remercie pour votre attention. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Isabelle Leray. »

**M<sup>me</sup> Leray :** « Merci Madame la Présidente. Quelques mots sur ce vœu qui nous satisfait pleinement, et que nous voterons bien entendu.

Quelques mots pour rappeler le contexte et les enjeux. En l'occurrence, rappeler que la crise énergétique actuelle est moins due à une augmentation de la consommation dans notre pays (laquelle stagne depuis presque 20 ans) que la conséquence d'une augmentation brutale du coût de l'énergie du fait de la raréfaction des sources d'approvisionnement.

La cause est une guerre d'une nature que l'Europe n'avait plus connue depuis bien longtemps. Il s'agit d'une guerre de conquête, de l'appropriation de territoires et des richesses de ces territoires. Un peuple est agressé, des vies sont sacrifiées, bouleversées, emprisonnées par la folie d'un homme et de ses affidés.

C'est, je crois, l'occasion d'exprimer à nouveau notre soutien au peuple ukrainien qui résiste admirablement. Ceci nous amène à relativiser la situation dans laquelle nous nous trouvons, tout en considérant qu'il nous faut apporter des solutions pour amortir l'impact de la hausse vertigineuse de l'accès à l'électricité. On notera au passage que les philanthropes de l'OPEP ont acté il y a deux jours une diminution drastique de leur production pour maintenir, voire augmenter, le prix du baril. Derrière chaque guerre il y a des spéculateurs.

Si cette crise énergétique est un révélateur du retard pris par notre pays en matière de sobriété et de transition énergétique, elle aura de surcroît, si l'État n'intervient pas, des conséquences sociales extrêmement importantes.

Chacune et chacun mesure ce qu'elle induit sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, sur notre espoir que l'hiver sera plus doux, en dépit de toute considération climatique – les faiseurs de guerre se moquent bien du climat.

Chacune et chacun mesure bien l'impact sur les finances de nos collectivités, sur notre capacité à maintenir certains services, à ouvrir certains équipements énergivores et à passer au second plan certaines activités.

On entrevoit moins combien cette crise risque de mettre à l'arrêt de nombreuses industries fortement consommatrices, et au chômage de nombreux ouvriers. La crise COVID avait montré à quel point il était nécessaire de relocaliser le secteur dit "secondaire", j'espère que l'on ne va pas revenir à prioriser ce qui serait essentiel et ce qui ne le serait pas.

Parce qu'une telle situation est inenvisageable, il est du ressort de l'État de prendre les mesures nécessaires.

Par "mesures", j'entends mieux que des ministres qui m'enjoignent de moins chauffer, de porter un col roulé, une doudoune ou d'arrêter le sèche-linge. Nous ne sommes pas des gosses sur la tête desquels on enfille une cagoule qui gratte.

Par "mesures", j'entends un réel plan de sobriété. À titre d'exemple : le programme Ma Prime rénov couvre 45 000 rénovations globales par an. Le Gouvernement fait un geste dans le budget 2023 et octroie 100 millions supplémentaires, soit à peine 2 500 rénovations de plus. Bref, il faudra un siècle pour venir à bout des 5 millions de passoires thermiques. Dans le même temps, le Gouvernement se refuse à cesser l'exonération de taxe sur le kérosène dont les 3 milliards font défaut au budget national et pourraient financer un peu les outils de la transition.

Le "quoi qu'il en coûte" a permis d'amortir la crise COVID et de maintenir la cohésion du pays. Il en sera de même avec une tarification solidaire de l'électricité pour les ménages, un bouclier d'urgence énergétique pour les collectivités, les bailleurs sociaux et tous les secteurs qui assurent le lien social dans notre pays. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je fais juste un tout petit rappel de méthode. On n'y est pas mais je le dis pour tout le monde, pas juste pour la dernière intervention. Je rappelle que la première intervention, ça a duré cinq minutes, donc on est tout juste, tout juste, tout juste. Je vous invite à être vigilants, chers collègues. Jacques Garreau. »

**M. Garreau :** « Je vais essayer de faire attention. Chers collègues, Madame la Présidente, et cher Rodolphe, comme tous les maires de notre agglomération, je suis particulièrement pragmatique. Et je partage à 1 000 % ce vœu soumis à notre approbation en ce début de Conseil.

1 000 %, c'est le pourcentage d'augmentation que le fournisseur de gaz de la ville de Bouaye m'a proposé fin août pour acheter du gaz à prix fixe à compter de ce 1<sup>er</sup> octobre pour les trois prochaines années. 1 000 %. C'est fois 10. Cela aurait fait passer notre charge annuelle de 80 000 euros, à peu près 1 % du budget de la Commune, à 10 %, 800 000 euros. C'est totalement impossible. Totalement impossible.

Alors, dans sa grande générosité – voilà encore un autre philanthrope –, notre fournisseur nous a alors proposé une autre solution qui consiste à acheter désormais mois par mois au prix du marché notre gaz, jusqu'à notre intégration qui était programmée dans le nouveau groupement de commande de gaz de la métropole avec l'ensemble des communes qui, lui, se prépare pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Alors cette seconde proposition, elle se traduit donc désormais par une incertitude mois par mois pour cette dépense qui donc maintenant est multipliée seulement de 400 %. Ce surcoût de dépense qui était inimaginable il y a encore huit mois stoppe, vous l'imaginez, brutalement tous les projets d'investissement de la Commune, y compris ceux qui visaient à concourir à consommer moins d'énergie. Et les efforts budgétaires à faire sont tels au niveau de notre commune qu'ils remettent en cause l'organisation même de nos services publics municipaux. C'est un autre monde dans lequel nous risquons de tomber.

Ce qui arrive aujourd'hui à une des 24 Communes de notre métropole peut donc arriver dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 à toutes nos Communes – puisque c'est l'échéance de notre groupement gaz assez partagé sur nos 24 communes – si rien n'était fait. Donc j'ai entendu comme vous l'annonce mercredi du ministre de l'Économie Bruno Le Maire qui a exprimé vouloir mettre en place un

bouclier tarifaire pour les collectivités.

Alors c'est bien sûr un engagement positif, mais au-delà des effets d'annonce, ce qui va réellement compter ce sera le niveau et le périmètre des mesures concrètes qui seront prises par l'État. Notre vœu ce matin est pleinement tourné vers le Gouvernement afin que ne s'effondrent pas nos collectivités, nos bailleurs sociaux. Vous avez je pense, chers collègues, tous conscience qu'on ne peut piloter, qu'on ne peut gérer une collectivité lorsque mois par mois on est tributaire, finalement, d'un marché du gaz qui dicte sa loi. Oui, nous avons un besoin urgentissime ici d'un bouclier tarifaire qui seul peut nous permettre de conserver une capacité d'investissement pour avancer avec volontarisme sur le chemin de la transition énergétique.

Je vous invite bien évidemment à voter ce vœu pour être entendus le plus rapidement possible. Il y a véritablement urgence en ce qui concerne notre commune. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Alain Vey. Rodolphe Amailland. »

**M. Amailland :** « On se partage : lui il fait le gentil, moi le méchant. Non, je plaisante. Je ne pensais pas être aussi prémonitoire quand je parlais de longueur des propos tout à l'heure. Je vous remercie Madame la Présidente de ce petit rappel du règlement intérieur.

De manière très courte, le groupe UTM votera ce vœu, d'ailleurs ce vœu est finalement la déclinaison locale du front uni des associations d'élus qui avaient le 30 septembre dernier envoyé un courrier à Madame la Première Ministre, courrier que vous aviez signé d'ailleurs. L'Association des Maires de France, l'AMIF, l'AMRF, l'APF, France urbaine, Villes de France, Intercommunalités de France, l'Union nationale du CCAS et même Villes et banlieues, tout le monde avait de manière unie signé ce courrier parce qu'effectivement, ce courrier c'est d'abord la signification au plus haut niveau de l'État que si rien n'est fait sur la question de la réglementation des tarifs, comme le dit notre collègue Jacques Garreau... Je suis ravi d'ailleurs qu'il rejoigne le groupement bientôt d'électricité et de gaz parce qu'on voit que pour le coup, la coopération métropolitaine a porté ses fruits en termes de protection pour les habitantes, pour les habitants et pour les collectivités.

Si on ne fait pas ça, je le dis, c'est bien les services publics de proximité qui sont en danger, et c'est d'abord ça qu'il faut avoir à l'esprit. Et donc nous nous inscrivons parfaitement dans ce vœu et nous le voterons. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laurence Garnier. »

**M<sup>me</sup> Garnier :** « Oui, merci Madame la Présidente. Le groupe Avenir métropolitain votera également ce vœu, même si je dois dire qu'on ne rejoint pas complètement l'analyse qui a été faite par certains sur le marché de l'énergie, et qu'on subit sans doute moins la libéralisation de ce marché que l'abandon progressif et méthodique de notre parc nucléaire – énergie nucléaire d'ailleurs, rappelons-le, présentée comme incontournable dans tous les scénarios du GIEC.

Ceci étant dit, nous voterons – parce que nous partageons avec vous et avec plusieurs maires qui se sont exprimés – l'inquiétude des collectivités pour faire face à ces coûts.

Au niveau de l'État, il y a eu une prise de conscience. Bruno Le Maire, Christophe Béchu ont annoncé des mesures pour les collectivités. Ça mérite d'être précisé dans les prochains jours, mais je crois que ça va dans le bon sens.

Moi, je voulais vous soumettre une proposition non pas au niveau de l'État mais au niveau de notre métropole. Parce que vous dites dans le vœu, et on vient d'entendre Jacques Garreau, qu'un certain nombre de communes font face à de graves difficultés pour régler leur facture énergétique. Et à côté de ça, nous avons une Métropole qui est puissante financièrement. Je voudrais donner un ordre de grandeur. Le budget de l'État, c'est 300 fois le budget de Nantes Métropole. C'est seulement 300 fois le budget de Nantes Métropole. Inversement, le budget de la Métropole il est plus de 500 fois supérieur au budget de la plus petite Commune qui compose notre collectivité.

Donc on a des moyens financiers colossaux, et je crois qu'on pourrait peut-être nous aussi, à l'échelle de la Métropole nantaise, mettre en place un fonds de soutien exceptionnel à destination des Communes de notre collectivité les plus en difficulté. Je crois que ce serait une belle manière de mettre en œuvre l'alliance des territoires que vous appelez régulièrement de vos vœux et qui peine parfois à se mettre en place. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention... Pardon, Sarah El Haïry, qui avait demandé la parole juste avant. »

**M<sup>me</sup> El Haïry :** « Merci Madame la Présidente. Effectivement, ce vœu appelle à une action complémentaire, en tout cas supplémentaire, du Gouvernement, et on a commencé nos travaux avec beaucoup de justesse dans la qualité des propos en saluant l'engagement supplémentaire sur les questions de sécurité.

Donc du coup, sur les questions d'énergie, je pense qu'il est utile de rappeler que rien n'est parfait

et que oui, on peut aller plus loin bien sûr, mais que le chemin, celui qui est pris, est plutôt bon, que ce soit pour les plus petites communes qui bénéficient déjà du bouclier tarifaire, que ce soit le fonds d'investissement massif qui est appelé de les vœux mais également qui est déjà engagé, de 2 milliards d'euros, qui a été présenté pour soutenir l'investissement, ou encore le fonds de transformation et donc de relance qui est également un autre fonds vert à 1,5 milliard d'euros.

Madame la Présidente, pareil : sur la question des superprofits, il y a une volonté un peu de remettre en question le capitalisme ou encore ce qui permettrait en réalité de, comment dire, caricaturer. Ce que je vois, moi, c'est que le ministre de l'Économie a d'ores et déjà un accord avec les énergéticiens, qui va rapporter plus de 26 milliards d'euros dans la continuité des travaux. Ce que nous souhaitons souligner par cette intervention qui sera courte et liminaire, c'est qu'il y a des actions en cours, qu'il y a j'espère évidemment un travail en bonne intelligence pour protéger les collectivités et les ménages sans jamais transférer la responsabilité exclusivement à l'un et à l'autre, mais au contraire de voir comment on peut les améliorer pour les rendre les plus efficaces possible. Je vous remercie, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Juste un tout petit mot pour la bonne clarté, pour celles et ceux qui suivent nos débats, sur un élément de fond de la situation. D'abord redire que tous les maires qui sont ici vous diront que la facture énergétique, elle est en train d'être multipliée par deux, par trois, par quatre, par cinq, avec des conséquences immédiates et des questions immédiates pour le bouclage des budgets 2023. Je crois que c'est très important d'avoir cette temporalité en tête.

Deuxième élément : les situations sont différentes d'une commune à une autre. Jacques Garreau l'a très bien exposé tout à l'heure pour une raison simple : c'est que selon le moment où nous avons signé nos contrats, renouvelé nos contrats, eh bien nous ne nous trouvons pas tous dans la même situation.

Troisième élément : le mécanisme d'aide de l'État qui est mis en place aujourd'hui, qui est utile à n'en pas douter pour les petites Communes qui ont été évoquées, ne concerne pas aujourd'hui les grandes Villes et les grandes Métropoles. C'est évidemment un élément extrêmement important puisque la Métropole nantaise, elle aussi, n'échappe pas aux effets de la crise énergétique puisque là aussi, sur les budgets de la Métropole, eh bien par définition ces enjeux pèsent. C'est une discussion effectivement qui a été portée par l'ensemble des associations d'élus, sans aucune exception. Je crois que c'est suffisamment peu fréquent pour être souligné.

J'ai eu l'occasion personnellement de dire à la Première ministre que nous, on soutient au titre de France Urbaine l'action qui est menée aujourd'hui par l'État pour arriver, à l'échelle européenne, à découpler la question du tarif du gaz et du tarif de l'électricité. Cette démarche, elle est nécessaire.

En revanche, en revanche Madame El Haïry, cette démarche de l'État que nous soutenons, je le redis, sur le découplage gaz et électricité, même si elle finit par aboutir – et nous actionnons les uns et les autres en ce sens –, elle ne sera jamais, en vrai, dans la temporalité de l'élaboration des budgets 2023 de tous les maires qui siègent dans cette assemblée. Et c'est ça, l'alerte qui est la nôtre collectivement, c'est que c'est là maintenant, dans 15 jours, dans trois semaines, dans un mois, que nous devons avoir une décision.

Il y a eu de ce point de vue une écoute de qualité, une écoute attentive. Il y a maintenant besoin d'actes pour venir répondre de manière tout à fait opérationnelle aux maires qui s'inquiètent légitimement, parce que derrière, chacun le mesure bien, le sujet derrière c'est la capacité à maintenir le périmètre du service public tel qu'il est, parce qu'à un moment donné, eh bien le budget d'une collectivité c'est comme le budget d'un ménage. Il n'y a pas de mystère. Nous serons les uns et les autres obligés de faire un certain nombre de choix. C'est ça, le moment particulier dans lequel nous sommes.

Je mets aux voix le vœu qui a été présenté. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

**M<sup>me</sup> Garnier :** « Pardonnez-moi, Madame la Présidente. Je vous ai posé une question pendant mon intervention : j'aimerais avoir votre avis sur la possibilité par la Métropole de mettre en place un fonds de soutien exceptionnel. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Je mets aux voix puisque j'avais démarré, et puis je vous répondrai ensuite. Je mets aux voix le vœu. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ce vœu est donc adopté à l'unanimité, et je m'en félicite.

J'ai bien entendu votre intervention, Madame Garnier. Je pense qu'on a besoin d'étudier tout ça de près, donc je n'écarte pas cette proposition d'un revers de la main, mais je pense que pour regarder les choses sérieusement, on doit regarder trois éléments. Je l'ai dit : aujourd'hui l'aide de l'État ne concerne pas les grandes Villes et les grandes Métropoles, là où les petites Communes sont d'ores et déjà consacrées par le filet de sécurité qui a été proposé par l'État. Premier élément de l'analyse. Deuxième élément de l'analyse : la Métropole elle-même, et dans des montants importants, est touchée par ces effets de l'inflation et de la crise de l'énergie. Donc je ne suis pas contre la mise à l'étude de cette proposition, mais là aussi il faut faire les additions, il faut regarder. Quel est le

montant qui est amené aujourd'hui aux petites communes ? Quel est le diagnostic fait du besoin qui est réel par l'État ? Quel est le montant impacté pour la Métropole ? Et à partir de cette analyse financière sérieuse et rigoureuse, nous pourrions tout à fait continuer à mener ce travail. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 – adopte le vœu ci-dessus.

DG déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire  
Département des mobilités  
Direction des services de mobilité

# **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

## **02 – Transition écologique – Mise en œuvre d'une tarification solidaire des services de mobilités**

### **Exposé**

Afin de garantir l'accès à tous et notamment aux plus modestes, à une mobilité répondant aux enjeux de santé écologique, il est proposé de mettre en place une tarification solidaire mobilité, venant renforcer et compléter les dispositifs existants dans le domaine des transports collectifs et de l'acquisition de vélos.

Cette tarification solidaire a vocation à être déployée sur les services de mobilité, afin de simplifier le parcours usager et d'améliorer l'accès de ces tarifications au plus grand nombre.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Nantes Métropole a mis en place une tarification solidaire afin de faciliter l'accès au réseau de transports collectifs pour les ménages les plus modestes et de couvrir l'ensemble des situations de précarité en modulant la participation des usagers en fonction de leurs revenus. Ce dispositif a démontré toute sa pertinence avec près de 60 000 bénéficiaires et l'importance de permettre à chacun de se déplacer en pouvant bénéficier d'un tarif corrélé à son niveau de ressource.

Cependant, au regard du contexte actuel, il convient également de faciliter l'accès aux services de mobilité des classes moyennes en étendant les seuils plafonds donnant accès à la tarification solidaire.

Dans ce cadre, cette délibération a vocation à :

- augmenter les seuils plafonds donnant accès à la tarification solidaire transport collectif,
- élargir la tarification solidaire à de nouveaux services, notamment au service « monbicloo », en complémentarité avec la tarification solidaire sur l'acquisition de vélos, approuvée lors du conseil métropolitain de juin.

Alliant plusieurs axes stratégiques de la politique métropolitaine, cette mesure vise à la fois à répondre aux problématiques de pouvoir d'achat et de justice sociale, mais aussi à favoriser le changement de comportement et une mobilité plus durable et plus sobre d'un point de vue énergétique.

Nantes Métropole fait ainsi partie des premières métropoles françaises à créer une tarification solidaire mobilité englobant plusieurs services.

### **UNE TARIFICATION SOLIDAIRE DES SERVICES DE MOBILITÉS HARMONISÉE**

Comme pour les transports en commun, l'analyse de la situation des ménages se fera, pour tous les services de mobilités, à partir de leurs ressources au travers du Quotient Familial (QF) et permettra d'intégrer l'ensemble des membres du foyer.

Les études des dossiers s'effectueront à partir de l'attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) mentionnant un niveau de Quotient Familial pour les ménages connus de ces services, ou du dernier avis d'imposition pour les autres ménages, à partir duquel est calculé un QF.

L'analyse du QF permet de moduler la prise en compte de la précarité en offrant des tarifications réduites progressives pour les ménages ayant des revenus faibles ou modestes.

À titre d'information, en 2021, le nombre de bénéficiaires du dispositif appliqué aux transports en commun est de l'ordre de 60 000.

Une mise en cohérence des tarifications solidaires sur les transports collectifs et les vélos (services de location longue durée et aide à l'achat) est proposée :

- pour ne pas créer d'incompréhensions à cause de seuils différents selon le service de mobilité,
- pour éviter des dispositifs en contradiction avec la stratégie globale de mobilité,
- pour simplifier l'accès aux bénéficiaires potentiels de ces tarifications solidaires avec l'objectif, à terme, d'une démarche unique donnant droit à l'ensemble de ces services.

Il est ainsi souhaité mettre en œuvre des seuils communs à chaque dispositif, mais, en cohérence avec la stratégie déplacements déployée, les réductions tarifaires seront différenciées selon le service de mobilité.

### **ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE DES TRANSPORTS COLLECTIFS**

Six ans après sa mise en œuvre, et du fait des évolutions économiques et sociales de ces dernières années, la révision des seuils existants apparaît nécessaire.

Il est proposé de :

- passer le plafond maximal d'accès au dispositif à 900 € de QF au lieu de 600 €,
- modifier le dernier seuil actuel comprenant les ménages entre 501 et 600, en allant jusqu'à 750 € tout en conservant les réductions en place,
- créer un quatrième seuil de 751 à 900 € de QF proposant une réduction de 30 % sur les formules illimitées TAN.

		<b>QF inférieur ou égal à 350</b> <i>GRATUITÉ</i>	<b>QF entre 351 et 500</b> <i>RÉDUIT 1</i>	<b>QF entre 501 et 750</b> <i>RÉDUIT 2</i>	<b>QF entre 751 et 900</b> <i>RÉDUIT 3</i>
<b>Formule illimitée TAN</b>	26-60 ans	GRATUIT	- 90 %	- 70 %	- 30 %
	60 ans et plus			- 50 %	
	Moins de 26 ans				
	Moins de 18 ans				
	Moins de 12 ans				

L'augmentation du plafond maximal d'accès au dispositif et la création d'un quatrième seuil permettent d'atténuer les effets de seuil pour les ménages modestes dont le quotient familial se situait juste au-dessus de 600 € (certains bénéficiaires du RSA, retraités, actifs percevant le SMIC, couples, etc.).

Ces évolutions seront appliquées à compter du 1er mai 2023 afin d'effectuer les développements informatiques nécessaires à leur mise en œuvre et d'assurer la formation des agents de communes qui seront chargés de traiter les dossiers déposés par les usagers.

Ainsi, et conformément à l'article 39.2 du contrat de délégation de service public du réseau de transports publics urbains, des représentants de Nantes Métropole et de la SEMITAN se rencontreront afin d'évaluer précisément les incidences de cette mesure sur les engagements de recettes du délégataire. Une première estimation permet d'évaluer son coût à environ 600 000 € en année pleine.

Les conséquences de cette mesure seront intégrées dans un avenant au contrat de DSP qui sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de décembre.

La mise à jour du plafond maximal de ressources n'impacte pas les critères d'éligibilité particuliers du dispositif, à savoir :

- les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé
- les personnes en cours de régularisation administrative

### MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOLIDAIRE DU SERVICE DE LOCATION DE VELO DE MOYENNE ET LONGUE DUREES « MonBicloo »

Ce dispositif a pour ambition de faciliter la pratique cyclable des publics les plus modestes. Il est proposé que la tarification solidaire s'applique aux 7 types de vélos disponibles à la location. Pour accompagner ce dispositif, la Métropole a prévu d'augmenter le parc de vélos à assistance électrique (VAE) du service monbicloo de 300 vélos dont l'arrivée sera échelonnée d'ici juin 2024.

Pour réduire le très important écart de tarification entre l'offre publique de location de vélos à assistance électrique (VAE) et l'offre privée, il est proposé d'augmenter le coût de location du VAE monbicloo de 5 € TTC par mois passant le tarif mensuel de 20 à 25€TTC par mois. Il est précisé que les tarifs présentés ci-dessous intègrent cette augmentation.

Ainsi, il est proposé la tarification suivante, par tranche de quotient familial (QF) :

Type de vélos	prix public Par mois TTC	QF≤350, application d'une réduction de 90 %	351≤QF≤500, application d'une réduction de 70 %	501≤QF≤750, application d'une réduction de 50 %	751≤QF≤900, application d'une réduction de 30 %
classique	10 €	1.00 €	3.00 €	5.00 €	7.00 €
VAE	25 €	2.50 €	7.50 €	12.50 €	17.50 €
pliant	15 €	1.50 €	4.50 €	7.50 €	10.50 €
cargo	60 €	6.00 €	18.00 €	30.00 €	42.00 €
E-cargo	90 €	9.00 €	27.00 €	45.00 €	63.00 €
équilibre	10 €	1.00 €	3.00 €	5.00 €	7.00 €
E-equilibre	20 €	2.00 €	6.00 €	10.00 €	14.00 €

En cas de vol ou de dégradations, les usagers devront assurer le prélèvement total de la caution afférente au type de vélo loué. Ce montant pourra être réduit à 10 % du montant de la caution pour les usagers qui auront souscrit une assurance d'un montant de 90 €.

La durée de location des vélos soumis à la tarification solidaire ne pourra pas excéder un an, exception faite des vélos équilibres pour lesquels la durée de location ne pourra excéder 3 ans.

Le montant global de dépense liée à cette opération est de 155 466 € HT correspondant à l'acquisition de vélos supplémentaires et du recrutement d'un agent supplémentaire par l'opérateur bicloo pour mettre en œuvre le service.

Compte tenu des développements à opérer, le dispositif entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Les crédits correspondants sont au budget 2022 sur la ligne 65/65748 de l'opération n° 2872 libellée Bicloo.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Chers collègues, je vous propose qu'on puisse passer à la délibération numéro 2 et je donne la parole à Nicolas Martin et Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, en fait on va essayer de faire un duo à deux voix, si vous le permettez. Je me chargerai de l'introduction générale et de la présentation pour les transports en commun, et Nicolas complétera pour les dispositifs vélos.

Donc je pense qu'ici, personne n'ignore qu'il existe une tarification solidaire des transports en commun qui a été mise en place en 2016, qui repose sur trois niveaux de quotients familiaux qui servent de base pour l'obtention de niveaux de réduction qui vont de 100 % à 50 %, donc avec un quotient familial maximum qui va jusqu'à 600.

Pour dire les choses comme j'ai pu les observer depuis six ans, nous avons eu progressivement – et je pense que parfois certains d'entre vous y ont contribué par écrit ou oralement – des remarques, des observations sur le fait qu'un quotient familial de 600 pour une personne seule, c'est en gros 1 200 euros de revenu maximum. Et on voit bien que dès qu'on est à 1 250, 1 300, on n'est pas riche, on n'est pas aisé, on n'est même pas vraiment dans la classe moyenne, mais on ne pouvait pas rentrer dans la tarification solidaire des transports en commun. Donc ça, c'était la première observation.

Deuxième élément : en cours de route, en 2019 nous avons donné à la SEMITAN dans la Délégation de Service Public un rôle de coordinateur des mobilités, des services de mobilité. Et donc on a travaillé sur le fait d'avoir, pour les services de mobilité, un système de tarification solidaire qui obéisse à la même logique. Chacun paye en fonction de ses moyens et de la composition de son ménage.

Or, en travaillant, on s'est rendu compte que notamment pour permettre l'accès à tous par exemple des vélos à assistance électrique pour pouvoir se rendre d'un endroit d'habitat à une zone d'activité à quelques kilomètres, 5, 6, 7 kilomètres, eh bien on allait très vite buter sur des limites capacitaires des ménages à pouvoir financer ces vélos à assistance électrique, y compris avec une aide métropolitaine.

Et donc ça nous a amenés, pour la même raison, à travailler sur l'extension du système de quotient familial. Donc ce qu'on vous propose ici d'une façon générale, c'est d'abord d'étendre le troisième niveau de quotient familial qui était de 500 à 600, de le passer de 500 à 750 donc là, on va nettement plus loin, vous le voyez, pour le troisième niveau. Et pour le quatrième niveau, de créer ce quatrième niveau, de l'emmenner jusqu'à 900, ce qui correspond pour une personne seule à un revenu total de 1 800 euros, et là, on commence à être sur des gens qui sont entre le SMIC et le salaire médian à peu près. Donc vous voyez : pas des gens non plus extrêmement fortunés, ça concerne à peu près 230 000 à 240 000 personnes sur notre métropole, alors que l'ancien dispositif n'en concernait à peu près que 120 000, et donc du coup vous voyez 120 000 on avait 60 000 bénéficiaires de dispositif de tarification solidaire, dont tous n'habitent pas sur la métropole.

Parce que là, on fait concrètement de l'alliance des territoires, donc ça c'est un petit message pour Madame Garnier. Concrètement, tout usager de notre réseau de transport en commun qui rentre dans la tarification solidaire, où qu'il habite, peut bénéficier de celle-ci, et c'est aussi une façon d'être dans la mise à disposition d'un service et d'une tarification au réel des besoins et des capacités de chacun, en dehors de son endroit de résidence.

Donc on travaille sur ce point. On étend un petit peu plus loin et puis on dote pour ce quatrième niveau de seuil, une réduction de 30 % donc 100 % pour le quotient inférieur à 350 en considérant que la mobilité est un besoin essentiel, et donc tout le monde doit pouvoir se déplacer, y compris les gens qui sont là en situation de pauvreté, mais vraiment de pauvreté, et puis des réductions dégressives qui vont jusqu'à 30 % lorsqu'on atteint le seuil de 750 à 900 euros de quotient familial.

Enfin, il est bon de rappeler deux choses, c'est que pour les transports en commun nous avons déjà baissé de 20 % le tarif des abonnements, et que bien sûr la réduction s'applique au niveau d'abonnement, au tarif de l'abonnement déjà réduit, et en plus que pour les salariés il existe une participation employeur qui se rajoute en plus, ce qui fait que par exemple si on arrive à 30 euros de tarif d'abonnement, eh bien ça permet par exemple de n'en payer que 15. Voilà.

Et puis dernier élément peut-être : ça bénéficie à l'ensemble des personnes de la famille et pas simplement aux gens qui travaillent, mais simplement en fonction de sa tranche d'âge chacun une fois qu'on est rentré dans le dispositif se voit appliquer le niveau de réduction au niveau d'abonnement qui correspond à son niveau d'âge.

Pour faire les calculs, ça peut représenter plusieurs centaines d'euros, assez facilement, d'économie pour des ménages sur une année. Donc c'est loin d'être anecdotique. Vous pouvez faire le calcul assez simplement. Pour les gens qui sont dans la tranche 4, en fait 15 euros par mois sur 12 mois, si vous êtes deux vous multipliez par deux. Si vous ajoutez des enfants, très vite on arrive à 500 ou 600 euros d'économies pour les ménages et je pense que c'est, un, de nature à favoriser le fait de relancer la fréquentation de nos transports en commun, et de deux, c'est aussi une bonne démarche pour faciliter la conservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Et je passe le relais à Nicolas pour les services de location de vélos. »

**M. Martin :** « Merci Bertrand. Bonjour à toutes et tous. Ravi de pouvoir vous présenter ce deuxième étage à la fusée de nos engagements sur le vélo, puisqu'au mois de juin on avait déjà évoqué la question des aides sous condition de ressources pour l'acquisition de vélos, et là on attendait cette délibération du mois d'octobre pour pouvoir nous mettre en phase avec les transports en commun. Ce qui est important c'est qu'aussi, on facilite la vie des Nantaises et des Nantais sur une facilité d'accès.

C'est-à-dire que si on avait des tranches différentes entre le transport en commun et le vélo, c'est vrai que pour l'usager ce n'est pas toujours très facile quand on est sous condition de ressources de pouvoir s'adresser au service compétent pour pouvoir accéder à une tarification solidaire. Et bien là, on a tout en un : quand on a déjà sa carte d'abonnement transports en commun, plus de 60 000 utilisateurs aujourd'hui, on aura tout de suite un accès à un service de location de vélos sous condition de ressources.

Donc on sait aussi que, que ce soit l'acquisition de vélos ou la location de vélos, ce sont les éléments majeurs qui permettent de changer de type de véhicule, ce qu'on appelle le basculement en part modale, quitter sa voiture pour un autre mode de déplacement. Et donc cette proposition, elle va nous permettre d'accélérer, peut-être aussi d'équilibrer l'enthousiasme qu'il y a aujourd'hui

sur le vélo en permettant y compris aux moins fortunés de pouvoir y avoir accès. C'est un élément important.

Donc pour cela, on a donc des tarifications qui vous sont proposées sur la location de vélos en fonction des quatre tranches de QF telles que les a présentées Bertrand. À titre d'exemple, pour une famille ou une famille monoparentale avec deux enfants qui gagnerait 2 700 euros par mois, on aurait un accès à un vélo électrique à 17,50 euros ou à 7 euros par mois pour un vélo mécanique, musculaire.

Et puis, si on est vraiment dans les tranches les plus basses, on a même accès à un vélo électrique à 2,50 euros par mois, ce qui est quand même d'une accessibilité très importante. Il faudra néanmoins donc regarder la question de la caution. Donc là aussi, en lien avec le Crédit municipal, on va proposer une caution qui permettra, moyennant un coût de 90 euros, de pouvoir avoir une sécurité sur les réparations, les vols de vélos à hauteur de 10 % maximum, plafonnée à 10 % du prix de la réparation ou du vélo. Et puis on va s'équiper de 300 vélos nus supplémentaires pour pouvoir répondre à cette demande en lien avec notre opérateur Bicloo d'ici 2024.

C'est à peu près tout sur cette délibération, 155 000 euros de budget qui vous sont proposés. Voilà pour ce qui est de cette délibération. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Aurélien Boulé. »

**M. Boulé :** « Madame la Présidente, chers collègues, je me réjouis de ces échanges sur une thématique un peu plus vertueuse et positive, dans une période qui est bien anxiogène. Donc avec les collègues de mon groupe, je tenais à témoigner de mon enthousiasme concernant ce projet de délibération.

Bertrand l'a dit : le droit à la mobilité pour tous, pour toutes et pour tous, est évidemment l'un des marqueurs phares de notre majorité métropolitaine. Depuis 20 ans, au quotidien nous agissons dans ce sens-là à travers différentes politiques publiques pour faire de notre métropole un territoire toujours solidaire mais aussi respectueux et protecteur de notre environnement.

Alors, je ne vais pas vous l'apprendre mais ces derniers mois, une crise mondiale, une crise sanitaire mondiale nous a secoués : avec la conduite irresponsable aussi de certains États, une saison estivale chaude et sèche, l'annonce d'une grave crise énergétique et une inflation galopante nous éprouvent. Je parlais d'une période anxiogène, on y est évidemment en plein dedans.

Aussi, mettre en cohérence nos préoccupations de solidarité et notre démarche de résilience écologique avec la mise en œuvre d'une tarification solidaire des services de mobilité large et équitable, est à mon sens justement une réponse juste et pertinente.

En effet, nous répondons avec celle-ci aux préoccupations sociales et économiques d'un nombre conséquent de nos concitoyennes et concitoyens. En 2021, alors que le plafond de quotient familial était de 600 euros, 60 000 personnes ont pu bénéficier d'abonnements aux transports en commun adaptés à leurs revenus, et en augmentant le plafond de 300 euros, c'est plus de 230 000 bénéficiaires qui seront désormais concernés dans les foyers aux revenus dits "moyens". Un vrai coup de pouce au pouvoir d'achat pour un grand nombre d'habitantes et d'habitants de la métropole.

Mais cette tarification solidaire, c'est aussi une réponse aux différents enjeux transitionnels de notre époque car elle encouragera l'usage de mobilités décarbonées et de mobilités peu ou pas émettrices de particules fines. De plus, je ne doute pas que cette nouvelle tarification solidaire participera à l'essor de la pratique cyclable dans notre métropole.

Donc Nicolas l'évoquait : à la suite des aides votées lors de la session du Conseil métropolitain des 29 et 30 juin concernant l'acquisition, le réemploi de vélos neufs ou d'occasion pour les ménages les plus modestes, je ne peux que me réjouir que l'offre Monbicloo propose ces prochaines semaines une tarification solidaire, valorisante et incitative.

Donc celle-ci s'appliquera aux sept types de vélos disponibles et contribuera à rendre notre Métropole plus juste socialement et plus viable économiquement.

Donc pour finir, Madame la Présidente, chers collègues, j'espère que nous approuverons ce projet de tarification à l'unanimité, car après avoir tenu une promesse de campagne rendant gratuits les transports publics le week-end, je pense aussi à la baisse des abonnements de 20 %, nous serons, et ça je tiens à le noter ici et à vous le partager dans ce Conseil métropolitain, nous serons une des premières Métropoles françaises à créer une tarification solidaire multimobilité. Nous pourrons alors nous réjouir de travailler à une métropole durable et accessible au quotidien facile, une Métropole attentive à la nécessaire harmonie entre les citoyennes et citoyens et leur environnement. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Nathalie Blin. »

**M<sup>me</sup> Blin :** « Madame la Présidente, chers collègues, dans le droit fil des précédentes mesures de solidarité concernant la tarification des transports collectifs bénéficiant déjà à de nombreux

habitants de la métropole, la délibération que nous sommes appelés à voter est bienvenue parce qu'elle permettra d'en élargir le principe à de nouveaux publics.

Soulignons pour commencer tout l'intérêt de mesures qui n'opposent pas, bien au contraire, les dimensions d'ordre social et celles qui relèvent de la transition écologique. Quand la recherche d'une plus grande solidarité envers les ménages modestes rejoint la volonté de mettre en œuvre des pratiques vertueuses pour l'environnement et la santé de tous, nous ne pouvons qu'y être favorables. En effet, la Métropole de demain doit privilégier tout ce qui peut permettre à nos concitoyens de se déplacer aisément et sans devoir se mettre en difficulté financière.

Il s'agit de se rendre au travail ou en formation, chercher un emploi, faire les achats du quotidien, pratiquer des loisirs, ou encore circuler pour les activités scolaires et extrascolaires des enfants. C'est la vie de tous les jours qui peut en être facilitée.

Bien entendu, la diminution des recettes consécutive à la baisse du montant des versements transport par les entreprises décidée par l'État et l'élargissement de la réduction des tarifs ne doivent pas porter atteinte aux nécessaires entretiens et investissements des transports publics – notamment en termes d'accessibilité universelle, de fréquence et de densité de réseau. D'autant plus que les charges d'énergie pour la TAN vont fortement augmenter.

En même temps, en même temps, le choix politique pour les transports en commun ne doit pas l'être au détriment des salariés de la SEMITAN, comme ils nous l'ont rappelé à l'entrée de ce Conseil. À l'heure où nous avons besoin d'augmenter nos recettes pour financer ces politiques volontaristes, trouver le moyen du développement du nombre de voyageurs peut en être une piste de réflexion.

Par ailleurs, en élargissant les mesures de tarification solidaire aux services liés à l'usage du vélo, la Métropole adopte une attitude globale qui allie à la fois les enjeux de santé publique, les questions de fluidité dans les déplacements urbains, la nécessité de donner à toutes les bourses les moyens de bouger et l'exigence écologique de lutter contre les émissions de gaz carbonique.

En adoptant cette délibération d'ordre tarifaire, la Métropole poursuit ainsi son objectif revendiqué de proposer au plus grand nombre et à moindre coût des alternatives à la voiture. Je vous remercie de votre attention. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Merci Madame la Présidente. Alors c'est vrai qu'après l'instauration de la tarification solidaire pour nos transports en commun, votée à l'unanimité en 2016, nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape en augmentant les seuils de plafond donnant accès à cette tarification en la portant à 900 euros de quotient familial, et en l'étendant au service de location longue durée Monbiclo. »

Ces mesures visent naturellement à permettre à nos concitoyens les plus modestes d'accéder plus facilement à l'offre de transport. Nous la soutenons naturellement sans hésitation.

Pour débiter, j'ai une petite question. Pourquoi ne pas inclure le service Marguerite dans la tarification solidaire pour les plus démunis, les plus modestes ? La voiture est souvent un luxe que la hausse du carburant bien évidemment n'a pas rendu plus accessible. Il nous semblerait qu'une ouverture à ce service serait une bonne chose.

Alors, je le disais : nous soutenons cette délibération sans hésitation car il faut bien l'avouer, notre pouvoir d'achat est mis à mal par la hausse du coût de l'énergie, ça a été rappelé tout à l'heure – le gaz, l'électricité, l'essence –, mais également par la hausse des prix de l'alimentation. Il faut bien reconnaître que la politique de votre majorité aura consisté à piocher chaque jour un peu plus dans la poche de nos concitoyens. En créant la taxe GEMAPI, en créant la taxe spéciale d'équipement, en augmentant la taxe foncière, en augmentant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, autant d'atteintes au pouvoir d'achat des habitants de la métropole.

Alors, cette nouvelle version de la tarification solidaire est la bienvenue. Notons que l'actuelle tarification coûte environ chaque année 12 millions d'euros à la Métropole et que cette extension coûtera un peu moins de 800 000 euros supplémentaires, et Nathalie Blin a raison d'évoquer nos capacités de développement et la manière dont on va aller dans les différentes décisions qui ont pu être prises depuis le début du mandat, pardon, vont obérer ou pas nos capacités de développement du réseau. La diminution de la fréquentation, l'instauration de la gratuité, l'augmentation du coût du gaz qui pourrait être multiplié par quatre, entre quatre et sept si j'en crois les échanges que j'ai eus récemment avec le président de la SEMITAN, tout ça risque d'obérer fortement ou en tout cas d'obliger la Métropole à faire des choix.

Je rappelle que nous avons fait des propositions constructives pour permettre d'aller dans d'autres directions en matière de transport, et je pense qu'il serait utile que vous puissiez les écouter à nouveau.

Et je profite du coup de cette délibération pour regretter que le président de la SEMITAN ait décidé seul de priver notre opérateur de plus d'1 million de recettes annuelles en décidant de supprimer la publicité sur les trams. Il faut de la mesure en toute chose. Monsieur Bolo, en est de plus en plus

dépourvu, mais il aurait été préférable de notre point de vue de poser des conditions, de revoir le cahier des charges ou d'instaurer un système de validation préalable pour éviter le couac récent de la publicité pour les *dark stores* que vous combattez par ailleurs.

Enfin, j'en termine par une question très concrète, très factuelle, qui concerne le pouvoir d'achat de l'ensemble des habitants de la métropole : pouvez-vous nous indiquer si vous envisagez de procéder dans les prochaines semaines à une hausse des tarifs de nos transports en commun ? Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Jacques Pineau. »

**M. Pineau :** « Merci Madame la Présidente. Pas de suspense en ce qui concerne le vote de notre groupe, qui approuvera bien évidemment la mise en œuvre d'une tarification solidaire des services mobilité. La délibération qui nous est proposée a l'avantage de concilier la nécessité d'accompagner la transition écologique et l'impératif de justice sociale qui est pour nous un préalable.

Nous partageons le constat qu'une lutte efficace contre le réchauffement climatique passe entre autres par une transformation des usages du quotidien, en particulier dans les domaines des mobilités. Il nous faut autant que faire se peut privilégier les modes de déplacement les moins polluants possible.

Si cette transition concerne tous les métropolitains, tous ne l'abordent pas dans les mêmes conditions. Le contexte d'inflation forte, particulièrement dans le domaine de l'énergie mais pas seulement, affecte sensiblement une part importante de la population. Leur pouvoir d'achat s'en ressent. Nous devons prendre en compte cette réalité et faire que chacun soit contributeur selon ses moyens, et usager selon ses besoins.

Abaisser la tarification des transports en commun en fonction de ses ressources, nous l'avions déjà fait. Aujourd'hui nous étendons ce dispositif à d'autres modes de déplacement. Surtout, nous renforçons cette modération tarifaire en étendant le dispositif à une partie de la classe moyenne qui subit la hausse des prix. Dans certains cas, cela pourra sans doute conforter leur choix en faveur d'une mobilité durable, ce qui en fait une mesure juste et efficace. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole aux rapporteurs. Nicolas Martin pour commencer. »

**M. Martin :** « Oui, je voulais juste apporter une précision. Bien sûr c'est une mesure pour le pouvoir d'achat. On a aussi des mesures de l'État qui ont été dans le cadre de la gestion de la crise sur des aides vélo, et il faudra qu'on précise néanmoins parce qu'aujourd'hui elles sont décorréélées et donc elles sont cumulatives, et il est évident qu'on ne peut pas avoir plus de 100 % de prise en charge pour les aides à l'acquisition de vélos. Et on ne voudrait pas transformer des aides en opportunités, en effets d'aubaine. Donc on va bien sûr rappeler quand même la règle sur le sujet d'ici la fin de l'année – parce que je rappelle que ces règles seront éligibles à partir du 1<sup>er</sup> décembre et 1<sup>er</sup> janvier pour les aides à l'acquisition de vélos. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Eh oui, deux rapporteurs, deux conclusions, mais il me semble qu'on a été suffisamment brefs pour vous permettre de débattre assez largement, donc on va essayer de rester sur cette ligne. Je ne l'avais pas dit tout à l'heure, mais effectivement le coût de la mesure de transport en commun c'est 600 000 euros minimum, vraisemblablement jusqu'à 1 million d'euros en fonction du succès, mais en même temps ça ne prend pas en compte d'éventuelles recettes supplémentaires qui pourraient arriver, puisqu'aujourd'hui, si on a des gens qui ne sont pas abonnés et que demain ils sont abonnés avec des réductions, eh bien évidemment ça nous fera aussi des recettes supplémentaires.

On a juste une petite chose : pour les transports en commun, c'est le 1<sup>er</sup> mai que rentrera en application la mesure, tout simplement parce qu'il nous faut – et je pense que les maires le savent bien – former les personnels dans les CCAS et dans les mairies d'une part, et puis d'autre part adapter le logiciel qui va permettre de traiter les demandes de cartes Libertan, et donc pour être vraiment sûr qu'il n'y ait pas de souci, la mesure entrera en application le 1<sup>er</sup> mai mais normalement, on pourra commencer à recevoir les personnes et à traiter leurs demandes à partir du mois de mars, courant mars. Mais ça, je pense que vous recevrez, vous les maires de l'agglomération, un courrier qui vous précisera les choses.

Et puis Marguerite, Marguerite n'est pas inclus dans le dispositif. On pourra se poser la question – même si je rappelle quand même que c'est un service qui n'obéit à aucune délégation. Il n'y a pas de contrat particulier, si ce n'est des contrats de mise à disposition d'espaces. Et par ailleurs, la politique de la Métropole, ce n'est pas encourager à prendre la voiture, même si c'est de l'autopartage et qu'effectivement l'autopartage par définition occupe moins de place sur l'espace

public que plusieurs voitures qui ne seraient pas partagées.

Enfin, je le dis ici : il n'y a pas de volonté d'augmenter les tarifications des transports en commun dans les prochaines semaines – puisque la question était celle-ci. Donc en revanche, je peux d'ores et déjà vous dire qu'à un moment ou un autre, il faudra bien les augmenter un petit peu, tout simplement parce que quand vous avez une facture énergétique qui augmente dans des proportions invraisemblables, et quand vous avez des coûts qui augmentent d'une façon globale, si vous n'augmentez pas les tarifs payés par les usagers, il y a un moment où vous devez le faire, et à ce moment-là c'est 10, 15, 20 % qu'il faut appliquer.

Donc moi, je préfère que même si la Métropole protège la population et les abonnés en prenant en charge une partie de l'augmentation des coûts, il n'empêche qu'à un moment ou un autre je pense qu'une partie devra aussi être supportée par les usagers. Mais on fera juste, et vous serez invités à le faire, la différence avec le niveau d'inflation à ce moment-là, et je pense que chacun pourra mesurer le caractère protecteur de l'action métropolitaine. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve le développement d'une tarification solidaire des services de mobilités
2. approuve l'évolution de la tarification solidaire des transports collectifs mentionnée ci-dessus applicable, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023
3. approuve l'augmentation tarifaire de 5 euros TTC par mois et donc le nouveau tarif mensuel de 25 € TTC pour la location de vélos à assistance électrique du service monbicloo
4. approuve le dispositif de tarification solidaire pour la location de moyenne et longue durée de vélos monbicloo présenté ci-dessus ainsi que les seuils, et tarifs afférents, applicable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022
5. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée à la Fabrique de la ville écologique et solidaire  
Département des mobilités  
Direction de la stratégie et des études

# **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

## **03 – Transition écologique – Pacte pour une logistique urbaine durable et résiliente – Approbation**

### **Exposé**

#### **La logistique urbaine au cœur de la fabrique de la ville écologique et solidaire**

L'optimisation de la logistique urbaine est aujourd'hui devenue un enjeu pour la métropole, accru par l'explosion des livraisons à domicile : elle constitue un vecteur économique du territoire et un service essentiel pour garantir l'approvisionnement, mais aussi un levier pour répondre aux enjeux climatiques et de santé. En effet, la logistique urbaine est un émetteur non négligeable de gaz à effet de serre et une source de nuisances pour la vie urbaine. Plus précisément, la logistique urbaine représente 5 enjeux.

- **des enjeux environnementaux** : la logistique urbaine représente **300 000** mouvements de marchandises par semaine sur la métropole nantaise dont **20 %** dans le cœur d'agglomération. En France, le transport de marchandises en ville est responsable de **20 %** du trafic mais de **30 %** de l'occupation de la voirie et **50 %** des émissions de particules fines liées à la circulation. En termes de gaz à effets de serre, la France a pour objectif la neutralité carbone à horizon 2050 afin de contenir l'ampleur du réchauffement climatique à 1,5 °C. Pour les transports, cet objectif se traduit par une décarbonation complète des transports terrestres à cet horizon.

- **des enjeux sociaux** : la logistique urbaine génère aujourd'hui des impacts sociaux négatifs pour différentes catégories de professionnels et de travailleurs soumis à des modèles de distribution toujours plus performants dans un cadre économique contraint (horaires décalés, amplitude de travail, pénibilité, rémunération à la tâche...). Ces constats sont exacerbés dans le secteur des véhicules utilitaires légers (a fortiori pour ceux de la course à vélo et en scooters), qui représente les deux tiers des transports de marchandises en ville, soumis à très peu de réglementations sociales. Pourtant, **le secteur de la logistique est en croissance constante** avec +15 % d'emplois salariés dans le transport de marchandises et +22 % dans les secteurs de l'entrepôt et du stockage entre 2015 et 2020, non délocalisables et pour beaucoup faiblement qualifiés, représentant donc un véritable vivier d'emplois et un enjeu de formation.
- **des enjeux économiques** : la partie urbaine du transport de marchandises représente près de 30 % du coût logistique des produits qui ont parfois déjà parcouru des milliers de kilomètres. C'est par ailleurs un enjeu de compétitivité des entreprises, a fortiori à l'avenir au vu de l'évolution des modes de consommation. Ainsi, ces dernières années, deux secteurs ont connu une croissance exponentielle : **le e-commerce** avec des problématiques d'efficacité (véhicules peu remplis, près de 40 % de première livraison infructueuse nécessitant de nouveaux passages) et **le secteur de la livraison de repas à domicile**, dont la croissance nationale projetée est de +20 % / an.
- **des enjeux d'approvisionnement des centres-villes** : les transporteurs rencontrent des difficultés croissantes à desservir les centres (embouteillages, configuration contrainte de l'espace public...)
- **des enjeux urbains** : la logistique urbaine nécessite des emprises foncières importantes pour le stockage des marchandises. Or la pression foncière conduit à éloigner toujours plus les entrepôts du cœur de ville ce qui nécessite planification et régulation, avec des modèles d'entrepôts urbains mixtes et multimodaux à inventer. D'autant que les flux logistiques sont très polarisés : 50 % des mouvements logistiques départementaux sont liés à Nantes Métropole et 25 % à la ville de Nantes. La place des véhicules de livraison sur l'espace public constitue également un enjeu de conflits d'usages (stationnement sur pistes cyclables et couloirs bus).

Pour répondre à ces enjeux, Nantes Métropole ne dispose pas de compétence directe d'organisation de la logistique urbaine mais a des leviers d'actions (réglementation, planification, animation, développement économique...) permettant de contribuer, avec les acteurs du secteur, à la construction d'une feuille de route commune.

### **Le pacte de logistique urbaine : une démarche co-construite**

Le pacte pour une logistique urbaine durable et résiliente est une feuille de route co-construite avec les acteurs économiques du territoire qui s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par la collectivité en faveur de la logistique urbaine : l'appel à projet FLUX (2018) et la nouvelle réglementation livraison en centre-ville de Nantes (étape 1 en 2019, étape 2 en septembre 2021).

À travers lui, Nantes Métropole et les acteurs économiques affirment leur engagement commun pour une ville des courtes distances, apaisée et conviviale, qui concilie développement économique et bien-être de ses habitants et usagers.

Pendant un an, 200 acteurs privés et publics ont été impliqués dans la démarche, dont 30 particulièrement mobilisés (fédérations de transporteurs, entreprises, représentants des commerçants, services de Nantes Métropole, de la Région et du Département, gestionnaires de la voie d'eau...). Ces acteurs ont participé à 17 ateliers thématiques organisés par Nantes Métropole entre septembre 2021 et juin 2022 qui ont permis de s'accorder sur des objectifs et un plan d'actions partagé.

### **Les cinq grands objectifs fixés sont :**

1. **Interroger le caractère durable** des livraisons et leur contribution à la prospérité individuelle et collective (sensibiliser et impliquer les acteurs et les consommateurs)
2. **Optimiser la chaîne logistique** pour la rendre plus efficiente
3. **Promouvoir les énergies moins émettrices** de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
4. **Mixer les usages de l'espace public** et intégrer les fonctions logistiques dans la ville
5. **Favoriser des conditions et un environnement de travail** satisfaisants pour les acteurs de la logistique

Pour l'atteinte de ces objectifs, le pacte met en place une gouvernance - espace de dialogue et de décisions – qui s'articule avec les autres lieux de dialogues entre la métropole et le monde économique dans le cadre de la gouvernance ouverte de Nantes Métropole.

### **Le pacte de logistique urbaine repose sur des engagements forts de chacun des parties prenantes.**

Suite à la co-construction du pacte, les partenaires s'engagent sur les quatre axes suivants :

- **Dialogue et confiance** : le pacte est une démarche fondamentalement co-construite qui suppose des échanges de bonnes pratiques, des collaborations et des synergies.
  - Les acteurs économiques s'engagent à participer activement à la gouvernance du pacte et à partager leurs projets avec les autres parties prenantes.
  - La métropole s'engage à animer un dispositif de dialogue permanent avec les outils nécessaires. Elle s'engage également à informer les acteurs économiques et à débattre avec eux des projets et réglementation impactant la logistique urbaine pour leur permettre d'anticiper au mieux les changements.
- **Action et exemplarité** : le pacte vise à transformer concrètement la logistique urbaine sur la métropole pour qu'elle soit économiquement, environnementalement et socialement durable.
  - Les acteurs économiques s'engagent à mettre en œuvre des actions tendant vers les objectifs de durabilité et de résilience.
  - La métropole s'engage à mettre en œuvre des actions de logistique urbaine durable relevant de ses compétences ou pour lesquelles elle dispose de leviers d'actions (planification urbaine, réglementation, marchés publics) et à faciliter la mise en œuvre des actions des acteurs économiques.
- **Évaluation** : Les bénéfices des actions du pacte doivent être mesurables.
  - Les acteurs économiques s'engagent à contribuer au monitoring et au tableau de bord en partageant leurs données (dans le respect du secret des affaires).
  - La métropole s'engage à consolider les données de flux et de projets en lien avec la logistique urbaine et mettre en place un tableau de bord et des indicateurs de suivi partagés avec les acteurs du pacte.
- **Local et global** : la logistique urbaine s'inscrit dans une organisation des flux de marchandises qui dépasse la métropole. Chaque partie prenante s'engage à relayer au niveau approprié les projets et enjeux du territoire pour peser sur les décisions et règles à venir.

### **Une place de la métropole qui s'affirme dans les réseaux et le contexte national**

Nantes Métropole a été l'une des premières collectivités à s'engager dans le programme Initiatives Territoriales pour une Logistique Urbaine Durable (InterLUD) – coordonné par Logistic Low Carbon et le CEREMA – dont l'objectif est d'accompagner 50 EPCI dans la mise en place de chartes de logistique urbaine.

Aujourd'hui, **la démarche de concertation de Nantes Métropole est citée en exemple par les autres collectivités et les fédérations nationales de transporteurs** et les instances de gouvernance mises en place seront mobilisées pour la concertation autour de sujets de préoccupation forte des acteurs de la logistique, comme **la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions mobilités** (réglementation qui vise à améliorer la qualité de l'air des métropoles en restreignant l'accès des véhicules en fonction de leurs émissions de polluants).

Au niveau national, le sujet de la logistique urbaine est également en pleine structuration, notamment suite au rapport du Comité Interministériel de la Logistique, remis en septembre 2021. La démarche concertée de Nantes Métropole mise en place dans le cadre du pacte facilite l'interpellation de l'État sur des sujets qui relèvent de ses compétences, tels que **la réglementation des dark-stores et des dark-kitchens**, ces magasins ou cuisines existants uniquement en ligne et n'utilisant un local que pour la livraison.

### **Le plan d'actions**

Parmi les 58 actions du pacte, 11 ont été choisies par le groupe de pilotage pour être mises en œuvre à court terme (2023-2024) dans les 6 axes thématiques du pacte :

- **Améliorer l'insertion de l'immobilier logistique dans la ville** à la travers la planification urbaine (élaboration d'un schéma foncier / immobilier logistique) et des expérimentations d'espaces de logistiques urbaines innovants. Nantes Métropole est lauréate d'un **projet européen de 4 ans** (intitulé **DECARBOMILE**) pour développer les modes d'organisation et modèles économiques de ces entrepôts urbains. Plusieurs expérimentations seront menées comme par exemple un espace de logistique du dernier kilomètre sur le parc des chantiers (Ile de Nantes).
- **La réglementation des livraisons et le verdissement des flottes de véhicules** permettent de répondre aux problématiques de partage de l'espace public et de réduction des nuisances. La mise en place de la **Zone à Faibles Émissions mobilités** peut constituer un levier d'accélération de l'évolution vers des véhicules moins polluants mais nécessite une forte concertation avec les acteurs sur les conditions de mise en œuvre. Cette concertation s'appuiera sur la gouvernance du pacte.
  - **L'optimisation et la mutualisation de la logistique des chantiers du bâtiment et des travaux publics**, grand générateur de flux et de contrainte pour les riverains. Des actions seront menées notamment dans le cadre des grands chantiers de la centralité métropolitaine.
  - **La mutualisation de la logistique alimentaire** Des actions seront menées avec les acteurs du MIN pour optimiser les livraisons des producteurs agricoles notamment aux restaurateurs et épiceries des centres villes.
- **L'amélioration des conditions de travail des livreurs** à travers notamment le renforcement des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics de la métropole.
- **La réduction / réutilisation / recyclage de déchets de livraison par les acteurs** en cohérence avec les exigences nationales et les engagements métropolitains sur la réduction et la valorisation des déchets. La « logistique inverse » sera promue afin d'optimiser les tournées de livraisons en intégrant une collecte de déchets.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Je donne la parole à Thibault Guiné pour la délibération 3. »

**M. Guiné :** « Bonjour à toutes et à tous. Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, je suis venu aujourd'hui vous parler de logistique urbaine et de l'adoption d'un pacte pour une logistique urbaine durable et résiliente.

Permettez-moi avant mon propos de vous exposer aujourd'hui l'enjeu que représente la logistique sur notre territoire. C'est un enjeu pour la métropole, ça représente un vecteur économique, et un service essentiel pour toutes et tous, mais c'est aussi aujourd'hui un émetteur non négligeable de gaz à effet de serre et une source de nuisances pour la vie urbaine.

En termes d'enjeux environnementaux, la logistique urbaine, ça représente 300 000 mouvements de marchandises par semaine sur la métropole, mais si on dézoome au niveau de la France, ça représente 20 % du trafic, 30 % de l'occupation de la voirie, et 50 % des émissions de particules fines liées à la circulation.

Si on veut répondre aux objectifs fixés par la France de neutralité carbone à l'horizon 2050, nous allons devoir sortir d'une décarbonation complète des transports terrestres à cet horizon. Ça représente aussi des enjeux sociaux. Il faut voir que la logistique urbaine aujourd'hui, c'est un cadre économique contraint, horaires décalés, amplitude de travail et pénibilité. Et ces constats aujourd'hui sont exacerbés dans le secteur des véhicules légers, surtout les courses à vélo et à scooter qui sont régulièrement sujets sur nos villes de contrôles de notre part.

Ça représente aujourd'hui aussi deux tiers des transports de marchandises en ville et c'est soumis à très peu de réglementations sociales. Ce que nous appelons ubérisation prend ici une ampleur tout à fait conséquente dans la logistique urbaine.

Le secteur de la logistique est en croissance constante. C'est 15 % d'emplois salariés constants de transports en marchandises et plus de 22 % dans le secteur de l'entrepôt entre 2015 et 2020. C'est aussi un enjeu économique. La partie urbaine du transport de marchandises représenterait près de 30 % du coût de la logistique des produits et aujourd'hui, nous avons une explosion du secteur de la livraison de repas à domicile qui représente une augmentation de plus de 20 % par an, en lien aussi avec l'explosion de la livraison du e-commerce.

C'est l'enjeu d'approvisionnement pour notre centre-ville et qui rencontre des difficultés croissantes avec la question des embouteillages, la configuration contrainte de l'espace public, et aussi les enjeux urbains.

La logistique urbaine nécessite des emprises foncières importantes pour le stockage des marchandises ; or, cette pression foncière que nous rencontrons au quotidien continue à éloigner toujours plus les entrepôts du cœur de ville qui nécessitent la planification et la régulation dans leurs mouvements. 50 % des mouvements de logistique départementaux sont liés à la métropole et 25 % à la ville de Nantes.

Et pour répondre à ces enjeux, Nantes Métropole dispose d'un levier d'action : réglementation, planification, animation, développement économique, qui permettent de contribuer avec les acteurs du secteur à la construction d'une feuille de route commune. C'est le choix de la mise en place de ce bail de logistique urbaine qui est une démarche construite, qui prend son origine de l'appel à projets Flux 2018 et de la nouvelle réglementation de la livraison en centre-ville qui a été travaillée avec les différents acteurs économiques de façon concertée à l'époque avec la CCI, et aujourd'hui à partir de juin 2021 Nantes Métropole a fait le choix de lancer la construction de ce pacte, ce qui a mis en place pendant un an un travail avec 200 acteurs privés et publics dont 30 particulièrement mobilisés : les fédérations de transporteurs, d'entreprises, les représentants des commerçants, les services de Nantes Métropole, de la Région et du Département, le gestionnaire de la voie d'eau. Ces acteurs ont participé à 17 ateliers thématiques organisés par la Métropole entre septembre 2021 et juin 2022.

Cela nous a permis de nous accorder sur des objectifs partagés et un plan d'action. Les cinq grands objectifs fixés sont d'interroger le caractère durable de la livraison, optimiser la chaîne logistique, promouvoir les énergies moins émettrices de gaz à effet de serre, mixer les usages de l'espace public et favoriser des conditions et un environnement de travail satisfaisants pour les acteurs économiques.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le pacte met en place une gouvernance qui est un espace de dialogue et de décision partagé, qui s'articule avec les autres lieux de dialogue de la Métropole et le monde économique dans le cadre de sa gouvernance ouverte.

Le pacte de logistique urbaine repose sur des engagements forts de chacune des parties prenantes, un dialogue de confiance – le pacte, comme je le disais, est une démarche coconstruite – et la Métropole s'engage dans celui-ci à informer des acteurs économiques et à débattre avec eux des projets de réglementation impactant la logistique urbaine. C'est aussi des actions et de l'exemplarité.

Le pacte vise à transformer la logistique urbaine pour qu'elle soit économiquement, environnementalement et socialement durable. C'est aussi un travail autour de la question de l'évaluation de son impact, mais c'est aussi un travail local et global puisque la logistique urbaine s'inscrit dans un flux de marchandises qui dépasse largement nos métropoles et sur la question de l'alliance des territoires qui nous est chère. Je me permets de saluer Aziliz sur ce travail.

C'est une place aussi de la Métropole qui s'affirme aussi dans un contexte de réseau national. Cette démarche de concertation, nous avons été les premiers à la lancer au niveau national dans le pacte Interlude. Ça nous a permis – et on a pu le voir durant cet été – d'avoir une capacité de réponse et de restructuration au niveau de l'État sur par exemple la réglementation des *dark stores* et des *dark kitchen*, mais c'est aussi des plans d'action concrets sur le territoire.

Nous allons nous engager sur l'insertion de l'immobilier logistique dans la ville. Nous avons un projet européen qui dure sur quatre ans, DECARMOBILE, qui va nous permettre le travail de développer des espaces de logistique et des outils numériques. C'est aussi la mise en place d'un espace de logistique du dernier kilomètre, par exemple sur le parc des Chantiers de l'île de Nantes. C'est continuer à travailler sur la réglementation des livraisons et le verdissement des flottes de véhicules dans le cadre par exemple de la zone ZFE, la Zone à Faibles Émissions, et cette concertation auprès d'acteurs économiques s'appuiera sur la gouvernance du pacte. C'est aussi l'optimisation et la mutualisation de la logistique des chantiers de travaux publics, par exemple aussi par la voie fluviale, l'exemple des travaux pour le pont Anne-de-Bretagne, où une partie du pont sera amenée par la voie fluviale.

C'est la mutualisation aussi de la logistique alimentaire : l'exemple de Promocash en centre-ville où aujourd'hui nous avons l'une des seules entreprises de France qui fait de la livraison totalement décarbonée sur le dernier kilomètre pour les acteurs économiques. C'est aussi l'amélioration des conditions de travail des livreurs : continuer notre rôle au niveau national mais aussi européen sur la question de l'ubérisation, mais aussi plus localement travailler sur notre impact par le biais des marchés publics.

Aussi, je tiens à souligner le travail d'Hervé Fournier sur ces questions, qui nous permet d'avancer et d'être une des Métropoles exemplaires. Et c'est aussi, pour finir, la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets de livraison par les acteurs, par le biais de ce qu'on appelle la "reverse logistique", qui nous permet d'optimiser les tournées de livraison.

Voilà ma présentation pour ce pacte. »

**M. Roussel :** « Merci. Oui, Matthieu Annereau. »

**M. Annereau :** « Oui, merci de cette présentation très intéressante de ce pacte de logistique urbaine, durable et résiliente. Vous l'avez rappelé : les chiffres sont impressionnants, 300 000 mouvements de marchandises par semaine sur la métropole nantaise, et donc on comprend bien la portée économique de cet enjeu, mais également les conséquences que cela peut avoir en termes d'émissions de gaz à effet de serre et également en termes de saturation des

voies de circulation et de stationnement sur notre territoire.

Alors, il nous semble très important, dans le cadre de ce pacte, d'associer les acteurs économiques, et c'est pour cela que nous soulignons votre engagement en la matière de les consulter régulièrement sur les avancées des travaux. Une politique nationale se structure en la matière, un Comité interministériel de la logistique s'est tenu l'an passé, et donc cette structuration locale va bien entendu dans le bon sens et nous la soutenons.

Nous profitons tout de même de cette délibération pour savoir s'il sera possible de nous joindre des éléments sur le BEGES, le Bilan d'Émission des Gaz à Effet de Serre de la Métropole de Nantes, en termes notamment de déplacement des agents de la métropole ou encore des relations dans le cadre de vos politiques d'achat. Je vous remercie. »

**M. Roussel :** « Merci. Romain Salecroix. »

**M. Salecroix :** « Merci. Chers collègues, l'optimisation de la logistique urbaine est aujourd'hui devenue un sujet majeur pour notre Métropole, tant le paysage dans le domaine a évolué – ça a été rappelé –, avec l'explosion notamment de l'économie de plate-forme. Diagnostiquer, anticiper, agir, planifier sur ces sujets nous permettra, nous en sommes persuadés, d'agir concrètement pour répondre aux questions sociales, climatiques ou de santé publique qui en découlent.

En effet, les enjeux sont nombreux, comme le détaille le rapport de notre collègue Thibault Guiné : enjeux urbains, sociaux, environnementaux, économiques se déclinent dès lors qu'on aborde ce sujet.

Même si notre Intercommunalité n'a pas compétence directe dans le domaine, elle peut et elle doit agir au bénéfice de son territoire et de ses populations. En cela, nous partageons bien évidemment la démarche collective comme le plan d'action proposé notamment autour des six axes thématiques que sont la réglementation des livraisons, le verdissement des flottes, l'amélioration des conditions de travail des personnels, ou encore l'optimisation de la logistique des chantiers.

À ce titre, notre territoire dispose de plusieurs atouts favorables au transport de proximité sur lesquels nous souhaitons insister, grâce notamment à notre fleuve, la Loire, véritable route naturelle, voie de communication aujourd'hui sous-utilisée. Cela a été rappelé par Monsieur Guiné : la logistique mise en place pour le futur chantier du pont pour limiter les impacts doit nous inviter à poursuivre nos efforts.

Il est nécessaire, comme les élus communistes le réclament depuis longtemps, d'accélérer sur l'usage notamment du barging par des clauses offensives dans nos marchés publics pour favoriser l'utilisation de la voie fluviale plutôt que la voie routière. D'autant que l'argument économique souvent utilisé pour favoriser la route au fleuve ne tient pas lorsque nous comptons les coûts indirects de ce type de mode d'acheminement, notamment pour ce qui est de l'état de nos voiries, de nos réseaux ou encore de la pollution de l'air, véritable bombe à retardement pour nos habitants, nos territoires.

Nantes, c'est aussi l'étoile ferroviaire en devenir qui pourrait pour un certain nombre de marchandises, colis, déchets, matériaux, arriver et partir du cœur de la métropole par fret ferroviaire.

Oui, nous avons des atouts pour favoriser les échanges de proximité, les circulations apaisées, et améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

D'autre part, l'instauration des Zones à Faible Émission à partir de 2025 sera une étape importante dans notre agglomération pour l'amélioration sur la qualité de l'air et la réduction des émissions de particules fines. Les réponses devront cependant être appropriées et des solutions nouvelles proposées. Si nous respirons tous le même air, nous n'avons pas tous le même salaire.

Ainsi, exclure l'ensemble des véhicules mis en circulation avant 2005 pour les moteurs essence et 2010 pour les moteurs diesel, peut nous conduire à une situation explosive, renforcer une forme de relégation sociale, impacter le tissu des PME et dégénérer en un conflit social majeur. Cette interdiction des vieilles voitures risquerait de pénaliser les classes populaires et les petites entreprises ou artisans qui n'auraient pas les moyens d'habiter en cœur d'agglomération et pas non plus les moyens d'acheter une voiture plus récente si un accompagnement plus fort de l'État n'était pas mis en œuvre.

C'est le sens d'ailleurs de l'appel récent des élus communistes pour que l'État soit au rendez-vous pour organiser avec nos Communes un accompagnement financier à la hauteur, notamment pour les classes populaires de notre pays. La transition écologique ne doit et ne pourra jamais se faire au détriment de ceux qui font vivre notre pays, au risque sinon de voir s'amplifier les fractures et les divisions. Nous tirons donc la sonnette d'alarme.

Enfin, la prise en compte par ce pacte des conditions de travail dans les métiers de la logistique traduit notre attachement à la responsabilité sociétale, sociale des entreprises, qui plus est dans un milieu professionnel où la précarité affecte, nous le savons, de nombreux salariés – il est bon de ne pas l'oublier.

Nous serons ainsi très attentifs aux déclinaisons concrètes de nos ambitions au bénéfice des

travailleurs de ce secteur où règne malheureusement bien trop souvent la dérégulation, l'économie de la prédation, comme en témoignent les récents débats que nous avons eus à l'échelle nationale autour des *dark kitchen* ou encore de la protection sociale des travailleurs des plates-formes. Comme vous le comprenez, les élus communistes approuveront donc cette délibération et continueront à s'engager sur ces sujets majeurs pour l'avenir de notre Métropole. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Anas Kabbaj. »

**M. Kabbaj :** « Merci Madame la Présidente, et merci à Thibault pour sa présentation d'une délibération intéressante à plus d'un titre.

D'abord, parce qu'elle se saisit d'une évolution récente et rapide, qui impacte le quotidien de la Métropole et de ses habitants. Cela démontre la réactivité dont nos collectivités sont capables pour se saisir de sujets émergents.

Ensuite parce qu'elle pose un cadre établi au travers d'un dialogue exigeant et constructif avec les acteurs et les entreprises du secteur. Autrement dit, nous proposons une forme de régulation. Sans doute n'est-ce pas parfait, et sans doute faudra-t-il suivre dans la durée et adapter et approfondir des éléments de ce plan d'action. Mais en attendant, nous partons d'axes formulés sur la base d'une ambition partagée et conforme à notre projet politique.

Cela ne va pas toujours de soi. L'expérience nous montre qu'une telle volonté peut manquer parfois, y compris au plus haut sommet de l'État. Souvenons-nous qu'à une époque pas si lointaine, le phénomène d'ubérisation avait laissé sans réaction un Gouvernement. Il est vrai que se trouvait alors en son sein un ministre très favorable à cette dérégulation, porteuse d'emplois précaires pour beaucoup et de profits importants pour quelques-uns. Je n'y reviendrai pas davantage, mais chacun comprendra que nos collectivités ont raison de s'emparer de ce type de sujet plutôt que d'attendre que l'actuel exécutif le fasse.

Cette délibération contribue à affirmer notre ambition commune : non, la Métropole des circuits courts n'est pas une cité où nous aurions la capacité de nous faire livrer n'importe quoi et n'importe quand, par des travailleurs sous-payés des *dark stores* qui supplanteraient les commerces traditionnels. Il nous faut veiller à conserver des espaces pour l'activité commerciale et artisanale et permettre, par exemple, le maintien et l'installation de professionnels de la réparation et du réemploi.

Pour conclure, notre Groupe de la gauche citoyenne approuvera cette délibération. Nous considérons qu'elle va dans le sens du progrès social et environnemental. Ce pacte doit trouver toute sa place dans notre réflexion générale sur la fabrique de la Ville, réflexion qui intègre pleinement les enjeux de développement durable et de qualité de vie en ville. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Richard Thiriet. »

**M. Thiriet :** « Oui, merci Madame la Présidente. D'abord ce pacte et ses enjeux traitent d'un nouveau mode de comportement et de nos nouveaux modes de comportement d'achat, et donc évidemment, vous l'avez très bien dit, nouvelle donne économique, nouvelle donne environnementale et nouvelle donne sociale, et pour ça effectivement, imaginer des nouveaux modèles que nous saluons. Nous approuverons évidemment ce pacte, à la fois parce qu'il traite des questions de logistique urbaine, de logistique dans notre métropole, des questions de flux, d'entreposage, de modes de vente et de transport.

Alors, je vous invite tous à lire l'annexe que je trouve particulièrement éclairante et beaucoup plus éclairante que la délibération. Notamment je salue, nous saluons ici la méthode, les ateliers, les acteurs, une méthode qui se veut, je pense, incitative plutôt que coercitive, choisie plutôt qu'imposée, exhaustive parce qu'un nombre d'idées a été prononcé, certaines ont été rejetées, d'autres ont été actées et priorisées, donc tout ça va dans le bon sens.

La seule chose que je voudrais interroger, c'est l'exhaustivité des acteurs. On en a cité quelques-uns ici qui ne sont pas présents dans le groupe de travail. Évidemment c'est une expérimentation, vous n'avez sans doute pas voulu appeler tous ceux qui traitent aujourd'hui de ces enjeux de logistique et notamment les nouveaux acteurs que beaucoup ont cités ici – *dark store*, Uber.

J'ai deux questions par rapport à ce pacte. Un pacte, il est engageant s'il est signé, pas simplement s'il est écrit. Et s'il est signé par un grand nombre d'acteurs. Et donc ma question ici, elle est double : est-ce que ce pacte, vous prévoyez que les acteurs actuels le signent, et est-ce que vous prévoyez aussi de pouvoir inviter, impliquer les acteurs qui sont aujourd'hui absents autour de la table ?

Alors, je n'ai peut-être pas encore tout lu, mais il me semble que les grandes enseignes, les centres commerciaux ne sont pas pour l'instant autour de ce pacte. Je regrette aussi que sur la livraison collaborative entre particuliers – je pense à une start-up nantaise qui s'appelle Shopopop mais il y en a d'autres, les acteurs du dernier kilomètre je ne les ai pas vus non plus... Et puis évidemment,

la cerise sur le gâteau ce serait de pouvoir impliquer et faire en sorte que, on les a cités, Delivroo, Uber ou certains *dark stores* puissent s'engager en signant ce pacte. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Thibault Guiné. »

**M. Guiné :** « Merci pour les différentes interventions. Je vais prendre les questions dans l'ordre où elles sont venues.

Monsieur Annereau, sur la question des bilans des émissions de gaz, au niveau de la Métropole, auprès de ses agents et des marchés publics, dans le pacte nous intégrons comme je le disais un cadre évaluatif où on va essayer de trouver des solutions pour aller chercher au plus près les données pour pouvoir améliorer nos politiques publiques sur ces questions-là.

Je vous avoue que ce n'est pas toujours simple de réussir à faire une évaluation extrêmement précise sur l'émission de gaz à effet de serre de nos agents dans leurs déplacements, mais on s'y attache, je peux vous le garantir.

Sur la question de la gestion fluviale, là-dessus je tiens à souligner parce que c'est aussi une politique extrêmement transversale comme je l'évoquais tout à l'heure avec l'alliance des territoires, avec la question des marchés publics mais aussi par exemple avec la question du fleuve où là, c'est sous l'égide d'Anthony Descloziers, qu'une partie passe puisque nous avons lancé des études avec une AMO pour améliorer aujourd'hui notre politique de gestion de livraisons fluviales.

Je l'évoquais par exemple sur le pont Anne-de-Bretagne, mais nous avons aussi dans le pacte par exemple une expérimentation qui est en cours de lancement avec Urby, du groupe La Poste, et Les Coursiers nantais, où on partirait de la porte des Sorinières pour arriver par la voie fluviale avec une barge qui se ferait après en dernier kilomètre sur du mailling.

Sur la question des ZFE, dans le pacte on intègre aussi la réflexion qu'on a sur les impacts. Alors moi, je vous avoue que je m'y attèle surtout sur la question des acteurs économiques. Alors les transporteurs, ils vont avoir une capacité de réponse, mais on a une attention toute particulière pour les artisans. Aujourd'hui, on le sait, sur leur flotte on doit leur trouver des solutions et des compensations pour qu'ils puissent soit passer sur des véhicules décarbonés, mais aussi peut-être trouver d'autres manières de se faire livrer, et aussi en termes de travail aujourd'hui on voit que pour les artisans avoir l'accès dans nos centres-villes n'est plus si simple, et on cherche dans nos différentes actions à les accompagner dans ce type d'évolution.

Sur la question de l'emploi et du social, là-dessus la Métropole mène un engagement total pour qu'on assainisse la situation, j'ai envie de dire, l'ubérisation qui n'est plus possible. Aujourd'hui nous avons des travailleurs qui sont payés largement en dessous du SMIC, dans des conditions... On a pu le voir quand Uber ou Delivroo, d'un coup de numérique, ont pu sortir 2 000 personnes sans raison de leur plate-forme et se retrouvent sans emploi. Ça, ce n'est plus possible et on le travaille avec les acteurs.

Alors vous me demandez, Monsieur Thiriet, si on arrive à travailler avec eux et si on pouvait les intégrer dans le pacte. La porte, elle est ouverte. C'est aussi pour ça que pour vous répondre sur la question de la signature, on ne l'a pas fait sous cette forme-là pour justement garder toujours cette capacité à toujours intégrer des acteurs, parce qu'à des moments il y a des acteurs qui sont extrêmement impliqués, mais d'autres qui feront le choix de l'être moins sur un instant T. Mais il peut aussi y avoir des effets de changement puisque selon les différentes thématiques, les différents 200 acteurs ne prennent pas toujours la même implication.

Mais je peux vous dire qu'on a toujours cherché le dialogue, jamais nous n'avons fermé la porte. Il suffit de regarder dans l'annexe : il y a même certains acteurs des GAFAM qui sont venus échanger avec nous, d'autres qui ont fait le choix de toujours fermer la porte malgré certaines de nos invitations, puisqu'ils ne sont pas dans cette logique de concertation avec les Métropoles, ils préfèrent passer souvent outre. Et c'est aussi pour ça que nous avons mené la bataille avec les *dark stores* et les *dark kitchen*, pour aujourd'hui avoir encore plus d'outils de réglementation, plus d'outils qui nous permettent de jouer notre rôle politique, comme on le disait, sur la vision de la fabrique de la Ville, mais aussi sur notre capacité à impacter le quotidien du fait des nuisances de la livraison. Et aujourd'hui, on continue à plaider auprès de l'État pour toujours gagner en capacité puisque si on veut pouvoir répondre à ces différents enjeux, je pense que c'est aujourd'hui au niveau des Métropoles que se joue réellement la transformation de la logistique urbaine. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération qui vous a été présentée. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 – approuve l'engagement de Nantes Métropole pour une logistique urbaine durable et résiliente sur son territoire formalisé dans le Pacte joint en annexe,
- 2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée à la Fabrique de la ville écologique et solidaire  
Département des mobilités  
Direction des investissements et de la circulation

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 04 - Acquisition de matériels roulants bus – Achat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail

### Exposé

Le 15 mars 2006, un contrat de crédit-bail (n°060301/00) entre DEXI FLOBAIL, DEXIA CREDIT LOCAL et la SEMITAN a été signé pour le financement d'un maximum de 60 véhicules (26 bus standards GNV, 14 bus articulés GNV et les 20 Busway GNV d'origine), pour un montant maximum de 23 millions € HT. L'article 20 dudit contrat prévoit que le crédit bailleur (DEXIA FLOBAIL) consent au crédit-preneur (SEMITAN) une promesse de vente des véhicules : l'option d'achat peut être levée au terme normal du contrat, soit le 30 novembre 2022 au prix de 1.5% du prix d'acquisition des véhicules concernés, augmenté de toute somme due au titre du contrat de crédit-bail. Si le crédit preneur souhaite lever l'option d'achat, il doit le faire au plus tard 2 mois et au plus tôt 6 mois avant le terme normal.

En complément, une convention quadripartite entre DEXIA FLOBAIL, DEXIA CREDIT LOCAL, la SEMITAN et Nantes Métropole a été signée, le 15 mars 2006 concernant le financement par crédit-bail de l'acquisition de matériel roulant (bus) pour un montant maximum de 23 millions € HT. L'article 5 de cette convention prévoit que si, au terme normal du contrat de crédit-bail, le crédit-preneur (SEMITAN) n'est pas devenu propriétaire du matériel roulant, ce dernier proposera à Nantes Métropole d'acquérir le matériel roulant moyennant le prix égal à 1,5 % du prix d'acquisition défini à l'article 2 du contrat de crédit-bail. Le prix d'acquisition défini à l'article 2 du contrat de crédit-bail est également rappelé dans le préambule de cette convention, soit 22 001 417 € HT. Ainsi, le montant d'acquisition pour Nantes Métropole est de 330 022 € HT auquel s'ajoute l'ensemble des droits, frais d'immatriculation et honoraires afférents, estimés à environ 44 978 € HT.

Ces véhicules peuvent continuer à circuler jusqu'à leur réforme et ils sont nécessaires à l'exploitation du réseau de transport collectif.

Ainsi, conformément à la convention quadripartite, il est proposé d'acquérir ces véhicules, qui seront mis à disposition de la SEMITAN dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport collectif.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe transport en investissement sur l'AP50 libellée « Transports Collectifs opération 2021 n°2021/3937 libellée « Acquisition de bus – programme 2021-2023 ». En fonctionnement au chapitre 011 – opération 3287 libellée « Bail et Crédit-bail ».

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération numéro 4, Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Bien. Il s'agit de solder une affaire de crédit-bail en fait, tout simplement parce qu'en 2006, alors je ne sais pas dans la salle qui siégeait dans cette vénérable assemblée en 2006, mais en tout cas nos prédécesseurs, nos prédécesseurs ont procédé à l'acquisition d'un certain nombre de matériels roulants avec un crédit-bail, donc, le 15 mars 2006.

On arrive évidemment 16 ans après, on arrive vers la fin de ce crédit-bail et nous avons la

possibilité de faire l'acquisition, des véhicules enfin qui ont été loués jusqu'à présent, donc nous en faisons l'acquisition pour un montant de 330 022 euros, évidemment pour l'ensemble de ce matériel roulant qui est des bus.

Et si nous les achetons, c'est parce que nous avons bien l'intention d'en encore les utiliser quelques années, jusqu'au moment où les nouveaux bus qui devraient arriver à un moment viendront prendre la suite. Donc je ne sais pas pourquoi à ce moment-là ça a été le choix, si ce n'est que peut-être les dépenses de crédit-bail sont des dépenses qui sont portées je crois en location, donc a priori plutôt en charges de fonctionnement plutôt qu'en charges d'investissement, et c'est peut-être pour cette raison-là que ce choix avait été fait à l'époque.

Voilà, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 – autorise l'acquisition par Nantes Métropole des 60 véhicules au terme du contrat de crédit-bail, conformément à la convention conclue entre DEXI FLOBAIL, DEXIA CREDIT LOCAL, la SEMITAN et Nantes Métropole pour un montant 330 022 € HT, soit 396 026,4 € TTC, et l'ensemble des frais accessoires à cette acquisition (droits, frais d'immatriculation et honoraires afférents) pour un montant estimé de 44 978 € HT, soit 53 973,60 € TTC ,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à solliciter les subventions sur cette opération.

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire  
Département des mobilités  
Direction des services de mobilité

# **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

## **05 - Évolution du système billettique du réseau de transports collectifs de Nantes Métropole dans un contexte multimodal – Lancement des consultations**

### **Exposé**

La métropole dans le cadre de sa politique mobilité a engagé un chantier d'amélioration du parcours usager visant à favoriser et faciliter l'accès à l'ensemble des services de mobilités aussi bien pour les habitants de la métropole que les habitants des territoires voisins et les visiteurs occasionnels.

Ce chantier vise à :

- améliorer et fiabiliser l'information usager (open data, gestion centralisée de l'information voyageur, fiabilisation de l'information en temps réel),
- simplifier l'accès aux services de mobilités par la mise en place d'un compte unique mobilité,
- développer une billettique simple d'usage et donnant accès à l'ensemble des services,
- rendre accessible l'information sur les services de mobilités (site internet mobilités).

La présente délibération s'inscrit dans ce cadre et vise à renouveler le système billettique du réseau de transport collectif. Du fait d'une obsolescence prochaine d'une partie des distributeurs de titres, ce chantier a été lancé prioritairement. L'évolution de la billettique est partagée avec la Région afin de tendre vers une intermodalité renforcée.

Par délibération n°2018-179, le conseil métropolitain du 07 décembre 2018 a approuvé le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un accord-cadre de mandats portant sur la rénovation d'infrastructure, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants liés au réseau de transports en commun. Cet accord cadre n°2019-27088 a été notifié à la SEMITAN, le 25 juillet 2019.

Par décision n°2022-887 du 27 juillet 2022, Nantes Métropole a signé le marché subséquent n°6 à cet accord cadre pour la rénovation du système billettique.

L'opération de rénovation billettique va permettre de remplacer des matériels obsolètes, de moderniser le circuit de distribution et de faciliter la multimodalité. Le programme de réalisation comprend le remplacement des distributeurs de titres, le remplacement des valideurs ainsi que l'évolution du système central billettique en lien avec les distributeurs de titres et les valideurs. Ceci permettra aux différents supports billettiques utilisables par les usagers (papier, téléphone, carte Libertan) de donner accès progressivement aux différents abonnements et services de mobilité métropolitains.

La présente délibération porte sur l'autorisation de lancement des consultations nécessaires à la réalisation de ce programme et prévoit :

- un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de remplacement des distributeurs de titres. Les missions attendues dans le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage consistent à suivre les phases de spécifications fonctionnelles et techniques, d'intégration et de déploiement des nouveaux distributeurs automatiques de titres. Cette consultation sera lancée en octobre 2022, pour un montant estimé à 300 000€ HT, soit 360 000€ TTC.
- des marchés de fourniture, d'installation et de prestations de services prévus pour l'achat et le déploiement des nouveaux distributeurs automatiques de titres (DAT) et la modification du système billettique (adaptation du système central billettique des valideurs en lien avec les achats des nouveaux DAT). Il est prévu que les consultations pour ces marchés soient lancées entre octobre 2022 et juin 2023 pour une estimation prévisionnelle de dépenses de 5 627 000,00 € HT, soit 6 752 400 € TTC.

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1, L.2124-1 et R. 2124-4 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole (entité adjudicatrice), à lancer ces consultations sous forme de procédures avec négociations et le cas échéant de procédures adaptées.

Pour la modification du système billettique, il s'agit d'une évolution qui ne peut être réalisée que par le fournisseur du système actuel. Aussi, il est prévu de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence selon les dispositions de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'AP050 libellée « transport collectif » – opération 2021-3902 – « Billettique et systèmes de mobilité ».

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération 5, Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, donc c'est une délibération qui concerne l'évolution du système billettique du réseau de transport collectif de Nantes Métropole, dans un contexte multimodal. On vous en a parlé tout à l'heure avec la fonction de coordination des services de mobilité assurée par la SEMITAN, et en fait, il s'agit ici de préparer tout simplement cette évolution. Donc nous avons un certain nombre de démarches à réaliser et d'objectifs recherchés, donc : améliorer et fiabiliser l'information à l'utilisateur, simplifier l'accès aux services de mobilité, développer une billettique simple d'usage, rendre accessible l'information sur les services de mobilité en direct.

Et donc ici, pour ce faire nous avons lancé, approuvé en 2018 entre autres une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour tout un ensemble de tâches d'infrastructures dont fait partie, cette démarche de modernisation de la billettique. Il y a eu au mois de juillet – d'ailleurs on en retrouve la trace dans les signatures – un marché pour la rénovation du système billettique, et donc ici il s'agit de remplacer les matériels obsolètes donc notamment les valideurs, de moderniser le service de distribution des tickets pour favoriser la multimodalité.

Il s'agit également de faire évoluer le système central billettique en lien avec les distributeurs de titres pour pouvoir supporter différents supports et notamment pour pouvoir aussi être compatibles avec des supports qui pourraient être adoptés par, par exemple, la Région pour sa propre billettique.

Et donc du coup, on est dans l'obligation, on n'a pas de possibilité de sortir complètement, pourquoi ? Parce que les sommes qui sont avancées ici sont relativement conséquentes, vous l'avez vu pour le lancement du marché. Il s'agit quand même d'un marché d'une estimation de dépenses de 6 752 400 euros TTC, et si jamais nous avons fait le choix de sortir complètement et de changer l'intégralité du système d'exploitation, eh bien je pense qu'on aurait pu multiplier par peut-être deux voire au-delà cette dépense, donc on fait évoluer notre système, on reste dans le système et on essaie simplement de favoriser, comment dire, l'interopérabilité des différents systèmes entre eux.

Donc la consultation ici concerne un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour remplacer les distributeurs de titres, mais aussi des marchés de fournitures, d'installation et de prestation de services pour l'achat, le déploiement des nouveaux distributeurs automatiques de titres, et la modification du système billettique.

Et donc, pour finir je peux d'ores et déjà vous dire que d'ici quelques années nous ne devrions plus avoir les tickets cartonnés que nous connaissons aujourd'hui, et que je crois même Paris commence à abandonner, voilà. Et on passera comme beaucoup d'Agglomérations aux billets sans contact qui peuvent être lus par les mêmes valideurs que les cartes Libertan. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Erwan Bouvais. »

**M. Bouvais :** « Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, chers collègues, cette délibération proposant le lancement des consultations pour une évolution du système billettique du réseau de transport dans un contexte multimodal, j'espère que la SEMITAN a bien été informée qu'il n'était plus d'actualité de travailler sur un titre de transport multimodal donnant accès à l'Arbre aux hérons.

Nous qui défendons le réseau de transport moins centralisé et à l'inverse plus périphérique, nous faisons le constat que la Métropole bloque systématiquement lorsque l'on veut imaginer un transport circulant autour de la ville centre, comme le héron autour de son arbre.

Plus sérieusement et pour éviter de trop tourner en rond sur le même sujet, je pense qu'au travers de cette délibération nous devons avoir une attention particulière pour certaines populations qui n'utilisent que ponctuellement les transports en commun et/ou qui sont éloignées des outils numériques, des distributeurs automatiques de titres, ou qui ont des difficultés à avoir une carte bancaire.

Pour ces personnes, le ticket papier est souvent rassurant et simple à utiliser. L'évolution donc du système billettique va-t-elle entraîner sa totale disparition ? Et quelle autre proposition pourrions-nous apporter à ces populations ? Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. François Prochasson. »

**M. Prochasson :** « Bien, Madame la Présidente, chers collègues, au-delà de ces considérations sur le ticket papier, je pense que c'est un sujet important, cette question de la billettique, parce qu'elle fait partie des encouragements à utiliser les transports collectifs. Donc c'est un sujet qu'il faut prendre avec attention. C'est un sujet sur lequel nous avons effectivement à encourager, enfin je crois que c'est tout simplement du marketing, que d'avoir une offre de billettique favorisant l'usage des transports collectifs, et du coup réduisant l'utilisation de la voiture.

Alors Bertrand vient de signaler que le travail pourrait être fait en concertation avec la Région. Je pense que c'est un point extrêmement important et je crois qu'il faut aussi savoir aller au-delà de cette question de la billettique pour faciliter l'avis de ceux qui se déplacent hors de la métropole ou de ceux qui viennent sur la métropole.

Donc il y a un travail, là, qui est important sur la question de ce qu'on appelle l'interopérabilité – terme un peu technique, mais qui signifie bien que faciliter un déplacement entre le train, le tram et le bus, c'est un sujet essentiel.

Alors je voudrais signaler à cette occasion que nous avons été interpellés je crois les uns et les autres par un collectif à la fois de militants du transport public et de syndicats, qui insiste sur la nécessité de développer l'offre en même temps que d'assurer cette facilité de changement de mode, développer l'offre de train sur notre métropole avec une étoile ferroviaire effectivement pour les marchandises, quand on en parlait tout à l'heure, mais aussi pour le transport de personnes, voilà un chantier essentiel.

Et j'émet le vœu qu'il y ait un travail de concertation mené avec la Région qui portera effectivement sur la billettique mais aussi sur l'augmentation de cette offre ferrée et la connexion avec notre réseau urbain.

Voilà, c'est un chantier qu'il faut ouvrir. Il fait partie d'ailleurs de la loi d'orientation de la mobilité, donc il s'impose à nous, même si c'est la Métropole qui est chef de file de ce sujet. C'est important et ça fait partie des urgences climatiques. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Mounir Belhamiti. »

**M. Belhamiti :** « Merci Madame la Présidente. Très courte intervention pour redire ce qu'on s'est dit en Commission. Nous voterons cette délibération, il n'y a pas de loup là-dessus. On a une occasion ratée quand même sur le système Libertan puisque là on le fait évoluer légèrement pour le rendre un peu plus compatible avec les futurs standards qui seront mis en œuvre notamment par la Région.

On a une occasion ratée puisque justement la Région est en train de réfléchir à son futur système

de billettique et, à l'heure où l'on souhaite développer les mobilités propres et décarbonées, il y a intérêt à ce que les systèmes que nous mettons en œuvre pour faciliter la prise des transports en commun, du train, etc., soient totalement interoperables.

Et je crois qu'il y a peut-être une décision courageuse à prendre de dire que notre système Libertan, qui a eu un intérêt à une époque et qui fonctionne bien, il ne faut pas se mentir, eh bien peut-être faut-il totalement le revoir et puis passer sur un système qui est beaucoup plus ouvert et qui permettra demain au dispositif mis en place par la Région de pouvoir passer de Nantes à Angers, d'Angers au Mans, avec le même titre, en tout cas la même carte de transport.

C'est quelque chose quand même que les habitantes et les habitants nous demandent. C'est un dispositif de bon sens et là, on pose quand même un budget important sur une mise à jour d'un dispositif qui est quand même vieillot, et moi, je pose la question d'une feuille de route un peu plus large et qui nous amène vers l'interopérabilité pleine et entière avec le futur système billettique de la Région. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, alors en fait il y a des questions qui ont été posées sur des choses que j'avais déjà dites, me semble-t-il.

La disparition du ticket de actuel n'implique pas la disparition du ticket physique, du support physique, simplement ce sera un billet sans contact. Un billet sans contact, si c'est le choix que nous faisons, c'est simplement une autre forme de billets, comme vous avez pu le remarquer dans un certain nombre d'autres métropoles, qui ne passent plus par un valideur mécanique qui fait un bruit mécanique quand on introduit le ticket dedans. Et surtout, on n'a plus qu'un seul valideur pour l'ensemble des titres.

Le travail avec la Région, il a bien eu lieu, sur notamment le développement des services ferroviaires, et on a un certain nombre de choses à travailler, mais ce n'est pas au futur qu'il faut en parler. Ça se fait. Je tiens à le dire. J'ai rencontré le Vice-Président il y a peu de temps. On a prévu de se voir assez régulièrement pour se tenir au courant d'un certain nombre de projets en cours, et essayer si possible d'en faire ensemble. Parce que tu as raison François, le transport ferroviaire pour le périurbain c'est le plus rapide, plus efficace qu'on puisse trouver. Donc autant le faire. Autant le développer.

Mais après, on aura sans doute à un moment besoin de parler de gros sous puisque quand on rentre sur le territoire métropolitain, c'est nous qui payons et on ne paye pas juste à l'extérieur du territoire métropolitain, donc il faudra aussi travailler avec nos Interco voisines pour savoir quelle est la part qu'elles peuvent prendre sur ce sujet et comment la Région peut éventuellement venir en complément.

Sur la question qui a été posée par l'intervention de Mounir Belhamiti, je dois rappeler un certain nombre de points assez techniques donc je m'en excuse, d'abord parce que je ne maîtrise pas complètement – à la différence de Mounir –, et puis je vais essayer de rendre ça le plus clair possible.

Donc on a un système qui est le système CONDUENT, qui est en gros logiciel pour faire simple, qui nous permet de gérer le système d'exploitation et notamment toute la billettique de nos transports en commun. Société qui a un droit d'exclusivité pour faire évoluer le dispositif. Donc soit on change complètement, et Mounir avait raison de le souligner, dans ce cas-là l'addition est au moins deux voire trois fois plus élevée, donc là on compte en millions d'euros, on est bien d'accord, soit effectivement on le fait évoluer, et effectivement le faire évoluer n'empêche pas l'interopérabilité, pourquoi ? Parce qu'on a des formats qui sont utilisés qui s'appellent Calypso MIFARE, qui peuvent être utilisés, enfin qui peuvent permettre l'intermodalité.

La question, c'est de bien la gérer au départ pour pouvoir en fait tout simplement pouvoir lire des titres qui peuvent être en code-barres pour certains, peuvent être en QR codes pour d'autres. Voilà, je pense que tout ça, ça vous parle à peu près.

Donc il s'agit d'avoir des lecteurs et surtout le logiciel qui permet de lire tout ça, et du coup c'est ainsi qu'on permettra de progresser sur l'interopérabilité qui elle-même permet de pouvoir sortir d'un train, prendre un transport en commun urbain, et j'espère juste que l'ensemble des autres Intercommunalités de la région feront la même chose parce que du coup, effectivement, on pourra tous circuler avec un seul titre quasiment, logiquement, sur plusieurs territoires comme c'est déjà le cas parfois. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve le lancement, par la SEMITAN, des procédures avec négociations, et le cas échéant de procédures adaptées, nécessaires à l'opération d'évolution du système billettique, ainsi que la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pour la modification du système billettique ;
- 2 - autorise le directeur général de la SEMITAN à signer les marchés résultant de ces consultations ;
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la fabrique de la ville écologique et solidaire  
Département urbanisme et habitat  
Direction habitat

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 06 – Programme Local de l'Habitat - Dispositif en faveur de la production de logements en accession intermédiaire - Approbation

### Exposé

Proposer un logement adapté aux besoins et aux ressources de chacun, et permettre des parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire métropolitain constituent des priorités pour Nantes Métropole. Quels que soient ses revenus, chaque citoyen de l'agglomération doit pouvoir accéder à un logement répondant à son attente et à ses besoins. Au-delà de l'augmentation quantitative du parc de logement, l'enjeu majeur pour la Métropole est l'adaptation qualitative aux réalités des attentes des ménages.

La politique menée par la Métropole depuis son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) à travers le renforcement de la production de logements locatifs sociaux et de logements locatifs ou en accession abordable a permis d'améliorer les réponses aux besoins de logements dans la métropole.

Néanmoins, cet effort doit être poursuivi et conforté. En effet, face aux tensions accrues du marché métropolitain du logement, il convient de développer et de diversifier la gamme de logements aidés et de logements « encadrés » pour mieux s'adapter aux besoins et assurer le maintien de l'accessibilité du parc de logements métropolitains pour ses habitants et de son attractivité à l'échelle des autres métropoles françaises.

À cette fin, le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 prévoit l'introduction d'un nouveau produit logement : le logement en accession intermédiaire, qui vient s'insérer entre l'offre en accession abordable et l'accession libre. Il s'adresse à des ménages qui dépassent les plafonds de ressources du logement en accession abordable mais qui peinent à accéder à la propriété compte tenu de la tendance haussière du marché libre du logement métropolitain.

Nantes Métropole intégrera dans ses consultations en opérations publiques ou sur fonciers publics la réalisation de ces logements qui pourra être portée par des opérateurs privés ou sociaux. L'objectif inscrit au PLH porte sur 250 logements en accession intermédiaire par an.

Dans ce cadre, conformément aux orientations du PLH 2019-2025, la présente délibération a pour objet de mettre en place un dispositif métropolitain en faveur de la production de logements en accession intermédiaire.

Le produit d'accession intermédiaire mis en place par Nantes Métropole répond aux critères suivants :

- un produit qui s'adresse aux ménages ayant des ressources intermédiaires : les ménages cibles sont ceux dont les revenus ne dépassent pas les plafonds du Prêt Locatif Social PLS (à l'année N-2 et N-1) (à titre d'exemple, le revenu fiscal de référence plafond est de 27 481 € annuel pour une personne seule),
- un produit dont le prix est encadré afin de répondre au budget mobilisable par les ménages ciblés : le prix moyen est fixé à 3 700€ TTC/m<sup>2</sup> Surface habitable hors parking avec des budgets logements plafonds définis par typologie. Les grilles de ventes seront validées par la Métropole,

- un produit développé sur des fonciers publics ou en opération publique d'aménagement, afin de proposer un encadrement des charges foncières à hauteur de 300€ HT/m<sup>2</sup> surface plancher.

Compte tenu de l'intérêt public pour cette politique en faveur de l'accession intermédiaire à la propriété pour les ménages sous conditions de ressources, un dispositif de clause « anti-spéculative » sera intégré à l'acte de vente et sera rendu opposable aux acquéreurs successifs.

Cette clause vise à maintenir l'affectation des biens à usage de résidence principale au bénéfice de ménages sous conditions de ressources et prévenir toute revente spéculative des biens acquis avec le bénéfice d'une minoration foncière (les biens en accession intermédiaire bénéficiant d'une charge foncière minorée par rapport aux produits libres) qui viendrait annuler l'effort consenti par la collectivité. Cette clause prévoit l'interdiction de mise en location pendant une durée de 5 ans et un encadrement des prix à la revente pendant 10 ans.

Le dispositif proposé fera l'objet d'un suivi dans le cadre du bilan annuel de mise en œuvre du PLH et d'une évaluation à 3 ans.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « J'appelle à présenter sa délibération Pascal Pras pour la délibération 6, une délibération importante, d'abord parce qu'il n'aura échappé à personne la tension sur le marché du logement, ensuite parce que notre sujet c'est d'avoir une attention toute particulière aux classes moyennes, pour le dire rapidement, qui pour un certain nombre ne sont ni éligibles au logement social ni ne peuvent aujourd'hui accéder au marché libre. C'est donc une démarche tout à fait importante que Pascal Pras va maintenant vous présenter. »

**M. Pras :** « Merci Madame la Présidente. Bonjour. Donc effectivement cette délibération concerne la mise en œuvre d'un nouveau dispositif pour accéder au logement, ce que nous appelons le logement en accession intermédiaire. C'était un dispositif que nous avons envisagé dans l'organisation et l'élaboration du PLH3 validé en décembre 2018 pour la période 2019-2025.

Donc c'est vrai que dans un contexte de tension accrue sur le marché métropolitain du logement, il convient de développer et surtout de diversifier une gamme de logements aidés et de logements encadrés pour mieux s'adapter aux besoins de nos ménages sur ce territoire et assurer le maintien de l'accessibilité au logement métropolitain pour ses habitants, pour l'attractivité de notre territoire, et puis bien sûr à l'échelle des 24 communes.

L'augmentation du prix de vente des logements libres, conjuguée à un ralentissement, une baisse de la production, aboutit à une disparition d'une gamme de logements libres à prix intermédiaires. Elle se faisait autrefois naturellement et notamment dans les territoires des communes périphériques de notre métropole.

Aujourd'hui, ces augmentations ont fait que ces types d'accessions abordables ou intermédiaires n'existent plus. Il convient donc pour les ménages, notamment les ménages à revenus intermédiaires, la classe moyenne, qui n'ont pas suffisamment de moyens pour acquérir du logement neuf aujourd'hui, eh bien de leur créer un type de logement dont le tarif encadré leur permette cette acquisition.

Donc en complément du logement social, du logement en accession abordable porté en particulier par le BRS aujourd'hui dans le cadre de notre PLH, eh bien il convient de développer un logement en accession intermédiaire qui vient s'insérer entre l'offre existante de logements en accession abordable et l'accession libre.

Donc on intégrera dans nos consultations, sur nos opérations publiques d'aménagement ou sur des fonciers publics propriétés soit de la Métropole ou des Communes, eh bien nous intégrerons la réalisation de logements en accession intermédiaire. Ils pourront être portés, ces logements, soit par des opérateurs privés, des promoteurs immobiliers, soit par les coopératives HLM et les bailleurs et les organismes HLM qui sont présents sur nos territoires. Cette délibération et puis cette inscription dans notre Programme Local de l'Habitat portent sur 250 logements par an. Donc c'est un produit qui s'adresse aux ménages et aux ressources intermédiaires. On évoque notamment dans la délibération le niveau plafond qui est celui de 27 481 euros annuels pour une personne seule. Pour un ménage, pour un couple avec deux enfants c'est un montant de 53 281 euros. C'est le plafond du PSLA, c'est le plafond qui permet à quelqu'un d'accéder à un logement en accession abordable. Eh bien on parle des personnes qui sont juste au-dessus de ces niveaux de revenus.

C'est un produit qui sera développé donc, je l'ai dit, sur des opérations publiques d'aménagement, sur des fonciers maîtrisés par la collectivité, et nous les apporterons avec une charge foncière portée à 300 euros du mètre carré pour permettre la réalisation et la sortie de ces produits d'accession intermédiaire qui sont capés au tarif de 3 700 euros du mètre carré TTC. Je rappelle qu'aujourd'hui le prix moyen d'accession dans le libre sur la métropole nantaise est supérieur à 5 000 euros du mètre carré.

Enfin, pour préserver ce dispositif et empêcher toute spéculation, nous encadrerons par un procédé antispéculatif sur une dizaine d'années le prix de ce logement, qui ne sera autorisé à la revente qu'à des ménages entrant dans les mêmes conditions qu'à l'accès au départ. Voilà, Madame la Présidente, l'enjeu et le projet de cette délibération qui est un nouveau produit d'accession au logement. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Jocelyn Bureau. »

**M. Bureau :** « Merci Madame la Présidente. Les habitants de la métropole rencontrent des difficultés croissantes pour se loger à un coût en adéquation avec leurs ressources.

Cet été, un agent immobilier résumait dans la presse cette situation d'un sobre "C'est la guerre", expression un tantinet excessive dans notre contexte international, mais je constate avec une nostalgie certaine que l'air du temps n'est plus à la mesure.

Cette situation de tension sur le logement n'est pas une nouveauté, et le fait qu'elle dure depuis de trop nombreuses années aboutit à un risque majeur, celui de ne plus permettre à celles et ceux qui travaillent dans notre métropole de pouvoir s'y loger. Je vous épargne les conséquences sur les déplacements, l'étalement urbain, les contraintes de vie – je les ressasse inlassablement lors du bilan annuel de notre Plan Local de l'Habitat.

Derrière cette réalité, c'est la question de la mixité sociale au sein de chaque quartier de nos villes, au sein de chaque ville de notre métropole qui est posée et qui nécessite de notre collectivité à proposer des solutions adaptées.

Nantes Métropole a inscrit dans son PLH 2019-2025 des engagements pour renforcer la part du locatif social et des logements accessibles dans ces objectifs de constructions.

Le logement en accession intermédiaire vient donc compléter, Pascal l'a rappelé, l'offre d'accession à la propriété. Il doit permettre à des ménages non éligibles au PSLA et qui peinent néanmoins à acquérir, d'accéder à la propriété au cœur de notre métropole.

Le logement en accession intermédiaire représente ainsi 4 % de la construction de logements de notre PLH, pris sur la part de construction de logements dits "libres".

On ne peut être que favorable à cette proposition, elle va dans le sens d'une domiciliation choisie et non subie. Elle est aussi pour nous l'occasion de rappeler l'ampleur du défi et nos inquiétudes face à l'insuffisance des mises en chantier et le retard qu'année après année nous prenons sur la production de logements à l'échelle de nos 24 communes. 6 000 logements doivent sortir chaque année selon notre planification, alors même que le besoin annuel se situerait plutôt de l'ordre de 7 000 en faisant abstraction du retard pris chaque année.

Si la trajectoire de notre production annuelle de logements reste en l'état, ce sont à peine 170 logements en accession intermédiaire qui seraient construits, bien loin de l'objectif sur lequel, par notre vote, nous nous engageons collectivement. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Nathalie Leblanc. »

**M<sup>me</sup> Leblanc :** « Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, le droit au logement est l'un des tout premiers droits républicains. C'est une composante essentielle de notre cohésion sociale. Pour notre majorité, l'habitat est une priorité. En effet, permettre à toutes et tous de bien vivre dans notre métropole et de trouver un logement qui corresponde à ses besoins sont des fondements de notre engagement.

Notre volonté est d'offrir à chacune et à chacun, sur tout le territoire, des possibilités de se loger facilement, à chaque période de la vie, quels que soient ses moyens financiers ou encore son mode de vie. Chaque situation personnelle est unique et il faut pouvoir y répondre avec une offre de plus en plus diversifiée.

En 2019, notre Conseil a approuvé un Programme Local de l'Habitat, le PLH3 évoqué à l'instant par Pascal Pras, ambitieux et volontaire, avec la construction de 6 000 logements jusqu'en 2025. Et ce avec un effort particulier pour les ménages les plus modestes, en créant par exemple un parc de logements sociaux à loyers accessibles.

De plus et afin d'offrir la possibilité d'acheter dans la métropole, nous avons prévu la construction de logements à prix dits "abordables" : moins de 2 500 euros du mètre carré parking compris dans l'ensemble des communes de notre territoire. Ainsi, avec l'Organisme Foncier Solidaire, l'OFS, des ménages qui ne pouvaient pas auparavant peuvent désormais accéder à des logements neufs et ce à des prix de vente inférieurs à ceux du marché.

Accompagner comme nous le faisons depuis des années la construction de tout type de logement, c'est favoriser une Métropole de la solidarité et du bien vivre ensemble. Le dispositif qu'il nous est proposé aujourd'hui d'approuver est une innovation supplémentaire au service de notre politique publique de l'habitat. Elle permet de renforcer de 250 logements l'offre pour les ménages issus des classes dites "moyennes". Nous le savons : nos proches, nous-mêmes peut-être, y sommes ou y avons été confrontés. Le marché de l'immobilier à l'achat est tel qu'acheter dans le neuf ou l'ancien

devient compliqué et remet en cause notre volonté quotidienne de permettre à chacune et à chacun de maîtriser son parcours résidentiel.

Ce dispositif permettra désormais aux salariés dont les revenus sont dits "moyens", aux jeunes actifs juste en dessous des plafonds de l'accession abordable, de pouvoir prétendre à la propriété, comme il répondra aussi à l'ambition de Nantes Métropole de permettre à chacune et à chacun de devenir propriétaire. Il contribuera à pérenniser la mixité sociale de notre territoire.

Madame la Présidente, chers collègues, notre programme de l'habitat est un outil premier de nos politiques publiques. J'ai conscience que parfois les délibérations concernant le logement qui nous sont soumises peuvent paraître arides, techniques. Néanmoins, elles sont importantes car leur approbation pérennise une ville au cœur d'une métropole où chacun peut trouver sa place, où l'on ne vit pas contre l'autre mais ensemble.

Enfin, j'ai aussi à l'idée que la construction de ces prochains logements participe de notre démarche transitionnelle de réduction générale des émissions de carbone et d'une maîtrise de l'aménagement de la métropole, mais aussi de ses territoires voisins.

Oui, mes chers collègues, ce nouveau dispositif en faveur de la production de logements en accession intermédiaire est pertinent. Il concourt au nouveau contrat social, écologique et démocratique que nous écrivons au quotidien. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Pascale Robert. »

**M<sup>me</sup> Robert :** « Madame la Présidente, chers collègues, un logement pour tous quelles que soient ses ressources, un logement pour chacun en fonction de ses besoins, tels sont les défis qui se dressent devant nous pour donner accès à un toit pour l'ensemble des citoyens de l'agglomération. Logements sociaux locatifs ou en accession abordable : par cette délibération, nous ajoutons une nouvelle corde à l'arc de notre Programme Local de l'Habitat, avec désormais le logement en accession intermédiaire.

Compte tenu de l'inexorable augmentation des prix du marché de l'immobilier conjuguée à une inflation qui touche fortement les matières premières et les matériaux du bâtiment, les difficultés sont grandes pour atteindre l'objectif de 6 000 logements neufs par an. Ainsi, certains ménages aux revenus intermédiaires souhaitent accéder à la propriété mais dépassent les plafonds du logement abordable. Pour autant, ils ne peuvent pas non plus acheter aux prix du marché sans faire le sacrifice de s'éloigner de la métropole, de leur lieu de travail ou du lieu de scolarité de leurs enfants. Le Groupe communiste accueille donc positivement ce nouveau dispositif qui permettra chaque année à 250 ménages de continuer leur parcours résidentiel sur le territoire de la métropole. Il nous aidera aussi à atteindre les objectifs de construction neuve sans favoriser l'envolée des prix. Car, il faut le saluer également, le dispositif prévoit une clause antispéculative intégrée aux actes de vente. Cette clause interdit la mise en location pendant cinq ans et impose un encadrement des prix à la revente pendant 10 ans. Elle est également opposable aux acquéreurs successifs, sans quoi ces logements retomberaient bien vite sur le marché spéculatif. Comme vous le comprenez mes chers collègues, le Groupe communiste votera donc favorablement cette délibération. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laurent Turquois. »

**M. Turquois :** « Bonjour à toutes et tous. Puisque nous parlons de l'aménagement de nos territoires et plus particulièrement de nos villes, autour de l'enjeu du logement qui évidemment est extrêmement important, je voudrais un peu par anticipation évoquer une délibération qui sera soumise à notre prochain Conseil métropolitain, celle qui est liée à la déclaration d'intérêt métropolitain des entrées de la métropole.

Sujet nouveau puisqu'il nous a été évoqué à nous, maires, de manière assez rapide en début d'été, avec d'ailleurs dans un premier temps la volonté si j'avais bien compris des services de la Métropole que ce sujet puisse être mis à l'ordre du jour de ce Conseil métropolitain, en tout cas ça nous a été écrit comme ça, mon cher Pascal, puis repoussé a priori au mois de décembre.

Les réunions techniques continuent et Pascal, je voudrais te redire de vive voix devant tout le monde combien après une réunion technique qui a eu lieu d'ailleurs, si ma mémoire est bonne, hier ou avant-hier, qu'avec mes services nous formons de réelles inquiétudes sur l'impact qu'aurait la déclaration d'intérêt métropolitain sur toutes ces entrées de la métropole, sur notre capacité à faire évoluer notre PLUM à l'horizon 2025 et de remplir ainsi notre capacité à remplir nos objectifs en termes de PLH.

Je le dis une première fois là en amont parce que, puisque nous avons encore quelques mois pour travailler sur cette question-là, non seulement je voudrais être vite rassuré mais d'autre part je souhaiterais qu'on puisse avoir des éléments de garantie puisqu'évidemment, la construction de logement est un élément essentiel à raison que nos capacités ne soient pas obérées par ces déclarations d'intérêt métropolitain. Voilà. Merci beaucoup. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Valérie Oppelt. »

**M<sup>me</sup> Oppelt :** « Merci Madame la Présidente. Alors, nous saluons cette délibération qui va permettre effectivement aux classes moyennes de pouvoir accéder au marché. C'est l'occasion aussi pour nous de faire une petite piqûre de rappel sur certains projets qui concernent la Métropole. Je pense notamment à l'îlot Saupin. Vous avez reçu un courrier récemment d'une association, les Amis de Confluence, qui cherchent à savoir où en est ce projet, pourquoi il est arrêté actuellement, quid de la suite et puis quid aussi de la piscine nordique qui accompagnait cette tour de 17 étages, sachant, connaissant évidemment les difficultés que nous avons sur la crise énergétique.

Deuxième projet aussi en cours : Doulon-Gohards. On voit bien que là aussi les Insoumis et Nantes en commun militent contre ce projet, contre toujours de nouveaux projets. J'ai eu des échanges avec des habitants et là aussi, on n'a jamais eu vraiment de réponse sur l'attention qu'il va falloir porter sur ce projet à un bois de 500 arbres qui a prévu d'être détruit, qui est prévu en destruction. Et là aussi, les habitants aimeraient avoir une réponse aux nombreux courriers qu'ils vous envoient sur ce futur projet. Il s'agit là aussi de loger des habitants de Nantes et de la métropole. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. François Prochasson. »

**M. Prochasson :** « Oui, donc cette proposition d'accession intermédiaire nous paraît tout à fait justifiée dans le contexte actuel, et nous la soutenons puisqu'elle répond effectivement aux besoins des classes moyennes, et ces classes moyennes qui ne parviennent plus à accéder à la propriété, c'est une préoccupation d'autant plus importante que ça ne doit pas correspondre à une fuite de la métropole vers des territoires périurbains.

Donc nous sommes effectivement aujourd'hui dans une crise locale, mais aussi nationale sur le logement en général, et pour notre métropole nous nous trouvons actuellement avec plus de 35 000 familles qui sont en demande d'un logement social.

Donc il est essentiel, vraiment essentiel que chaque famille puisse trouver sur notre métropole un logement selon ses moyens, et c'est important effectivement de diversifier les réponses par rapport à ce besoin. Mais il faut aussi que ce nouveau produit dit "intermédiaire" ne remplace pas la nécessité absolue de produire du logement social et très social, donc nous y serons vigilants je pense dans la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme.

Et je voudrais aussi dire que nous gardons en tête que l'objectif numéro 1, c'est bien de loger les habitants qui sont déjà sur notre territoire en produisant suffisamment de logements et surtout de logements sociaux.

Donc, dans ce contexte, je voulais vous rappeler que la position de mon Groupe écologiste et citoyen, c'est bien que la croissance démographique que nous vivons aujourd'hui est une question à regarder de très près parce qu'elle ne doit pas devenir absolument insoutenable au point que la priorité qui est bien de produire du logement plutôt que de mettre en place, de produire des bureaux, cette priorité elle ne doit pas être compromise effectivement par une volonté de mettre sur le marché des bureaux plus facilement que des logements avec la question de savoir si effectivement, ces bureaux seront réellement utilisés suite à cette crise sanitaire. Voilà, donc nous soutenons cette création du nouveau produit en gardant bien en tête tous nos objectifs de production de logements en général et de logements sociaux en particulier. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je redonne la parole à Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Merci Madame la Présidente. Alors sur les interventions, les premières elles saluent la mise en œuvre de ce dispositif comme celle que vient d'avoir François Prochasson. Je veux quand même rassurer François sur le fait de dire que, entre le PLH2 et le PLH3 dans lequel nous sommes engagés depuis le début de la période 2019, la proposition de créer ces logements en accession intermédiaire qui porte sur 250 logements – quelqu'un l'a dit, ça représente 4 % de la production des 6 000 logements neufs par an –, cette partie nous l'avons prise sur le logement dit "en accession libre" et nous ne l'avons surtout pas prise sur l'objectif de production du logement locatif social qui reste capé à 2 000 logements, ce qui représente un tiers de la production neuve de la métropole.

C'est ce qui marque l'engagement de solidarité et la volonté de la Métropole de mettre un toit sur la tête de chacun, en particulier des plus modestes et des plus fragiles, pour ce qui concerne le logement locatif social, et quelqu'un l'a noté, avec cette volonté aussi – je crois que c'est Nathalie Leblanc qui le rappelait –, dans le logement locatif social, le logement accessible dans le logement locatif social qui était une politique volontaire très forte portée par la Métropole et qui symbolise cette volonté de solidarité et de pouvoir permettre à chacun de trouver le logement qui réponde aux besoins du ménage et qui réponde aux capacités financières des ménages et notamment pour aller jusqu'à l'accession.

Donc ces 4 % de logements en accession intermédiaire qui représentent 250 logements sur une période annuelle ne sont pas pris sur ces logements en accession soit locatif social, soit l'accession abordable qui reste aussi un enjeu majeur sur le territoire de la métropole. On voit bien que les produits, lorsqu'on les développe... Et aujourd'hui, les produits en BRS trouvent au contraire un écho très favorable auprès des populations des catégories moyennes, à revenus intermédiaires, puisque les propositions de mise en vente sont chaque fois saluées par une demande d'acquisition très importante, beaucoup plus importante que les volumes de logements que l'on propose.

Donc je me satisfais que ce dispositif trouve un écho favorable auprès de vous.

Deux questions ont été posées. Laurent Turquois, sur les entrées de ville. Effectivement c'est un travail sur lequel la Métropole s'est engagée, en lien avec les Communes concernées. On les avait repérées et identifiées, je vous rappelle, dans le cadre de la construction du PLUM comme étant des secteurs de renouvellement urbain importants, à enjeu majeur, qui permettent l'accueil à la fois de l'activité économique – alors je parle d'artisanat, de commerce, d'activités de différentes natures, on n'est pas sur de l'activité industrielle –, qui permettent aussi de traiter l'accueil de logements et le développement de logements, et en même temps de traiter les problématiques de mobilité sur ce territoire, notamment l'introduction des mobilités, des modes actifs, les déplacements doux, piétons, vélos, et puis aussi le positionnement sur ces espaces qui sont des réseaux viaires importants d'une situation, d'une ville plus apaisée avec une place moins importante faite à la voiture, et aussi le développement et l'accueil des transports en commun sur ces sites.

Ce travail, il s'est engagé. On sait qu'il existe depuis longtemps sur des renouvellements, sur des axes majeurs d'entrée sur la métropole. On continuera à les travailler. Je dois avoir des réunions d'arbitrage avec certaines Communes et certaines rencontres pour venir continuer le travail avec vous. Il est engagé sur d'autres voies, vous le savez, la route de Rennes par exemple c'est déjà un travail engagé, la route de Vannes actuellement travaillée, la route de Paris qui fait aussi l'objet de tant de concertations, celle de Clisson le fera de la même manière avec les Communes de Saint-Sébastien, de Vertou, de Basse-Goulaine et de Nantes bien sûr.

Concernant les deux opérations qui ont été évoquées par Madame Oppelt, eh bien ces opérations, ces projets continuent à être animés. Ils continuent à vivre leur vie. Vous savez qu'il y a des éléments qui sont directement liés à la modification 1 du PLUM, et les choses avancent. Moi j'ai été saisi d'un courrier, il y a une réponse qui est en cours actuellement, travaillée par les services, notamment sur l'îlot Saupin. Et puis le beau projet Doulon-Gohards. C'est un beau projet qui est travaillé, je cherche Thomas Quéro, au niveau de la Ville de Nantes en tant qu'adjoint en charge, et on travaille sur le développement de ce projet. Il donne lieu notamment à des temps de concertation et de rencontre avec les habitants du territoire. Bien sûr, il y a aussi ici et là des contestations. Je vous rappelle que c'est un projet urbain qui fait une part très belle et très importante à la renaturation, à la remise en valeur de ces secteurs qui sont aujourd'hui pour partie des secteurs naturels et pour partie des secteurs qui vont être réinvestis dans le cadre des fermes urbaines et du projet sur les fermes urbaines.

Voilà, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. J'ajoute juste peut-être une petite proposition de méthode suite à votre interpellation précise, Madame Oppelt, sur le projet Doulon-Gohards. Pascal Pras l'a dit : c'est un projet qui a du sens, c'est un beau projet, c'est un des projets où en réalité les choses vont loin sur les enjeux de renaturation, donc moi je proposerais volontiers que Thomas Quéro qui pilote ce projet au titre d'adjoint à l'urbanisme et Simon Citeau qui pilote ce projet au titre d'adjoint de quartier, puissent avoir un temps d'échange avec un représentant de chacun des groupes qui le souhaitent pour pouvoir mettre à plat les choses.

Vraiment, je crois que c'est important de prendre ce temps. Il y a un travail tout à fait qualitatif derrière cela et je pense que c'est bien de pouvoir le partager collectivement pour que chacun puisse se faire son propre point de vue sur le sujet.

Je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 - approuve la mise en œuvre du dispositif de soutien à la production de logements en accession intermédiaire exposé ci-dessus ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 07 – Nantes - Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) – Extension et réaménagement du lycée Saint-Stanislas – Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Approbation

### Exposé

L'établissement scolaire Saint-Stanislas (collège, lycée, classes préparatoires) envisage le réaménagement et l'extension de ses locaux, situés dans le quartier Talensac – Pont Morand à Nantes.

L'établissement souhaite en effet se développer et répondre aux demandes de scolarisation croissantes ces dernières années. Le vieillissement des locaux et leur organisation inadéquate ne permettent pas un accueil optimal des élèves et du personnel. À l'intérieur du site, certaines fonctions fondamentales sont isolées sur une vaste superficie de 2,4 hectares. Il existe, de plus, un dénivelé important entre le point bas et le point haut du site, de l'ordre de 12 mètres, impliquant une accessibilité difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Les objectifs de l'établissement sont les suivants : mettre en accessibilité plusieurs bâtiments dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), accueillir des classes, salles d'examen et sanitaires supplémentaires, réaménager les espaces extérieurs.

Ce projet a un impact sur une partie des espaces boisés classés (EBC) situés dans la cour de l'établissement. Bien que les bâtiments prévus en extension n'amènent à supprimer aucun arbre, ils s'implantent sur une surface définie comme EBC au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm). Il convient ainsi de déclasser 450m<sup>2</sup> d'EBC sur le site. À titre de compensation, de nouveaux arbres seront plantés, une partie de la cour aujourd'hui très imperméabilisée sera renaturée, et des arbres seront classés en EBC dans la cour ainsi qu'au nord du site. Une attention particulière sera également portée à la dimension patrimoniale des bâtiments, plusieurs ensembles étant protégés au titre du patrimoine au PLUm.

Pour permettre ce déclassement d'EBC, il est nécessaire de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité en application de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme. Il s'agit bien d'un projet d'intérêt général, qui vise à la fois à accroître les capacités d'accueil d'un établissement d'enseignement, à préserver ses bâtis d'intérêt patrimonial et à le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Conformément aux articles R. 104-13 et R.104-11 II du code de l'urbanisme, cette procédure a fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'autorité environnementale (MRAE) dans la mesure où la procédure emporte les mêmes effets qu'une révision mais porte sur une superficie inférieure à un dix-millième du territoire métropolitain et de moins de 5ha. Le 11 mai 2022, la MRAE a confirmé l'absence d'incidences notables sur l'environnement de cette procédure et a décidé de ne pas la soumettre à évaluation environnementale.

En application des dispositions de l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme, le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint le 2 juin 2022 avec les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme. Le procès-verbal de cette réunion a été joint au dossier d'enquête publique.

Conformément à l'article L. 153-55 du code de l'urbanisme, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a fait l'objet d'une enquête publique, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm. Cette enquête publique s'est déroulée du 17 juin 2022 au 8 juillet 2022.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble du dossier d'enquête, ses pièces annexes ainsi qu'un registre d'enquête ont été rendus disponibles à l'hôtel de ville de Nantes et au siège de Nantes Métropole. Un registre d'enquête dématérialisé a également été mis à disposition du public pendant toute la

durée de l'enquête. Enfin, le public a eu la possibilité de formuler directement ses observations au cours des 2 permanences tenues par le commissaire-enquêteur à l'hôtel de ville de Nantes, les 24 juin et 8 juillet 2022.

Le projet mis à l'enquête n'a fait l'objet d'aucune proposition ni observation de la part du public. Il a seulement fait l'objet d'une demande de précision sur l'enquête publique, à laquelle le commissaire enquêteur a répondu.

Un procès-verbal de synthèse a été transmis à Nantes Métropole le 18 juillet 2022 par le commissaire enquêteur. Nantes Métropole a accusé bonne réception de ce procès-verbal, lequel n'appelaient aucune observation en retour.

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a adressé son rapport et ses conclusions motivées le 9 août 2022, formulant un avis favorable.

Considérant que le projet de réaménagement et d'extension du lycée Saint-Stanislas présente un intérêt général pour les motifs suivants :

- mettre en accessibilité plusieurs bâtiments dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP),
- accroître les capacités d'accueil de l'établissement,
- réaménager les espaces extérieurs et préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial ;

considérant qu'au vu des résultats des consultations, de l'enquête publique, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, il n'y a pas lieu de procéder à des adaptations du dossier ;

il est ainsi proposé au Conseil métropolitain de déclarer d'intérêt général le projet de réaménagement et d'extension du lycée Saint-Stanislas en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme et d'approuver la mise en compatibilité du PLUM qui en résulte en application de l'article L.153-58 2° du code de l'urbanisme.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération suivante, Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Merci. Alors cette délibération concerne une modification de notre PLUM par procédure de déclaration de projet qui emporte mise en compatibilité de ce document pour répondre à la demande et aux souhaits de l'établissement scolaire de Saint-Stanislas sur le territoire de la ville de Nantes. Cet établissement scolaire aujourd'hui doit répondre à des enjeux de demande de scolarisation importante, croissante.

En même temps, c'est un équipement vieillissant, c'est un équipement qui a déjà plusieurs années et même des locaux qui sont pastillés "patrimoniaux" pour partie d'entre eux, et il convient de pouvoir remettre à niveau ces locaux, les agrandir, en même temps traiter un problème de dénivelé donc d'accessibilité à ce bâtiment, notamment au titre de l'accessibilité universelle.

Dans le cadre du projet de réaménagement, il y a un impact sur une partie des Espaces Boisés Classés qui se trouvent sur ce territoire puisque les cours intérieures ont été classées en EBC, alors que pour une grande partie d'entre elles, elles ne sont pas couvertes par des zones arborées, uniquement une partie est. Néanmoins, pour répondre au besoin et à la fois d'extension et à la fois d'adaptation du bâtiment, il convient de supprimer une partie de ces EBC. On évoque une surface à déclasser de 450 mètres carrés, sachant que cette surface n'est pas couverte par des arbres, même s'il y a dessus aujourd'hui, vous le savez, cette couverture graphique EBC.

Je le rappelle : un EBC, c'est soit une surface qui est déjà boisée, soit une surface qui est éventuellement à boiser, mais là il s'agit de cours d'écoles, en particulier de cours intérieures, et qu'au contraire nous allons pouvoir travailler sur une désimperméabilisation d'une partie de ces espaces dans le cadre de ce projet.

Donc, pour permettre le déclassement notamment de cet EBC, il est nécessaire de faire évoluer le PLUM par déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUM. Cette procédure a fait l'objet d'un examen cas par cas auprès de l'autorité environnementale, la MRAE, et la MRAE considérant que la surface était quand même relativement limitée sur laquelle devait intervenir le projet, au regard de l'ensemble du territoire métropolitain, la MRAE a confirmé l'absence d'incidence notable sur l'environnement et a décidé de ne pas soumettre à évaluation environnementale. En application donc du Code de l'urbanisme, le projet de déclaration emportant mise en compatibilité a fait l'objet de réunions d'examen avec les PPA. Nous n'avons pas eu de remarque sur cela.

Donc la procédure de déclaration de projet a fait l'objet ensuite d'une enquête publique et cette enquête publique n'a pas donné lieu après mise à disposition des documents, mise à disposition d'un registre, d'un registre physique et d'un registre dématérialisé. Le commissaire enquêteur a jugé et a formulé un avis favorable sur l'opération de mise en compatibilité de notre PLUM pour permettre l'accueil de cet équipement.

Donc il s'agit de répondre à cet objectif d'intérêt général, mettre en accessibilité plusieurs bâtiments, accroître les capacités d'accueil et réaménager les espaces extérieurs et préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial. On est donc invités à déclarer d'intérêt général ce projet de réaménagement et d'approuver la mise en compatibilité du PLUM qui nous permettra d'enlever ces zonages EBC. Voilà, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

### Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - se prononce par déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération d'extension et réaménagement du lycée Saint-Stanislas au regard de ses caractéristiques précédemment énoncées,
- 2 - approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain qui en résulte, tel que présenté en annexe,
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale des services  
Mission Alliance des territoires et contractualisations

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

**08 - Pirmil-les-Isles – Programme France 2030 « Démonstrateurs de la ville durable : Habiter la France de demain » - Convention de financement avec la Caisse des Dépôts**

## Exposé

Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté Pirmil Les Isles créée par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2018, ont répondu conjointement fin 2021 à l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable : Habiter la France de demain » du Programme Investissement d'Avenir, désormais dénommé France 2030. Ce programme porté par l'État a pour but de soutenir l'innovation dans de nombreux domaines, dont la transition écologique des territoires.

Le projet Pirmil les Isles est la réponse nantaise à cette recherche de territoires pouvant faire la démonstration d'une fabrique de la ville écologique et durable, capable de relever le défi de l'adaptation au dérèglement climatique. Il s'agit, avec le « démonstrateur Basse-Île » programmé sur le secteur des anciens abattoirs à Rezé, de faire la preuve qu'une conception destinée à limiter radicalement l'impact carbone des quartiers urbains permet de fabriquer des villes à la fois désirables, responsables (atténuation) et résilientes (adaptation), et génère des co-bénéfices en matière de santé, de bien-être et de biodiversité notamment. Initialement orienté vers l'adaptation au changement climatique avec l'ambition de faire de l'inondabilité du site un atout plutôt qu'une contrainte au développement urbain, le projet Pirmil Les Isles a permis d'approfondir, lors des études de conception, des objectifs et une méthode pré-opérationnelle pour renouveler la fabrique de la ville en mobilisant les leviers de l'économie circulaire et du réemploi, de la nature en ville, des matériaux, des services et des usages bas carbone. C'est aujourd'hui l'un des projets urbains **laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain, tout en favorisant l'accessibilité sociale du quartier à tous les ménages.**

Sa sélection par l'État pour faire partie du réseau national de démonstrateurs de la stratégie nationale pour la ville durable et les bâtiments innovants est une reconnaissance de la diversité et de l'ambition des innovations programmées et de la qualité des partenariats noués. Elle permettra d'intégrer le dispositif d'animation et d'échanges initié par l'État qui favorisera la mutualisation et la diffusion des expériences.

Cette sélection ouvre d'ores et déjà à un soutien financier de l'État, d'abord pour une phase d'incubation, encadrée par la convention jointe à cette délibération. Le montant de subvention de la phase incubation s'élève à 500 000 € maximum, pour soutenir la réalisation des prestations intellectuelles, études de conception, tests de prototype nécessaires avant le déploiement des investissements. À l'issue de cette phase, un comité d'engagement validera la poursuite de l'accompagnement financier dans une phase de réalisation pour un montant maximum de subvention de 10 M€ (y compris les 500 000 € de la phase incubation).

La reconnaissance apportée par la sélection du projet Pirmil Les Isles dans l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable » s'inscrit dans la lignée des labellisations Capitale Verte Européenne en 2013, Capitale européenne de l'innovation en 2019 et plus récemment la participation au programme des 100 Villes Climatiquement Neutre. Elle marque aussi les efforts de la collectivité dans la recherche de financement extérieurs pour se donner les moyens nécessaires à son ambition environnementale et sociale.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération 8, Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Alors, la délibération suivante, il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de financement avec la Caisse des dépôts dans le cadre du programme France 2030 Démonstrateurs de la ville durable : habiter la France demain.

Donc vous savez qu'on est engagés sur le développement du projet Pirmil Les Isles, la création de cette ZAC faite en 2018. Cette Zone d'Aménagement Concerté porte un certain nombre de projets de construction d'une ville différente, nouvelle, avec une démarche à la fois de concertation et à la fois de constitution d'un quartier nouveau avec des innovations en matière d'aménagement et d'adaptation au terrain, d'adaptation à la renaturation aussi de ce site.

Donc ça fait de ce quartier un quartier emblématique, de ce futur quartier, à la fois dans sa conception et dans la démarche de conception. Ce qui nous a amenés avec Nantes Métropole Aménagement à répondre à l'AMI, à l'Appel de Manifestations d'Intérêt du Démonstrateur de la ville durable. Le projet a donc été retenu. Il a été sélectionné par l'État pour faire partie du réseau national sur ce projet de ville durable, de bâtiments innovants. C'est pour nous une reconnaissance de développer un projet différent et de marquer l'ambition de l'innovation sur ce territoire.

Cette sélection nous permet d'obtenir un soutien financier de l'État, une première phase financière d'une aide de 500 000 euros qui accompagne toute la démarche d'incubation du projet, d'élaboration du projet, et puis vous l'avez vu dans la délibération, un deuxième temps qui permettra l'obtention d'une subvention de 10 millions d'euros qu'intègrent les 500 000 euros que j'évoquais dans la phase 1 d'incubation, ce qui veut dire un complément de 950 000 euros.

Il vous est donc proposé, je fais rapide, l'adoption de cette délibération pour permettre à notre présidente de signer cette convention de financement avec la Caisse des dépôts, qui nous permettra d'obtenir cette subvention de 1 million d'euros et surtout qui symbolise la reconnaissance de la démarche d'ambition et d'innovation que nous portons sur ce quartier. »

**M. Roussel :** « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? »

**M. Pras :** « C'est 10 millions. J'ai dit quoi ? 1 million ? C'est 10 millions d'euros. 10 millions d'euros. »

**M. Roussel :** « Monsieur Bouvais. »

**M. Bouvais :** « Merci. Monsieur le Vice-Président, chers collègues, cette délibération portant sur le site Pirmil Les Isles est l'occasion de revenir sur le bilan de l'expérience de la zone libre d'art et de culture sur la période 2018-2022 dénommée Transfert. Je ne polémiquerai pas sur le coût de 12 millions d'euros de cette expérience dont environ 8 millions financés par la Métropole. Cela nous évitera d'entendre toujours les mêmes inepties dogmatiques du logiciel obsolète de certains élus bien-pensants sur le fait que dès que l'on parle d'argent et de culture, les élus de la droite et du centre n'y comprennent rien, n'ont aucun sens artistique et finalement n'ont pas de cœur.

Mon propos est plutôt d'évoquer un problème de méthode et de finalité. Même si l'on tient compte des aléas provoqués par la crise COVID, il est tout de même difficile d'affirmer que Transfert a trouvé un large public métropolitain.

Cela peut en partie s'expliquer par un problème de méthode récurrent de la Métropole, qui dans le domaine artistique impose souvent sa vision et ses projets imaginés par un artiste talentueux ou un collectif. Ainsi, des projets artistiques sont quelquefois implantés dans un lieu, dans une commune, sans concertation avec la population du quartier, parfois sans échange préalable avec les structures artistiques locales, et parfois même sans bien prendre en compte les enjeux environnementaux du lieu d'implantation.

Au-delà de Transfert, je peux prendre comme exemple l'installation artistique réalisée dans le cadre du Voyage à Nantes sur le site de la Gandonnière à La Chapelle-sur-Erdre. À l'avenir, les projets artistiques doivent être travaillés plus en amont, surtout lorsqu'ils sont implantés en dehors de Nantes, pour que population et équipe municipale les intègrent plus facilement. On voit bien qu'à Rezé, cela n'a pas été le cas avec Transfert.

Sur la finalité, qu'on ait été fan ou non de Transfert, il me semble que l'idée fondatrice initiale était intéressante. Installer un laboratoire d'expérimentation artistique de la fabrique de la ville dans un lieu où cette dernière devait se reconstruire sur elle-même avait du sens pour imaginer la place de l'art dans un quartier en devenir. Il me semblait pertinent de ne pas laisser que les politiques et les urbanistes imaginer ce nouveau quartier.

Et là, c'est la douche froide. Le projet urbain porté par Nantes Métropole Habitat ignore totalement le bilan artistique de Transfert. Il faut faire table rase de pratiquement toutes les œuvres et ne plus laisser de traces du passé industriel du site. Je ne suis pas certain que l'on puisse adapter la phrase de Ferdinand Foch : "Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir.", qui deviendrait dans ce cas : "Un quartier sans mémoire est un quartier sans avenir.", mais tout de même.

Dans le projet porté avec raison par les élus rezéens de bâtir une ville de nature dans ce nouveau quartier, il est regrettable que l'on ne laisse pas plus de place au travail artistique réalisé pendant cinq ans, à moins, à moins qu'il y ait la volonté délibérée de la Métropole d'oublier le plus rapidement l'expérience Transfert. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci Aymeric Seassau. »

**M. Seassau :** « Merci Madame le Maire. Je laisse à Monsieur Bouvais l'entière responsabilité de la perception qu'il nous offre de la droite sur la culture. Je m'en tiendrai à quelques réalités de ce qui a été en matière culturelle cette expérience, et je peux me retrouver dans un certain nombre de ses conclusions.

Mais peut-être rappeler que pour le monde artistique et culturel, dans cette période marquée par le COVID, eh bien heureusement qu'il s'est trouvé ce site et ce projet pour accueillir un certain nombre de collectifs qui ne trouvaient pas leur place ailleurs, qui pouvaient là s'exprimer, au moment où les contraintes sanitaires étaient fortes avec le recours au grand air dans la période estivale, mais ils et elles ont été extrêmement nombreux, les artistes et les collectifs qui ont trouvé là un terrain d'accueil pour pouvoir tout simplement travailler dans une période empêchée.

Je veux rappeler quelques chiffres pour notre Métropole : c'est 5,5 millions de fonctionnement et 2,4 millions d'investissement. C'est un demi-million de personnes dans le public, plus d'un demi-million de personnes dans le public. Je suis assez nul en maths mais chacun pourra calculer le coût fauteuil, et je crois que le résultat est assez digne pour ce qu'il a permis, puisque ce sont près de 800 formations artistiques qui ont pu s'y produire et y travailler, et près de 400 structures de natures différentes à y intervenir.

Là où je vous rejoins un peu plus, c'est le verre à moitié vide devant lequel nous nous trouvons sur le résultat. Mais que ça ne nous empêche pas de continuer de relever des défis d'expérimentation comme ça a été le cas et pour ce qu'il restera sur le site. Il y a des choses qui reviennent à la souveraineté municipale des Rezéens qui se sont exprimés de manière parfaitement claire ces derniers temps, en tout cas dans la presse. Chacun pourra juger, estimer et se prononcer.

Mais je veux tout de même rappeler qu'il reste dans ce projet une clause culture qui est une clause incitative et dont nous espérons qu'elle pourra permettre de prolonger les expérimentations culturelles qui ont eu lieu, et en tout cas de ne pas effacer la culture au nom de la nature. Je crois que les deux se conjuguent très bien.

Mais en tout cas, de mon point de vue – et là aussi nous pouvons en débattre – sur le caractère artistique et culturel nous avons eu des propositions d'une belle exigence, un public varié et nombreux, et je crois que de ce point de vue-là les chiffres sont à peu près incontestables. C'est une très belle réussite et il y a eu un petit pincement au cœur ces deux derniers week-ends, d'imaginer que l'expérimentation, comme il était convenu et comme Pick-Up l'a très bien assumé, allait prendre fin. Mais je vous renvoie aux chiffres des derniers week-ends : le public s'est réuni nombreux pour fêter dignement cette fin de projet qui a été pour nous un projet formidable. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci Martine Métayer. »

**M<sup>me</sup> Métayer :** « Merci Madame la Présidente. Vous me permettrez ici de porter la parole de mes collègues de Rezé, mais aussi en y associant notre groupe Gauche citoyenne. Et je profiterai justement de ce financement pour faire un petit focus, à ce titre, sur le territoire qui a accueilli la délégation de la Caisse des dépôts et consignations, qui nous a certainement conduits à obtenir ce conventionnement : celui des Isles, plus spécifiquement sur cette ZAC.

Le quartier rezéen des Isles constitue malgré les bouleversements qu'il a connu un territoire d'exception. C'est au nord de Rezé et au cœur de la centralité métropolitaine, sur un territoire d'îles

et d'eau, qui intègre une vaste zone économique remblayée entre les villages anciens, un territoire longtemps isolé au bord de la Loire derrière les prairies inondables et le Seil de Rezé, puis derrière la voie ferrée de Cheviré puis la quatre-voies de la route de Pornic (sur laquelle nous allons bientôt travailler avec deux vice-présidents ici présents), mais aussi un territoire sur lequel la berge encore naturelle permet à la dynamique du fleuve et à la végétation ligérienne d'exister.

Donc c'est cet héritage géographique et historique associé à l'existence de larges friches qui constitue des atouts indéniables et une opportunité pour construire la ville durable de demain.

Ce territoire, particulièrement attractif... Car ce n'est pas un territoire vierge de toute occupation, et les habitants de Basse-Île aiment à le rappeler : ils étaient là avant peut-être d'autres occupations et ils continuent à vouloir contribuer, bien évidemment, à l'évolution de ce quartier. C'est un territoire, donc, je disais, bien situé entre le centre-ville de Rezé et l'île de Nantes pour répondre aux besoins de logements pour tous – et ça, nous y sommes particulièrement attentifs. C'est un territoire qui doit pouvoir accueillir tous ceux qui travaillent sur notamment Rezé, mais pas seulement, et qui ont besoin de trouver du logement accessible. Je ne reviendrai pas sur le débat que nous avons eu, mais qui est parfaitement le nôtre. Aussi, un territoire où il y a de l'emploi. Actuellement, il y a autant d'habitants que de salariés sur ce territoire. Et ça, c'est quelque chose que nous tenons aussi quelque part à un peu sanctuariser, en gardant du foncier pour l'activité y compris sur l'île Macé, sur du foncier de production.

C'est en même temps un territoire particulièrement contraint où agir prend du temps. On le rappelle souvent : ce projet, il n'est pas nouveau. Ce projet, il a plus de 20 ans. Mais pour autant, il s'est un petit peu plus accéléré depuis quelque temps, et pendant les deux années qui viennent de s'écouler, je dois dire, les équipes de Frédéric Bonnet, d'Obras, de Nantes Métropole aménagement et de Nantes Métropole associées à celles de la Ville de Rezé, ont travaillé en confiance pour aller au-delà des objectifs habituels du renouvellement urbain et ont défini des orientations pour que ce projet ne soit pas seulement celui des transitions et des pas de côté, mais celui d'un changement de paradigme et projette la ville durable de demain.

La place de la nature, de la décarbonation de la construction, de l'aménagement également, le cycle de l'eau, la priorité aux mobilités douces sont les orientations qui nous animent au niveau de cet aménagement.

Pour autant, toutes les fonctions de la ville y seront représentées. C'est un peu le sens de ce que j'évoquais tout à l'heure avec l'emploi, mais pas seulement, et ce qui nous permet quand même, pour 1 mètre carré construit, de garder 2 mètres carrés de pleine terre ou végétalisés, ce qui n'est pas rien.

Enfin, au-delà de l'aménagement et du bâti, il s'agit de prendre en compte l'humain et les conditions du vivre ensemble, de penser et surtout d'anticiper – un peu à l'instar de la logistique urbaine – les nouveaux usages de la ville durable, et de travailler dans le cadre d'une démarche de concertation innovante sur tous ces aspects, tout en laissant quand même aux futurs habitants la possibilité de choisir certains aspects de leur vie quotidienne.

Aussi nous souhaitons, dans le contexte actuel financier tendu, que le partenariat sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui nous permette d'aller au bout de nos ambitions et de garder le même niveau d'exigence pour la mise en œuvre opérationnelle de ce projet. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

**M. Pras :** « Merci Madame la Présidente. Je tiens à remercier l'expression de Martine et notamment je retiens un mot, tu as parlé de confiance. C'est vrai que depuis le début de ce mandat, depuis 2020, on a engagé un travail important avec les équipes de la Métropole, avec les équipes de NMA, en lien avec la mairie de Rezé et les équipes rezéennes, les nouveaux élus, pour faire de ce projet une véritable réussite.

C'est un extraordinaire projet qui est au cœur de notre métropole et qui vient accrocher la ville de Rezé, qui vient raccrocher le Sud-Loire à la centralité métropolitaine. Et puis c'est un projet comme on l'a dit qui a été, mais on l'a déjà évoqué ici, un travail important sur une nouvelle manière de fabriquer la ville, celle qui est inscrite dans les gènes du PADD du PLUM, je le redis régulièrement, sur cette ville nature, sur cette ville repensée, sur la place du cycle de l'eau, la déminéralisation d'un site.

J'ai entendu Monsieur Bouvais qui faisait référence au fait qu'on avait oublié un peu l'histoire et le passé sur ce territoire. Eh bien, absolument pas. Je pense que je n'ai jamais vu autant de travail en lien avec les habitants d'un quartier, avec les élus, avec les entreprises présentes sur le quartier. Et ce travail, il n'a pas commencé il y a deux ans. Il a commencé il y a déjà six, sept, huit ans. Moi je me souviens avoir animé des réunions avec des entreprises du secteur de l'île Macé dans le mandat 2008-2014 – donc pour vous dire qu'on est dans quelque chose qui est assez ancré sur ce territoire et qu'aujourd'hui ça fait l'objet de nombreuses phases de travail. Je salue aussi le cabinet Obras qui nous accompagne et le travail qu'a fait Frédéric Bonnet pour faire que ce projet,

aujourd'hui il a été reconnu et validé par la Caisse des dépôts comme pouvant entrer dans cette démarche de transformation, et entrer dans cette convention de financement d'Habiter la France demain et de faire un quartier d'innovation en matière de production du logement et de ses activités. Martine l'a dit, ce n'est pas uniquement du logement, ce n'est pas uniquement de l'activité. C'est un quartier où on a pensé, on s'est projetés dans la vie demain de ce quartier avec la place, Aymeric le rappelait, la place de la culture et la place de l'art dans l'espace public. C'est quelque chose qui devra inspirer le développement du projet mais qui devra aussi permettre aux futurs habitants de prendre aussi possession de leur quartier, de l'évolution de leur quartier. Voilà. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

- 1 – approuve la convention avec la Caisse des Dépôts, ci-annexée, relative au Programme France 2030 « Démonstrateurs de la ville durable : Habiter la France de demain »,
- 2 – délègue à Madame la Présidente la signature d'un accord de consortium ou tout document ad'hoc encadrant le reversement de la subvention à Nantes Métropole Aménagement,
- 3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Développement Économique responsable, Emploi, Innovation, Europe et International  
Direction Économie et Emploi Responsables

## **Délibération**

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

### **09 - Transition Écologique - Expérimentation auprès des cafés, hôtels et restaurants**

#### **Exposé**

La crise sanitaire a fortement impacté le tissu commercial de la métropole. L'État et la Région ont proposé des mesures d'appui sans précédent. En complément, Nantes Métropole a mis en place, en accord avec ses partenaires, par délibération du conseil métropolitain du 11 décembre 2020, des mesures de soutien telles qu'une aide aux loyers pour les commerces, cafés et restaurants ayant fait l'objet d'une décision de fermeture administrative, mais également des mesures d'aides à la reprise économique (charte Café Hôtel Restaurant (CHR) - intégrant notamment une exonération temporaire des droits d'occupation de l'espace public pour les commerçants sédentaires, le financement de postes d'apprentis community managers partagés). À la suite de ces mesures, l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie), le GNI (Groupement National des Indépendants) et l'association Plein Centre ont souhaité que la Métropole puissent accompagner la reprise économique des cafés, hôtels et restaurants en favorisant leur transition écologique à travers des démarches de sensibilisation, de mobilisation de ces entreprises en particulier sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des biodéchets et des plastiques, les circuits courts, l'approvisionnement local.

Faisant suite à l'initiative des organisations professionnelles du secteur, le Conseil métropolitain du 29 juin 2021 a adopté le principe du lancement d'une réflexion partenariale avec l'UMIH, le GNI et Plein Centre permettant d'engager une expérimentation avec un groupe de 200 professionnels.

Des acteurs locaux (Les Boîtes Nomades, La Tricyclerie et Les Alchimistes) ont ainsi souhaité porter une expérimentation autour de 3 axes : le développement de la consigne, la collecte des biodéchets, l'approvisionnement auprès des producteurs locaux. L'objectif principal est d'accélérer les changements de pratiques des cafés, hôtels et restaurants pour mettre en œuvre de nouvelles solutions en faveur de la transition écologique, l'aide apportée visant à optimiser les coûts ou à donner un coup de pouce incitatif au démarrage.

Il est proposé que Nantes Métropole contribue à la mise en œuvre de ce dispositif expérimental.

## 1- Le développement de la consigne :

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), promulguée le 10 février 2020, prévoit de réduire la quantité d'emballages plastiques mis sur le marché, fait la promotion du vrac et du réemploi et vise la fin de tous les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 et le développement des emballages réemployables.

Le Conseil métropolitain du 4 février 2022 a adopté le principe d'une stratégie Territoire Zéro Plastique visant la réduction à la source des plastiques à usage unique et la lutte contre la pollution plastique.

Le passage des emballages à usage unique vers des consignes réutilisables pose aux commerçants des questions d'investissement au démarrage, de gestion du stock de contenants qui peut être source d'incertitudes, de gestion comptable des consignes, autant d'éléments qui constituent un frein au développement de solutions.

L'expérimentation proposera des actions de sensibilisation et un service de mise à disposition de contenants, de lavage, de mise à disposition d'une web-appli simplifiant la gestion pour les restaurateurs, ainsi que des actions de sensibilisation de la clientèle. Pour les professionnels ne souhaitant pas adhérer au service, un guide pratique sur la consigne en restauration leur sera proposé, leur permettant d'utiliser leurs propres contenants ou d'accepter ceux de leur clientèle. Ce guide sera complété par de la sensibilisation auprès des consommateurs.

L'association Les Boites Nomades propose dans l'agglomération nantaise une solution de consigne clé en mains aux restaurateurs et aux consommateurs, permettant de développer le réemploi et contribuant à la réduction des contenants à usage unique liés à la vente à emporter en restauration.

Le soutien proposé de Nantes Métropole à l'association Les Boites Nomades est de 30 000 euros.

L'aide permettra à l'association d'accompagner 50 professionnels environ, en vue de réduire de 50% le coût annuel du système de consigne proposé par l'association, soit une économie estimée à 400 euros pour chaque professionnel. L'offre de service de l'association pour chaque professionnel est non reconductible.

Les crédits sont prévus au budget sur le chapitre 65, opération 3529 libellée "économie circulaire et transition énergétique des entreprises".

## 2- La collecte des biodéchets :

Depuis 2016, les producteurs sont tenus de trier et traiter leurs biodéchets si leur production dépasse 10 t/an de biodéchets et/ou 60 l/an d'huiles usagées (loi Grenelle). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les producteurs seront concernés par cette obligation en application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC).

Des commerçants se sont déjà engagés auprès d'opérateurs locaux pour la collecte et le traitement de leurs biodéchets, mais pour la majorité, le coût des prestations reste un frein. Ce coût est principalement constitué de 3 éléments : la collecte, le traitement des déchets, la gestion des bacs de collecte, avec un impact potentiel fort de l'optimisation de la collecte sur le prix de la prestation individuelle.

À partir de ces éléments et des réflexions menées avec les organisations professionnelles et certains opérateurs, il est proposé de lancer une expérimentation basée sur la mobilisation de commerçants sur des secteurs géographiques réduits permettant d'optimiser les coûts de logistique.

Le tissu commercial de la métropole présentant différentes caractéristiques (de densité de commerces, de desserte notamment), cette expérimentation ciblera 3 types de sites commerciaux : le centre-ville de Nantes, des quartiers ou des centres de communes, des zones périphériques.

L'objectif de cette expérimentation est double : optimiser le coût à la charge du commerçant et engager des changements de pratique durable. Chaque professionnel accompagné s'engagera :

- à tester la collecte des biodéchets sur une année complète intégrant une prise en charge partielle du coût ;
- à participer à l'évaluation et au bilan de l'expérimentation à 3 mois, 6 mois et 12 mois ;
- à suivre des formations sur la réduction du gaspillage et des déchets alimentaires.

Afin de faciliter ces expérimentations, les partenaires GNI, UMIH, Plein Centre et UNACOD développeront des actions de sensibilisation des professionnels et de mobilisation sur les secteurs géographiques ciblés pour faciliter la mise en œuvre de l'expérimentation.

Deux opérateurs sont proposés dans le cadre de cette expérimentation :

- Pour des secteurs de centre-ville de Nantes, La Tricyclerie :

La proposition de la SAS SCOP Tricyclerie permettra d'accompagner environ 60 professionnels en mode porte à porte, afin de réduire de 50% le coût annuel supporté par chaque professionnel, soit une économie réalisée de 750€ par entreprise.

Il est proposé, sous réserve du conventionnement préalable avec la Région, une subvention de Nantes Métropole à hauteur de 45 000€ au projet de La Tricyclerie.

- Pour des secteurs hors du centre-ville de Nantes, Les Alchimistes :

La proposition de la SAS Les Alchimistes permettra d'accompagner environ 40 professionnels en mode porte à porte, afin de réduire de 50% le coût annuel supporté par chaque professionnel, soit une économie réalisée de 750€ par entreprise.

Il est proposé, sous réserve de conventionnement préalable avec la Région, une subvention de Nantes Métropole à hauteur de 35 000€ au projet des Alchimistes.

Chacun de ces opérateurs intégrera des actions de sensibilisation et d'évaluation aux contrats avec les entreprises accompagnées et contribuera à l'élaboration des supports d'information qui pourraient être élaborés en direction des publics ciblés. Les secteurs géographiques ciblés pour chaque opérateur seront définis à l'occasion de la réunion de lancement de l'expérimentation.

Les crédits sont prévus au budget sur le chapitre 65, opération 3529 libellée "économie circulaire et transition énergétique des entreprises".

Si la Région est en principe seule compétente pour décider de l'octroi d'aides aux entreprises, elle peut toutefois via une convention permettre à des communes et à leurs groupements de financer de tels soutiens. Le financement de la SAS SCOP La Tricyclerie et de la SAS Les Alchimistes est donc conditionné à un conventionnement avec la Région, au regard des compétences de la Région en matière d'aides économiques. Cette convention est actuellement en cours d'élaboration avec les services de la Région.

### 3- Le lien aux producteurs locaux

La question de l'approvisionnement des restaurateurs auprès des producteurs locaux sera traitée sous l'angle de la mise en visibilité des producteurs plutôt que sous celui d'une incitation financière à se tourner vers une offre locale, chaque restaurateur étant libre de ses choix.

Dans le prolongement du Projet Alimentaire Territorial, les actions à engager vont donc viser à faire connaître les producteurs locaux, à améliorer l'accès à ces producteurs, notamment en lien avec le MIN, à partir des grossistes traditionnels et de nouveaux acteurs, mais également à développer l'information aux consommateurs.

Un travail partenarial est déjà engagé pour une mise en visibilité en 2022 et 2023.

Des actions de communication émanant de l'ensemble des partenaires impliqués seront élaborées pour mettre en lumière l'ensemble du dispositif, les enjeux globaux et l'engagement de Nantes Métropole et de ses partenaires sur la transition écologique des cafés, hôtels et restaurants. Elles permettront notamment une sensibilisation des professionnels au-delà de l'expérimentation, avec l'élaboration de guides pratiques sur la consigne, les biodéchets et l'approvisionnement local.

Un budget de 15 000€ sera affecté à ces actions pour la réalisation des outils et supports nécessaires avec nos partenaires.

Les crédits sont prévus au budget chapitre 011, opération 3529 libellée "économie circulaire et transition énergétique des entreprises".

Le montant prévisionnel global des mesures présentées dans la présente délibération est de 125 000 €.

Les actions sont détaillées avec chaque opérateur dans les conventions annexées à la présente délibération. Chaque opérateur bénéficiaire disposera d'une autonomie dans la gestion et l'utilisation des fonds publics qui lui seront octroyés sans préjudice des obligations mises à sa charge au titre de la convention attributive de l'aide. La mise en œuvre débutera dès que possible et pourra s'étendre jusqu'à fin 2023.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Je vous propose qu'on passe une dernière délibération avant la pause déjeuner, et je donne la parole à Mahel Coppey. »

**M<sup>me</sup> Coppey :** « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération que je vous présente aujourd'hui s'inscrit dans une démarche indispensable, celle d'accompagner les acteurs économiques du territoire dans la transition écologique et de faire émerger des solutions concrètes pour eux et avec eux.

Je me permets, Madame la Présidente, d'associer à mes propos ma collègue Jeanne Sotter qui s'est investie et qui a mené avec moi ce projet, chère Jeanne. L'enjeu donc de cette délibération est de pouvoir accélérer le changement, le changement de pratiques concrètes, au quotidien, des cafés, hôtels et restaurants, en mettant en place des solutions concrètes, opérationnelles.

Donc il s'agit là de soutenir un dispositif expérimental fruit d'un travail, comme je vous le disais, mené avec l'UMIH 44, le GNI Grand Ouest et Plein Centre. J'en profite pour les remercier pour leur pleine et entière mobilisation.

Cette expérimentation, elle s'adresse à 200 professionnels et elle met en place trois actions concrètes : d'abord limiter les emballages en développant de la consigne, ensuite limiter le gaspillage alimentaire et composter les biodéchets, et enfin faire la promotion des circuits courts et des producteurs locaux.

L'aide que vous nous présentons, c'est un coup de pouce incitatif : 30 000 euros, pour encourager la consigne. On le sait, depuis la sortie du confinement on constate l'augmentation de la consommation nomade, de la consommation de rue, et l'augmentation des déchets d'emballages à usage unique.

Alors, le passage aux consignes réutilisables pose aux commerçants un certain nombre de questions d'investissement au démarrage, mais aussi de gestion de stock et de gestion comptable. Avec cette expérimentation, nous proposons des actions d'abord de sensibilisation mais aussi un service qui mettra à disposition des contenants, du lavage, mais aussi une web appli qui pourra simplifier ces éléments ou ces freins de gestion pour les commerçants, mais aussi des actions de sensibilisation auprès des clients.

Et donc pour cela, on s'appuie sur un partenariat, un partenaire qu'on connaît déjà à Nantes Métropole puisque nous allons financer l'association Boîtes nomades qui est actuellement incubée par les Écossolies, notre réseau d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, pour venir proposer cette prestation et accompagner 50 professionnels sur le passage à la consigne.

Ensuite, nous allons avec cette expérimentation soutenir concrètement, je le disais, la lutte contre le gaspillage alimentaire mais aussi la collecte et le compostage des biodéchets, avec 80 000 euros qui viendront permettre aux commerçants de venir s'engager sur ces sujets.

Alors on a déjà des commerçants qui sont engagés sur la collecte et le traitement de leurs biodéchets, et on a pu s'appuyer sur leur expérience pour travailler sur des solutions et lever les freins de ce coût de prestation qu'est la collecte des biodéchets.

Donc on a travaillé sur trois éléments : la collecte, le traitement et la gestion des bacs. Cette expérimentation sera basée sur la mobilisation des commerçants sur des secteurs géographiques réduits, pourquoi ? Pour optimiser les coûts de logistique. On a trois types de sites commerciaux qui sont le centre-ville de Nantes, des quartiers, et des centres de communes en zone périphérique.

Pour définir ces zonages, on va s'appuyer sur le GNI 44 et aussi Plein Centre, et voir comment on peut établir au mieux des économies d'échelle ou en tout cas des efficacités d'échelle.

En gros, l'idée c'est de tester la collecte des biodéchets sur une année complète en intégrant la prise en charge partielle du coût de la collecte, mais aussi en participant, en s'engageant à participer à l'évaluation à trois mois, à six mois et à 12 mois sur ce dispositif.

Et puis nous proposerons aussi un certain nombre de formations sur la réduction du gaspillage alimentaire et de sensibilisation auprès des clients.

Pour ce faire, là aussi on va s'appuyer sur ce qu'ils font déjà, ces faiseurs de transition : la Tricyclerie, que vous connaissez peut-être, à hauteur de 45 000 euros, on viendra soutenir son travail qui pourra accompagner 60 professionnels, et puis les Alchimistes, sur le secteur hors centre-ville pour accompagner 40 professionnels.

Et enfin sur les circuits courts, nous allons venir contribuer à faire connaître ou en tout cas à activer ou à accélérer sur notre projet alimentaire territorial, en proposant de faire connaître les producteurs locaux et améliorer l'accès de ces producteurs, notamment en lien avec le MIN de Nantes. Ce travail de partenariat, on le mène bien sûr avec l'ensemble des acteurs – cafés, hôtels, restaurants –, et l'idée c'est de permettre de sensibiliser et d'améliorer via des guides pratiques ce qui existe déjà, voire d'accélérer pour ceux qui sont déjà dans ces démarches-là. Donc nous investissons un budget de 15 000 euros qui sera affecté à ces outils-là.

Madame la Présidente, je me permets d'associer à la présentation de cette délibération les services de la Métropole qui se sont fortement engagés sur ces sujets-là, et l'ensemble des partenaires que j'ai déjà préalablement cités. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Jeanne Sotter. »

**M<sup>me</sup> Sotter** : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, je suis très heureuse de pouvoir partager quelques mots sur cette délibération particulièrement importante que je porte avec Mahel. Nous le savons bien : l'enjeu de la transition environnementale de l'économie est majeur. Il concerne toute l'économie, de l'industrie au commerce en passant par le numérique. Il répond à l'urgence environnementale, tout comme aux nouvelles attentes des consommateurs. La Métropole mène une politique de développement économique responsable en soutien à l'ensemble des acteurs économiques qui sont déjà particulièrement engagés sur notre territoire.

En effet, je rappelle que Nantes Métropole est classée première Métropole au niveau de la RSE suivant une étude qui avait été menée par la fondation Oikos.

Concrètement, comme Mahel vient de le dire, c'est donc 200 professionnels qui pourront bénéficier de coup de pouce grâce à ces aides financières mises en place pour les accompagner dans des nouvelles pratiques vertueuses. Particulièrement, on pourra les aider à développer leur système de consigne, le traitement et la collecte des déchets, et encore organiser un meilleur approvisionnement auprès des producteurs locaux et essayer de faire connaître ces producteurs locaux notamment auprès du MIN, que ce soit le Carreau des producteurs ou encore... je cherche le terme, j'ai oublié.

Ce dispositif sera mis en place grâce à trois acteurs emblématiques de l'Économie Sociale et Solidaire : les Boîtes nomades, la Tricyclerie et les Alchimistes avec qui nous travaillons déjà depuis un certain temps.

Enfin, je voudrais insister sur un point. Ce dispositif a été initialement conçu suite à une proposition qui émanait des acteurs économiques, à savoir l'UMIH 44, le GNI Grand Ouest ou l'association Plein Centre. Je veux saluer ces acteurs qui ont souhaité s'engager pour aller plus loin sur cet enjeu fondamental. J'ajoute également que le déploiement de ce dispositif expérimental sera mené en partenariat étroit avec l'ensemble de nos partenaires économiques habituels du commerce et de l'économie de proximité, en particulier les chambres consulaires, la CCI et la CMA, ou encore l'association des commerçants de l'UNACOD.

Aussi Madame la Présidente, et comme les autres élus Socialistes, écologiques, radicaux, républicains, démocratiques et apparentés, j'espère que cette délibération sera approuvée à l'unanimité. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Isabelle Leray. »

**M<sup>me</sup> Leray** : « Merci Madame la Présidente. Et promis, je vais faire très vite. Nous souhaitons juste faire remarquer que depuis ce matin c'est la troisième délibération placée sous le signe de la transition écologique. Or, nous constatons que la Commission métropolitaine justement intitulée "Transition écologique" ne s'est pas tenue dans le cadre de la préparation de ce Conseil, au motif – nous a-t-on dit – qu'il n'y avait aucune délibération à y présenter. Ces trois délibérations ont été présentées dans d'autres Commissions. Nous trouvons ça dommage, et pour tout dire un petit peu inexplicable, puisque rien n'empêchait de les présenter. Je vous en remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Juste sur le dernier point, je me retournais vers le directeur général des services qui m'indique que c'est passé dans une autre Commission ? Dans la Commission thématique. »

**M<sup>me</sup> Leray** : « Oui, c'est bien ce que je disais. Ça a été proposé dans d'autres Commissions, mais pas celle de transition écologique. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Ça veut dire qu'il faudra qu'on regarde pour l'avenir comment ça fonctionne dans ces cas-là. »

**M<sup>me</sup> Leray** : « Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Je mets aux voix la délibération. »

**M<sup>me</sup> Sotter** : « Le nom qui m'échappait, c'était le Kiosque paysan. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci de la précision. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération a donc été adoptée.

Chers collègues, je vous propose de faire la pause déjeuner. Il est 13 heures, je vous propose qu'on se retrouve à 14 heures 15. »

## Le Conseil délibère et, à l'unanimité

par dérogation aux délégations accordées par le Conseil métropolitain au Bureau :

1 - approuve l'attribution d'une subvention de 45 000€ au titre de 2022 à SAS SCOP La Tricyclerie, et la convention pluriannuelle 2022-2023 jointe ;

2 - approuve l'attribution d'une subvention de 35 000€ au titre de 2022 à la SAS Les Alchimistes, et la convention pluriannuelle 2022-2023 jointe ;

3 - approuve l'attribution d'une subvention de 30 000€ au titre de 2022 à l'association Les Boîtes Nomades, et la convention pluriannuelle 2022-2023 jointe ;

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La séance est suspendue pour la pause méridienne.*

Direction générale Ressources  
Département RH  
Direction QVST

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 17 - Plan d'actions égalité et mixité professionnelle femmes-hommes 2022-2024

### Exposé

Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes persistent malgré de nombreuses avancées. Ségrégation professionnelle, écarts de salaire, violences sexistes et sexuelles ; au travail, les femmes restent dans les faits, bien souvent inégales aux hommes. Rétablir l'égalité, l'égalité réelle suppose une action forte, volontariste.

C'est, ce volontarisme que la ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole, ont souhaité affirmer par l'élaboration concertée d'un nouveau plan d'actions égalité et mixité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les ambitions nantaises sur le sujet sont affirmées de longue date. La charte interne Égalité au travail-diversité mixité, mutualisée en 2015, rappelle que les employeurs s'engagent « *au-delà des seules garanties statutaires, (...) à compétences égales, à contribuer à une réelle égalité entre les femmes et les hommes, en favorisant une meilleure mixité dans les différents emplois et niveaux de responsabilité* » (art.3).

La loi de Transformation de la Fonction Publique (6 août 2019), qui a rendu obligatoire l'élaboration et le suivi de ce plan aux entités publiques dont les collectivités de plus de 20 000 habitants, a été l'occasion de leur donner une portée nouvelle. La mobilisation conjointe des organisations syndicales, des services pilotes, des directions opérationnelles et des agentes et agents membres du Conseil Consultatif Interne Égalité Diversité Mixité (CCIEDM) a permis le partage des différents diagnostics et l'identification de **six axes d'actions pour 2022-2024**.

Six axes d'actions sont proposés ;

- Porter une politique commune en faveur de l'égalité et de la mixité professionnelle entre les femmes et les hommes (AXE 1) ;
- Promouvoir l'égalité professionnelle et lutter contre les stéréotypes sexistes (AXE 2) ;
- Faire de la mixité professionnelle un levier de performance collective (AXE 3) ;
- Accompagner les parentalités, améliorer l'articulation des temps de vie et agir en faveur de la santé au travail (AXE 4) ;

- Diminuer les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes (AXE 5) ;
- Prévenir et traiter les agissements sexistes, les violences sexuelles et le harcèlement sexuel au travail (AXE 6).

Les mesures inscrites au **premier axe** visent à **structurer et à faire vivre une gouvernance partagée sur les enjeux d'égalité et de mixité professionnelle femmes-hommes**, à **favoriser la participation des services et des personnels** mais aussi à **rendre lisible l'action et les moyens alloués à cette action**. À travers l'installation d'une gouvernance dédiée à la politique égalité professionnelle, il s'agit pour nos organisations d'assurer la déclinaison concrète, au sein de chaque service, des mesures en faveur de l'égalité et de la mixité professionnelle. **Parmi les actions symboles de cette volonté, l'expérimentation du budget sensible au genre sur le budget RH et la constitution d'un réseau référents Égalité au sein des directions opérationnelles.**

L'**axe 2** est quant à lui consacré à **l'information, à la communication et à la lutte contre le sexisme**. Les actions prévues visent à faire connaître les engagements nantais, à développer une communication interne inclusive, donc non sexiste, et à renouveler les parcours d'accueil et d'intégration au sein des directions. **Parmi les actions phares, le déploiement d'une campagne de communication participative « lutte contre les stéréotypes et préjugés sexistes » et l'évaluation des niveaux d'adhésion et d'appropriation de la charte pour une communication interne inclusive adoptée fin 2020.**

L'**axe 3** relatif à la **mixité des métiers** décline ces mêmes objectifs à travers des actions destinées à **lutter contre les phénomènes de ségrégation professionnelle et de dynamisation des recrutements pour favoriser l'accès de toutes et tous aux différents emplois**. **Parmi les actions phares sur cet axe, l'élaboration d'une stratégie visant à augmenter le taux de mixité et le développement d'actions d'immersion professionnelle et de passerelles entre les différents métiers.**

Le **4ème axe** prévoit, quant à lui, différentes mesures **en faveur de l'articulation des temps de vie, des parentalités et de la santé au travail**. Celles-ci ont pour finalité une plus grande flexibilité dans l'organisation et la gestion du temps de travail, la promotion des nouvelles formes d'organisation du travail et la sensibilisation à l'impact de certaines pathologies sur le quotidien de travail. **Parmi les actions phares : « mesurer l'impact des nouveaux régimes de temps de travail sur l'articulation des temps de vie », « évaluer l'impact du télétravail sur l'articulation des temps de vie des agentes et agents » et « sensibiliser les différents acteurs et actrices sur les maladies chroniques dites invisibles comme l'endométriose ».**

L'**axe 5 « diminuer les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes »**, s'articule autour de deux objectifs : agir pour une meilleure égalité dans les déroulements de carrière et évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération. **Parmi les actions phares : « tester l'outil de calcul des écarts de rémunération mis en place par l'État », « expérimenter des actions d'empouvoirement féminin » et « aligner le régime indemnitaire des non-titulaires non-permanents sur celui des titulaires ».**

Le **sixième et dernier axe** du plan est dédié à la **prévention et au traitement des agissements sexistes, des violences sexuelles et du harcèlement sexuel au travail**. Les propositions synthétisées sont issues des travaux du Conseil Consultatif Interne Égalité Diversité Mixité. Elles visent à « affirmer l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs et actrices », à « recueillir et traiter chaque signalement », à « intégrer l'enjeu dans tous les dispositifs de prévention et d'évaluation des risques professionnels », à « construire une campagne de communication participative à l'appui des réalités de terrain », à « sensibiliser et former à la prévention et au traitement » des violences sexistes et sexuelles au travail, à « outiller les managers » et enfin à « évaluer l'impact des actions » déployées. **Parmi les actions phares, « développer des modules de formations et de sensibilisations ciblés », « élaborer et accompagner l'appropriation de fiches réflexe afin d'outiller les managers » pour mieux prévenir et traiter les agissements sexistes et violences sexuelles au travail.**

Les instances de gouvernances dédiées qui permettront d'associer les parties-prenantes à la mise en œuvre et au suivi de ce plan seront mises en place fin 2022 début 2023. Un bilan annuel sera par ailleurs élaboré et présenté en conseil.

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Je donne la parole à Aïcha Bassal pour la délibération 17. »

**M<sup>me</sup> Bassal** : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, en matière d'égalité, les mots, le seul volontarisme ne suffit pas. C'est par l'action que l'égalité se concrétise. C'est parce qu'elle se matérialise au quotidien dans la vie de chacune et de chacun qu'elle prend forme et se réalise.

Cette ambition d'une égalité réelle, nous la portons au sein de notre organisation en tant qu'employeur. Cette ambition s'est traduite il y a quelques mois par une concertation très riche, engagée avec l'ensemble des organisations syndicales de la Métropole. Concertation qui a abouti à l'élaboration d'un plan d'égalité et mixité professionnelle que je vous présente aujourd'hui.

Partage des constats et diagnostics, échange et amendement des propositions, chaque objectif, chaque mesure de ce plan d'action a été discuté et finalisé avec les représentantes et représentants du personnel. D'où le vote favorable à l'unanimité lors du Comité technique du 19 septembre dernier.

Premier plan global concerté sur les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services métropolitains, ce plan se veut pragmatique en réponse aux besoins des agentes et des agents. Il s'appuie sur la contribution des Directions opérationnelles et sur l'expertise des services qui vont assurer sa mise en œuvre, car c'est bien dans une logique de résultats que nous nous inscrivons. C'est avec l'exigence de changer le quotidien des femmes et des hommes qui fondent notre service public que nous l'avons élaboré.

La lutte contre les sexismes, la professionnalisation des acteurs, la prévention des agissements sexistes et sexuels au travail, la réduction des écarts professionnels sont quelques-uns des enjeux qui transcendent ce plan qui est en six axes.

Les mesures inscrites sur le premier axe visent à structurer et à faire vivre une gouvernance partagée sur les enjeux d'égalité et de mixité professionnelle femmes hommes, à favoriser la participation des services et des agentes et des agents, mais aussi à rendre lisible l'action et les moyens alloués à cette action. À travers l'adoption, la budgétisation et l'installation d'une gouvernance dédiée à la politique égalité professionnelle, il s'agit d'affirmer et d'assurer la déclinaison concrète au sein de chaque service des mesures en faveur de l'égalité et de la mixité professionnelle. Parmi les actions symboles de cette volonté : l'expérimentation du budget sensible aux genres sur le budget RH et la constitution d'un réseau de référentes et référents égalité au sein des Directions opérationnelles.

L'axe 2 est quant à lui consacré à l'information, à la communication et à la lutte contre les sexismes. Les actions proposées visent à développer une communication interne inclusive, donc non sexiste, et à renouveler le parcours d'intégration des nouveaux et nouvelles arrivants. Parmi les actions phares, le déploiement d'une campagne de communication participative lutte contre les stéréotypes et préjugés sexistes, et l'évaluation des niveaux d'adhésion et d'appropriation de la charte pour une communication interne inclusive adoptée fin 2020.

L'axe numéro 3 relatif à la mixité des métiers décline ces mêmes objectifs à travers des actions destinées à lutter contre les phénomènes de ségrégation professionnelle et à faire du recrutement un levier d'action en faveur de l'accès de toutes et tous dans les différents emplois. Parmi les actions phares sur cet axe, l'élaboration d'une stratégie visant à augmenter le taux de mixité dans les métiers dits "genrés" et le développement d'actions d'immersion professionnelle et de passerelles entre les différents métiers.

Le quatrième axe prévoit quant à lui différentes mesures en faveur de l'articulation des temps de vie, des parentalités et de la santé au travail. Celles-ci ont pour finalité une plus grande flexibilité pour l'organisation et la gestion du temps de travail, la promotion des nouvelles formes d'organisation du travail et la sensibilisation à l'impact de certaines pathologies sur le quotidien de travail. Parmi les actions phares : mesurer l'impact des nouveaux régimes de temps de travail sur l'articulation des temps de vie, évaluer l'impact du télétravail sur l'articulation des temps de vie des agentes et des agents, et sensibiliser les acteurs et actrices sur les maladies chroniques dites "invisibles" comme l'endométriose.

L'axe 5, qui repose sur la diminution des écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes, s'articule autour de deux objectifs. Le premier : agir pour une meilleure égalité dans les déroulements de carrière et évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération. Parmi les actions phares : tester l'outil des écarts de rémunération mis en place par l'État, expérimenter des actions d'*empowerment* féminin.

Enfin, le sixième et dernier axe du plan est dédié quant à lui à la prévention et au traitement des agissements sexistes, des violences sexuelles et du harcèlement sexuel au travail. Les propositions synthétisées sont issues des travaux du Conseil consultatif interne égalité diversité mixité. Elle vise à affirmer l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs et actrices, à recueillir et à traiter chaque signalement, à intégrer l'enjeu dans tous les dispositifs de prévention et d'évaluation des risques professionnels, à construire une campagne de communication participative à l'appui des réalités de terrain, à sensibiliser et à former à la prévention et au traitement des violences sexistes et sexuelles au travail, à outiller les managers, et enfin à évaluer l'impact des actions déployées. Parmi les actions phares : développer des modules de formation et de sensibilisation cible, élaborer et accompagner l'appropriation de fiches réflexes afin d'outiller les managers pour mieux prévenir et traiter les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail.

En matière de politique Ressources Humaines, l'attribution par l'État en 2019 des labels Diversité égalité professionnelle femmes hommes a reconnu la démarche globale de la Métropole en faveur de l'égalité réelle. Nous accueillons d'ailleurs depuis le début de la semaine trois auditeurs pour l'audit de suivi, et à la suite de la présentation de mes trois délibérations, je vais devoir vous quitter mes chers collègues pour aller entendre les conclusions de leur évaluation qu'ils ont menée selon le référentiel AFNOR.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver à travers cette délibération le plan égalité professionnelle femmes hommes. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Thibault Guiné. »

**M. Guiné :** « Merci Madame la Présidente. On ne peut que se féliciter de ce que la Métropole s'engage à travailler à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes et à une plus grande mixité au sein de ses services. Il nous faut faire preuve de volontarisme face à des déséquilibres, des contraintes spécifiques qui persistent et pèsent lourdement sur les agents et les femmes de nos collectivités.

Si les femmes sont majoritaires dans la fonction publique territoriale, elles sont surtout surreprésentées dans les emplois et les grades les moins rémunérés. Dans certains secteurs et métiers, elles sont nombreuses à occuper les postes précaires et moins bien rémunérés, et à subir des temps partiels.

Elles sont également très majoritairement employées dans les filières administratives, sociales et médico-sociales qui sont moins rémunératrices que la filière technique, laquelle demeure fortement masculine. Il y aurait sans doute ici une possibilité d'aller vers une égalité réelle en alignant les grilles des différentes filières. Nous le suggérons en tout cas à ceux qui ont pour mandat de faire les lois et portent peut-être quelques attentions à nos travaux de ce jour...

Car si d'autres phénomènes culturels et sociaux expliquent également ces écarts qui se creusent à mesure de l'avancée dans la carrière, c'est bien la ségrégation professionnelle qui explique, à la base, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Avec ce plan d'action, la Métropole se donne des moyens pour mesurer les freins qui persistent et se dote d'un levier d'amélioration de la situation afin d'aller vers plus d'égalité.

Je conclurai en évoquant le sixième axe de travail qui nous place en vigilance par rapport aux agissements sexistes, agressions et autres faits de harcèlement, très répandus dans la société dans son ensemble. Il n'y a pas de raison, hélas, que notre collectivité échappe à ce phénomène. À nous de faire que les actes répréhensibles puissent être signalés et que la parole des victimes puisse être recueillie et prise en considération. C'est une attention que nous partageons en tant qu'élus et une responsabilité que nous assumons pleinement. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Marie Vitoux. »

**M<sup>me</sup> Vitoux :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, tout d'abord, merci Aïcha pour la présentation de ce plan d'action que je partage avec toi et qui nous engage toutes et tous. Toutes et tous parce que c'est un horizon commun qui anime notre projet de mandat, celui de construire une Ville non sexiste. Toutes et tous parce que ce plan, il a été construit avec les représentants et les représentantes des organisations syndicales et avec les membres du Conseil consultatif interne, tu l'as souligné et je tiens ici à les remercier.

Ce travail est donc le fruit d'une ambition partagée, celle de faire de notre collectivité un lieu d'égalité entre les agentes et les agents. Dans cette perspective, le volet professionnel est primordial car il exacerbe souvent les discriminations qui sont basées sur le genre et les comportements sexistes. Tous les agents, toutes les agentes ont droit à un environnement professionnel qui soit sain, respectueux et inclusif. Les attentes de la société sont de plus en plus fortes en la matière et c'est une bonne nouvelle.

Les féministes sont toujours accusés d'exagérer, mais ce sont bien leurs combats qui ont systématiquement permis de faire progresser les droits des femmes dans les sphères intimes, familiales, mais aussi publiques et professionnelles.

Je suis donc fière de porter un plan qui prévoit le déploiement d'une cellule de prévention et de traitement des agissements sexistes et sexuels au travail, la mise en place de la sensibilisation aux maladies invisibles telles que l'endométriose, ou encore l'expérimentation du budget sensible au genre. Ce sont des actions qui sont très concrètes.

Mesurer la manière dont notre budget Ressources Humaines est réparti entre les femmes et les hommes de la collectivité, c'est vérifier que nous agissons pour une réduction des inégalités de genres. Mais aussi adapter nos locaux pour y installer des vestiaires féminins, c'est permettre une féminisation des métiers qui sont aujourd'hui majoritairement occupés par des hommes. Encore, accompagner les retours au poste après des congés maternité ou parentaux, c'est assurer aux agentes – qui restent majoritaires à prendre à un congé parental – un accueil qui soit adapté à leur

situation personnelle et familiale.

Je pourrais multiplier les exemples, je vais m'arrêter ici parce que le plan d'action est assez fourni. J'espère qu'il sera adopté à l'unanimité de ce Conseil. Il sera cependant nécessaire de garder un regard et une vigilance particulière aux questions de rémunération en identifiant la manière selon laquelle le régime indemnitaire impactera l'écart entre les femmes et les hommes. Si la lutte contre les discriminations de genre ne se réduit pas aux questions de salaire, cet aspect est malgré tout essentiel à une lutte plus globale contre les inégalités économiques dans notre ville.

En tout état de cause, les agentes et les agents de la Métropole peuvent compter sur notre détermination et notre volonté pour poursuivre encore et toujours le combat pour l'égalité. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laurent Turquois. »

**M. Turquois :** « Merci Madame la Présidente. Quelques mots. Alors, on peut toujours regretter que ce soit la loi qui ait imposé aux collectivités locales notamment, et aux entreprises, d'avoir ce type de plan d'action. Il n'empêche que je voudrais souligner le caractère particulièrement ambitieux de ce plan d'action, et remercier les services de la Métropole pour leur travail.

Évidemment, à la taille et à l'échelle de la Métropole, le plan d'action est ambitieux, mais c'est souvent plus difficile pour certaines de nos plus petites collectivités d'avoir autant de capacité à structurer les choses. Aussi, comme je l'avais formulé en Commission, profitons de ce nouveau groupe de travail qui a été mis en place avec les adjoints en charge des RH pour partager ce plan d'action et pour que chacun d'entre nous dans nos 23 villes nous puissions trouver rapidement des leviers pour faire progresser cette question, qui est évidemment très importante aux yeux de chacun et chacune que nous sommes d'élus. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. adopte le plan d'actions égalité et mixité professionnelle femmes-hommes 2022-2024
2. autorise Mme Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Ressources  
Département Ressources Humaines**

# **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

## **18 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation**

### **Exposé**

#### **I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité technique et se déclinent comme suit :

##### **1.1 Budget principal**

- 42 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
  - 7 postes sont créés à la direction risques et protection des populations (quatre ingénieurs, un technicien, un adjoint technique et un adjoint administratif)

- 7 postes sont créés à la direction emploi et développement des compétences : deux coordonnateurs (attachés), trois chargés de recrutement (rédacteurs) et deux chargés de formation (rédacteurs)
- 5 postes (deux techniciens et trois ingénieurs) sont créés à la direction de la stratégie patrimoniale du département BATII pour une durée de trois ans
- 2 postes (un rédacteur et un adjoint administratif) sont créés à la direction administrative et financière, marchés, du département BATII pour une durée de 3 ans
- 2 postes (un ingénieur et un technicien) sont créés à la nouvelle unité conseil et accompagnement de la direction du management de l'information
- 1 poste de chargé de mission inondation (ingénieur) est créé pour une durée de six ans à la direction risques et protection des populations
- 1 poste de responsable de la nouvelle unité « portefeuille Ville de Nantes / Nantes Métropole » (ingénieur) est créé à la direction de la géographie et de l'observation
- 1 poste de conservateur du patrimoine est créé à la direction du patrimoine et de l'archéologie pour une durée de deux ans
- 1 poste de technicien est créé à la direction atelier exploitation énergies livraison événementiel (service énergies et exploitation des systèmes techniques)
- 1 poste d'assistante (adjoint administratif) est créé à la direction de l'économie et de l'emploi responsables
- 1 poste de rédacteur est créé à la cellule de gestion de la direction des sports
- 1 poste d'attaché est créé à la direction générale information et relation au citoyen
- 2 postes d'attaché sont créés à la mission territoires de la direction générale culture et arts dans la ville
- 1 poste d'attaché est créé à la mission publics et citoyenneté de la direction générale culture et arts dans la ville
- 8 transferts de postes (cinq attachés, un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et deux adjoints administratifs) depuis la ville de Nantes, dans le cadre de la création de deux missions transversales mutualisées à la direction générale culture et arts dans la ville. Une partie du coût de ces postes sera pris en charge par la Ville de Nantes conformément à la convention relative aux services communs entre la Métropole et la Ville.
- 1 poste est créé en surnombre pour permettre de répondre à une situation individuelle

De plus, un poste d'attaché créé à l'origine pour une durée de neuf mois à la mission ingénierie ressources / logement d'abord est prolongé d'un an.

Enfin, 4 postes créés à l'origine pour une durée temporaire sont pérennisés : un poste de chargé de mission transition énergétique (attaché) à la direction de l'habitat, un poste de conseiller en énergie partagée (technicien) à la direction d'animation de la transition écologique, un poste d'attaché à la direction générale déléguée à la cohésion sociale et un poste de rédacteur à la direction emploi et développement des compétences.

• 5 suppressions de postes :

- 1 poste créé pour une durée déterminée et arrivé à échéance est supprimé
  - 4 postes en surnombre, devenus vacants, sont supprimés.

- 28 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 38 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

## **1.2 Budget annexe de l'eau**

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste aux besoins du service. Le poste correspondant au nouveau poste créé sera supprimé lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

## **1.3 Budget annexe de l'assainissement**

- 3 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

## **1.4 Budget annexe des déchets**

- 1 suppression de poste :
- 1 poste en surnombre, devenu vacant, est supprimé.

- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

## **1.5 Budget annexe des transports**

- 1 création de poste pour répondre aux besoins du service :
- 1 poste d'ingénieur est créé à la direction stratégie et études de déplacements pour une durée de 4 ans
- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

## II – AJUSTEMENT DES RÈGLES RELATIVES AU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

### A/ Le contexte

Un nouveau cadre commun de référence sur le temps de travail est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le point d'étape convenu avec les partenaires sociaux a été réalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2022, des remontées concernant l'application ont été faites par les directions et gestionnaires. Par ailleurs, des évolutions réglementaires ont eu lieu depuis la dernière délibération sur ce sujet du 10 décembre 2021.

Aussi, quelques ajustements du cadre commun sont apportés afin :

- de se mettre en conformité avec les dernières évolutions réglementaires,
- d'explicitier quand nécessaire les règles précédemment définies,
- de permettre aux directions et aux services RH de fonctionner de manière optimale.

L'ensemble des ajustements ont été présentés en comité technique du 19 septembre 2022. Les précisions suivantes nécessitent l'approbation de l'assemblée.

### B/ Sujétions

Les contraintes relatives aux réunions publiques ou autre mobilisation en présentiel en soirée du lundi au vendredi, à raison de plus de 2h, s'entendent à partir de la borne horaire de fin de journée du régime de l'agent.

La durée de l'intervention est reconnue dans la limite d'une durée quotidienne de travail de 10h et une occurrence est dans tous les cas comptabilisée.

### C/ Jours fériés

Le 1<sup>er</sup> mai, jour obligatoirement férié et chômé, est le seul jour férié pour lequel la rémunération (hors variables de paie) est doublée quand l'agent est amené à travailler ce jour du fait de la nature de son poste

### D/ Régime des horaires variables

Le report d'heures d'un cycle sur l'autre peut atteindre 42 heures au maximum pour les agents de catégorie A pour chacun des 6 cycles.

### E/ Forfait cadres

Les agents de catégorie A relevant des niveaux de fonctionnalité 3.1 et 3.2, assujettis par principe au régime des horaires variables, peuvent demander à passer au forfait cadre une fois par an, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, sous réserve de la validation de leur hiérarchie. Faute d'accord, les agents restent assujettis à la modalité horaires variables.

Les agents recrutés par la voie de la mobilité externe sont assujettis à la même possibilité dans les mêmes délais.

### F/ Journée continue

La journée continue est incompatible avec le régime des horaires variables.

### G/ Pause méridienne

La pause méridienne ne peut pas commencer avant 11h ni se terminer après 15h, sauf en cas de circonstances particulières et momentanées.

### H/ Temps partiel

En temps partiel thérapeutique, l'accord de temps partiel s'effectue par période de 3 mois renouvelable dans la limite d'un an pour une même affection, même sans être consécutif à un arrêt de travail.

Un agent à temps partiel thérapeutique ne peut effectuer des heures supplémentaires pendant la période de temps partiel thérapeutique.

Les droits à congés annuels sont recalculés en fonction de la quotité de travail au regard du temps partiel thérapeutique de l'agent.

Les heures supplémentaires ne peuvent faire l'objet d'aucune majoration (en paiement ou récupération). L'autorisation d'exercer un service à temps partiel est suspendue aussi pendant la durée des congés pathologiques.

### I/ Télétravail

Ce dispositif évolue s'agissant des bénéficiaires, des conditions d'acceptation, des modalités du télétravail, des conditions d'exercice, des circonstances exceptionnelles, de la fin du télétravail (cf partie III de la présente délibération).

### **J/ Congés bonifiés**

Parmi les centres des intérêts moraux et matériels du fonctionnaire sont également pris en compte les études effectuées sur le territoire considéré par l'agent et/ou ses enfants, et le domicile des parents les plus proches (parents, frères, sœurs, enfants), la sépulture des parents les plus proches, la commune où l'agent paye certains impôts, en particulier l'impôt sur le revenu, les affectations professionnelles ou administratives qui ont précédé l'affectation actuelle, la fréquence des voyages que l'agent a pu effectuer vers le territoire considéré, la durée des séjours dans le territoire considéré, le lieu de résidence des membres de la famille de l'agent, leur degré de parenté avec l'agent, leur âge, leurs activités, et le cas échéant leur état de santé, la localisation du centre des intérêts moraux et matériels du conjoint ou partenaire au sein d'un pacte civil de solidarité.

Les cas d'interruption du droit à l'ouverture d'un congé bonifié sont le congé de longue durée et l'exclusion temporaire des fonctions prononcée sans sursis.

Les cas de suspension du droit à l'ouverture d'un congé bonifié sont la disponibilité (de droit, sur autorisation et d'office), le congé parental et le congé de présence parentale. Dans ces situations, le décompte de la durée de service de 24 mois est interrompu et les périodes visées s'ajoutent à cette durée de 24 mois.

Le congé ne devant pas excéder 31 jours consécutifs calendaires, peut être constitué de congés annuels, RTT, jours de récupération ou de repos cadre, de jours de CET, d'heures supplémentaires.

La prise en charge des frais de transport pour les ayants-droits n'est pas conditionnée au fait que le voyage de l'agent et de ses ayants-droits ait lieu, en partie ou totalité, à la même date.

L'indemnité de cherté de vie s'applique désormais au département de Mayotte. Cette indemnité est modifiée pour Saint-Pierre-et-Miquelon selon les textes en vigueur.

### **K/ Heures complémentaires**

Pour les agents contractuels à temps non complet, seuls ceux sur emplois permanents peuvent bénéficier des règles de majoration.

De plus, quelle que soit la nature de l'engagement, les heures complémentaires ne peuvent qu'être rémunérées (et non pas récupérées).

### **L/ Heures supplémentaires**

Les heures supplémentaires, quelle que soit leur nature, doivent être récupérées avant la fin de l'année, avec un reliquat maximal de 7 heures, sauf en cas de charge exceptionnelle avérée de fin d'année.

## **III – TELETRAVAIL - EVOLUTION DES DISPOSITIFS**

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et son décret d'application paru le 11 février 2016 ont permis à la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole d'expérimenter puis de mettre en place, après délibération respectivement en dates des 15 juillet, 17 juillet et 24 juin 2020, un télétravail défini comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

Par la mise en place de ce dispositif, la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole ont poursuivi quatre objectifs : limiter les déplacements motorisés conformément aux engagements du plan de mobilité Mobinantes+ et au plan d'actions transition énergétique ; améliorer la qualité de vie, la santé au travail et l'articulation des temps des agents, développer le management par objectifs et les leviers motivationnels, ainsi que maintenir les agents dans l'emploi.

La crise sanitaire a accéléré la pratique du travail à domicile, qui a été ouvert à tous le 1er janvier 2021 mais dans des conditions particulières. Au 24 août 2022, 1 695 agents sont véritablement en télétravail régulier, 683 en travail à distance ponctuel, et 34 en télétravail pour raisons de santé.

Après un bilan organisé auprès de plus de 900 agents (questionnaires et ateliers) au printemps 2022, le CHSCT et le Comité Technique, en date respectivement des 13 et 19 septembre 2022, ont donné leur avis sur certaines évolutions.

En effet, il ressort du bilan que le dispositif mériterait d'évoluer sous plusieurs angles : souplesse, responsabilisation, simplification, ressources nouvelles, accompagnement.

Les principales évolutions réglementaires présentées ci-après seront reprises dans un guide unique qui servira aussi de mode d'emploi concret pour l'exercice du télétravail dans nos collectivités.

### **1) de la souplesse :**

- Chaque demande (première demande ou renouvellement) pourra se faire au fil de l'eau, tout au long de l'année.
- Un dispositif unique de télétravail portant sur un forfait mensuel de 1 à 12 jours par mois selon ce qui est convenu par l'agent et sa hiérarchie. Pas de proratisation à la quotité ni à la date d'arrivée (tout en respectant les 2 jours de présence par semaine).
- Aucune nature d'engagement n'est par principe exclue du dispositif de télétravail (fonctionnaires y compris stagiaires de la FPT, contractuels, temporaires, apprentis, stagiaires école, dans la mesure où le contrat ou la convention le permet).  
Un impératif : que l'engagement soit d'une durée d'au moins 3 mois pour le temps de l'instruction et de la mise en œuvre.
- Pas de durée minimale de présence dans le service pour bénéficier du télétravail. Plafond de 3 mois maximum pour le temps d'intégration et d'acclimatation.
- Ouvrir la possibilité de télétravailler à la demi-journée (temps de déplacement hors temps de travail).
- Autoriser un seul déplacement pour un rendez-vous professionnel (de moins d'une demi-journée) sur une journée de télétravail.
- Télétravail exceptionnel possible pour formation, tests, ou préparation de concours prévus en distanciel, même sans convention, si les conditions sont ce jour-là plus favorables en télétravail plutôt que sur site.
- Dérogation possible, à la demande de l'agent, à la règle des 2 jours par semaine :
  - \* pour raison de santé sur prescription médicale mentionnant la date de début et de fin sans que cette durée dépasse un mois non renouvelable si le médecin estime que l'état de santé de l'agent le permet,
  - \* sur simple demande écrite et sans avis médical pour l'état de grossesse, ou la situation de proche aidant pour une durée de 3 mois renouvelable.

### **2) de la responsabilisation:**

- Pour la continuité du service public, le délai de prévenance est réduit à la veille du jour prévu en cas de retour demandé sur une journée de télétravail ou le jour même en cas d'urgence.
  - La convention est caduque automatiquement à la date anniversaire.
  - Une tenue de poste insuffisante ne permet pas de bénéficier d'une convention de télétravail.
  - La fin de convention en cours à l'initiative de la hiérarchie doit être précédée d'un entretien 2 mois avant la fin souhaitée.
  - Les conventions restent valides lors de réorganisation au sein de la même direction, y compris en cas de changement de responsable hiérarchique.
  - Sous réserve que l'agent puisse télétravailler ce jour-là (moyens et tâches) et **en respectant la règle des 2 jours de présence par semaine** (sauf si exception générale décidée par la collectivité), une dérogation pourra être accordée au cas par cas sous réserve de formalisation (demande de l'agent et acceptation de la hiérarchie) en cas de problème important de transport (grève, aléa climatique...).
- Par ailleurs, la collectivité peut accepter le télétravail **au-delà de 3 jours par semaine** pour permettre de concilier la protection des agents et la continuité du service public en cas de circonstances exceptionnelles durables (pandémie ou catastrophe naturelle) .

### **3) de la simplification :**

- C'est le régime de temps de travail de l'agent qui fera foi pour indiquer les bornes horaires de présence de l'agent sur son temps de travail.
- En cas de renouvellement ou modification substantielle, la convention repart pour un an.
- Concernant l'assurance habitation, l'assurance responsabilité civile, et l'adéquation du domicile avec les caractéristiques techniques requises en termes de connexion internet au domicile, une attestation sur l'honneur sera demandée.

### **4) des ressources nouvelles :**

- Possibilité de télétravailler dans des tiers-lieux internes (locaux de nos collectivités) ou externes (par convention avec d'autres employeurs publics).  
Le lieu de télétravail doit être conforme avec la continuité de service et la capacité à revenir sur site si nécessaire.

La collectivité entend développer ces tiers-lieux progressivement en fonction des possibilités et de la demande. Cela peut donc dans certains cas améliorer les conditions de travail des agents télétravailleurs, mais aussi ouvrir des possibilités pour les autres agents.

La recherche d'espaces de travail de tiers-lieux externes s'effectue en priorité auprès d'autres collectivités ou organismes publics, avec l'objectif de conventionner à titre gratuit cette mise à disposition de locaux avec possibilité de réciprocité.

Outre l'intérêt de ne pas être isolé toute la journée et de disposer de bonnes conditions de travail (réseau, mobilier, etc) le télétravail en tiers-lieux permet, pour les tiers-lieux externes, d'initier des relations avec d'autres collègues ou partenaires, de participer au développement des territoires, d'ouvrir nos collectivités aux autres acteurs du département et réciproquement.

Dans tous les cas, les tiers-lieux devront répondre aux exigences suivantes de bonne connexion, de bonne ergonomie, sans être isolé.

### **5) de l'accompagnement :**

Des formations, outils, ateliers sur le télétravail seront prévus pour les télétravailleurs comme pour leurs encadrants. La communication sur les outils collaboratifs disponibles à distance sera renforcée.

Toutes ces mesures s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il est convenu que toutes les conventions actuelles perdurent néanmoins tant que le forfait mensuel n'évolue pas et qu'elles seront à renouveler par demande de l'agent au plus tard à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## **IV – FRAIS DE MISSION - EVOLUTIONS**

Afin d'adapter nos règles actuelles aux besoins et pratiques et aux évolutions réglementaires récentes, il est proposé de faire évoluer les modalités de gestion des frais de mission.

Dorénavant, l'avance de frais aux agents sera possible dès qu'au moins une nuitée est prise en charge. Cette avance de frais pourra se faire sur la base d'un ordre de mission et d'un état prévisionnel de frais, communicables par mail, versée par virement, avec le remboursement éventuel par l'agent du trop-perçu sous forme de chèque.

Une régie d'avance et de recettes sera mise en place.

L'accompagnement par l'agent d'un élu ou d'une personnalité qualifiée mandatée par l'autorité territoriale ou le Directeur Général des Services, sur une mission ou un événement, permettra de prendre en charge au réel les frais de l'agent.

Les frais de restauration seront désormais remboursés au réel, dans la limite du plafond réglementaire (aujourd'hui fixé à 17,50€).

Les frais de transport de transports en commun pour venir à la gare ou à l'aéroport seront pris en charge.

Le remboursement du parking sera possible pour la durée nécessaire de la mission, ainsi que pour la durée de stationnement, si, pour l'aéroport, le décollage de l'avion est prévu avant 9h et/ou son retour après 21h (sur la base du tarif le moins cher) et si, pour la gare, le départ du train est prévu avant 7h et/ou retour après 21h.

Les frais de restauration sont pris en charge dès lors que l'agent ne peut se restaurer que sur le temps de déplacement. Ces frais seront donc pris en charge, quel que soit le lieu d'achat, en fonction des horaires de déplacements (départ avant 11h45 pour le repas du midi ou départ avant 19h30 pour le repas du soir, si retour après 14h15 pour le repas du midi ou après 21h pour le repas du soir).

Ces aménagements ont vocation à s'adresser à tous les agents de la collectivité, y compris les services relevant d'un budget annexe.

L'application des nouvelles règles d'indemnisation est prévue pour les missions débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après avis du comité technique du 19 septembre 2022, il vous est proposé d'approuver ces évolutions d'indemnisation pour les missions débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **V – ACTUALISATION DES VACATIONS AUTORISEES POUR LE RECRUTEMENT DES INTERVENANTS EXTERIEURS**

Suite à la parution de l'arrêté du 28 avril 2022 fixant le montant des vacances allouées aux magistrats de l'ordre administratif désignés pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale, l'annexe n°2 jointe à la délibération cadre n°88 du conseil métropolitain du 29 juin 2021 relative à la rémunération afférente aux interventions réalisées par ces vacataires dits "intervenants extérieurs" doit être mise à jour.

## **VI- AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE NANTES**

Nantes Métropole a choisi d'aider le Comité des Œuvres sociale de Nantes au titre de l'action sociale qu'il assure au bénéfice des agents ainsi que le permet le code général de la fonction publique et notamment ses articles L731-4 et L733-1.

Par délibération du 7 décembre 2018, le conseil métropolitain avait approuvé la convention multipartite 2019-2020 entre Nantes Métropole, le COS et également d'autres employeurs publics nantais : la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes, l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole, le Crédit Municipal de Nantes ainsi que le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra.

Cette convention ainsi que son annexe n°1 (modalités de calcul de la subvention annuelle et de la subvention complémentaire 2019-2020 du 3 janvier 2019), son annexe n°2 (liste des indicateurs à fournir) et son annexe n°5 (prestations que Nantes Métropole assure pour le compte du COS en matière de systèmes d'information) avaient été prolongées par un avenant n°1 d'une durée de 2 ans, soit du 01/01/2021 au 31/12/2022, par la délibération du 11 décembre 2020.

Il est proposé, par un avenant n°2, de prolonger la convention et ses annexes citées ci-dessus pour une nouvelle durée fixée à un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023 (annexe n°3).

## **VII – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SYNDICAT MIXTE RESEAU LOIRE ALERTE**

Le Syndicat Mixte Réseau Loire Alerte a pour objectif la réalisation d'un périmètre d'alerte et de prévention commun à l'ensemble des captages d'eau sollicitant la Loire et ses alluvions dans les départements du Maine-et-Loire et de la Loire Atlantique.

Le Syndicat Mixte Réseau Loire Alerte procède à l'ensemble des études nécessaires à la connaissance des risques de pollution véhiculée par la Loire et des modalités de migrations et d'impact de ces pollutions sur les pompages publics d'eau d'alimentation humaine de ces deux départements.

Nantes Métropole est membre de ce syndicat mixte et à ce titre, il est proposé de mettre à disposition de ce syndicat un agent du cadre d'emplois des ingénieurs à la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement (DOPEA) à raison de 10 % de son temps de travail.

Les conditions de mise à disposition de personnel et les modalités financières sont définies dans une convention (annexe 4).

## VIII - RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE - AJUSTEMENT

La délibération du 30 juin 2022 a fixé le régime indemnitaire des agents relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale.

La délibération susvisée prévoit notamment l'instauration de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au profit des chefs de service de police municipale dont l'indice brut est inférieur ou égal à celui indiqué à l'article 2 du décret n°2002-61 (soit actuellement l'IB 380).

Conformément à l'article 3 du décret n°2002-61 qui prévoit cette possibilité de dérogation, la collectivité souhaite également autoriser les chefs de service de police municipale à percevoir l'IAT lorsque leur rémunération est supérieure à celle qui correspond à l'indice brut 380 et dès lors qu'ils effectuent des missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires (IHTS).

C'est l'objet de la présente délibération. Les montants d'IAT pour les agents concernés sont donc fixés comme suit :

	Chefs de service et chefs de service principal avec IB supérieur à 380	Chefs de service et chefs de service principal - adjoint au directeur
Montants mensuels à la date de la présente délibération (indexés sur le point d'indice)	150 € bruts	200 € bruts

L'attribution de l'IAT aux agents concernés par la présente délibération se fera dans les conditions fixées par la délibération du 30 juin 2022 susvisée.

Cette mesure prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. À titre d'exception et de manière transitoire du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2022, ces montants seront versés dans le cadre du régime indemnitaire actuel.

Le comité technique a été consulté lors de sa séance du 6 octobre 2022.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération 18. Je fais juste une petite précision puisqu'il n'aura échappé à personne que pour l'instant nous n'avons pas examiné les délibérations 10 à 16 : nous sommes contraints à cette petite adaptation puisqu'il y a aujourd'hui une séance du SDIS où certains élus doivent siéger. Je ne rentre pas dans les détails. Donc nous sommes contraints de ce léger ajustement.

Je donne donc la parole à nouveau à Aïcha Bassal pour la délibération 18. »

**M<sup>me</sup> Bassal :** « Merci Madame la Présidente. La délibération que je vais vous présenter comporte huit points de notre politique Ressources Humaines. Vous trouverez dans le premier point l'adaptation classique du tableau des effectifs, avec pour ce Conseil métropolitain la création de 42 postes, dont huit postes sur le département bâti pour principalement accompagner la PPI, sept postes au département RH à la Direction emploi et développement des compétences pour notamment accompagner sur la question du recrutement, qui comme vous le savez est un vrai sujet pour notre collectivité comme pour de nombreux autres. Nous avons aussi également 7 créations de poste à la Direction risques et protection des populations. Je ne vais pas rentrer plus dans le détail des autres créations de postes. Vous avez, mes chers collègues, à la fois dans la délibération et dans l'annexe 1 les éléments concernant les créations.

Dans ce même budget principal, comme pour le budget annexe assainissement, le budget annexe élimination et traitement des déchets, le budget annexe de l'eau, ainsi que dans le budget annexe transports, nous avons des transformations de postes pour nous adapter aux besoins des services ou au grade des agentes et des agents. Et nous allons également créer dans le budget annexe des transports un poste d'ingénieur à la Direction stratégie et étude déplacement pour accompagner notre politique volontariste en matière de déplacements doux.

Le deuxième point de la délibération concerne des ajustements dans le cadre commun du temps de travail. Après la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, nous avons établi

avec les organisations syndicales et voté en Conseil métropolitain un cadre commun. Il s'agit aujourd'hui d'apporter des ajustements concernant les sujétions, les jours fériés, le régime des horaires variables, le forfait cadre, la journée continue, la pause méridienne, le temps partiel, le télétravail, les congés bonifiés, les heures complémentaires et les heures supplémentaires.

Le troisième point concerne l'évolution du télétravail. En effet, comme vous le savez, notre collectivité a accéléré sur la question du télétravail au moment de la crise sanitaire. Nous avons eu donc besoin de faire un bilan sur ce sujet, en interrogeant évidemment les agentes et des agents. Le résultat de cette enquête nous a montré que nous devons évoluer sur plusieurs points, tels qu'accepter des demandes tout au long de l'année et non pas dans un calendrier contraint de campagne d'inscription, de permettre le télétravail à la demi-journée, d'accepter le télétravail hors du domicile dans des tiers lieux – pour ne citer que quelques points de modification qui se trouvent dans la délibération.

Le quatrième point concerne un assouplissement sur les modalités de gestion des frais de mission de nos agentes et de nos agents, avec la mise en place d'une régie d'avance, d'un remboursement au réel, de la prise en charge des frais de transport en commun et du remboursement du parking sur toute la durée nécessaire à la mission. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent, donc c'est chose faite, et je vous demanderai, mes collègues, évidemment d'approuver cette décision.

Le cinquième point concerne l'actualisation du montant des vacations pour les magistrats de l'ordre administratif qui sont désignés pour présider les Conseils de discipline. Vous avez le nouveau montant dans l'annexe 2.

Le sixième point concerne la convention qui lie Nantes Métropole au Comité des Œuvres Sociales de Nantes, qu'on appelle communément le COS. Il vous est proposé, mes chers collègues, de prolonger par le biais d'un avenant la convention actuelle, d'un peu plus d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2023. Nous travaillerons ensuite avec les représentants et les membres du COS une nouvelle convention. Vous avez la convention actuelle dans l'annexe 3.

Le septième point concerne la mise à disposition d'un agent du cadre d'emploi des ingénieurs au syndicat mixte Réseau Loire alerte dont Nantes Métropole est membre. Cette mise à disposition est à hauteur de 10 % du temps de travail de l'agent. Cette mise à disposition est pour une durée de trois ans. Elle fait l'objet d'un remboursement des salaires et des charges par le syndicat mixte Réseau Loire alerte. Vous avez tout le détail dans l'annexe 4.

Le huitième et dernier point concerne la revalorisation du régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emploi des chefs de service de la filière police municipale. C'est un nouvel élément qui a été donné à l'ensemble des membres de notre assemblée hier. C'est suite notamment à votre rencontre, Madame la Présidente, avec le ministre de l'Intérieur, car en effet dans le cadre du chantier régime indemnitaire que nous avons mené et adopté en juin, nous étions bloqués réglementairement par un décret qui ne nous permettait pas de verser un complément de salaire pour les agents et agentes qui avaient un indice brut supérieur à 380.

Lors de votre rencontre avec le ministre de l'Intérieur, vous avez évoqué ce sujet et obtenu du ministre la possibilité de verser l'indemnité d'administration et de technicité à nos agents de la PMTC chef de service. C'est donc une bonne nouvelle pour nos agents concernés. Il vous est donc proposé et il est proposé de verser 150 euros bruts à un agent chef de service principal, et 200 euros bruts à un agent chef de service principal adjoint au directeur.

Voilà, Madame la Présidente et mes chers collègues, la délibération qu'il vous est demandé d'approuver. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laurent Turquois. »

**M. Turquois :** « Comme vous regardez plus au fond de la salle, je suis obligé de faire plus de signes devant, Madame la Présidente.

Deux éléments sur cette délibération. La première pour faire suite à nos travaux en Commission : rappeler que bien évidemment, comme dans toutes les collectivités on procède à la création de postes de façon récurrente, Conseil après Conseil. On avait demandé à avoir des éléments chiffrés et je remercie les services de nous les avoir communiqués.

À ceci près qu'aujourd'hui, on aimerait bien quand même aussi avoir des éléments de détail pour les postes créés pour le central et les postes créés dans nos pôles, puisqu'évidemment si l'on veut faire vivre le fait métropolitain qui vous est si cher Madame la Présidente, encore faut-il qu'on puisse démontrer plus que jamais notre présence métropolitaine dans nos rues, sur les espaces publics, et donc nécessairement il y a besoin de bras. Et à ce stade, on a plus le sentiment aujourd'hui que l'on recrute beaucoup au niveau du central et peut-être un peu moins au niveau des pôles. Peut-être est-ce faux : profitez-en pour nous confirmer que ce n'est pas le cas.

Et puis une deuxième intervention autour du télétravail, pour rappeler que dans télétravail il y a travail, et qu'on a constaté à plusieurs reprises des difficultés à contacter celles et ceux qui sont et qui travaillent de chez eux. Donc peut-être vérifier qu'effectivement ils bénéficient bien des outils nécessaires pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions, y compris de chez eux, mais surtout

qu'ils puissent rester disponibles parce que malheureusement, quand on est amené à les contacter, c'est souvent dans un cadre d'urgence.

Voilà les deux éléments que je voulais partager avec vous. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Aïcha Bassal. »

**M<sup>me</sup> Bassal :** « Merci. Je vais donc proposer à la fois, si vous en êtes d'accord, suite à la demande de Monsieur Turquois, qu'on puisse regarder cette question des postes créés pour le central et pour les pôles, qu'on puisse évidemment le regarder lors d'une prochaine Commission, la Commission qui gère évidemment les affaires relatives au personnel.

Et en ce qui concerne votre deuxième remarque, vous l'aviez formulée au moment de la Commission, j'avais précisé à ce moment-là que nos agents étaient évidemment joignables par mail. Sachez que pour tous les agents qui sont aujourd'hui en télétravail avec une convention, il y a la mise à disposition d'un équipement qui est donc un PC portable et un téléphone portable. Nous allons évidemment repasser la consigne. Nos agents ne sont pas toujours disponibles et ne peuvent pas toujours répondre au téléphone. Néanmoins, la consigne est reprécisée. Peut-être transmettre aux maires un autre numéro de téléphone pour qu'ils puissent le cas échéant appeler une autre personne du pôle. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je vais mettre aux voix la délibération. Formellement, je dois mettre aux voix la délibération en deux étapes : mettre d'abord aux voix l'amendement qui a été présenté par Aïcha Bassal, et puis ensuite, je mettrai aux voix la totalité de la délibération.

Donc je mets aux voix l'amendement relatif à l'ajustement du régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale. Des oppositions ? Des abstentions ? Des abstentions ? Non ? Cet amendement est donc adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le vote sur l'ensemble des autres dispositions de la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et,**

#### **Par 74 voix pour et 23 abstentions :**

1. approuve l'adaptation du tableau des emplois permanents (annexe 1);
2. - approuve l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, des précisions apportées au cadre réglementaire déjà adopté concernant le temps de travail des agents, tel que décrit ci-dessus,  
- abroge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les délibérations antérieures relatives au temps de travail qui seraient contraires aux présentes dispositions ;
3. approuve le nouveau règlement du télétravail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023;
4. approuve les évolutions de la prise en charge des frais de mission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023;
5. approuve la mise à jour des montants des vacations allouées aux magistrats de l'ordre administratif désignés pour présider les conseils de discipline (annexe 2) ;
6. approuve et autorise la signature d'un avenant prolongeant pour une durée d'un an la convention générale passée avec le Comité des Oeuvres Sociales et ses annexes (annexe 3),
7. approuve et autorise la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement auprès du Syndicat Mixte Réseau Loire Alerte (annexe 4) ;

#### **Par 97 voix pour :**

8. décide d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale selon les modalités proposées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. À titre d'exception et de manière transitoire du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2022, ces montants seront versés dans le cadre du régime indemnitaire actuel.
9. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

10. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Abstentions sur les points 1 à 7 : M.ARROUET, M.BOUVAIS, M.RICHARD, M.THIRIET, Mme GUERRA, M.BAINVEL, Mme VAN GOETHEM, Mme GARNIER, Mme BONNET, M.SALAUN, Mme GUERRIAU, M.VOUZELLAUD, Mme GUILLON, Mme LE COULM, M.PARAGOT, M.LE CORRE, Mme DUBETTER-GRENIER, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE, M. AMAILLAND, Mme IMPERIALE, M. TURQUOIS, Mme GESSANT, M.VEY*

Direction générale Ressources  
Département Finances, marchés et performance  
Direction Contrôle de gestion

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 19 - Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission - Approbation

### Exposé

L'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs.

De nombreux services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole ont depuis 2001 été mis en commun. Une convention conclue entre Nantes Métropole et la ville de Nantes règle les effets de cette mise en commun notamment la situation des agents relevant de ces services, la responsabilité de chaque collectivité et les modalités financières de cette mutualisation.

Conformément à l'article 7 de cette convention, une commission composée de quatre élus métropolitains et de trois élus municipaux a été instituée. Elle s'est réunie le 12 septembre 2022 et s'est prononcée favorablement sur les modalités de calcul et de répartition des frais liés à la mutualisation de services au titre de l'année 2021 et a approuvé le rapport joint à la présente délibération (cf annexe).

Au terme de la convention, le rapport de la commission relatif aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes doit être soumis aux deux organes délibérants.

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération 19, Aïcha Bassal. »

**M<sup>me</sup> Bassal** : « Merci Madame la Présidente. Il s'agit là d'adopter le rapport de la Commission des services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. La Commission qui suit cette mutualisation, composée à la fois d'élus nantais et d'élus métropolitains, s'est réunie le 12 septembre dernier pour à la fois échanger, discuter et valider le rapport qui vous est présenté aujourd'hui et qui concerne à la fois la répartition des dépenses des services communs Ville de Nantes, Nantes Métropole pour l'année 2021, ainsi que sur les services communs portés par le schéma métropolitain de mutualisation et de coopération pour l'année 2021 également. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 – approuve le rapport de la commission relatif aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes (cf annexe);
- 2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Développement Économique Responsable,  
Emploi, Innovation, Europe et International  
Mission Tourisme

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 10 – Pacte métropolitain – Tourisme de proximité – Fonds de concours en fonctionnement – Fonds de concours en investissement

### Exposé

Le tourisme de proximité est un des volets d'une stratégie de tourisme dite d'agrément (déplacement du visiteur à des fins de loisirs, à distinguer du tourisme d'affaires). Tout en conservant la définition première du tourisme (c'est-à-dire un visiteur qui passe au moins une nuit à l'extérieur de chez lui), le tourisme de proximité tend à valoriser les richesses culturelles, naturelles et patrimoniales locales, et invite à voyager dans un périmètre plus proche de chez soi.

L'idée d'un tourisme de proximité n'est pas nouvelle. Mais la crise sanitaire actuelle incite à reconsidérer plus fortement cette dimension, en complémentarité d'une offre touristique adaptée à la clientèle nationale, européenne et internationale.

Dans le cadre du nouveau mandat, cette dimension de tourisme de proximité se voit donc renforcée à travers plusieurs actions, comme la mise en tourisme autour du Lac de Grand-Lieu, la valorisation des parcours à vélo (Vélodyssée, Loire à vélo...), le développement d'hébergements de type campings et aires d'accueil de camping-cars, le développement du tourisme participatif avec les Greeters et l'association Les Hérons, etc...

Le développement et la valorisation des sites de tourisme de proximité dans les communes est une des actions de cette politique publique. Si l'attractivité première se fait, comme sur tous les territoires, en majorité sur la ville centre, la valorisation d'un site par commune permet d'inciter les voyageurs à découvrir le territoire de façon plus large, et permet de mieux partager les flux touristiques.

Le dispositif des fonds de concours est un outil permettant le soutien de ces sites de tourisme de proximité. Ce dispositif comporte trois volets :

- un fonds de concours en fonctionnement, permettant une aide financière à l'entretien du site retenu en favorisant un entretien écologique ;
- un fonds de concours en investissement, accompagnant l'aménagement d'un site en favorisant un aménagement écologique ;
- une valorisation de ce site via une communication dédiée par le Voyage à Nantes.

Le principe des fonds de concours aux sites de tourisme de proximité a été adopté au début du précédent mandat. A l'occasion du nouveau mandat, et suite à un diagnostic du territoire, la délibération approuvée lors du conseil métropolitain du 8 octobre 2021 a fait évoluer le dispositif des fonds de concours, afin de le rendre plus lisible.

Le dispositif des fonds de concours est reconductible annuellement ; le montant du fonds de concours est revu chaque année, sur la base d'une transmission par les communes, des indicateurs et relevés de dépenses relatifs à l'année N-1, ainsi que d'une délibération en conseil municipal sollicitant un tel versement.

L'attribution du fonds de concours au titre de l'année 2022 donne lieu à l'établissement d'une convention annuelle entre la commune bénéficiaire et Nantes Métropole (cf. conventions en annexe), fondée sur les conditions d'éligibilité suivantes :

- ✓ équipement à vocation touristique et rayonnement métropolitain ;
- ✓ gestion en régie par la commune ;
- ✓ ouverture au public ;
- ✓ existence d'un budget de fonctionnement ;
- ✓ connexion à une branche touristique et/ou à un patrimoine remarquable.

### **Attribution de Fonds de concours en fonctionnement**

Les fonds de concours en fonctionnement sont calculés en appliquant un taux d'aide fixe aux dépenses éligibles de 40 %, avec un plafond d'aide maximum de 20 000 €.

Seules les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation du lieu (personnel d'entretien, fluides...) peuvent être prises en compte. Les frais liés à l'événementiel et au personnel d'animation en sont exclus.

Par ailleurs, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (soit un montant plafonné à 50 % des charges éligibles).

L'analyse des données 2021 transmises par les communes pour l'attribution d'un fonds de concours 2022, au regard des critères ci-dessus, permet d'établir les propositions de fonds de concours en fonctionnement suivantes :

- Bouguenais, La Roche Ballue : 20 000 €
- Carquefou, Le Musée de l'Erdre : 19 200 €
- Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 3 255 €
- Indre, Les Quais de Basse-Indre : 6 720 €
- La Chapelle-sur-Erdre, Ports Grimaudière-Gandonnière : 20 000 €
- Le Pellerin, La Martinière : 8 825 €
- Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 9 260 €
- Rezé, La Maison Radieuse : 14 770 €
- Saint-Aignan de Grand Lieu, Grand Lieu du Conte : 0 € (inauguration en 2022 donc 1<sup>er</sup> FdC en 2023)
- Saint-Herblain, La Carrière : 20 000 €
- Saint-Jean-de-Boiseau, Le Château du Pé : 17 505 €
- Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 20 000 €
- Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 2 135 €
- Sautron, La Chapelle de Bongarant : 2 495 €
- Thouaré-sur-Loire, Thouaré F'estival : 7 125 €
- Vertou, Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre : 20 000 €

Les modalités de calcul des montants précités sont détaillées dans l'annexe 1 jointe.

Les crédits correspondants sont prévus en section de fonctionnement sur l'opération n° 636 libellée « actions de promotion touristique ».

### **Attribution de Fonds de concours en investissement**

Le dispositif adopté lors du Conseil métropolitain du 8 octobre 2021 prévoit que deux fonds de concours en investissement puissent être attribués par an, à hauteur de 25 000 euros chacun, et ne pouvant excéder 50 % des dépenses éligibles du projet soutenu.

Pour 2022, un seul projet a été soumis et retenu, celui de Couëron pour le site « La Gerbetière - Maison Audubon ».

Afin de valoriser et d'entretenir son patrimoine, la municipalité de Couëron s'est engagée en 2022 pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur du site : restauration des têtes et des murs d'enceinte, réfection des gouttières, réfection de la terrasse...

À ce titre, la commune a sollicité l'attribution d'un fonds de concours en investissement, pour la réalisation de ces travaux dont le coût total s'élève en 2022 à 50 618 € TTC.

Il est proposé d'accorder une subvention forfaitaire de 25 000 €, financée en section d'investissement sur l'AP 102 libellée « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement », Opération 2021-10048 libellée « Patrimoine touristique - mise en valeur ».

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Nous allons passer, chers collègues, à la délibération 10, conformément à ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Et je ne vais pas donner la parole à Franckie Trichet pour la présenter comme c'était prévu puisque Franckie Trichet n'est pas parmi nous cet après-midi pour des très bonnes raisons : il a été papa juste avant-hier. Je lui adresse en notre nom à tous nos chaleureuses félicitations. Et donc c'est Emmanuel Terrien qui va présenter la délibération. »

**M. Terrien :** « Merci Madame la Présidente. Alors la 10 elle était pour moi, c'était la 11 qui était pour Franckie. Ce n'est pas grave, je la ferai avec grand plaisir aussi.

Donc la 10, elle est relative donc justement au tourisme, et plus précisément au tourisme de proximité avec les fonds de concours. Juste rapidement pour resituer donc le tourisme, deux grandes parties : le tourisme d'affaires qui comme son nom l'indique est relatif aux aspects plus professionnels, et le tourisme d'agrément qui est le tourisme de loisirs.

Et puis donc au sein de cette politique de tourisme d'agrément, on retrouve justement le tourisme de proximité qui est un des éléments de ce tourisme d'agrément. Le tourisme de proximité, comme son nom l'indique, qui tend notamment à valoriser des richesses culturelles, naturelles et patrimoniales locales et qui invite à voyager dans un périmètre plus proche de chez soi, renforcé évidemment par la crise sanitaire des dernières années, et puis qui s'inscrit en complémentarité et non pas en opposition avec une offre touristique adaptée, elle, à une clientèle nationale et internationale.

Alors, les fonds de concours, ce n'est pas le seul élément du tourisme de proximité. On a également plusieurs autres actions qui sont complémentaires. On peut parler de la mise en tourisme autour du lac de Grand-Lieu. Il y a des réflexions à venir sur des mises en tourisme possibles sur la Sèvre, sur la Loire amont. Il y a la valorisation évidemment des parcours à vélo, le développement d'hébergements de type camping, aires d'accueil, camping-car ; on parle aussi, on a parlé et on va parler d'étoile verte, l'étoile verte c'est en relation aussi directe avec le tourisme de proximité. Et puis on a aussi dans cet ensemble-là le tourisme participatif, avec les Greeters notamment dont la Convention internationale s'est tenue il y a 15 jours à Nantes et qui a regroupé une centaine de personnes. Et puis l'accompagnement aussi sur l'association Les Hérons, qui a réalisé cet été la deuxième édition du Voyage des hérons.

Donc ce tourisme de proximité et donc ces fonds de concours en tourisme de proximité, ils comportent trois volets : un fonds de concours en fonctionnement, un fonds de concours en investissement et puis une valorisation des sites retenus en tourisme de proximité via une communication dédiée par le Voyage à Nantes. Ces fonds de concours, ils existent depuis le mandat précédent. Ils ont connu une évolution qui a été présentée donc l'année dernière, en 2021, pour faire évoluer le dispositif à la fois sur ces critères et sur ces modes de calcul. Sur le principe, ce sont des fonds de concours qui sont reconductibles annuellement, le montant des fonds de concours étant toujours calculé sur les déclarations et les indicateurs relevés sur l'année N - 1.

En termes de critères justement pour l'établissement de ces fonds de concours, cinq critères : des équipements à vocation touristique et de rayonnement métropolitain, la gestion en régie par la Commune, l'ouverture au public, l'existence d'un budget de fonctionnement et la connexion à une branche touristique et/ou à un patrimoine remarquable.

En termes de mode de calcul, donc c'est ce qui avait été revu l'année dernière justement avec l'évolution de ces fonds de concours. On est maintenant sur un taux d'aide fixe aux dépenses éligibles de 40 %, avec un plafond d'aide maximum de 20 000 euros, le montant total des fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assuré hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours, soit un montant plafonné à 50 % des charges éligibles.

L'analyse des données 2021, donc, qui a été transmise par les Communes concernées, a donné le montant par commune. Je ne vais pas vous faire tout le détail. Juste pour vous dire qu'aujourd'hui, il y a 16 Communes concernées, donc c'est bien. On était à 13 l'année dernière donc on est dans une voie de progression. Il est temps justement de pouvoir rayonner au maximum sur la métropole.

À noter sur ces 16 que Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, avec Le Grand Lieu du conte, n'a pas demandé et n'aura pas de fonds de concours pour cette année puisque l'inauguration a été faite en 2022 et donc le premiers fonds de concours aura lieu en 2023, et qu'on a trois nouvelles Communes qui ont rejoint le dispositif : Saint-Herblain avec la Carrière, Sautron avec la chapelle de Bongarant, et Thouaré-sur-Loire avec Thouaré festival. Voilà pour la partie fonctionnement.

Pour la partie investissement, on suit l'évolution qui avait été présentée en 2021, à savoir que maintenant, on a une enveloppe globale de 50 000 euros qui débouche sur deux fonds de concours possibles à hauteur de 25 000 euros chacun ne pouvant excéder 50 % des dépenses éligibles au projet soutenu. Pour 2022, un seul projet a été soumis et retenu, c'est celui de Couéron pour le site

de la Gerbetière maison Audubon. Les travaux qui ont été réalisés, c'est des travaux d'aménagements extérieurs du site pour une enveloppe globale pour la Commune de 50 618 euros TTC. Et donc il est proposé sur cette partie investissement une subvention d'investissement à hauteur de 25 000 euros.

L'objet de la délibération, c'est donc de pouvoir attribuer les fonds de concours en fonctionnement pour 2022 pour une enveloppe globale de 191 290 euros pour la partie fonctionnement, et donc pour le fonds de concours, un investissement forfaitaire, de 25 000 euros à la Commune de Couëron. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Sandra Impériale. »

**M<sup>me</sup> Impériale :** « Oui, sur cette délibération numéro 10, comme vous le savez, le site de la Roche Ballue est un atout touristique majeur de la commune de Bouguenais. C'est aussi un îlot de fraîcheur métropolitain qui est très prisé des habitants de notre territoire. Ne l'appelle-t-on pas d'ailleurs la "plage nantaise" ? Ce site, victime de son succès, accueillait environ 80 % des non-Bouguenaisiens à la recherche d'un lieu de baignade. Cela donc pose évidemment des problèmes : une surfréquentation qui entraîne une dégradation de ce site naturel remarquable. On est d'ailleurs un des seuls sites quasiment, je pense, naturels à l'extérieur à ne pas avoir fermé pour des problèmes de cyanobactéries.

La prise en charge financière du personnel saisonnier est quasiment à 100 % pour la Ville. Ce personnel de médiateurs est nécessaire. Je ne reviendrai pas sur le drame qui a frappé la Commune l'an dernier.

Concernant les dépenses de personnel, c'est 420 000 euros par an, notamment pour 12 ETP. Personnel aussi saisonnier pour seulement 94 000 euros, donc de recettes, et donc 20 000 euros par ce fonds de concours tourisme.

Pour limiter les coûts pour la Commune et donc pour les contribuables et pour compenser la non-prise en compte de cet équipement par la Métropole, j'ai donc augmenté les tarifs. Cela a fait polémique. C'était de voir cette année si l'équilibre allait être bon ou pas, et que j'exprime le fait que je souhaite que ça reste d'abord un lieu, on va dire, de baignade classique où tout le monde pourrait avoir accès, mais étant donné la disproportion entre la part de ce que l'on met en tant que Commune et les personnes qui viennent dans les eaux bouguenaisiennes, eh bien j'ai tenté cette hausse de tarif.

Voilà un équipement qui mériterait donc d'être géré pour moi au niveau métropolitain, surtout dans le cadre non pas du tourisme effectivement, mais plutôt dans le cadre îlots de fraîcheur / îlots de chaleur, dans le cadre d'une vraie stratégie métropolitaine des îlots de fraîcheur qui en plus, il me semble, existe. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Emmanuel Terrien. »

**M. Terrien :** « Pour rebondir sur ce que vient de dire Madame Impériale, on s'est rencontrés justement pour en discuter. Comme elle vient justement de le dire, on dépasse pour le coup le cadre de l'aspect tourisme de proximité. Et quand je parlais des critères tout à l'heure qui ont été évoqués, on a cette notion de rayonnement métropolitain et d'ouverture au public. Dès lors – et c'est ce qu'on a évoqué ensemble et sur lequel on était d'accord – qu'on n'est plus dans ce cadre-là puisqu'il y a une politique tarifaire qui est différenciante, on ne peut plus inscrire... donc c'est le cas pour cette délibération et pour cette année, mais pour la suite on ne pourra plus inscrire le site de la Roche Ballue tel qu'il est géré actuellement, sans remettre du tout en cause la politique tarifaire qui a été vue, mais dans ce cadre-là.

Donc voilà pour cet aspect, je dirais, ce volet tourisme. Après, pour ce qui est de la considération en termes d'îlots de fraîcheur, c'est un autre débat sur lequel je ne m'engagerai pas. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Sarah El Haïry. »

**M<sup>me</sup> El Haïry :** « Merci beaucoup, Madame la Présidente. De manière très synthétique, on souhaitait simplement saluer évidemment ce pacte métropolitain de tourisme de proximité parce qu'il va dans le bon sens.

Et quand même pour rebondir sur les propos de notre collègue Impériale, il se trouve que la Roche Ballue, c'est aussi l'accessibilité en fait à la baignade en proximité sur la zone métropolitaine, et au-delà de la question de tarification, je pense que la question de notre collègue, Emmanuel Terrien connaît très bien Mauves balnéaire ou encore la guinguette de Thouaré : ce sont des lieux qui permettent finalement de se retrouver dans des périodes de grande chaleur mais aussi en famille. Et notre Métropole en tout cas... Si on peut ouvrir le débat compte tenu de l'enveloppe aujourd'hui qu'on alloue au fonds, si on pouvait l'augmenter ou en tout cas réfléchir à comment intégrer du patrimoine naturel d'exception, ce seraient plutôt de bonnes idées je crois, un bon élan pour la

préservation de notre patrimoine naturel. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je donne juste un élément, quand même. Ces sujets-là, ils sont travaillés collectivement. Donc si on change les critères pour une commune et pour un sujet, vous imaginez bien que ça pose la question pour 23 autres. Je n'en dis pas plus là, mais à l'évidence, nous avons là un sujet de cohérence collective. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, par 95 voix pour et 2 abstentions,**

1. approuve l'attribution des fonds de concours en fonctionnement 2022 qui s'élèvent à **191 290 €** au total, pour le développement et la gestion des sites communaux à vocation touristique suivants :

- Bouguenais, La Roche Ballue : 20 000 €
- Carquefou, Le Musée de l'Erdre : 19 200 €
- Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 3 255 €
- Indre, Les Quais de Basse-Indre : 6 720 €
- La Chapelle-sur-Erdre, Ports Grimaudière-Gandonnière : 20 000 €
- Le Pellerin, La Martinière : 8 825 €
- Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 9 260 €
- Rezé, La Maison Radieuse : 14 770 €
- Saint-Aignan de Grand Lieu, Grand Lieu du Conte : 0 € (inauguration en 2022 donc 1<sup>er</sup> FdC en 2023)
- Saint-Herblain, La Carrière : 20 000 €
- Saint-Jean-de-Boiseau, Le Château du Pé : 17 505 €
- Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 20 000 €
- Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 2 135 €
- Sautron, La Chapelle de Bongarant : 2 495 €
- Thouaré-sur-Loire, Thouaré F'estival : 7 125 €
- Vertou, Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre : 20 000 €

2. approuve l'attribution d'un fonds de concours en investissement forfaitaire de **25 000 €** à la commune de Couëron, pour la réalisation en 2022 de travaux d'aménagement extérieur du site à vocation touristique « La Gerbetière – Maison Audubon ».

3. approuve les conventions à conclure avec les 15 communes, présentées en annexes 2 à 17.

4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions à intervenir.

*Abstentions : Mme IMPERIALE, M.LE CORRE*

**Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International**  
**Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur**

# **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

**11 – Campus Nantes – Contractualisations avec les établissements d'enseignement supérieur publics – Conventions pluriannuelles 2022-2024 à conclure avec Centrale Nantes et l'Institut Mines Télécom Atlantique – Approbation**

## **Exposé**

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014, Nantes Métropole s'est dotée d'un schéma de développement universitaire « CAMPUS NANTES » pour optimiser ses soutiens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitain mais aussi mieux intégrer les différents sites universitaires dans la Cité.

En effet, en application des dispositions de l'article L216-11 du Code de l'éducation « *les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire* ».

En doublant, sur le mandat 2014/2020, les financements dédiés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Nantes Métropole a fait de cette politique publique l'une de ses priorités pour l'avenir du territoire, de son économie et de ses emplois, notamment ceux des jeunes, avec pour ambition de devenir un pôle majeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) aux niveaux national et européen à l'horizon 2030.

Au regard des enjeux majeurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la métropole nantaise, de la conviction partagée par les acteurs du territoire que Nantes se doit de franchir un palier et muter en un écosystème de la connaissance à la hauteur des standards internationaux, Nantes Métropole entend soutenir les acteurs ESR selon les principes d'intervention suivants :

- apporter un soutien prioritaire à Nantes Université, acteur majeur sur le territoire, regroupant Université de Nantes, Centrale Nantes, ENSA Nantes, Beaux-Arts Nantes Saint Nazaire, CHU, INSERM, IRT Jules Verne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022
- soutenir les autres établissements d'enseignement supérieur publics tels que l'IMT Atlantique (numérique, énergie et environnement), ONIRIS (santé animale et santé publique, les domaines clinique, biomédical, les sciences de l'alimentation et le génie des procédés)
- soutenir les établissements privés d'enseignement supérieur technique (écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce et de gestion) ayant une vocation professionnelle et une visibilité nationale et internationale confirmée et dont le ministère a accrédité ou visé les diplômes et qui sont considérées comme apportant un concours utile au service public de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre du mandat métropolitain 2020/2026, la Métropole a réaffirmé sa volonté de poursuivre un important soutien à cet écosystème par le biais de contractualisations pluriannuelles (rappelée par délibérations des conseils métropolitains du 10 décembre 2021 et du 24 mars 2022 portant contractualisation avec l'Université de Nantes, devenue Nantes Université au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Audencia Group et École de Design Nantes Atlantique).

Nantes Métropole entend poursuivre la construction de partenariats étroits avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitains autour des axes stratégiques suivants :

- **Soutenir la recherche et l'innovation**
- **Accroître la notoriété de la métropole, au travers de ses acteurs ESR**
- **Améliorer la réussite et la vie des étudiants**
- **Ouvrir la connaissance à tous – inclusion et ouverture sociale**
- **Poursuivre la transition numérique des établissements**
- **Accélérer la transformation écologique**
- **Ouvrir le champ de l'expérimentation.**

#### **Centrale Nantes :**

Centrale Nantes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, est classée parmi les meilleures écoles d'ingénieurs de France et en constante progression dans les classements mondiaux. Elle forme des ingénieurs polyvalents de très haut niveau scientifique et technique, dotés d'une solide culture managériale, capables de replacer les matières scientifiques dans un contexte global intégrant les questions environnementales et sociétales.

Membre du Groupe des Écoles Centrales (Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris), elle dispense un enseignement exigeant pour des étudiants fortement sélectionnés et accueille plus de 2000 étudiants sur son campus de Nantes.

Au-delà de cette formation réputée, Centrale Nantes s'appuie sur de multiples partenariats industriels et institutionnels forts pour déployer une recherche académique et appliquée au meilleur niveau européen et mondial. La recherche académique est basée sur une approche interdisciplinaire qui s'organise autour de trois enjeux majeurs autour de la croissance et de l'innovation : l'usine du futur, la transition énergétique et l'ingénierie de la santé.

Centrale Nantes dispose de deux outils majeurs pour l'innovation et la création : des plateformes de recherche sans équivalent (Bassins Océaniques, Bancs d'Essais Moteurs, ...) et un incubateur de vingt ans d'expérience qui supporte les projets de création d'entreprise.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Centrale Nantes est un établissement-composante de Nantes Université.

Mobilisée sur les enjeux sociétaux, au regard de ses impacts propres, de ses missions de recherche et de formation, et de ses relations avec ses partenaires, Centrale Nantes inscrit le développement durable au cœur de la stratégie de l'établissement dans ses activités et ses partenariats et intègre les étudiants et personnels dans des projets de réalisations concrètes sur le campus.

À ce titre, le Conseil d'Administration de Centrale Nantes a adopté le 1er juillet 2021 un plan d'actions développement durable structuré en 5 axes, 15 objectifs et 38 actions.

Certains projets rencontrent un intérêt en écho à différentes politiques publiques de Nantes Métropole (enseignement supérieur recherche innovation, mobilités, énergie/climat) et aux marqueurs du mandat politique que sont la transition écologique, l'innovation et l'expérimentation.

Il est donc proposé d'attribuer un soutien pluriannuel global de 258 700 € pour la période 2022/2024 à hauteur d'une part, d'un montant prévisionnel de 142 500 € en fonctionnement avec un versement de 74 000 € sur l'année 2022 ; d'autre part, d'un montant prévisionnel de 116 200 € en investissement avec un versement de 34 700€ sur l'année 2022.

Les montants prévisionnels pour les années 2023 et 2024 seront attribués sous réserve du vote du budget annuel, sur les postes de dépenses figurant dans la convention jointe en annexe.

Les actions et projets sont détaillés dans la convention annexée à la présente délibération.

Outre cet engagement annuel de la collectivité, la convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la métropole au cours du présent mandat et s'inscrivant dans différents cadre d'intervention tels que :

- Dispositif Brio associant Audencia/Centrale Nantes /Oniris et École des Mines
- Incubateur Alliance associant Audencia/Centrale Nantes/ENSA
- les projets Connect Talent
- les projet du CPER 2021/2027
- les projets ISITE NEXT.

Les subventions d'investissement sont prévues au budget sur l'AP 102 opération 2021-10053 libellée Université - CAMPUS NANTES (hors CPER) .

#### **Institut Mines Télécom Atlantique :**

L'IMT Atlantique a été créé par la fusion au 1er janvier 2017 de Télécom Bretagne et de Mines Nantes. C'est l'une des 8 écoles de l'Institut Mines Télécom, grand établissement sous tutelle du Ministère en charge de l'Industrie et des Communications Électroniques.

L'IMT Atlantique a été construit sur l'ambition de mettre l'excellence scientifique et technique de l'école au service de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation pour répondre aux enjeux des transformations numérique, de l'énergie et de l'environnement afin de former les nouvelles générations d'ingénieurs et de docteurs et d'apporter les meilleures réponses aux attentes des entreprises et des pouvoirs publics.

En 2021, l'IMT Atlantique a défini sa politique de transformation écologique et sociétale (TES). Certains axes sont communs à la stratégie que Nantes Métropole soutient dans le cadre de Campus Nantes, notamment la transition écologique et le rayonnement académique.

Nantes Métropole propose d'accompagner les actions contribuant :

- d'une part, à la transition écologique : évaluation et préservation de la biodiversité sur le campus de Nantes ; évaluation de l'impact de la politique TES de l'école.
- d'autre part, au rayonnement de Nantes Métropole: classement international « THE Impact » dédié Développement Durable ; soutien à la mise en place d'un cycle d'écoles d'été.

Les actions et projets sont détaillés dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé d'attribuer à l'IMT Atlantique un soutien pluriannuel pour la période 2022/2024 à hauteur d'un montant prévisionnel de 236 050 € en fonctionnement avec un versement de 57 600 € sur l'année 2022.

Les montants prévisionnels pour les années 2023 et 2024 seront attribués sous réserve du vote du budget annuel, sur les postes de dépenses figurant dans la convention jointe en annexe.

Outre cet engagement annuel de la collectivité, la convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la métropole au cours du présent mandat et s'inscrivant dans différents cadre d'intervention tels que :

- Dispositif Brio associant Audencia/Centrale Nantes /Oniris et École des Mines
- Incubateur de projets technologiques innovants IMT-A.

Les subventions de fonctionnement sont prévues au budget au chapitre 65, article 65748 opération 3055 libellée « Campus Nantes – autres établissements ».

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération 12, non, 11, décidément ! Emmanuel Terrien.

Pardon, avant que vous commenciez, je fais une petite précision puisque c'est la première délibération pour laquelle nous allons collectivement mettre en œuvre la réglementation française que je m'épargnerai de commenter puisque je l'ai fait à de nombreuses reprises. Donc j'invite à sortir de la salle Fabrice Roussel et Pauline Langlois, pour nous conformer strictement aux règles de prévention des conflits d'intérêts telles qu'elles ont été évoquées. Et vous allez le voir, nous allons avoir cet après-midi et au fur et à mesure des Conseils un certain nombre de situations similaires. C'est le cas pour la Métropole, mais c'est le cas aussi pour nos Communes.  
Emmanuel Terrien. »

**M. Terrien :** « Alors justement, c'est vrai que jusqu'à présent quand j'avais suppléé à Franckie Trichet, c'était pour ces raisons de conflit d'intérêts discutables et discutés. Là, pour le coup je pense que la raison pour laquelle je supplée à Franckie Trichet est indiscutable et indiscutée. Donc délibération 11 relative donc au Campus Nantes. Donc vous le savez, Nantes Métropole s'est dotée d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche métropolitain destiné à mieux intégrer les différents sites universitaires dans la cité. Donc c'est le principe de Campus Nantes. En doublant sur le mandat 2014-2020 les financements dédiés à l'enseignement supérieur, la recherche et innovation, Nantes Métropole a fait de cette politique publique l'une de ses priorités pour l'avenir du territoire, de son économie et de ses emplois, notamment ceux des jeunes, avec pour ambition de devenir un pôle majeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au niveau national et européen à l'horizon 2030.

Au regard de tous ces enjeux, Nantes Métropole entend soutenir les acteurs ESR, selon les principes d'intervention suivants. Premièrement, apporter un soutien prioritaire à Nantes Université. Deuxièmement, soutenir les autres établissements d'enseignement supérieur publics tels que l'IMT Atlantique ou ONIRIS. Troisièmement, soutenir les établissements privés d'enseignement supérieur technique ayant une vocation professionnelle et une lisibilité nationale et internationale confirmée.

Dans le cadre du mandat métropolitain 2020-2026, la Métropole a réaffirmé sa volonté de poursuivre un important soutien à cet écosystème par le biais de contractualisations pluriannuelles. Nantes Métropole entend poursuivre la construction de partenariats étroits avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitains autour des axes stratégiques suivants : soutenir la recherche et l'innovation, accroître la notoriété de la Métropole au travers de ses acteurs ESR, améliorer la réussite et la vie des étudiants, ouvrir la connaissance à tous, inclusion et ouverture sociale, poursuivre la transition numérique des établissements, accélérer la transformation écologique, ouvrir le champ de l'expérimentation.

Concrètement, concernant Centrale Nantes, Centrale Nantes vous le savez est classée parmi les meilleures écoles d'ingénieurs en France et est en constante progression dans les classements mondiaux. Elle forme des ingénieurs polyvalents et de très haut niveau. Elle est membre du Groupe des Écoles centrales et elle dispense un enseignement exigeant pour des étudiants fortement sélectionnés. Elle accueille plus de 2 000 étudiants sur son campus de Nantes. Au-delà de cette formation réputée, Centrale Nantes s'appuie sur de multiples partenariats industriels et institutionnels forts pour déployer une recherche académique et appliquée au meilleur niveau européen et mondial.

Centrale Nantes dispose de deux outils majeurs pour l'innovation et la création : des plates-formes de recherche sans équivalent et également un incubateur de 20 ans d'expérience qui supporte les projets de création d'entreprise.

Mobilisée sur les enjeux sociétaux au regard de ses impacts propres, de ses missions de recherche et de formation et de ses relations avec ses partenaires, Centrale Nantes inscrit le développement durable au cœur de la stratégie de l'établissement dans ses activités et ses partenariats, et intègre les étudiants et personnels dans des projets de réalisation concrète sur le campus.

Il est donc proposé d'attribuer un soutien pluriannuel global de 258 700 euros pour la période 2022-2024, à hauteur d'une part d'un montant prévisionnel de 142 500 euros en fonctionnement, avec un versement de 74 000 euros sur l'année 2022, d'autre part d'un montant prévisionnel de 116 200 euros en investissement avec un versement de 34 700 euros sur l'année 2022. Ça, c'est pour Centrale.

Outre cet engagement annuel de la collectivité, la convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la Métropole au cours du précédent mandat, et s'inscrivant dans différents cadres d'intervention tels que dispositif Brio, association Audencia, Centrale, ONIRIS et l'École des Mines, incubateur Alliance associant Audencia, Centrale Nantes et l'ENSA, les projets Connect Talent, les projets du CPER 2021-2027, et les projets Isite NExT. C'était pour Centrale.

Pour l'Institut Mines Télécom Atlantique, l'IMT c'est l'une des huit écoles de l'Institut Mines Télécom. L'IMT Atlantique a été construit sur l'ambition de mettre l'excellence scientifique et technique de l'école au service de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation pour répondre aux enjeux des transformations numériques, de l'énergie et de l'environnement. En 2021, l'IMT Atlantique a défini sa politique de transformation écologique et sociétale. Certains axes sont communs à la stratégie que Nantes Métropole soutient dans le cadre de Campus Nantes, notamment la transition écologique et le rayonnement académique.

Nantes Métropole propose donc d'accompagner les actions contribuant d'une part à la transition écologique avec évaluation et préservation de la biodiversité sur le campus de Nantes, évaluation de l'impact de la politique TES de l'école, d'autre part au rayonnement de Nantes Métropole (classement international The Impact dédié développement durable, soutien à la mise en place également d'un cycle d'école d'été).

Il est donc proposé d'attribuer à l'IMT Atlantique un soutien pluriannuel pour la période 2022-2024 à hauteur d'un montant prévisionnel de 236 050 euros en fonctionnement avec un versement de 57 600 euros sur 2022. Les montants prévisionnels pour les années 23 et 24 seront attribués sous réserve du vote du budget annuel sur les postes de dépense figurant dans la convention jointe en annexe.

Outre cet engagement annuel, la convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la Métropole au cours du présent mandat et s'inscrivant dans différents cadres d'intervention tels que dispositif Brio associant Audencia, Centrale, ONIRIS et l'École des mines, et l'incubateur de projets technologiques innovants IMTA. Voilà. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

par dérogation aux délégations accordées au bureau métropolitain par le conseil métropolitain :

- 1 - approuve les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens Campus Nantes à conclure avec Centrale Nantes et l'Institut Mines Telecom Atlantique, annexées à la présente délibération,
- 2 - approuve en conséquence l'attribution d'une subvention de 74 000 € en fonctionnement et de 34 700€ en investissement au profit de Centrale Nantes au titre de l'année 2022,
- 3 - approuve en conséquence l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 57 600 € au profit de l'IMT Atlantique au titre de l'année 2022,
- 4 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non-participation au vote de : Mme Pauline LANGLOIS.*

# Délibération

Conseil métropolitain du 7 octobre 2022

## 12 - Vœu du conseil de Nantes Métropole : ouverture des commerces le dimanche en 2023

### Exposé

Depuis 2014, le conseil métropolitain émet chaque année le vœu que les Maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base des accords passés entre les partenaires sociaux du territoire que les commerces de la métropole nantaise ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Le dialogue territorial a abouti à un accord entre partenaires sociaux et acteurs du commerce pour l'année 2023.

Les signataires de l'accord sont favorables à l'ouverture des commerces à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> de Nantes Métropole dans les strictes conditions suivantes :

- le dimanche 26 novembre 2023 pour les commerces de centre-ville, de centre-bourgs et de quartiers
- le dimanche 10 décembre 2023 pour l'ensemble des commerces
- le dimanche 17 décembre 2023 pour l'ensemble des commerces.

Sous réserve expresse de l'application stricte de l'accord signé l'année précédente.

Pour 2023, conformément à l'accord signé le 26 septembre 2022 par les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce du PLU métropolitain, le dimanche 26 novembre 2023 de 12h à 19h.
- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 10 décembre 2023 de 12h à 19h.
- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 17 décembre 2023 de 12h à 19h.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Nous allons passer, chers collègues, à la délibération 12, notre habituel vœu du Conseil de Nantes Métropole sur l'ouverture des commerces le dimanche.

Je rappelle quelques mots sur ce sujet important, construit de longue date et de manière particulière, pour la bonne information de chacune et de chacun.

Vous vous souvenez qu'historiquement, dans les rangs de cette assemblée et d'ailleurs bien souvent au-delà de la diversité de nos sensibilités, nous avons acté globalement notre opposition à la généralisation du travail le dimanche. Ça, c'est le premier point qui avait fondé cette démarche.

Le deuxième point, et j'insiste dessus parce que je crois qu'il est très important, c'est que s'il n'y a pas de vœu, ça veut dire que c'est chaque maire qui se retrouve seul pour gérer cette situation dans sa commune. Puisque s'il n'y a pas de vœu, c'est chaque maire seul qui se retrouve y compris, je le dis, à faire face aux demandes, et chacun imaginera bien que ces demandes sont organisées, parfois puissantes, parfois relayées, de telle ou telle organisation. C'est aussi pour cette raison que cette démarche est importante.

Troisième élément de rappel de cette démarche qui est aussi une démarche de régulation : c'est la confiance que nous, pouvoir public, on fait aux organisations syndicales et aux organisations patronales puisque notre position, c'est de dire : "Nous respectons le cadre de la négociation et de l'accord des organisations syndicales et patronales." Et je pense que dans la période, tourner le dos aux corps intermédiaires serait une aggravation et une difficulté supplémentaire pour la sérénité tout simplement de notre vie collective.

Enfin, je termine sur ce point : ce qui est donc proposé et que Fabrice Roussel va rappeler, est la stricte reconduction, la stricte reconduction de ce qui se faisait auparavant.

Pour terminer, j'inviterai chacune et chacun, et je ne donnerai pas de chiffres publiquement, à regarder le nombre d'ouvertures dans les différentes grandes Villes du pays dirigées par les différentes sensibilités politiques. J'invite donc chacun à être bien attentif à ce sujet. Nous avons là, dans le contexte actuel, je pense aussi à pouvoir dire les choses de manière précise et tranquille. Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, effectivement depuis quelques semaines maintenant, des organisations patronales, des organisations de commerçants également, organisations syndicales de salariés, se sont réunies en vue d'aboutir à un accord territorial sur le travail des salariés des commerces le dimanche pour l'année 2023. Donc ces travaux ont abouti à la fin du mois de septembre et donc, comme l'a dit Madame la Présidente, il est proposé de repartir sur trois dimanches sur l'année 2023 : donc le dimanche 26 novembre de 12 heures à 19 heures, uniquement pour les commerces de centre-ville et de centre-bourg, et pour le 10 et le 17 décembre 2023 pour tous les commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 mètres carrés. Donc c'est effectivement un accord qui est conforme à ce que nous avons connu les années précédentes. Et donc il vous est proposé d'approuver ce vœu. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Aymeric Seassau. »

**M. Seassau :** « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, vous savez tous et toutes l'importance que donnent les communistes aux questions du travail et du temps libre – ça fait d'ailleurs débat à gauche en ce moment. Vous connaissez aussi notre opposition quant à l'ouverture des commerces le dimanche, et il n'étonnera personne que nous ne changions pas d'avis d'une année à l'autre.

Le dimanche doit rester un jour de repos, un temps collectif consacré à la famille, aux loisirs, aux temps culturels, aux engagements associatifs, sportifs, et pourquoi pas à un bon repas entre amis. Le Groupe communiste comprend bien la volonté exprimée par ce vœu d'éviter une généralisation des ouvertures. Malheureusement, les exceptions se multiplient et les évolutions législatives vont justement dans le sens de la banalisation du dimanche travaillé.

En réalité, les ouvertures dominicales autorisées en 2015 par la loi Macron, censées dynamiser l'activité économique, ont surtout et malheureusement bouleversé le mode de vie de nombreux salariés et de leurs familles. Aucune évaluation ou étude ne démontre la pertinence économique des ouvertures dominicales en termes de chiffre d'affaires ou d'emploi. D'ailleurs, une grande organisation syndicale attend toujours de la CCI de Loire-Atlantique les chiffres sur les résultats financiers et le nombre d'emplois créés dans les commerces du département. Pour nous, les ouvertures dominicales ne profitent ni au salarié, ni à leurs employeurs, et à vrai dire, quand le budget d'un foyer ne permet pas de consommer le samedi, pourquoi le permettrait-il le dimanche ? D'autant plus que nous sommes rattrapés par la crise énergétique et climatique : alors que l'on demande à nos concitoyens d'éteindre les lumières et de mettre des pulls à col roulé, pour assouvir la frénésie consumériste de quelques-uns des commerces vont pouvoir ouvrir le dimanche, éclairer leurs vitrines, chauffer leurs boîtes de chaussures. Ne sommes-nous pas là en pleine contradiction avec toutes les mesures que nous prenons pour économiser de l'énergie et avec le vœu métropolitain sur la crise énergétique que nous avons voté plus tôt dans la journée ?

Alors, ouvrons, oui, mais ouvrons nos parcs et jardins, ouvrons nos musées métropolitains et, comme c'est le cas à Nantes, les médiathèques les premiers dimanches du mois lorsque les musées sont gratuits, afin que le dimanche reste pour le plus grand nombre un temps de repos, un temps familial, un temps de construction et d'émancipation individuelle. Merci de votre attention. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Marlène Collineau. »

**M<sup>me</sup> Collineau :** « Bonjour à toutes et à tous. Les Conseils se suivent et se ressemblent.

Pour la troisième fois en trois ans, nous intervenons pour exprimer le contenu de nos discussions de groupe, reflet de la pluralité des points de vue dans la grande famille qu'est la gauche.

Opposition au travail du dimanche, remise en question des modes de commercer, droit au repos, refus des marqueurs de réussite basés sur l'accumulation... la discussion à laquelle nous aspirons va bien au-delà de la simple délibération relative aux ouvertures des commerces les dimanches en

2023, qu'il nous est demandé de discuter ce jour.

L'an passé, nous exprimions un souhait : que ce sujet soit une discussion des échéances électorales. Après tout, quoi de mieux, pour discuter un projet de société, que l'élection présidentielle ? Dans un contexte de tension importante dans grand nombre de secteurs, dont ceux concernés par le travail nécessaire le dimanche – je pense aux métiers du soin, aux métiers du lien –, le débat nous semble plus que jamais d'actualité. Nous voulons que le travail paye plus, qu'il soit mieux partagé. Nous voulons aussi que le travail et la production répondent aux besoins de la population.

Par ailleurs, les membres de notre groupe Gauche citoyenne sont attentifs au dialogue social. Nous le promovons mais en connaissons les limites actuelles. Bien sûr, nous respectons les discussions entre organisations patronales et salariales. Pour autant, nous ne sommes pas dupes du déséquilibre et des désavantages avec lesquels partent les salariés s'agissant du travail les dimanches.

Je le disais : les Conseils se suivent et se ressemblent. Et pourtant, deux éléments nouveaux nous semblent utiles à verser aux réflexions.

D'abord, la fuite en avant que constituerait l'accompagnement sans fin par la collectivité des manières de faire commerce. E-commerce, *dark kitchen*, *quick commerce*, récemment *dark store*... Légitimement, et comme ce matin encore, le politique régleme ses modes de commercer. Il en va de même sur les ouvertures de nuit ou les dimanches. Nous ne pouvons pas être absents de la table des discussions.

Ensuite, la crise de l'énergie. Après un été caniculaire où il a fallu contraindre les commerces à fermer leurs portes quand ils climatisaient l'intérieur des boutiques, nous sommes face à un risque de pénurie en gaz et en électricité. Nous en avons également discuté ce matin. Le Gouvernement présentait hier un plan de sobriété. Comment imaginer que nous baissions le chauffage dans les bureaux ; que nous décalions les périodes de chauffe ; que nous fermions les arrivées d'eau chaude dans les bâtiments publics ; que nous baissions la température des piscines ; que nous revoyions l'éclairage public, sans nous interroger sur la permanence d'un accord qui permet d'ouvrir des commerces sept jours sur sept, en plein hiver ?

Ce sont ces éléments que nous portons à la discussion ce matin. Un débat politique en somme, qui appelle l'échange, l'argumentation, et qui trace des chemins d'avenir. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Primaël Petit. »

**M. Petit :** « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, comme chaque année il nous est proposé d'autoriser l'ouverture des commerces les trois dimanches précédant Noël. Cette année s'inscrit dans un contexte très particulier d'un point de vue écologique. Plus encore que les années précédentes, nous devons collectivement faire preuve de sobriété et questionner nos modèles. L'ouverture des commerces le dimanche questionne tout d'abord notre rapport à la consommation que symbolisent des événements marketing comme le Black Friday. Notre exigence écologique et solidaire pour l'avenir devra passer par un consommer mieux, et plus par un consommer toujours plus.

Aussi, au moment où nous envisageons des mesures volontaristes pour réduire notre consommation hivernale d'énergie en fermant parfois des équipements publics, ça vient d'être évoqué par Madame Collineau, ouvrir trois jours de plus les commerces nous interroge.

Enfin, ces ouvertures interpellent aussi notre relation au temps : au temps de travail, au temps consacré avec nos vies personnelles et familiales. Loin d'être des antitout, nous souhaitons soutenir le sport, les balades, les repas partagés ainsi que le repos. Et c'est cela aussi que nous permet encore le repos dominical.

Néanmoins, et vous l'avez évoqué à l'instant Madame la Présidente, nous saluons collectivement l'issue du dialogue social présenté aujourd'hui et nous savons qu'il permet de garantir une cohérence et une régulation territoriales. Nous souhaitons interpeller les partenaires sociaux sur la nécessité de mieux prendre en compte les enjeux que j'ai cités. Si notre groupe partage collectivement ces valeurs, il a comme les années précédentes sur cette délibération une analyse différenciée, et aura donc un vote dissocié. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, chers collègues, je vais vous proposer de vous munir de vos boîtiers et je vais vous inviter à voter. Merci. Les opérations de vote sont donc achevées et cette délibération est adoptée. »

**Le Conseil délibère et, après vote électronique,  
62 voix pour et 30 voix contre**

1. pour l'année 2022, émet le vœu que, l'ensemble des enseignes commerciales concernées respectent l'accord territorial signé le 17 juin 2021, ainsi que le vœu voté par les élus métropolitains lors de la séance du 8 octobre 2021 concernant l'ouverture des commerces.
2. pour l'année 2023, émet le vœu que les 24 Maires puissent autoriser l'ouverture :
  - des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce du PLU métropolitain, le dimanche 26 novembre 2023 de 12h à 19h.
  - des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 10 décembre 2023 de 12h à 19h.
  - des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 17 décembre 2023 de 12h à 19h.
3. dit que la présente décision de principe sera portée à la connaissance des Maires de la métropole,
4. mandate la Présidente pour porter ce cadre de principe à la connaissance des chambres consulaires, organisations patronales et syndicales.

■ Direction générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire  
Direction du Cycle de l'Eau

## Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

### **13 - Brains – Construction d'une unité de traitement des eaux usées – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée**

#### **Exposé**

La commune de Brains dispose sur son territoire de deux stations d'épuration du Grand et du Petit Pesle qui, outre les eaux usées collectées sur le territoire de la commune, traitent une partie des effluents de Port-Saint-Père.

Ces stations sont actuellement sous-dimensionnées et ne permettent pas le traitement optimal des effluents de la commune. Le Bureau Métropolitain du 27 janvier 2017 a ainsi approuvé le programme de construction d'une unité de traitement des eaux usées sur la commune de Brains qui permettra le regroupement des deux stations actuelles sur un seul site. Le Conseil Métropolitain du 16 octobre 2020 a approuvé l'augmentation de capacité de la station à 3800 Équivalent Habitants afin de répondre au développement urbanistique, et donc la modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération. Cette augmentation de capacité impliquait également d'apporter des modifications sur le dernier poste de refoulement avant la station, appelé PR Guerche.

L'enveloppe financière programme avait été ainsi portée à 3 000 000 euros HT.

Pour des raisons chronologiques, ce programme d'opération a été scindé en 2 sous-opérations qui avancent avec des temporalités différentes : les travaux sur la station d'épuration d'une part portée en maîtrise d'œuvre externe et les travaux sur le poste et le réseau de refoulement d'autre part, portés en maîtrise d'œuvre interne.

Les marchés de travaux du projet de construction de la station d'épuration sont en cours d'attribution.

Pour ce qui concerne le poste et le refoulement, à la suite de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain en avril 2019, la zone dans laquelle était implanté cet ouvrage s'est retrouvée au milieu d'un Espace Boisé Classé, avec pour conséquence une impossibilité de reconstruire comme prévu initialement le poste à proximité immédiate. Il a alors été décidé de modifier l'emplacement de cet ouvrage, afin de l'implanter à proximité des lagunes de finition existantes, sur la rive sud du ruisseau de la Lorie, alors que l'ouvrage actuel est situé sur la rive Nord, à proximité d'un chemin de promenade.

D'autre part, afin de répondre pleinement aux demandes de non-rejet d'effluents non traités figurant dans l'arrêté préfectoral relatif au système d'assainissement de Brains, sans pour autant surdimensionner la station ou risquer de dégrader ses rendements, il était nécessaire de construire en complément un bassin de stockage puis restitution des eaux usées, en amont de la station. Pour éviter de surdimensionner les pompes du poste du refoulement, ce bassin sera construit à côté de ce poste.

Le coût estimatif des travaux liés au déplacement du poste et à la construction du bassin est d'environ 1 100 000 € HT.

Du fait du nouvel emplacement du poste de refoulement, il est nécessaire de poser un réseau gravitaire depuis l'ancien poste jusqu'au nouveau. Il convient de noter que l'architecture et le fonctionnement du réseau public s'en trouveront améliorés, puisque les travaux permettront de réunir des réseaux gravitaires existants en un seul pour le franchissement du ruisseau. Le montant des travaux sur le réseau gravitaire à créer est estimé à 400 000 € HT.

Enfin, au vu du contexte actuel, il convient de prendre en considération la forte inflation des prix des matériaux et des coûts de travaux, qui se traduit nettement sur le montant des offres des entreprises pour les marchés en cours d'attribution et impactera certainement les marchés à venir relatifs au poste de refoulement Lorie, au bassin de stockage et au réseau de refoulement associé.

L'ensemble de ces éléments conduit à modifier le programme de l'opération et à porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 3 000 000 euros HT à 5 073 000 euros HT.

Le montant des travaux est estimé à 4 615 000 € HT soit 5 538 000 € TTC pour l'ensemble des marchés.

Pour le financement de cette opération, une subvention a été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux du poste de refoulement Lorie, du bassin de stockage et du réseau de refoulement associés qui comportera deux lots.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP043 « Eaux usées » opération 2021-441 libellée « Traitement » et opération 2021-10131 libellée « Eaux usées – Travaux sur ouvrages ».

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Chers collègues, je vous propose donc de passer à la délibération 13, et je donne donc la parole à Robin Salecroix. »

**M. Salecroix :** « Merci Madame la Présidente. Cette délibération concerne la commune de Brains, le sujet de la station d'épuration, avec une modification de programme de l'enveloppe financière prévisionnelle et le lancement d'une procédure adaptée.

Comme vous le savez, la commune de Brains dispose sur son territoire de deux stations d'épuration. Ces stations sont actuellement sous-dimensionnées, ce qui a amené le Conseil métropolitain notamment du 16 octobre 2020 à approuver l'augmentation de capacité de celle-ci et de la recouper en une, à 3 800 équivalents habitants, afin de répondre justement au développement urbanistique, notamment de la commune.

L'enveloppe financière prévisionnelle du programme avait été portée à l'époque à 3 millions d'euros hors taxes. Je viens donc devant vous cet après-midi pour vous demander une modification de programme et d'enveloppe suite notamment à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain en avril 2019, qui a conduit la zone dans laquelle était implanté cet ouvrage à se retrouver au milieu d'un Espace Boisé Classé avec pour conséquence une impossibilité de reconstruire comme prévu initialement le poste à proximité immédiate.

Il a alors été décidé de modifier l'emplacement afin de l'implanter à proximité des lagunes de finition existantes. D'autre part, afin de répondre pleinement aux demandes de non-rejet des effluents non traités figurant dans l'arrêté préfectoral relatif au système d'assainissement de Brains, il était nécessaire de construire en complément un bassin de stockage restitution des eaux usées en amont de cette même station.

Du fait du nouvel emplacement du poste de refoulement, il est nécessaire également de poser un réseau gravitaire depuis l'ancien poste jusqu'au nouveau. Il convient de noter que l'architecture et le fonctionnement du réseau public s'en trouveront améliorés puisque les travaux permettront de réunir des réseaux gravitaires existants en un seul, pour le franchissement du ruisseau.

Enfin, au vu du contexte actuel que nous connaissons tous, il convient de prendre en considération la forte inflation des prix des matériaux et des coûts des travaux.

L'ensemble de ces éléments conduit, si vous en êtes d'accord, à modifier le programme de l'opération et à porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 3 millions d'euros hors taxes à 5 073 000 euros hors taxes. Pour le financement évidemment de cette opération, une subvention sera sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver la modification du programme de l'opération et l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle, d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la construction du poste de refoulement, et d'autoriser Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Mounir Belhamiti. »

**M. Belhamiti :** « Merci Madame la Présidente. Je vais juste faire une intervention proposition en fait, puisque Robin Salecroix me donne l'occasion de discuter des problématiques liées à l'eau, aux eaux usées en l'occurrence, et par rapport à l'épisode de sécheresse qu'on a connu cet été.

J'ai, on a dans plusieurs territoires et dans d'autres pays notamment dans le monde, à répondre à la question de la récupération des eaux usées qui se pose dans le cadre de pénurie sur la ressource, et également la question du dessalement de l'eau de mer qui peut être une opportunité – quand l'origine du dessalement est évidemment décarbonée.

Je voudrais que notre territoire se saisisse de cette question, et je crois que la Métropole a un rôle à jouer en la matière. J'ai déjà fait cette proposition aux services de l'État, c'est pour ça que je me permets de la faire aussi ici puisque je crois que la problématique qu'on a connue cet été sur la sécheresse et la tension sur l'eau va se reproduire, va se reproduire de manière durable, et les difficultés sont devant nous. Donc je pense qu'il faut qu'on bénéficie de notre atout industriel territorial en Loire-Atlantique, et je pense que la Métropole a un vrai rôle à jouer en lançant des appels à projets, en lançant des innovations, des expérimentations et, Monsieur Salecroix, je suis à votre disposition pour y travailler. Merci à vous. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Robin Salecroix. »

**M. Salecroix :** « Merci Monsieur Belhamiti pour cette intervention, et je partage tout à fait que la situation de sécheresse que nous avons pu connaître cet été et les impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau doivent nous interpeller plus que jamais et nous inciter à accélérer sur ces sujets éminemment majeurs, stratégiques, notamment dans le cadre de la solidarité entre les territoires.

Sur la question de la réutilisation des eaux usées, nous y travaillons déjà, notamment avec les opérateurs privés comme publics, notamment pour analyser là où il peut être utile d'utiliser les eaux usées, notamment pour ce qui peut être par exemple du nettoyage de flotte. J'en discutais encore il y a peu avec un certain nombre d'experts dans le domaine. On est en train de regarder ce que l'on peut faire et on accélère sur ce sujet, notamment sur le secteur par exemple de la station d'épuration de Petite Californie à Rezé.

La question de la réutilisation des eaux usées cependant ne sera pas la baguette magique ou la solution magique sur la question de la raréfaction de la ressource parce que comme vous le savez, nous puisons notre eau potable sur les eaux superficielles de la Loire et nous les renvoyons après traitement, du coup, là aussi au milieu. Donc la question de la réutilisation des eaux usées ne sera pas la solution unique à mettre en œuvre justement pour assurer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et l'économie de la ressource.

C'est aussi pour cela que nous avons lancé avec le Département, avec l'ensemble des autorités organisatrices dans le domaine de l'eau, un schéma départemental de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable qui devra traiter la question du maillage de nos réseaux entre les territoires, traiter aussi la question de la localisation de nos infrastructures et notamment nos stations de pompage, et aussi évoquer et traiter la question de la diversification de nos stations de traitement. Parce que comme vous le savez, nous sommes soumis aussi, à Nantes, à l'estuaire, à la remontée du bouchon vaseux, et du coup aussi aux impacts du changement climatique. Donc sachez que nous sommes d'ores et déjà engagés sur l'ensemble de ces sujets, mais je me tiens moi aussi également à votre disposition pour continuer de travailler ensemble sur ces sujets majeurs. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

- 1 – approuve la modification du programme de l'opération et l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de la construction d'une unité de traitement des eaux usées à Brains de 3 000 000 euros HT à 5 073 000 euros HT,
- 2 – autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la construction du poste de refoulement PR Lorière, du bassin de stockage et du réseau de refoulement associés,
- 3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et solidaire  
Département Urbanisme et Habitat  
Direction Aménagement Urbanisme Agglomération

# **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

## **14 - Brains - Projet Cartrons - Bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation**

### **Exposé**

Entre bourg et campagne, le secteur des Cartrons à Brains s'étend sur un périmètre de l'ordre de 10 hectares, dans la continuité du tissu résidentiel du bourg et ouvert au nord sur un paysage naturel de prairies et de bocages. Il est identifié au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) comme secteur de développement de l'urbanisation, destiné à répondre aux besoins en habitat diversifié en cohérence avec les objectifs de logements du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le projet urbain s'inscrit dans la dynamique urbaine de Brains, et contribuera au renforcement de la centralité de la commune, en permettant l'accueil de logements et/ou le confortement des équipements. Sur le site, les enjeux écologiques (biodiversité et cycle de l'eau) sont majeurs, répondent à des obligations réglementaires et ont induit les principes d'organisation du projet.

Afin d'engager la réalisation de ce projet urbain, le conseil métropolitain a approuvé, lors de la séance du 29 juin 2021, les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement du secteur des Cartrons à Brains, sous la forme d'une réunion publique, d'une exposition sur le projet dans un lieu ouvert au public, de registres papiers mis à disposition en mairie de Brains, au pôle sud-ouest ainsi que d'un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole.

Il convient de tirer le bilan de cette concertation, conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

### **Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Cartrons à Brains**

Conformément à ces dispositions, la concertation s'est déroulée du 3 novembre 2021 au 30 juin 2022 inclus.

Une exposition publique s'est déroulée du 16 novembre 2021 au 30 juin 2022. 3 panneaux présentaient le périmètre du projet, les grands principes d'aménagements et orientations paysagères, les enjeux écologiques, une synthèse programmatique, les temporalités du projet et les modalités du dialogue citoyen.

Des observations ont été formulées sur les registres mis à disposition.

Les réflexions, remarques, débats ont porté principalement sur les thèmes suivants :

- les caractéristiques du secteur à mettre en valeur ;
- les problèmes à prendre en compte et/ou améliorer dans le projet ;
- l'identification des besoins en logements particuliers dans la commune ;
- le nombre de logements ;
- l'inventaire des services ou aménagements qui pourraient être intégrés pour répondre aux besoins de la population.

En parallèle de la concertation préalable telle que définie par l'article L103-2 du code de l'urbanisme, Nantes Métropole a souhaité, conjointement avec la ville de Brains, que soit initiée la démarche de participation citoyenne.

Cela s'est concrétisé par la mise en place d'ateliers s'étant déroulés les 4 décembre 2021, 3 mars et 24 mars 2022. Le contenu des ateliers figure en annexe. En conclusion de ces différents temps d'échanges, une réunion de restitution à l'avis citoyen s'est tenue le 14 juin 2022.

La réunion publique du 21 juin 2022 a permis de compléter les propositions, de poursuivre les échanges, et d'apporter des conclusions portant sur des dispositifs concernant les infrastructures publiques, l'organisation, les fonctionnalités et la programmation des constructions, mais également des dimensions qui relèvent du fonctionnement du futur quartier.

Nantes Métropole s'attachera à maintenir tout au long du déroulement de ce projet le dialogue avec ses partenaires, acteurs et habitants du territoire, notamment sur la mise au point des projets développés, qu'ils concernent le bâti ou les espaces publics.

Le détail du déroulement de la concertation ainsi que la synthèse des remarques et les réponses apportées par la collectivité figurent en annexe.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'arrêter le bilan de la concertation et de confirmer l'opportunité et les axes du projet urbain visé dans la délibération.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération 14, Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Merci Madame la Présidente. Nous restons sur la commune de Brains et cette délibération doit nous permettre d'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur des Cartrons, au nord du bourg de Brains. Donc on rappelle dans la délibération que ce secteur des Cartrons, qui s'étend juste à la limite, au périmètre urbain de la commune sur une zone de 10 hectares, permet l'extension du bourg de Brains au nord. Il est identifié, ce secteur, au PLUM comme secteur de développement de l'urbanisation afin de répondre au besoin de création d'habitat diversifié sur la commune de Brains, et ainsi répondre aux objectifs de production de logement dans le cadre du Programme Local de l'Habitat. Je rappelle que la commune de Brains est une commune dynamique, et que ce territoire va permettre de poursuivre cette dynamique urbaine en proposant des logements différents et puis en confortant les équipements, et bien sûr en prenant en compte les problématiques environnementales et les enjeux écologiques du secteur.

Afin d'engager la réalisation de ce projet urbain, que nous avons approuvé en séance du 29 juin 2021, nous avons besoin de lancer cette concertation préalable à l'opération d'aménagement. Celle-ci s'est déroulée sous la forme d'une concertation entre le 3 novembre 2021 et le 30 juin 2022, avec différentes étapes, réunions publiques, et puis – on en parlera un petit peu après – ateliers de concertation, présentation pendant l'enquête publique de panneaux de présentation du projet, de son périmètre, des grands principes d'aménagement.

On y retrouve un certain nombre, à l'issue de ce temps de concertation, des observations qui portent à la fois sur la mise en valeur des caractéristiques propres au secteur, la prise en compte ou l'amélioration du projet et de son adaptation justement à cet environnement, l'identification de besoins de logements particuliers dans la commune, et c'est à la fois permettre l'organisation d'un parcours résidentiel qui va du logement pour les jeunes ménages au logement pour les seniors avec des typologies différentes, et puis bien sûr les principes d'accession à la propriété, mais aussi de logements locatifs sociaux, pour répondre au besoin de loger tous les ménages. Donc une réflexion sur le nombre de logements et puis un inventaire des services et des aménagements qui pourraient être intégrés sur ce secteur ou en tout cas développés dans la centralité ou confortés dans la centralité du bourg.

En parallèle donc de cette concertation, je le disais, se sont développés, en accord avec la Commune de Brains et le souhait de la Commune de Brains et de la Métropole, des ateliers, et une démarche de participation citoyenne. Elle a permis au travers de trois temps de réunions qui ont couru entre le mois de décembre 2021 et le mois de mars 2022, de travailler différents avis, différents échanges, et arriver à la restitution d'un avis citoyen qui s'est tenu le 14 juin 2022 et qui a ensuite été suivi d'une réunion publique le 21 juin, qui a permis de compléter les propositions, d'apporter des éléments complémentaires et conclusifs au projet.

La Métropole s'attachera à maintenir tout au long du déroulement de ce projet d'ailleurs un dialogue avec ses partenaires, les acteurs, les habitants du territoire, et puis travaillera à l'amélioration des projets développés qui concernent le bâti ou les espaces publics.

Donc au regard de ces éléments, il nous est proposé, chers collègues, d'arrêter le bilan de la concertation et de confirmer l'opportunité des axes du projet urbain visé dans cette délibération au titre de ce projet d'aménagement des Cartrons, sur la commune de Brains. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laure Beslier. »

**M<sup>me</sup> Beslier :** « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, je voulais remercier déjà les services de la Métropole, et puis l'atelier citoyen qui a travaillé sur ce projet. Brains, c'est au vert et près de tout. Ça veut tout dire. Ça veut dire que quand on construit, on construit dans le bourg. On a une très belle ceinture verte autour de notre commune, pour ceux qui ont déjà mis les pieds sur la commune de Brains.

Et pourquoi ce développement raisonnable et raisonné ? Tout simplement parce qu'on veut garder nos familles monoparentales, on veut garder nos jeunes, on veut aussi garder nos anciens sur la commune, faire venir des nouveaux habitants et puis surtout, maintenir nos commerces, maintenir nos écoles, maintenir nos associations, maintenir ce lien social tout en respectant la nature et notre environnement puisque sur ce projet, il y a des zones humides qu'on laisse en place, il y a des bois qu'on laisse en place, il y a des espèces protégées qu'on laisse en place. On met en place également des cheminements doux, tout ce qui est récupérateurs d'eau, et économies d'énergie forcément, liaisons douces.

Donc c'est vraiment un projet qui répond à toutes les attentes avant tout des habitants, des élus, et on va continuer comme disait Pascal Pras dans ce dialogue citoyen, on va construire le projet avec nos habitants, avec ceux qui veulent venir, parce qu'on a déjà un cahier fort rempli de demandes pour venir vivre en deuxième couronne de l'agglomération nantaise. Donc merci vraiment aux services de la Métropole et à Pascal Pras pour ce projet. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Delphine Bonamy. »

**M<sup>me</sup> Bonamy :** « Oui, merci. Chers collègues, nous tenons tout d'abord à saluer le nombre de logements sociaux annoncés pour ce projet, 70 logements en locatif social et 32 logements en accession PSLA, alors même que la Commune de Brains n'a pas d'obligation en ce sens. Donc il faut aussi souligner la qualité de la concertation réalisée et l'attention du projet portée au respect de son environnement, en particulier vis-à-vis des zones humides et boisées présentes sur le secteur, comme l'a rappelé Laure Beslier.

Cependant, en fait on voulait alerter sur, pour l'instant, l'absence de stratégie métropolitaine sur le sujet de l'artificialisation des sols. Cette question, elle n'était peut-être pas là devant la scène au commencement du projet mais au vu de l'objectif ZAN instauré depuis août 2021, il nous semble opportun de retravailler les projets en cours de conception au prisme de cet enjeu déterminant. Le but final de cette loi, c'est bien d'aboutir au Zéro Artificialisation Nette, c'est-à-dire donc la compensation de tout mètre carré qui serait artificialisé.

C'est vrai qu'aujourd'hui, on ne connaît pas encore les modalités exactes de la mise en œuvre de cet objectif, mais on pense qu'on ne peut pas attendre. L'urgence écologique et climatique nous l'impose. On l'a vu, on l'a tous ressenti cet été. Chaque année, on dépasse les limites planétaires en matière de ressources, de plus en plus tôt, toute l'année, je ne sais pas s'il faut encore le rappeler. Donc, pour notre Groupe écologiste et citoyen, le décompte il est déjà lancé et nous ne pouvons pas rester sur les objectifs passés du PADD de diminuer de 50 % les consommations d'espace, puisqu'on est toujours dans la consommation.

Donc nous demandons une stratégie ZAN sur l'ensemble de la métropole, à la hauteur des enjeux, et non dans un mouvement de reculade comme celui qu'amorce le Gouvernement actuellement. Nous demandons aussi une véritable stratégie foncière pour opérer là où il est possible de refaire la ville sur la ville, et dans laquelle chaque Commune doit prendre sa part dans la production de logements. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je vais donner la parole à Pascal Pras. Je rappelle néanmoins que sur la stratégie foncière, il me semble qu'on a passé justement au dernier Conseil une première étape majeure quand même en termes de stratégie foncière. Je pense que ce n'est pas inutile de le rappeler. Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Merci Madame la Présidente. Je renvoie mes remerciements à Laure de nous avoir remerciés. C'est vrai que ce travail qui a été engagé, il est intéressant.

Alors, sur la remarque de Delphine, effectivement nous accompagnons le PLH de la commune de Brains. Et c'est vrai que Brains fait des parties des communes qui ne sont pas soumises à la loi SRU, mais comme les autres Communes, je pense à Saint-Léger-les-Vignes, je pense à Mauves, elles avaient souhaité, ces Communes, engager une démarche volontariste dans la production du logement locatif social en se capant eux aussi aux 35 % de logement locatif social, et aux 15 % de logement abordable minimum.

Sur le ZAN, Delphine l'a dit elle-même dans son intervention, on ne connaît pas finement les règles de compensation et les règles précises de compensation qui seront mises en place dans le cadre du ZAN. Actuellement, nous travaillons à différentes échelles : dans le cadre des interSCOT avec notre propre SCOT au niveau régional, dans l'accompagnement de l'adaptation de la loi sur le ZAN dans le SRADDET qui aura une déclinaison à l'intérieur de notre propre SCOT, et ça c'est le travail que nous conduisons avec les autres EPCI qui sont dans le SCOT du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, et bien sûr que nous ne restons pas inactifs au niveau métropolitain. Nous regardons actuellement comment ça peut se traduire mais effectivement, il nous manque cette donnée d'application des règles de compensation que nous ne connaissons pas exactement aujourd'hui.

Dans tous les cas, moi je tiens quand même à rappeler, même si effectivement, j'ai entendu, on ne peut pas s'en satisfaire : la Métropole nantaise a fait un énorme effort dans l'adoption de son PLUM, avec cette réduction considérable des 50 % de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Je rappelle que la moyenne annuelle était de 170 hectares dans la période de référence et qu'on est descendus à 85 hectares, et qu'au bilan de la mise en œuvre du PLUM depuis maintenant deux ans, c'est 66 hectares en moyenne qui ont été consommés en 2020 et 2021. Déjà moins que ce qu'on avait donné comme orientation. Donc il faut que nous continuions et bien sûr, nous aurons à nous réinterroger sur les modes de compensation et bien sûr à accompagner la reconstruction de la ville sur la ville. Mais tout le monde ici sait que c'est vraisemblablement le volet le plus difficile à appréhender avec nos concitoyens, avec les habitants de ce territoire. Voilà, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 - approuve le bilan de concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Cartrons à Brains ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale déléguée cohésion sociale**  
**Direction Égalité**

## **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

### **15 - Rapport annuel 2021 Égalité femmes - hommes – Présentation**

#### **Exposé**

Nantes Métropole agit en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Agir concrètement pour l'égalité entre les femmes et les hommes représente un enjeu majeur de cohésion sociale pour le territoire, qui se traduit par une approche intégrée et transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, tant en interne, en direction des agents et agentes, qu'en externe, dans le cadre de ses politiques publiques.

Malgré le contexte de la crise sanitaire en 2021, Nantes Métropole a pu continuer la mise en œuvre et le soutien à différents projets, dont certains ont dû être réalisés dans un format adapté au distanciel.

Les actions engagées, présentées dans le rapport joint à la présente délibération, ont principalement porté sur la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents domaines d'actions de la Métropole : la lutte contre les violences faites aux femmes, l'entrepreneuriat féminin, l'égalité en entreprise et salariale, la culture et le sport.

#### Nantes Métropole soutient la lutte contre le fléau des violences et participe à l'accompagnement des femmes victimes de violences

La participation de Nantes Métropole au financement de Citad'elles, lieu d'accueil des femmes victimes de violences, est l'un des faits marquants de cette année 2021. En effet, on estime que 24 500 femmes sont victimes de violences sur le territoire métropolitain. Pour 2021, Nantes Métropole a participé au financement de la structure à hauteur de 200 000 €. Depuis son ouverture en 2019, Citad'elles a fait évoluer son offre de service afin de s'adapter aux profils de femmes accueillies et à leur besoin. La parentalité y prend une plus grande place, tout comme l'accompagnement des enfants.

La collectivité soutient également la lutte contre les violences aux côtés des structures d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles et à la prise en charge des auteurs. Grâce à ces associations, des centaines de femmes peuvent sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. L'engagement de ces actrices et acteurs envers le grand public, les professionnels et les institutions, sensibilise chaque année des milliers de citoyens et citoyennes. En 2021, Nantes Métropole a poursuivi l'augmentation du soutien aux associations, pour faire face aux demandes de plus en plus nombreuses d'accompagnement et d'écoute des victimes.

#### Nantes Métropole agit pour favoriser l'entrepreneuriat féminin.

Aujourd'hui, seules 32 % des entreprises sont créées par des femmes en France. En 2021, la Métropole a continué son action ciblée en direction des femmes pour les soutenir dans leur projet d'entrepreneuriat ; grâce à des réseaux tels que Sup'Porteurs de la Création 44 ou des dispositifs comme Osez entreprendre. Des événements, comme le salon Go Entrepreneurs ou Be-a-boss, mettent en valeur des femmes porteuses de projet et favorisent aussi la connaissance et la mise en réseau.

#### Nantes Métropole encourage l'égalité femmes - hommes dans les entreprises.

La Métropole soutient des initiatives qui interpellent la responsabilité sociétale des entreprises et aident les femmes à faire entendre leur voix dans le monde du travail. Pour faire progresser l'égalité professionnelle, elle soutient par exemple, dans le cadre de la plateforme RSE (responsabilité sociale des entreprises) de la Métropole nantaise, le projet « NégoTraining » d'Audencia qui donne aux femmes les clefs d'une négociation salariale réussie pour réduire les inégalités de salaire. En 2021, malgré la pandémie, 5 ateliers #NégoTraining ont pu se tenir.

#### Nantes Métropole porte une action culturelle visant à rendre visible les femmes.

Les actions des équipements culturels de la Métropole visent à renforcer la visibilité des femmes, celles d'hier tout comme celles d'aujourd'hui. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2021, différents sites ont ainsi proposé une programmation pour mettre en lumière la place des femmes dans l'histoire, la mémoire et la culture.

#### Nantes Métropole imprime sa marque dans le sport de haut niveau.

Le soutien de la Métropole au développement du sport pour toutes et tous contribue au succès du sport de haut niveau. En 2021, le remplacement de la pelouse du stade Marcel Saupin pour accueillir l'équipe féminine du FC Nantes a été l'occasion d'assurer la même qualité d'espace de pratique aux femmes qu'aux hommes. La métropole nantaise accueille également de nombreuses compétitions sportives, ce qui est toujours l'occasion de donner de la visibilité à la pratique sportive des femmes.

Pour faire avancer l'égalité entre toutes et tous, Nantes Métropole met en œuvre ses engagements par des actions concrètes et par le soutien aux actrices et aux acteurs du territoire mobilisés sur ces enjeux.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération 15, Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne le rapport annuel 2021 sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il vient pleinement en complément du plan d'action égalité mixité professionnelle au sein de notre Métropole, qui a été présenté il y a quelques instants par Aïcha Bassal, et je veux également vous dire qu'il y a quelques semaines, avec notamment Mahaut Bertu mais d'autres élus, nous nous sommes réunis avec la mise en place d'un G24 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, parce que je pense qu'il y a beaucoup de sujets à partager au niveau des 24 Communes. Et d'ailleurs, les échanges ont été particulièrement riches.

Je tiens aussi à le dire : cette réunion des élus s'inscrivait dans aussi la présentation des Assises nationales de la lutte contre les violences sexistes que nous accueillerons à Nantes les 24 et 25 novembre prochains.

En 2021, je tiens à insister sur les points suivants : tout d'abord notre participation au financement de Citad'elles. Je sais que plusieurs Communes ont déjà enclenché ce travail avec Citad'elles. Vous dire que 1 200 femmes ont été accueillies au cours de l'année 2021, mais qu'il y a eu 5 210 passages. 5 210 passages sur cette année 2021. Et donc, nous soutenons cette structure à hauteur de 200 000 euros.

Vous dire aussi que nous continuons d'accompagner des associations de soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, victimes également d'inceste et de violences sexuelles avec le soutien financier que nous apportons à SOS femmes, SOS inceste & violences sexuelles, France Victimes Loire-Atlantique et l'Association départementale d'accompagnement éducatif et social.

Nous avons versé 40 000 euros de subventions en 2021, et ces sommes sont en augmentation, puisque les violences ont continué d'augmenter. Et donc, il était important pour nous de continuer à mieux accompagner ces associations.

L'action aussi sur l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est sur le sujet de l'emploi, de l'entrepreneuriat, donc je vous rappelle qu'aujourd'hui, seulement un tiers des entreprises sont créées par des femmes en France. Donc nous avons continué une action ciblée pour soutenir les femmes dans leurs projets d'entrepreneuriat, grâce à des réseaux tels que les Supporters de la création 44 et des dispositifs comme Osez entreprendre, et ces dispositifs, ces actions sont aussi mises en avant dans différents salons auquel nous participons.

Également, nous soutenons des initiatives sur des sujets de négociations salariales, avec la continuité du projet Négotraining organisé par Audencia. On a pu réunir cinq ateliers en 2021, malgré forcément un contexte sanitaire perturbant.

Et puis vous dire aussi que nous avons continué d'agir sur l'action culturelle, notamment dans le cadre de la journée du 8 mars où différents sites culturels ont programmé des actions pour mettre en lumière la place des femmes dans l'histoire, la mémoire et la culture, et puis également action sur le sport de haut niveau avec comme fait marquant la nouvelle pelouse du stade Marcel-Saupin qui permet à l'équipe féminine du FC Nantes d'évoluer dans des conditions comparables à celles des hommes.

Voilà pour les points saillant de ce rapport. Il s'agit simplement de prendre acte. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Pas de demande d'intervention particulière ? Alors j'insisterai simplement à mon tour sur le fait de vous inviter vraiment à noter à vos agendas les Assises nationales qui auront donc lieu à Nantes. Je rappelle que cette idée est liée, au moment où on a ouvert Citad'elles, à la demande d'un certain nombre de réseaux, d'associations engagées sur la lutte contre la violence faite aux femmes, considérant qu'avec l'ouverture de Citad'elles sur notre territoire, il y avait là une innovation qui n'existait pas objectivement jusqu'alors de cette manière dans le paysage national et qui nous ont demandé de prendre la responsabilité d'organiser ce temps d'échange, de débat, de partage. Je vous invite vraiment à y être nombreux. »

### **Le Conseil délibère et,**

1 - prend acte du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de Nantes Métropole qui lui a été présenté en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 16 – Rapport annuel 2021 de la Commission métropolitaine d'accessibilité universelle – Présentation

### Exposé

Nantes Métropole agit en faveur des personnes en situation de handicap en menant historiquement une politique d'inclusion et d'accessibilité universelle, enjeu majeur de cohésion sociale et d'égalité pour le territoire.

Cet engagement, qui vise à lutter contre les inégalités et les discriminations dont peuvent être victimes ces citoyens sur le plan de leurs droits et de leur situation, mobilise de manière transversale toutes les politiques publiques métropolitaines.

L'action volontariste de Nantes Métropole s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », qui prévoit notamment d'établir un rapport annuel en matière d'accessibilité de la voirie, de l'espace public, du cadre bâti existant et des transports.

Les actions engagées dans le cadre de la prise en compte de l'accessibilité universelle dans différents domaines d'actions de la Métropole (la chaîne des déplacements, la mise en accessibilité des grands projets urbains, l'accessibilité du cadre bâti, l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ses usagers) sont restituées dans le rapport joint à la présente délibération.

Vous trouverez ci-après une synthèse de certaines de ces actions.

**Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle (CMAU), favorise le développement de l'habitat inclusif et l'accessibilité à l'ensemble des logements sur son territoire, en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat (PLH).**

#### Recenser l'offre locative sociale adaptée au handicap.

Le PLH définit pour la période 2019-2025 les principes d'une politique qui vise à répondre aux besoins en logements et en hébergements. Il intègre des objectifs autant quantitatifs que qualitatifs en matière d'accessibilité, et prévoit un recensement de l'offre locative sociale adaptée au handicap et au vieillissement. Le travail commun entre bailleurs et associations a permis d'aboutir en 2020 à une première photographie de l'accessibilité des logements. En 2021, une cartographie de l'accessibilité et de l'adaptabilité des 62 000 logements sociaux a été réalisée, permettant de connaître le niveau d'accessibilité des logements par communes. Ainsi, sur la métropole, 22 % des logements recensés étaient accessibles aux personnes âgées mais non adaptables pour une mise en accessibilité, 28 % étaient accessibles et adaptables, 3 % étaient accessibles et adaptés ou très adaptés. 48 % des logements étaient non accessibles.

#### Développer l'habitat inclusif sur le territoire métropolitain

Durant l'année 2021, de nouvelles opérations d'habitat inclusif ont vu le jour. C'est le cas d'un projet de 14 logements pour jeunes adultes en situation de handicap sur l'île de Nantes, gérés par l'APAJH 44. La Ville des Sorinières accueille également un projet d'habitat intergénérationnel, comportant 10 logements inclusifs en lien avec l'ADAPEI et 9 logements pour personnes âgées.

## Adapter le logement avec le CreAT

La perte d'autonomie liée au vieillissement des personnes peut nécessiter des adaptations du logement. Le CreAT (Centre de Ressources et d'Expertise en Aides Techniques) a ouvert ses portes en 2020 (10 Rue de Bruxelles à Nantes) à l'initiative de Nantes Métropole. Il donne des solutions pour améliorer son quotidien et adapter son environnement. Il s'adresse aux professionnels et aux personnes de 60 ans et plus, ainsi qu'à leur famille.

## **Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, favorise la mobilité par la continuité de la chaîne des déplacements.**

### Veiller à l'accessibilité des cheminements dans l'espace public

Pour améliorer les cheminements en été, des membres de la CMAU ont réalisé des tests sur site pour vérifier l'accessibilité des parcours pendant les travaux de l'été en centre-ville, mais aussi pour identifier les bonnes pratiques et faciliter l'accès aux terrasses estivales.

La prise en compte de l'accessibilité est également nécessaire dans les grands projets urbains. Ainsi, la transformation du Pont Anne-de-Bretagne fait l'objet d'un dialogue citoyen engagé depuis l'automne 2021. 26 citoyennes et citoyens ont rendu un avis sur l'évolution de cet ouvrage essentiel à la centralité métropolitaine : la CMAU s'est mobilisée pour les sensibiliser aux enjeux du handicap et de l'accessibilité.

## **Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, s'implique dans l'accessibilité de son cadre bâti.**

### Améliorer l'accessibilité des bâtiments pour faciliter l'accès aux services publics.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), d'une durée de 9 ans et qui porte sur près de 160 Établissements Recevant du Public (ERP) et Installations ouvertes au Public (IOP), se poursuit en priorisant les travaux de mise en accessibilité du patrimoine métropolitain. Fin 2021, 85 % des ERP de Nantes Métropole sont accessibles.

La démarche innovante « signalétique universelle » initiée par la collectivité s'applique lors de la mise en accessibilité des bâtiments, avec plus de 300 pictogrammes disponibles dans son catalogue.

### Accompagner les partenaires de la métropole dans l'accueil des personnes en situation de handicap

L'APAJH 44 (Association pour adultes et jeunes handicapés) a posé la première pierre du nouveau pôle polyhandicap enfants sur le site de la Blordière à Rezé en juin 2021. Ce nouvel équipement remplacera en 2023 l'actuel devenu vétuste, sur le même site. Il offrira une surface plus importante et jouxtera la Maison d'accueil spécialisée à destination des adultes, avec un enjeu de mutualisation de certains services. Ce projet a bénéficié du soutien de Nantes Métropole sur plusieurs volets, notamment la mise à disposition de foncier et l'aménagement des espaces publics aux abords de la structure.

## **Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, agit pour favoriser l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ses usagers.**

### Poursuivre l'accessibilité dans l'ensemble des services et infrastructures de mobilités

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée des Transports Collectifs de Nantes Métropole, la CMAU participe depuis plusieurs années au projet d'amélioration du service Proxitan. Depuis le renouvellement de la flotte en 2020 avec la mise en service de 18 nouveaux véhicules, mieux adaptés et fonctionnant au gaz naturel, - une première en France -, la CMAU est régulièrement associée au suivi du projet.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition de nouveaux tramways à l'horizon 2023, trois ateliers de concertation avec des membres de la CMAU se sont tenus en 2021. L'expertise d'usage et des vécus des participantes et des participants ont permis d'identifier des éléments essentiels en matière d'accessibilité et de quotidienneté des usagers et usagères de ces transports (comme par exemple les boutons de portes, les valideurs, les écrans dynamiques et les zones d'assise).

Enfin, la formation des conductrices et des conducteurs à l'accueil des personnes en situation de handicap se poursuit : 78 agentes et agents ont pu en bénéficier en 2021.

**L'engagement de Nantes Métropole se mesure ainsi par des actions concrètes en faveur de l'accessibilité universelle, en s'appuyant sur la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, les actrices et les acteurs du territoire.**

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Chers collègues, je vous propose donc de continuer et nous allons donc passer à la délibération 16 avec Martine Oger. »

**M<sup>me</sup> Oger :** « Merci Madame la Présidente. Il s'agit là de vous présenter le rapport annuel 2021 de la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle. Vous le savez, la politique d'inclusion et d'accessibilité universelle en faveur des personnes en situation de handicap est une politique publique historiquement portée par la Métropole, qui s'appuie notamment sur la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, la CMAU, qui rassemble les acteurs du territoire. Celle-ci a été renouvelée et la séance d'installation s'est tenue en octobre 2021, ce qui n'a pas empêché ses membres pendant tout le reste de l'année 2021 et bien avant octobre d'être actifs et à travers plusieurs actions dont je vais vous présenter certaines en synthèse.

Tout d'abord pour favoriser le développement de l'habitat inclusif et l'accessibilité à l'ensemble des logements sur son territoire, il y a eu un recensement de l'offre locative sociale adaptée au handicap et au vieillissement, qui a permis d'aboutir en 2021 à une cartographie de l'adaptabilité et de l'accessibilité des logements sociaux. Sur 62 000 logements sociaux sur Nantes Métropole, 22 % étaient accessibles mais non adaptables, 28 % accessibles et adaptables, 3 % accessibles et adaptés ou très adaptés, et 48 % non accessibles et non adaptables. Vous retrouverez d'ailleurs la cartographie par commune dans le rapport 2021 de la CMAU.

En 2021, de nouvelles opérations d'habitat inclusif ont également vu le jour, avec notamment 14 logements pour jeunes adultes en situation de handicap gérés par l'APAJH sur l'île de Nantes, et 10 logements inclusifs en lien avec l'ADAPEI sur Les Sorinières, associés à neuf logements pour personnes âgées.

Pour favoriser la mobilité par la continuité des chaînes de déplacement et notamment veiller à l'accessibilité des cheminements lors des travaux d'été, les membres de la CMAU se sont également mobilisés pour sensibiliser les citoyens qui ont été consultés, sur l'évolution du pont Anne-de-Bretagne, aux enjeux du handicap et de l'accessibilité.

Pour améliorer l'accessibilité de ces bâtiments, afin de faciliter l'accès au service public, fin 2021, sur près de 160 ERP et installations ouvertes au public, 85 % étaient accessibles. Je parle bien évidemment des ERP de la Métropole.

Ensuite, pour favoriser l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ses usagers, la CMAU est régulièrement associée lorsqu'il s'agit de renouveler des flottes de véhicules, qu'il s'agisse des véhicules de Proxitan ou de l'acquisition de nouvelles rames de tramway. L'expertise d'usage des membres de la CMAU est alors précieuse pour ajuster le nouveau matériel. Par ailleurs, la formation des conducteurs à l'accueil des personnes en situation de handicap se poursuit avec 78 agents qui en ont bénéficié en 2021.

C'est en s'appuyant sur les membres de la CMAU et les acteurs du territoire que ces actions concrètes en faveur de l'accessibilité ont pu se réaliser, mobilisant de façon transversale l'ensemble des politiques publiques métropolitaines et démontrant ainsi la pérennité de l'engagement de la Métropole sur ces politiques d'inclusion et d'accessibilité. Il vous est proposé de prendre acte du rapport 2021. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Matthieu Annereau. »

**M. Annereau :** « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, merci pour l'énoncé des activités de ce rapport d'activité de la Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle. Beaucoup de choses, vous l'avez dit, sont menées, mais il en reste encore malheureusement d'autres, des chantiers à poursuivre, notamment vous l'avez dit en termes d'accessibilité du parc de logements, en termes d'accessibilité des ERP. Voilà, si nous sommes à un taux de 85 % qui est bon, en comparaison avec d'autres Agglomérations, sur la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public de la Métropole, l'Agenda D'Accessibilité Programmée n'est toujours pas respecté à ce jour par notre Métropole.

Également, nous saluons les actions de revues de sites en termes de cheminement au cœur de ville de Nantes, qui ont pu être menées par la Commission d'accessibilité et peut-être, même sans doute, qu'il s'agit d'événements à démultiplier sur les autres territoires de la métropole, tant les cœurs de ville, les cœurs de bourg notamment sont sujets à des encombrements sur les trottoirs, à un mauvais entretien des trottoirs qui posent des problématiques de mobilité, d'accessibilité pour nombre de personnes dont les personnes handicapées, mais pas seulement.

Également un point, une observation à remonter en profitant de cette délibération : rappeler que la troisième semaine du mois de novembre se tiendra la Semaine européenne des personnes

handicapées, à l'occasion de laquelle au sein de chaque collectivité – dont celle de la Métropole de Nantes –, des actions de sensibilisation peuvent être menées et sont menées à destination des agents pour une meilleure inclusion du handicap dans la vie professionnelle, et également l'action Duoday le jeudi 17 novembre qui permet d'ouvrir les portes des collectivités aux demandeurs d'emploi en situation de handicap ou en reconversion professionnelle. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Martine Oger. »

**M<sup>me</sup> Oger :** « Merci. Sur l'accessibilité du parc de logements, on ne peut qu'être d'accord. Le parc de logements est insuffisamment adapté, adaptable et accessible, donc il y a un travail évidemment avec les bailleurs qui est fait au quotidien.

Sur le manque d'atteinte des 100 % de l'ADAP au niveau des ERP de la métropole Monsieur Annereau, on en est à 85 % et en fait, les 15 % qui restent, il s'agit de grands équipements qui sont en cours de restructuration et dont l'accessibilité et l'adaptabilité sera finalisée lors de la finalisation de leur réhabilitation.

Quant à multiplier sur les communes la démarche qui est engagée là par la CMAU sur la métropole, c'est le rôle aussi des Commissions communales d'accessibilité que nous avons tous ou presque – parce qu'en fait c'est obligatoire à partir d'un certain seuil de population municipale que nous avons sur nos communes. Et à travers ces Commissions communales d'accessibilité on fait ce recensement, on échange avec les agents du pôle de proximité, puisqu'il y a aussi un schéma directeur d'accessibilité que nous avons à déployer sur chaque commune, et du coup, l'échange a lieu et l'expertise d'usage a lieu avec les experts propres à chaque commune. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Le rapport était donc pour information. Il n'y a pas de vote spécifique. »

### Le Conseil délibère et,

1 - prend acte du rapport 2021 sur la situation en matière d'accessibilité universelle intéressant le fonctionnement de Nantes Métropole qui lui a été présenté en application de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Direction Générale Ressources  
Département Finances, Marchés et Performances  
Direction Finances

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

**21 - Décision modificative n°3 - Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements**

### Exposé

Cette délibération présente le contenu de la Décision Modificative n°3 pour le budget principal et les budgets annexes.

1) Équilibre de la décision modificative (budget principal)

En dépenses et recettes réelles	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)
Budget total avant DM 3	508 450 325 €	633 114 840 €	323 153 174 €	81 782 376 €
DM3	2 150 660 €	6 740 985 €	-24 635 960 €	- 1 953 482 €
Évolution en %	+ 0,4 %	+ 1,06 %	- 7,6 %	- 2,4 %

Cette troisième décision modificative de l'exercice 2022 enregistre principalement les conséquences de la hausse du prix des carburants et de l'énergie et dans une moindre mesure la hausse des prix des matières premières.

## **1. Budget principal**

### **Dépenses de fonctionnement :**

La décision modificative prévoit un ajustement des dépenses réelles de fonctionnement limité à 2,1 M€, soit seulement 0,4 % du budget de fonctionnement.

Ainsi, des crédits supplémentaires sont inscrits afin de financer :

- Pour le secteur logistique, le carburant pour un montant d'1,4 M€ ainsi que la maintenance des véhicules à hauteur de 0,4 M€.
- En termes d'énergie, les besoins complémentaires en électricité s'élèvent à 345 K€.
- Une provision de 200 K€ de frais d'agence relatifs aux acquisitions foncières.

En parallèle, il est à noter le report de certains crédits sur l'exercice 2023 :

- 438 K€, concernant plusieurs études, essentiellement celle relative aux ZFE (Zones à Faible Émission), dans la mesure où elles se poursuivront en 2023.
- de même, 243 K€ d'études économiques sont reportés en 2023 puisqu'elles seront également poursuivies l'année prochaine.

### **Recettes de fonctionnement :**

Cette décision modificative prévoit un ajustement à la hausse des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 6,7 M€ :

- ainsi, 6,1 M€ de recettes fiscales supplémentaires sont inscrits, dont 7,7 M€ au titre des rôles supplémentaires et complémentaires de cotisation foncière des entreprises. Cette hausse s'accompagne d'une baisse faciale des recettes Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui sont comptabilisées en investissement (-1,6 M€)
- 329 K€ de refacturation des dépenses logistiques à la ville centre et aux budgets annexes
- 373 K€ de recettes Zénith
- 108 K€ de recettes DSP sports (Jonelière et Beaujoire)
- 78 K€ de recettes DSP Gare fluviale.

En revanche, il est constaté une baisse des recettes FPS (Forfait Post Stationnement), le nombre d'infractions constatées à ce jour étant moindre qu'anticipé lors du BP. Les recettes sont donc ajustées en conséquence de - 350 K€.

### **Dépenses d'investissement :**

Le montant des autorisations de programme est en hausse de 37,8 M€ mais s'inscrit en conformité avec la programmation pluriannuelle d'investissement. Parmi les nouvelles opérations budgétaires ouvertes, il convient de souligner :

- 5M€ pour actions foncières sur l'île de Nantes
- les crédits nécessaires aux réserves foncières : 4,7 M€
- l'auscultation des voiries avec des besoins s'élevant à 1M€
- la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales à la Chapelle Sur Erdre pour 2M€
- la subvention au Campus Nantes pour 0,660 M€
- la subvention au Grand T pour la construction d'un atelier pour 150 K€.

Plusieurs opérations budgétaires existantes sont ajustées :

À la hausse :

- les axes structurants et magistraux vélos (+14,3 M€)
- les axes maillages et secondaires vélos (1,9 M€)
- les travaux immeuble E. Tessier (3,7 M€) avec une recette équivalente de la ville de Nantes
- le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Grand Bellevue +1,5 M€

- l'acquisition de foncier pour le dossier École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) : +2 M€
- l'acquisition de réserves foncières métropolitaines : + 8,6 M€

Les Autorisations de Programme en baisse :

- l'actualisation d'opérations budgétaires dont les projets sont livrés. Il s'agit du solde des engagements sur marchés publics. Cela se traduit par une baisse de 4 M€.
- la réduction d'un montant de 3,3 M€ du programme 2022 au profit du programme 2023 de quelques projets de réhabilitation du parc privé et de subventions énergétiques BBC.

Les crédits de paiement 2022 sont par ailleurs rephasés pour 25,8 M€ sur les années ultérieures pour être conformes aux prévisions de mandatement d'ici la fin de l'exercice.

Il s'agit notamment de réduire de 4 M€ les crédits prévus initialement pour l'Arbre aux Hérons, de diminuer les crédits dédiés à l'aménagement des espaces publics (-0,4 M€ pour la Gare de Nantes Nord, - 0,66 M€ pour la rénovation du pont G. Clémenceau, -0,4 M€ pour le secteur de Dobrée, -1,3 M€ pour le Transfert Nantes État du Grand Blottereau, -0,9 M€ pour la Place de la Petite Hollande, - 0,75 M€ pour la rénovation des ouvrages d'art Ponts, - 0,8 M€ sur les berges et les quais) mais également -0,75 M€ pour le CPER du Grand Port Maritime.

### **Recettes d'investissement :**

Les autorisations de programme sont ajustées à la hausse à hauteur de 4,17 M€ avec l'inscription de financements notifiés sur plusieurs projets.

Hors emprunts, les crédits prévisionnels 2022 sont quant à eux réduits d'1,9 M€.

### **Budgets annexes**

Les ajustements d'écritures réelles proposés concernant les budgets annexes se déclinent comme suit :

#### **Budget annexe eau :**

#### **Section de fonctionnement :**

**Dépenses :** Les dépenses sont ajustées de 844 K€ dont 600 K€ de titres annulés sur exercices antérieurs et 100 K€ de créances irrécouvrables. Il convient de noter qu'une reprise de provision est réalisée pour couvrir partiellement ces dépenses.

**Recettes :** Les recettes sont ajustées à la hausse de 140 K€ ; il s'agit d'une participation de l'agence de l'eau sur les projets en lien avec la coopération décentralisée.

#### **Section d'investissement :**

**Dépenses :** Les autorisations de programme sont ajustées à hauteur de +6,1 M€ dont 4 M€ pour le projet « canalisation maîtresse-renouvellement » et 2 M€ pour le projet « sécurisation Sud Ouest ».

Les crédits de paiement sont diminués de 2,6 M€ pour être conformes aux prévisions de mandatement d'ici la fin de l'exercice 2022.

**Recettes :** Il n'y a pas de mouvement sur les recettes d'investissement.

#### **Budget annexe assainissement :**

#### **Section de fonctionnement :**

**Dépenses :** Les dépenses sont ajustées de 269,6 K€ essentiellement en raison de la hausse du coût de l'énergie et des carburants.

**Recettes :** Il n'y a pas de mouvement sur les recettes.

### **Section d'investissement :**

#### **Dépenses :**

Les autorisations de programme sont ajustées à hauteur de -60 K€, et les crédits de paiement de -7,2 M€ pour être conformes aux prévisions de mandatement d'ici la fin de l'exercice 2022.

#### **Recettes :**

Il n'y a pas de mouvements sur les recettes.

**Budget annexe locaux industriels et commerciaux :** Pas de mouvement sur le budget.

**Budget annexe élimination et traitement des déchets :**

### **Section de fonctionnement :**

**Dépenses :** Les dépenses de fonctionnement sont ajustées de 906 K€ dont 726 K€ conséquence de l'augmentation des indices sur les marchés de traitement des Ordures Ménagères, 140 K€ d'étude sur la fin du tri-sac, 140 K€ d'étude sur la fin de l'exploitation de Tougas et 100 K€ sur l'exploitation des déchetteries.

**Recettes :** Les recettes sont ajustées à la hausse de 906 K€ et le budget enregistre des recettes supplémentaires de vente de produits annexes et de déchets recyclables.

### **Section d'investissement :**

**Dépenses :** Les autorisations de programme sont ajustées à la hausse à hauteur de 350 K€, dont des travaux de réhabilitation des anciennes décharges (50 K€) et la mise en place du traitement des déchets verts et bio-déchets (300 K€).

Les crédits de paiement 2021 sont ajustés à +1,5 M€ afin d'assurer les paiements d'ici fin 2022 sur plusieurs projets.

**Recettes :** Pas de mouvements en recettes

**Budget annexe Transports :**

### **Section de fonctionnement :**

**Dépenses :** Les dépenses sont équilibrées avec notamment 120 K€ de masse salariale, 218 K€ pour le crédit-bail et les frais d'immatriculation des tramways et réduction du montant de taxes foncières.

**Recettes :** Pas de mouvement en recettes

### **Section de d'investissement :**

**Dépenses :** Les autorisations de programme (AP) sont ajustées à la hausse à hauteur de 9,6 M€ dont :

Les lignes de chronobus 50/54/69 pour 2,24 M€

Les réserves foncières de la stratégie CETEX pour 2 M€

Des aménagements voirie bus et chronobus pour 4,5 M€

Adaptation CETEX et infrastructure pour 750 K€

Renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) tram pour 232 K€.

Les crédits de paiement 2022 sont augmentés de 6,1 M€ notamment pour répondre au rythme de livraison et de facturation des bus.

**Recettes :** Pas de mouvements sur les recettes.

## **Budget annexe stationnement :**

### **Section de fonctionnement :**

**Dépenses :** Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la hausse à hauteur de – 7000 €.

**Recettes :** Les recettes d'exploitation sont ajustées à la hausse à hauteur de 891 K€, revues à la hausse compte tenu de la fréquentation des 5 premiers mois de l'année sur les parcs en enclos (450 K€) et 350 K€ sur les parking relais (avenant avec NMGE).

### **Section d'investissement :**

**Dépenses :** Les autorisations de programme sont ajustées à la hausse à hauteur de 25 M€ avec notamment l'ouverture d'une nouvelle opération budgétaire, le parking Ilot K et L (face à l'entrée du futur CHU).

Les crédits de paiement 2022 sont ajustés à hauteur de 662 K€.

**Recettes :** Pas de mouvement sur les recettes.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Je vais donc vous inviter, chers collègues, à passer à la délibération 21, et je donne la parole à Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Oui, merci Madame la Présidente. La délibération 21, c'est la Décision Modificative numéro 3 qui porte les ajustements en proportion de notre budget même, modifié par les DM 1 et 2 extrêmement modestes. Nous allons quand même la détailler un tout petit peu.

Nous avons des crédits supplémentaires inscrits à hauteur de +0,4 % par rapport au budget avant DM 3, donc avec des crédits supplémentaires pour le secteur logistique avec 1,4 million pour du carburant et de la maintenance des véhicules, 400 000 de plus, les besoins complémentaires en électricité qui s'élèvent à 345 000 euros.

Je précise à cet égard que le groupement de commande qui a été constitué sur les achats d'énergie et auquel quelques-unes de nos Communes en dehors de Nantes et du CCAS de la Ville de Nantes adhèrent, a permis de protéger très largement les membres de ce groupement de commande des fluctuations des tarifs de l'énergie, au moins pour 2022. Pour 2023, ce sera plus compliqué mais au moins pour 2022, les impacts sont largement, largement atténués.

Nous avons aussi un certain nombre de réductions de dépenses de fonctionnement. Il s'agit de reports de certains crédits sur l'exercice de 2023, lorsqu'on a la certitude que les études vont se continuer – par exemple sur la ZFE, ou des études économiques –, on n'a pas vocation à laisser inscrits en 2022 des crédits dont on sait qu'ils ne seront utilisés qu'en 2023.

Les recettes de fonctionnement enregistrent une hausse de 6,7 millions, essentiellement des recettes fiscales supplémentaires avec des rôles supplémentaires, et puis une petite baisse faciale des recettes Solidarité Renouvellement Urbain comptabilisées en investissement de 1,6 million. Quelques ajustements de détail que vous avez vus sur la délibération, et une baisse des recettes du forfait post-stationnement, le nombre d'infractions étant inférieur à ce qui avait été anticipé lors du budget prévisionnel, et donc les recettes sont ajustées à -350 000 euros.

S'agissant de l'investissement, nous avons des autorisations de programme en hausse globale de 37,8 millions d'euros mais qui s'inscrit en conformité absolue avec la programmation pluriannuelle d'investissement, plusieurs opérations par ailleurs, donc vous voyez : les réserves foncières, 500 millions pour l'action foncière sur l'île de Nantes, la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales à La Chapelle-sur-Erdre pour 2 millions d'euros. Plusieurs opérations budgétaires sont ajustées. À la hausse, les axes structurants et magistraux pour le vélo pour 14,3 millions d'euros, les axes maillage secondaire vélo pour 1,9 million d'euros – c'est l'essentiel, il faut dire – avec des acquisitions de réserves foncières.

Et nous avons également quelques baisses d'autorisations de programmes, ce sont des opérations dont les projets sont livrés. Il s'agit donc d'actualiser leur montant budgétaire, ça fait une baisse de 4 millions ainsi qu'une baisse de 3,3 millions du programme 2022 sur des projets de réhabilitation du parc privé et de subventions énergétiques qui seront reportées sur l'année budgétaire 2023.

Par ailleurs, les crédits de paiement sont rephasés pour 25,8 millions d'euros sur les années ultérieures, tout simplement pour être conformes aux prévisions de mandatement. Là encore, quand on a la certitude qu'on ne sera pas en mesure de mandater ce qui avait été inscrit, eh bien autant enlever l'inscription : ça permet ensuite d'avoir des taux de réalisation qui sont bien meilleurs.

Les autorisations de programmes, donc, sont en recettes d'investissement ajustées à la hausse à 4,17 millions d'euros. Il s'agit de constater des financements particuliers notifiés sur plusieurs projets. Les crédits prévisionnels hors emprunt sont réduits de 1,9 million d'euros en recettes d'investissement globalement.

Sur les budgets annexes, le budget annexe de l'eau : des dépenses ajustées et des créances irrécouvrables qui sont constatées, ainsi que des titres annulés sur exercices antérieurs, une provision a été réalisée pour couvrir partiellement ces dépenses. Il s'agit d'une demande que nous avons eue du comptable public, qui se retrouve avec une multitude de petites créances irrécouvrables, tout simplement parce qu'on aurait bien du mal à aller chercher, à retrouver où sont les débiteurs, qui sont en plus très souvent des gens dont l'état de précarité, la situation de précarité sera avérée, et au bout du compte, l'addition de ces petites factures, de ces très nombreuses petites factures fait des montants extrêmement significatifs qui restent j'allais dire sur les bras du comptable public qui en est responsable et qui nous a demandé de faire un plan d'apurement de ces dettes, de ces créances anciennes largement irrécouvrables. Donc là, c'est une partie je crois de ces créances qui figurent sur cette DM.

En matière d'investissement, des autorisations de programme ajustées à hauteur de 6,1 millions d'euros, et des crédits de paiement diminués de 2,6 millions là encore pour être conformes aux prévisions d'endettement.

Sur le budget d'assainissement, des ajustements essentiellement en raison de la hausse de l'énergie et des carburants, et en section d'investissement un tout petit ajustement d'autorisation de programme pour -60 000 euros et des crédits de paiement -7,2, là encore pour suivre les mandatements.

Budgets annexes locaux industriels et commerciaux, rien de particulier à signaler, simplement des crédits de paiements ajustés à +1,5 million d'euros, là du coup parce que contrairement aux situations précédentes c'est qu'on va probablement mandater plus que ce qui était inscrit.

Le budget annexe des transports, il n'y a pas de mouvement en recettes, en investissement il y a des ajustements à la hausse à hauteur de 9,6 millions d'euros pour les lignes de Chronobus, des réserves foncières, l'adaptation de CETEX et infrastructures et le renouvellement du système d'aide à l'exploitation. Les crédits de paiement sont augmentés de 6,1 millions d'euros pour répondre au rythme de livraison et de facturation de nos bus.

Le budget annexe du stationnement avec des dépenses de fonctionnement ajustées à -7 000 euros, tout cela est tout à fait réduit. J'ai fait le tour sur cette DM, vous savez tout. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laurent Turquois. »

**M. Turquois :** « Merci Madame la Présidente. Une simple question sur la question des dépenses de fonctionnement puisqu'on constate qu'il n'y a aucune ligne dédiée à la question des Ressources Humaines, or je n'ai plus en tête ce que l'on avait peut-être d'ores et déjà anticipé lors du BS sur la question de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à 3,5 %. On pensait à défaut que ça avait été très largement anticipé dans le cadre du budget supplémentaire, que ce point allait se retrouver dans le cadre de cette DM. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Effectivement, cette surprise a déjà été exprimée en Commission et elle est assez normale puisque dans toutes nos communes, généralement nous devons en passer par la Décision Modificative pour affiner et ajuster nos masses salariales prévisionnelles qui doivent tenir compte de cette augmentation de la valeur du point.

Il se trouve que nous avons anticipé une partie de cette augmentation de la masse salariale due à la valeur du point ou à l'augmentation du régime indemnitaire, et que nous avons aussi anticipé dans la prévision budgétaire de la masse salariale pour des opérations éventuelles de vaccination. Et que donc, nous avons dans la masse salariale des prévisions pour le fonctionnement d'un centre de vaccination qu'on n'a pas été obligés d'ouvrir et qu'on ne sera pas de toute évidence obligés d'ouvrir, ce qui fait qu'effectivement nous pouvons absorber la demi-année d'augmentation du point sans demander de crédits supplémentaires de masse salariale. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## Le Conseil délibère et, par 75 voix pour, 8 contre et 15 abstentions

1. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget principal** jointe à la délibération (annexe 1),
2. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget principal** selon l'état joint en annexe 2,
3. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe eau** jointe à la délibération (annexe 1),
4. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe eau** selon l'état joint en annexe 2,
5. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe assainissement** jointe à la délibération (annexe 1),
6. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe assainissement** selon l'état joint en annexe 2,
7. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe élimination et traitement des déchets** jointe à la délibération (annexe 1),
8. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe élimination et traitement des déchets** selon l'état joint en annexe 2,
9. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe transports** jointe à la délibération (annexe 1),
10. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe transports** selon l'état joint en annexe 2,
11. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe stationnement** jointe à la délibération (annexe 1),
12. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe stationnement** selon l'état joint en annexe 2,
13. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Contre : M.ARROUET, M.BOUVAIS, M.RICHARD, M.THIRIET, Mme GUERRA, M.BAINVEL, Mme VAN GOETHEM, Mme GARNIER*

*Abstentions : Mme BONNET, M.SALAUN, Mme GUERRIAU, M.VOUZELLAUD, Mme GUILLON, Mme LE COULM, M.PARAGOT, M.LE CORRE, Mme DUBETTIER-GRENIER, M. BRILAUD DE LAUJARDIERE, M. AMAILLAND, Mme IMPERIALE, M. TURQUOIS, Mme GESSANT, M.VEY*

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 23 - Dispositions financières diverses

### Exposé

#### Nantes – Feydeau Commerce – Aménagement des espaces publics – Ajustement de l'enveloppe financière

Le projet d'aménagement des espaces publics « Feydeau Commerce » participe à la mise en œuvre du « plan de cohérence de la Loire à la gare » et répond à l'enjeu majeur de la qualité et de la cohérence des espaces publics de la centralité métropolitaine, mis en avant dans les conclusions de la commission du débat « Nantes, la Loire et Nous », incluant une mise en scène amplifiée de la nature en ville. Le site est en effet l'un des grands espaces emblématiques du centre historique de Nantes, entre l'île Feydeau, la place Royale et la Bourse.

Par délibération du conseil métropolitain en date du 15 décembre 2015, le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ont été approuvés, pour un montant de 19 800 000 € HT soit 23 760 000 € TTC. Un groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'agence AJOA a été désigné pour conduire les études de conception et de réalisation du projet. Les travaux ont démarré en mars 2019 et doivent s'achever pour la fin de l'année 2022.

Le chantier a d'abord subi les nombreuses manifestations « gilets jaunes » et « réforme des retraites » qui se sont déroulées entre mai 2019 et janvier 2020, qui ont induit des mises en sécurité, remises en état et annulations de travaux récurrentes. Il a ensuite subi les conséquences de la crise sanitaire de la covid19 avec un arrêt du 17 mars 2020 au 2 juin 2020, ainsi qu'une réorganisation totale du phasage pour faire face aux décalages de la programmation des travaux des opérations connexes, à savoir les travaux de la ligne 1 du tramway initialement prévus à l'été 2020 et reportés à l'été 2021 et les travaux du parking Commerce initialement prévus en juin 2020 et reportés à février 2021. Ces décalages ont également eu des conséquences sur les effectifs à mobiliser, les techniques employées et des mesures conservatoires (interfaces entre ouvrages, protections de fondations, prolongement des contrats de culture, livraisons d'aménagements provisoires) à réaliser pour adapter le chantier au nouvel ordonnancement des tâches et ainsi limiter le retard de livraison des travaux. Ils ont également eu pour conséquences une augmentation des missions de maîtrise d'œuvre avec la réorganisation du phasage des travaux, le traitement d'interfaces supplémentaires avec les opérations connexes et un allongement de la durée des travaux de 6 mois.

À cela se sont ajoutées, lors des études d'exécution, des adaptations des techniques initialement prévues dans la conception des ouvrages de génie civil et de fontainerie.

Par conséquent, il est nécessaire de revaloriser l'enveloppe financière prévisionnelle, initialement de 19 800 000 € HT soit 23 760 000 € TTC, de 1 441 360 € HT soit 1 729 632 € TTC, pour la porter à 21 241 360 € HT soit 25 489 632 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 1055, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2021 n° 3665 libellée « Aménagements Feydeau ouest ».

#### Musée d'arts : convention de partenariat avec la société Discovery Trains pour l'exposition « Le Voyage en train »

Discovery Trains, agence de voyage spécialisée dans les voyages en train à travers l'Europe, et le Musée d'arts de Nantes, se sont rapprochés autour du projet d'exposition « Le Voyage en Train » dans la peinture du 19e siècle dont le thème du circuit ferroviaire réunit les deux structures.

Le partenariat porte sur des actions de communication croisées autour de l'exposition « Le Voyage en Train » qui se tiendra au Musée d'arts de Nantes du 21 octobre 2022 au 5 février 2023.

Ce projet de partenariat conçu conjointement par le Musée d'arts et Discovery Trains vise plusieurs objectifs :

- accroître la visibilité de l'exposition auprès du public de Discovery Trains, amateur de voyages en train,
- diversifier et développer le profil des visiteurs du musée et ceux de Discovery Trains.

Discovery Trains offrira au gagnant du jeu concours organisé par le musée, un voyage en train en Suisse pour 2 personnes de 4 jours et 3 nuits d'hôtels, d'un montant de 1 400 € comprenant 2 Swiss Pass 1ère classe pour 3 jours et 3 nuits d'hôtels en Suisse au départ d'une ville Suisse et 2 Swiss Pass pour 3 jours en 1ère classe d'un montant de 373 € par personne, valables un an à compter du tirage au sort.

Le Musée d'arts s'engage à organiser une visite guidée gratuite de l'exposition pour un groupe de 25 personnes à destination des invités de Discovery Trains.

Il vous est proposé d'approuver cette gratuité et d'autoriser la signature de la convention organisant ce partenariat.

### **Monéko - Adhésion à l'association MLC44**

Monéko est née le 15 juin 2020 de la fusion de deux monnaies locales (SoNantes et le Retz'L) existantes en Loire-Atlantique. Cette nouvelle monnaie locale, portée par l'association MLC44, circule en format numérique depuis le 15 juin 2020 et en format coupons-papiers depuis le 2 novembre 2020.

L'objectif de l'association est de déployer cette nouvelle monnaie locale sur l'ensemble du département et ainsi contribuer à la dynamique de développement durable et à la résilience du territoire en favorisant une économie locale responsable et solidaire notamment sur le territoire nantais et métropolitain. En effet, la monnaie locale est un levier d'action et de sensibilisation pour une économie locale vertueuse, au service du territoire et des citoyens. Elle favorise les circuits courts, la solidarité entre les acteurs du réseau et valorise et soutient les pratiques économiques socialement et écologiquement responsables.

L'association se fixe pour objectifs en 2022 de :

- développer le réseau d'adhérents et l'usage de la monnaie locale ;
- sensibiliser aux enjeux monétaires, sociaux et écologiques et donner un pouvoir d'action aux citoyens à travers une démarche d'éducation populaire ;
- assurer le fonctionnement efficient de la monnaie locale et de son association porteuse.

Il est proposé d'approuver l'adhésion de Nantes Métropole à l'association MLC44 et ainsi participer au déploiement de la nouvelle monnaie locale Monéko. Le montant de l'adhésion est de 15 000 euros pour 2022.

Les crédits sont prévus sur l'opération 684 article 6281 code service GEA.

### **Paiement des indemnités des élus et de la rémunération des agents en Moneko**

En 2014, le législateur a souhaité reconnaître et promouvoir l'Économie sociale et solidaire (ESS). Dans ce contexte, afin de favoriser durablement le développement local, il a notamment décidé d'admettre les monnaies locales en raison de leur effet stimulant sur l'activité économique locale, les échanges et le commerce de proximité. Ces monnaies permettent en effet de relocaliser l'économie, de valoriser les produits locaux et de soutenir la transition écologique.

C'est ainsi que la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a défini le cadre juridique de ces monnaies, dénommées Titres de monnaie locale complémentaire (TMLC) et fixé les conditions de constitution des personnes morales autorisées à les émettre.

L'article L 311-5 précise que les titres de monnaies locales complémentaires ne peuvent être émis et gérés que par une des personnes mentionnées à l'article 1er de la loi relative à l'ESS précitée dont c'est l'unique objet social : il s'agit de personnes morales de droit privé qui doivent être constituées sous forme de coopératives, de mutuelles ou d'unions, de fondations ou d'associations. Une monnaie locale complémentaire est un titre de paiement qui n'a de valeur que sur un territoire donné et au sein d'un réseau d'acteurs économiques adhérents, agréés par l'association émettrice : entreprises, associations et collectivités locales.

Née de la fusion du Retz'l et de Sonantes, deux monnaies créées respectivement en 2013 et 2015, Moneko, lancée en juin 2020, constitue un véritable projet territorial et un outil concret de transition favorisant le commerce de proximité, les circuits courts et les acteurs du territoire engagés socialement et écologiquement. Elle est aujourd'hui utilisée sur l'ensemble du Département de Loire-Atlantique et est

assise sur un collectif d'adhérents d'environ 300 professionnels et 2000 particuliers qui font circuler la monnaie locale dans le Département, du Pays d'Ancenis à la Côte de Jade. Le réseau compte 20 comptoirs de change permettant d'obtenir des coupons-billets Moneko. Pour être accessible à toutes et tous, Moneko se présente sous format dématérialisé, avec une application mobile, et sous la forme de sept coupons-billets de 0,50 , 1, 2, 5, 10, 20 et 44 moneko, sachant qu'un Moneko égale 1 euro. Le volume d'échange en monnaie numérique a augmenté de 140% entre 2020 (232 000 moneko) et 2021 (556 000 moneko). De janvier à avril 2022, ce sont déjà 256 000 Moneko numériques qui ont été échangés.

L'objectif de l'association MLC44 est de déployer cette nouvelle monnaie locale sur l'ensemble du département et ainsi contribuer à la dynamique de développement durable et à la résilience du territoire en favorisant une économie locale responsable et solidaire notamment sur le territoire nantais et métropolitain.

A l'occasion de la présente séance, l'adhésion de Nantes Métropole à l'association MLC44 est soumise à l'approbation du Conseil métropolitain.

En complément, afin de renforcer le développement et l'utilisation de cette monnaie locale, des réflexions ont été conduites pour étudier le cadre juridique permettant, sur la base du volontariat, le versement d'une partie de la rémunération des agents et/ou des indemnités des élus de Nantes Métropole en Monéko. La procédure de mandat sous seing privé répond à ce besoin.

Ainsi, concrètement, l'élu ou l'agent intéressé doit en premier lieu adhérer à l'association MLC44 puis signer un mandat, fixant le montant à percevoir en Monéko ainsi que la durée de perception et autorisant l'association à percevoir en son nom une partie des créances qu'il tient de la Métropole.

Par la suite, la collectivité mandate l'indemnité de l'élu ou la rémunération de l'agent et, sur la base des conditions fixées dans le mandat sous seing privé, la Direction Régionale des Finances Publiques se charge de scinder le versement de la rémunération entre l'établissement bancaire de l'élu/agent et le compte de l'association MLC44 qui crédite le compte de l'adhérent d'un montant en Monéko égal au montant d'euros perçus.

Il convient de souligner qu'en cas de défaillance de l'association MLC44, ou de difficultés, le sujet devra être traité directement entre l'élu/l'agent et l'association. En effet, le mandat sous seing privé étant par définition un acte individuel, la collectivité ou la Direction Régionale des Finances Publiques ne seront pas en mesure juridiquement d'intervenir.

La création de l'association MLC44 étant récente, dans un premier temps, il convient de limiter à 50 le nombre d'élus et d'agents autorisés à bénéficier du dispositif de mandat sous seing privé.

Le Conseil métropolitain est amené à approuver la possibilité de verser une partie des indemnités des élus et des rémunérations des agents qui en feront la demande en monnaie locale Monéko dans les conditions décrites ci-dessus.

### **Bourse dans le cadre de l'Entente entre le Conseil des Arts et des Lettres de Québec, le Lieu unique et Nantes Métropole**

Depuis le 15 décembre 2014, le Conseil métropolitain a renforcé l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture, en approuvant le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire.

Une nouvelle politique dynamique s'est ainsi mise en œuvre, tournée vers l'innovation artistique et culturelle, et pleinement actrice de la construction du vivre ensemble par son accessibilité à un large public. Elle participe également au rayonnement culturel de la métropole nantaise ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Dans ce cadre, afin de permettre la confrontation de points de vue artistiques différents, favoriser l'établissement de liens durables entre les artistes québécois et français, explorer de nouvelles formes de collaborations créatives et contribuer ainsi au développement des démarches artistiques de ces créateurs et créatrices, Nantes Métropole, le Conseil des arts et des lettres de Québec et le Lieu unique, scène nationale de Nantes, ont signé une Entente dans le domaine des arts visuels, permettant des résidences croisées artistiques.

Pour 2022, un artiste québécois réalisera un séjour de deux mois en France, à Nantes au Lieu unique. En réciprocité, une artiste française réalisera un séjour de deux mois au Québec, à Gatineau, au centre d'artistes AxeNéo7. Les séjours auront lieu à l'automne 2020 à Gatineau et à Nantes.

Au titre de l'année 2022, il est demandé d'approuver la participation financière de Nantes Métropole pour la bourse de l'artiste française sélectionnée dans le cadre de ce programme, à hauteur de 5 000 €.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération 23, Pascal Bolo. 22. »

**M. Bolo :** « Oui, c'est la délibération traditionnelle de dispositions financières diverses. Avec mes excuses, alors là en l'occurrence c'était Aïcha la 22 donc ce n'était pas une difficulté, mais avec mes excuses pour le petit changement d'ordre du jour dont je suis seul responsable.

Nantes Feydeau Commerce, aménagement de l'espace public il s'agit d'un ajustement de l'enveloppe financière pour faire suivre... Le chantier a subi un certain nombre d'aléas liés à de nombreuses manifestations. Il y a eu du rephasage total pour faire face au décalage des opérations de travaux des opérations connexes, y compris les travaux de la ligne 1 du tramway. Donc tout cela a bousculé un petit peu l'ordonnancement initial et il faut revaloriser l'enveloppe financière prévisionnelle hors taxes pour la porter à 21 241 360 euros, toujours hors taxes.

Et également dans cette délibération une convention de partenariat avec la société Discovery Trains pour l'exposition Voyage en train au Musée d'art, l'adhésion à l'association MLC 44 qui est l'association qui développe la monnaie locale Moneko, monnaie départementale qui est issue de la fusion de SoNantes et du Retz'L, et qui connaît un développement tout à fait important.

Et il est important que Nantes Métropole puisse adhérer à l'association MLC 44 pour participer au déploiement de cette nouvelle monnaie locale et également, si vous le souhaitez, pour assurer le paiement d'une partie des indemnités d'élus et de la rémunération des agents en monnaie locale Moneko, en fonction évidemment du volontariat, du souhait de chacun et des possibilités faciles dans le cadre de sa vie personnelle de les dépenser.

Donc on va limiter dans un premier temps à 50 le nombre d'élus et d'agents qui sont autorisés à bénéficier de ce dispositif de mandat sous seing privé. Ça suppose évidemment un travail avec la trésorerie, tout cela a été préparé, parce que c'est une opération qui se fait manuellement et qui ne peut pas rentrer dans le flux global du paiement, de la paye qui est le processus. Donc c'est une proposition qui vous est faite et qu'on peut acter ainsi.

Et une bourse dans le cadre de l'entente entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et Nantes Métropole. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Alain Vey. »

**M. Vey :** « Merci Madame la Présidente. Une simple question : est-il possible de dissocier le vote concernant la monnaie ? »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Oui, tout à fait. Mahel Coppey. »

**M<sup>me</sup> Coppey :** « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, je tiens au nom du Groupe écologiste et citoyen à dire quelques mots sur cette monnaie locale, Moneko, qui est un outil de soutien à la relocalisation des échanges, mais aussi à l'Économie Sociale et Solidaire, pour contribuer également à réduire notre empreinte écologique.

Cette monnaie locale qui s'appuie sur une gouvernance participative et autonome pour gérer de manière démocratique cet outil intéressant. Voilà, en temps de crise il est intéressant d'avoir des outils comme celui-ci à l'échelle départementale qui s'organisent pour soutenir une économie territorialisée et non spéculative, une économie porteuse de sens avec une dimension d'éducation D'ailleurs...»

**M<sup>me</sup> Coppey :** « je reprends, pardon. l'ADEME a reconnu que les monnaies locales étaient des vecteurs efficaces pour enclencher la transition écologique dans l'économie locale. Donc les échanges progressent avec plein d'autres Villes, notamment Ancenis, notamment Clisson, notamment Saint-Nazaire, etc.

Là encore, notre monnaie viendra soutenir l'alliance des territoires et la coopération territoriale. Donc cette adhésion de la Métropole à Moneko pose la première pierre de l'engagement plein et entier de notre collectivité pour le succès de cette monnaie locale. Alors, nous espérons voir de nombreuses Communes de cette assemblée rejoindre Moneko. Aujourd'hui, Moneko c'est l'une des cinq plus importantes monnaies locales de France, près de 700 000 euros de transactions, donc la monnaie locale est une boucle vertueuse qui sert uniquement le réel, une économie réelle et locale tout en veillant à laisser aux acteurs la pleine initiative de leur projet. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laurent Turquois. »

**M. Turquois :** « J'ai entendu les propos de Madame Coppey. C'est bien, là pour le coup on change de disque sur la question des commerces et c'est chouette d'entendre parler d'une monnaie qu'on peut dépenser. Et évidemment de façon un peu ironique, pourra-t-on la dépenser les trois dimanches de Noël ?

Mais plus sérieusement, il était évoqué dans le rapport que la monnaie fonctionne bien. On n'oublie pas que les fusions et les transformations qui ont lieu autour de ces monnaies, elles étaient aussi le fruit ou la conséquence que ça ne fonctionnait pas. Donc, au-delà de la phrase qu'on entend de Pascal Bolo, est-ce qu'on peut avoir des éléments véritablement chiffrés qui justifient que comme il le dit ça fonctionne bien ? »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions avant que je redonne la parole à Mahel Coppey ? Pascal Bolo. Pardon. Alors on va faire Pascal Bolo et Mahel Coppey. »

**M. Bolo :** « Alors, ce que je peux vous dire... et je cherchais des yeux l'ami Hervé Fournier qui est tout à fait impliqué sur ce dossier mais qui n'a pas pu rester et qui, lui, a tous les chiffres. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'actuellement on doit être aux alentours de 700 000 euros en circulation actuellement, c'est ça Mahel ? Ce qui fait effectivement de Moneko la troisième monnaie locale en France en termes d'utilisation, assez loin derrière l'Eusko qui est une monnaie du Pays basque, donc avec une connotation nationaliste assez prononcée, et la Gonette qui est la monnaie locale historique de Lyon.

Et si Moneko se développe de manière aussi importante et puissante, c'est comme l'a suggéré Mahel parce qu'il y a maintenant une gouvernance associative, parce qu'il y a une dimension départementale, et parce qu'il y a alliance entre le fonctionnement par coupons papier qui était celle de la monnaie locale du Pays de Retz'L, et la plate-forme numérique de SoNantes qui est particulièrement performante. Et tout cela évidemment concourt au développement très important actuellement de l'utilisation de Moneko, avec de plus en plus de commerces qui l'acceptent avec plaisir et la reçoivent. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Pas d'autre demande d'intervention ? Mounir Belhamiti. »

**M. Belhamiti :** « Juste Madame la Présidente une explication de vote puisque nous nous apprêtons à voter, et on a entendu les explications un peu périphériques, floues, de Monsieur Bolo. Ce n'est pas une critique, vraiment pas. »

**M. Belhamiti :** « La question de notre collègue Turquois Laurent, elle était vraiment précise et à mon avis, il faut éclairer l'assemblée. On ne peut pas engager des dépenses publiques, engager des frais sur une mesure qu'on a déjà par ailleurs expérimentée, à raison puisque moi j'avais soutenu à l'époque la SoNantes, qui s'est traduite par un échec, et aujourd'hui on revient avec la proposition d'une nouvelle monnaie locale, d'un nouveau dispositif sans nous donner l'ensemble des éléments pour qu'on puisse être en capacité de voter en connaissance de cause.

Donc soit on ajourne le vote et vous revenez avec des éléments de clarification un peu plus précis que ce que vient de dire Pascal Bolo, soit nous sommes contraints de voter contre, n'ayant pas tous les éléments pour apprécier le bien-fondé de cette délibération. Merci à vous. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Juste deux choses : une remarque et une proposition. La remarque, je rappelle quand même qu'avant le passage de cette délibération en assemblée, il y a des passages en Commission. Je le dis parce que nous avons besoin de faire vivre ces Commissions.

J'entends bien les questions qui ont été posées. Je ne vais pas décaler la délibération, je le dis, chacun prend ses responsabilités. En revanche, je prends l'engagement pour l'avenir, parce que ce sujet ne va pas s'arrêter à la fin du mois, donc je prends l'engagement pour l'avenir qu'il y ait un point précis qui soit fait sur ce sujet. Ce sera l'occasion, au-delà des données chiffrées, de pouvoir rentrer dans ce qui est vraiment une nouvelle étape – puisque ça a été rappelé : il y a eu une étape historique, nous en avons tiré les leçons, il y a une étape complémentaire qui s'est engagée, ancrée c'est vrai sur cette question d'alliance des territoires. Je pense vraiment que c'est cette raison qui est en train de faire la différence. Les mois à venir nous le diront.

Je propose donc qu'il puisse y avoir une séance de partage spécifique sur ces sujets.

Je mets donc aux voix la partie de la délibération qui concerne spécifiquement pour l'instant la question de la monnaie. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

Je mets maintenant aux voix l'ensemble des autres dispositions de la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

## Le Conseil délibère et,

### Par 75 voix pour, 8 voix contre et 15 abstentions

1 - approuve l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de réalisation des aménagements d'espace public Feydeau-Commerces à Nantes pour la porter à 21 241 360 € HT soit 25 489 632 € TTC,

2 - approuve l'application de la gratuité de visites guidées au Musée d'arts dans le cadre du partenariat avec la société Discovery Trains, et la convention correspondante (annexe 1),

### Par 71 voix pour, 23 voix contre et 4 abstentions

3 - approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'association MLC44 (statuts en annexe 2) et le versement, pour l'année 2022, d'une cotisation d'un montant de 15 000 €,

4 - approuve la possibilité de verser une partie des indemnités des élus ou de la rémunération des agents en monnaie locale Monéko,

### Par 75 voix pour, 8 voix contre et 15 abstentions

5 - approuve la participation financière d'un montant de 5 000 € pour la bourse de l'artiste française sélectionnée dans le cadre du programme de coopération Nantes-Québec,

6 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Contre sur les points 1, 2 et 5 : M. ARROUET, M. BOUVAIS, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme GUERRA, M. BAINVEL, Mme VAN GOETHEM, Mme GARNIER*

*Abstentions sur les points 1, 2 et 5 : Mme BONNET, M. SALAUN, Mme GUERRIAU, M. VOUZELLAUD, Mme GUILLON, Mme LE COULM, M. PARAGOT, M. LE CORRE, Mme DUBETTIER-GRENIER, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE, M. AMAILLAND, Mme IMPERIALE, M. TURQUOIS, Mme GESSANT, M. VEY*

*Contre sur les points 3 et 4 : M. ARROUET, M. BOUVAIS, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme GUERRA, M. BAINVEL, Mme VAN GOETHEM, Mme GARNIER, Mme BONNET, M. SALAUN, Mme GUERRIAU, M. VOUZELLAUD, Mme GUILLON, Mme LE COULM, M. PARAGOT, M. LE CORRE, Mme DUBETTIER-GRENIER, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE, M. AMAILLAND, Mme IMPERIALE, M. TURQUOIS, Mme GESSANT, M. VEY*

*Abstentions sur les points 3 et 4 : Mme EL HAIRY, M. BELHAMITI, Mme OPPELT, M. ANNÉREAU*

Direction Générale Ressources  
Département Finances, Marchés et Performance  
Direction du Contrôle de gestion

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 24 - Attribution de subventions aux tiers

### Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- la culture
- la mission égalité
- l'énergie
- le soutien à la recherche et à l'innovation.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 166 000 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Chers collègues, je vais vous proposer de passer à la délibération 24 et pour cette délibération 24, là aussi pour se conformer aux règles en vigueur, je vais donner la présidence de séance à Bertrand Affilé puisque Fabrice Roussel et moi-même faisons partie des élus qui doivent quitter la salle. »

**M. Affilé :** « Bien. Chers collègues, vous êtes nombreux à devoir quitter la salle, donc : Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Guerra, Guillaume Richard, Fabrice Roussel, Aymeric Seassau, Jeanne Sotter, Franckie Trichet qui n'est pas là, Alain Vey, Louise Vialard, Martine Oger, Richard Thiriet, Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, François Vouzellaud, Michèle Bonnet, Hervé Fournier, et donc l'assemblée est fortement, fortement dépeuplée. Pascal, à toi. Et d'ailleurs tu ne quittes pas la salle. »

**M. Bolo :** « Je ne quitte pas la salle, c'est d'ailleurs assez miraculeux vu ma réputation – mais merci me l'avoir offerte celle-ci Bertrand, c'est très gentil de ta part. Oui, ce doit être les quatre seules où je ne suis pas. Tu as raison.

Je voulais signaler plus sérieusement que dans un certain nombre de collectivités, ces règles finissent par poser des problèmes de quorum et qu'y compris le directeur général des collectivités locales s'est fait dans une réunion piéger, a affirmé tranquillement que le quorum s'appréciait au début de la séance et il avait oublié que non, le quorum s'apprécie délibération par délibération, et donc il y a encore des discussions qui n'ont pas fini sur tous ces sujets.

Bref, il s'agit de notre traditionnelle délibération d'attribution de subventions aux tiers pour un total d'1 166 000 euros. Il s'agit juste de la mise en œuvre et de l'individualisation de décisions déjà prises et déjà connues, déjà préparées budgétairement, évidemment.

Donc nous aurons Angers Nantes Opéra pour une aide complémentaire au fonctionnement pour revenir au niveau de la contribution de 2020, la Cité des congrès 50 000 euros, il s'agit pour l'essentiel des Utopiales, l'association ALISÉE il s'agit de mobiliser les collectifs citoyens pour le montage et le financement de centrales photovoltaïques sur la métropole, donc nous avons, que je ne dise pas de bêtises, que je ne me trompe pas de colonne, 10 000 euros, le Grand T qu'on ne présente plus, 150 000 euros, la Direction égalité de la Ville de Nantes pour Citad'elles 444 500 euros, l'ATDEC, c'est-à-dire le regroupement de la Mission locale et de la Maison de l'emploi, une subvention de 1 500 euros dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville 2022, et puis l'Institut d'études avancées, 450 000 euros, c'est sa subvention de fonctionnement récurrente et habituelle. »

**M. Affilé :** « Merci. Y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ? Oui, Martine Métayer. »

**M<sup>me</sup> Métayer :** « Merci Monsieur le Vice-Président. Nous comprenons que Madame la Présidente n'ait pas souhaité commenter la législation et surtout l'application par la jurisprudence de la législation qui nous amène à ces déports et à ces non-participations au vote, mais nous souhaitons quand même alerter sur l'absurdité de la situation et sur les effets sur notre fonctionnement de cette jurisprudence on ne peut plus restrictive, notamment des juridictions judiciaires.

Peut-on vraiment dire que la participation d'un membre de l'assemblée délibérante à une délibération relative à un organisme extérieur au sein duquel il représente cette collectivité ou cet EPCI, caractérise une prise illégale d'intérêt ? On peut s'interroger. Faut-il que nos mandataires qui, sauf circonstances spéciales, n'ont aucun intérêt personnel dans l'organisme extérieur, s'abstiennent de siéger lorsqu'une question est évoquée sur ces organismes en séance devant l'assemblée délibérante ? Là aussi, la question se pose, notamment quand il s'agit des SPL qui sont, comme on le sait, des quasi-régies.

Cette abstention et aujourd'hui cette obligation de déport prive notre collectif de l'éclairage apporté par ceux qui nous représentent au sein de ces structures, sans oublier les problèmes de quorum, comme cela vient d'être évoqué par Pascal Bolo, que cela peut poser parfois.

On pourrait même appliquer jusqu'à l'absurde cette législation, cette jurisprudence plutôt, en considérant que les élus qui représentent leur collectivité au sein des EPCI devraient sortir aussi et ne pas participer aux débats quand leurs Communes sont en cause. Enfin, on pourrait aller jusque-là.

C'est pourquoi il nous semble important de demander à nos parlementaires de porter une proposition de modification de la législation et de faire évoluer la notion de conseiller intéressé tant au niveau pénal qu'administratif, dès lors qu'il n'y a pas d'intérêt personnel notamment, et que l'élu siège en qualité de mandataire. Je vous remercie. »

**M. Affilé :** « Merci Martine. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Je pense que pour le cas que tu évoquais sur le vote des représentants des Communes, ça nous poserait un petit problème lorsqu'il faudra voter le budget avec des attributions de compensations et

les dotations de solidarité communautaire. Je ne sais plus qui voterait. Pas grand monde. Je vais vous demander donc, s'il n'y a pas d'autre intervention, de bien vouloir vous prononcer. Qui vote contre cette délibération ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Donc délibération votée à l'unanimité, merci. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants.
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non-participation au vote de :*

*M. Elhadi AZZI, M. Franckie TRICHET, M. Richard THIRIET*

### **25 – AURAN – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION (POINT RETIRÉ)**

**M. Affilé :** « Le point 25 ne figure plus à notre ordre du jour. »

Direction Générale Ressources  
Département Finances, marchés et performance  
Direction du Contrôle de gestion

## **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

### **26 – Société d'économie mixte Loire Océan Développement – Augmentation de capital et évolution de l'actionariat**

#### **Exposé**

La société Saint-Herblain Développement a été créée le 9 mars 1965. En octobre 2002, elle est devenue Loire Océan Développement (LOD). Depuis 2016, Nantes Métropole en est l'actionnaire majoritaire en détenant 51 % du capital de la société LOD qui est un partenaire privilégié dans le domaine de l'aménagement économique et urbain.

Les autres actionnaires de LOD sont la Ville de St Herblain (8,90%), la Caisse des Dépôts et Consignations (14,56%), le Crédit Mutuel (11,73%), la Caisse d'Épargne (6,43%), le Crédit Agricole Atlantique Vendée (4,29%), la SELA (2,14%), Action Logement immobilier (0,79%) et la Banque Populaire (0,13%).

Le capital social de LOD s'élève actuellement à 1 211 420 €, pour un total de 71 260 actions et une valeur nominale de l'action de 17€.

Dans le cadre du plan stratégique 2022-2027 de LOD, une augmentation du capital a été décidée lors du Conseil d'administration de la SAEM du 14/12/2021. Elle vise à augmenter le nombre d'opérations portées par la structure en lien avec des politiques publiques métropolitaines :

- Développement de nouveaux projets urbains, écologiques et durables sur fonds propres dans le domaine de la Fabrique de la Ville.
- Portage immobilier de bâtiments à vocation économique.

- Accompagnement financier de sa filiale, la SAS « Novapole » détenue à 60 % par LOD et 40 % par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet apport à Novapole permettra particulièrement de mettre en œuvre des projets de portages immobiliers dans le centre-ville de Nantes, dans les polarités commerciales et les centres bourgs des communes de l'agglomération, ainsi qu'au cœur des quartiers politique de la Ville.

Cette augmentation de capital de 1 829 380 € sera assurée par une grande majorité des actionnaires de la SEM. Seules la SELA, et la Banque Populaire ne participeront pas à cette augmentation qui se traduira par l'émission de 12 530 nouvelles actions valorisées à 146 €, soit 17€ en valeur nominale et 129 € en prime d'émission, portant le capital de la SAEM à 3 040 800€, soit 1 424 430€ de capital social et 1 616 370 € en prime d'émission. Ainsi, les parts de chaque actionnaire seraient modifiées dans les proportions suivantes :

ACTIONNAIRES	Avant augmentation du capital			Après augmentation de capital				
	Capital	% du capital	Nombre de part	Total augmentation	Nouveau capital social	% du capital social	Nbr de Nouvelle part	Nombre Total de part
<b>I - COLLECTIVITES LOCALES</b>	726 002	59,93%	42 706	1 073 246	850 969	59,74%	7 351	50 057
Nantes Métropole (*)	618 171	51,03%	36 363	1 020 540	737 001	51,74%	6 990	43 353
Ville de Saint-Herblain (*)	107 831	8,90%	6 343	52 706	113 968	8,00%	361	6 704
<b>II - AUTRES ACTIONNAIRES</b>	485 418	40,07%	28 554	756 134	573 461	40,26%	5 179	33 733
Caisse des Dépôts et Consignations (*)	176 324	14,56%	10 372	291 270	210 239	14,76%	1 995	12 367
Crédit Mutuel (*)	142 137	11,73%	8 361	234 622	169 456	11,90%	1 607	9 968
Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de la Loire (*)	77 911	6,43%	4 583	128 626	92 888	6,52%	881	5 464
Crédit Agricole Atlantique Vendée (*)	52 003	4,29%	3 059	85 848	61 999	4,35%	588	3 647
Loire Atlantique Développement - SELA	25 891	2,14%	1 523	0	25 891	1,82%	0	1 523
Action Logement Immobilier (*)	9 571	0,79%	563	15 768	11 407	0,80%	108	671
Banque Populaire Atlantique	1 581	0,13%	93	0	1 581	0,11%	0	93
<b>TOTAL</b>	<b>1 211 420</b>	<b>100,00%</b>	<b>71 260</b>	<b>1 829 380</b>	<b>1 424 430</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 530</b>	<b>83 790</b>

\* Actionnaires prenant part à l'augmentation de capital.

À ce titre, il importe que Nantes Métropole participe à l'augmentation de capital par la souscription de 6 990 nouvelles actions à la valeur de 146 €, soit 17€ en valeur nominale et 129 € en prime d'émission, soit au global un apport en capital de 1 020 540 €.

La gouvernance de la SAEM LOD du fait de cette évolution de son actionnariat n'est pas modifiée.

Les modalités de gouvernance de la structure sont fixées par un pacte d'actionnaire, joint en annexe de la présente délibération.

Conformément à l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales, Nantes Métropole doit délibérer sur l'opération envisagée dans la mesure où elle modifie la composition du capital de la SAEM LOD.

**M. Affilé :** « Donc je propose de passer au point 26 qui est toujours présenté par Pascal Bolo. Il s'agit d'une augmentation de capital pour la société Loire Océan Développement. »

**M. Bolo :** « Oui, la société Loire Océan Développement dont Nantes Métropole est l'actionnaire majoritaire depuis 2016, fait un travail tout à fait considérable, est un partenaire tout à fait privilégié dans le domaine de l'aménagement, notamment dans l'immobilier économique et urbain. Et LOD a notamment créé une filiale, la SAS Novapole, qu'elle détient à 60 % avec 40 % de participation de la Caisse des dépôts, et qui intervient particulièrement dans le portage de projets immobiliers dans les polarités commerciales et au cœur des Quartiers Politique de la Ville, ce qui nous permet d'avoir un outil d'intervention, notamment de développement des commerces de proximité dans les secteurs où le jeu du marché n'y pourvoirait pas suffisamment, puisque les investisseurs pourraient considérer que les implantations prévues ont une rentabilité insuffisante à leurs yeux, alors qu'elle pourrait être économiquement viable, avec une utilité sociale incontestable.

Il faut également que LOD puisse porter de l'immobilier de bâtiments à vocation économique, c'est-à-dire accéder à des emprunts, et puis développer de nouveaux projets dans le domaine de la fabrique de la ville, y compris sur fonds propres.

Tout cela fait qu'il a été convenu au Conseil d'administration de la société qu'il fallait augmenter son capital, et donc cette augmentation de capital de 1 829 380 sera assurée par une grande majorité d'actionnaires. Seule la SELA et la Banque populaire ne participeront pas à cette augmentation.

Donc vous avez le tableau de la part de chaque actionnaire qui serait modifié après l'augmentation de capital, et donc il faut que nous participions à cette opération par la souscription de 6 990 nouvelles actions à la valeur de 146 euros, soit 17 euros en valeur nominale et 129 en prime d'émission, d'où un apport en capital d'1 020 540 euros. Voilà. »

**M. Roussel :** « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Madame Van Goethem. »

**M<sup>me</sup> Van Goethem :** « Excusez-moi, je reviens sur la 25. Je ne comprends pas pourquoi elle ne passe pas. Nous n'avons pas d'info, nous, à notre niveau, sur la subvention sur l'AURAN. »

**M. Bolo :** « Je crois que ça a été retiré de l'ordre du jour, tout simplement. »

**M<sup>me</sup> Van Goethem :** « Oui, mais comment ? »

**M. Bolo :** « Par décision de la présidente qui est maîtresse de l'ordre du jour. »

**M<sup>me</sup> Van Goethem :** « On n'a trouvé aucun mail. On cherche et on n'a aucune info. »

**M. Roussel :** « Sur la subvention ? Elle avait été retirée de l'ordre du jour. »

**M. Bolo :** « Mais pourquoi ? »

**M. Roussel :** « Oui, Élisabeth Lefranc. »

**M<sup>me</sup> Lefranc :** « Alors cette subvention de 20 000 euros a été retirée parce que je ne sais pas si vous le savez mais la Direction de l'AURAN a changé. Le nouveau directeur a proposé de faire cette mission en la prenant en charge sur l'enveloppe globale. Et parallèlement, ça obligeait quand même la moitié du Conseil à sortir de la salle ! »

**M. Roussel :** « Merci. Donc nous étions... excusez-moi, je suis un peu... voilà, la 26. Donc il n'y a pas d'autre demande d'intervention ? Je mets aux voix cette délibération. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

- 1 – approuve l'augmentation de capital de Loire Océan Développement et la souscription par Nantes Métropole de 6 990 nouvelles actions pour un montant total de 1 020 540 €,
- 2 – approuve la composition inchangée du Conseil d'administration,
- 3 – approuve le pacte d'actionnaires joint en annexe,
- 4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire**  
**Département Urbanisme et Habitat**  
**Direction Aménagement Urbanisme de Nantes**

## **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

**35 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Île de Nantes pour l'exercice 2021 par la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) – Avenant n° 7 - Approbation**

### **Exposé**

Conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, il revient au conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, le compte-rendu annuel d'activité au titre de l'année 2021 relatif à la concession d'aménagement de l'Île de Nantes, et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2022.

La réalisation de l'opération d'aménagement de l'Île de Nantes a été confiée par délibération du conseil métropolitain en date du 15 décembre 2015 à la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA), pour une durée de 22 ans. Cette opération couvre l'intégralité de l'île soit une superficie de 337 hectares.

#### a) Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Île de Nantes pour l'exercice 2021

En 2021, le projet du sud-ouest de l'Île s'est intensifié, marqué par les réalisations principales suivantes :

- **Nouvel Hôpital :**
  - finalisation de la préparation de l'assiette foncière du chantier du nouvel hôpital, avec la réalisation par la SAMOA des voies de contournement du chantier, les boulevards Simone Veil et Gisèle Halimi ;
  - installation du chantier et réalisation des travaux de terrassement par le CHU ;
  
- **Équipements pour développer les solidarités**
  - livraison des « 5 Ponts », opération mixte et solidaire comprenant : accueil de jour, halte de nuit et centre d'hébergement pour les sans-abris ; logements familiaux, bureaux, restaurant social et ferme urbaine placée sur le toit ;
  - à proximité, le projet O'Slow a également été livré, comprenant une résidence étudiante CROUS de 120 logements ;
  - au sein du nouveau quartier République, le permis de construire du village social de la croix rouge, « La maison d'Henry », a été accordé en 2021 et le chantier démarrera en 2022 ;
  
- **Espaces publics**
  - lancement des études de conception des jardins de l'Estuaire à travers des ateliers de programmation ;
  - avancement des études de conception des espaces publics et infrastructures liées aux nouvelles lignes de transports en commun sur l'Île de Nantes ;
  
- **Développement immobilier**
  - obtention des permis de construire des 5 opérations du bloc A du nouveau quartier République, avec des mises en chantier en 2022, pour un total de 30 000 m<sup>2</sup> de surface plancher. Ces projets accueilleront des bureaux, locaux d'activités et commerces ainsi que 236 logements dont 65 logements sociaux et 43 logements en accession sociale.

#### b) Avenant n° 7 à la concession d'aménagement

- **Infrastructures de transports**

La délibération n° 2022 - 81 du Conseil métropolitain du 29 et 30 juin 2022 relative au développement des nouvelles lignes de transport a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de la ligne de bus à haut niveau de service n°8. Elle prévoit la réalisation par la SAMOA des infrastructures bus de la ligne 8 sur le périmètre de l'Île de Nantes, dans une logique de coordination des travaux d'infrastructures bus et d'espaces publics.

Le coût des infrastructures bus réalisées par la SAMOA est estimé à 8 350 000 € HT, intégrés à l'enveloppe prévisionnelle globale de la ligne 8 de 42 000 000 € TTC.

L'avenant n°7 à la concession d'aménagement, ci-annexé, fait évoluer les missions de l'aménageur afin de lui permettre d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la plateforme de bus à haut niveau de service de la future ligne 8 sur l'Île de Nantes, et intègre la participation de Nantes Métropole à ces travaux, pour un montant de 8 350 000 € HT (budget annexe transports).

- **Réseau d'eaux usées**

Le réseau d'eaux usées situé boulevard de la Prairie au Duc permet de gérer les besoins existants de la partie Ouest de l'Île de Nantes. Ce réseau doit faire l'objet d'une réfection à moyen terme. Les livraisons à venir du quartier République vont générer des volumes d'eaux usées supplémentaires, nécessitant un redimensionnement du réseau ainsi que des pompes de la station de refoulement Sainte-Anne située esplanade des Riveurs.

Dans une logique de coordination entre travaux de réseaux et travaux d'espaces publics, la maîtrise d'ouvrage des travaux de redimensionnement du réseau est confiée à la SAMOA, comme prévu dans le traité de concession d'aménagement.

Les travaux prévus sur la station Sainte-Anne, qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Nantes

Métropole, répondent à la fois aux besoins existants du quartier (réfection nécessaire à moyen terme) et à ceux du projet urbain. C'est pourquoi leur financement est réparti entre Nantes Métropole et l'opération d'aménagement.

Les études d'avant-projet font état d'un coût prévisionnel global de 2 832 038 € HT pour les travaux de réseau sous maîtrise d'ouvrage SAMOA. La SAMOA prend en charge un montant de 1 643 669 € HT (58 %), tandis que Nantes Métropole apporte une participation pour un montant de 1 188 369 € HT (42%).

Le coût de redimensionnement de la station Sainte-Anne est estimé à 500 000 € HT, dont le financement est partagé à 50% entre la SAMOA et Nantes Métropole, soit 250 000 € HT pour chacune des parties. L'avenant n°7 à la concession d'aménagement, ci-annexé, prévoit donc la participation de l'opération aux travaux réalisés par le concédant.

- **Rémunération de l'aménageur**

La rémunération de l'aménageur fait l'objet d'une actualisation forfaitaire annuelle.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2021 s'affiche à l'équilibre avec une participation du concédant, pour la période 2015-2037, hors apport en nature, de 219 770 369 € HT, soit 263 724 442 € TTC.

**M. Roussel :** « Alors ensuite, nous passons à la délibération 35. »

**M. Bolo :** « Pour nous permettre de finir, c'est gentil. »

**M. Roussel :** « Voilà, et avant ça, je dois effectivement inviter les élus suivants à sortir de la salle : Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Laurence Garnier, Isabelle Leray, Valérie Oppelt, Pascal Pras, Thomas Quéro, Johanna Rolland, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Sophie Van Goethem et Louise Vialard.

**M. Bolo :** « Il s'agit du traditionnel compte rendu de l'activité des concessions d'aménagement. C'est l'objet des délibérations 35 et 36.

Là, la première c'est pour l'exercice 2021 par la SAMOA et c'est l'avenant numéro 7. Donc la réalisation de l'opération Île de Nantes, vous le savez, c'est la SAMOA, et pour l'activité 2021, on peut dire que le projet du sud-ouest de l'île s'est intensifié par la réalisation du nouvel hôpital qui a largement avancé. L'équipement pour développer les solidarités, ça a été la livraison du projet des Cinq Ponts, à proximité le projet Ô-slow a été également livré. Au sein du nouveau quartier République le permis de construire du village social de la Croix-Rouge La Maison d'Henry a été accordé en 2021. En matière d'espace public, les études et conception des Jardins de l'estuaire à travers des ateliers de programmation, l'avancement des études de conception des espaces publics liées aux nouvelles lignes de transport en commun sur l'île de Nantes. En matière de développement immobilier il y a eu cinq opérations du bloc A du nouveau quartier République qui ont obtenu leur permis de construire avec des mises en chantier en 2022 pour un total de 30 000 mètres carrés de surface de plancher, donc il y aura là des bureaux ainsi que 236 logements dont 65 logements sociaux et 43 logements en accession sociale.

L'avenant numéro 7 à la concession d'aménagement concerne les infrastructures de transport avec des coûts d'infrastructure bus réalisés par la SAMOA, estimés à 8 350 000 et qui sont intégrés à l'enveloppe prévisionnelle globale de la ligne 8. Donc l'avenant 7 fait évoluer les missions de l'aménageur pour lui permettre d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la plate-forme de bus à haut niveau de service. Les réseaux d'eaux usées également nécessitent un redimensionnement de la station Sainte-Anne dont le financement sera partagé entre la SAMOA et Nantes Métropole. Et puis la rémunération de l'aménageur qui fait l'objet d'une actualisation forfaitaire annuelle. Voilà pour l'essentiel. »

**M. Roussel :** « Merci. Des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Délibération adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 - approuve le compte-rendu annuel d'activité qui lui a été soumis au titre de l'année 2021, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Île de Nantes à Nantes ;

2 - approuve l'avenant n°7, ci-annexé, à la concession d'aménagement, à conclure avec la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Île de Nantes ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Non-participation au vote de : Frankie TRICHET*

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire  
Département Urbanisme et Habitat  
Direction Aménagement Urbanisme Agglomération

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## **36 - Opérations d'aménagement et d'habitat - Comptes-rendus annuels d'activités 2021 à la collectivité - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation**

### **Exposé**

Il revient au conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activité au titre de l'année 2021 relatifs aux différentes opérations d'habitat créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2022.

Dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé ci-après.

#### **1 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Le Clouet à Carquefou pour l'exercice 2021 – Avenant n°4 au traité de concession d'aménagement**

La ZAC du Clouet a été créée par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2007 et sa réalisation a été concédée à la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA), devenue depuis lors LAD-SELA, par un contrat de concession conclu le 26 février 2009. L'échéance de la concession a été fixée, par avenant n°3 en date du 05 janvier 2021, au 31 décembre 2022.

Cette opération couvre une surface totale de 5,7 ha et est orientée principalement vers l'accueil d'activités artisanales. Elle se déploie sur deux secteurs distincts de part et d'autre de l'échangeur du Clouet. Suite à la commercialisation des deux derniers lots en 2019, le site Est a fait l'objet en 2021 d'une expertise écologique qui conclue à l'efficacité des objectifs de compensation écologique. Le site Ouest a été cédé à la fin de l'année 2021 et les travaux de viabilisation sont prévus en 2022.

Afin de finaliser les travaux aux abords du site Ouest en fonction de l'avancement du chantier de construction du parc d'activités pour TPE et artisans et de procéder aux formalités préalables à la clôture de l'opération, il est proposé de proroger la durée du traité de concession d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023 et d'ajuster les modalités de versement de la rémunération de clôture, objets de l'avenant n°4 ci-annexé.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2021 s'affiche à l'équilibre, sans participation du concédant.

#### **2 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Fleuriaye 2 à Carquefou pour l'exercice 2021 - Avenant n°4 à la concession d'aménagement**

L'aménagement de la ZAC Fleuriaye 2, créée le 24 avril 2009, a été confié - après délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2011 - à la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA), devenue depuis lors LAD-SELA pour une durée initiale de 10 ans. Par avenants successifs, cette durée a ensuite été portée à 15 ans.

Le dossier de réalisation de la ZAC a été modifié au conseil métropolitain de décembre 2019 pour adapter la surface de plancher de l'opération et augmenter à 30 % la part du logement locatif social.

Aussi, cette opération d'aménagement, d'une superficie de 37 hectares, est désormais destinée à accueillir environ 600 logements ainsi que 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher à vocation tertiaire. Elle porte par ailleurs de fortes ambitions environnementales à la fois en termes de conception bioclimatique globale, de performance énergétique (labellisation passive systématique des logements) et de préservation des zones humides et de la biodiversité.

Si la tranche 1 est aujourd'hui achevée, la tranche 2/3 poursuit son déploiement opérationnel avec la mise en commercialisation en 2021 de 27 lots libres, la poursuite du chantier de viabilisation et la validation de la programmation sur l'îlot 5. La dernière parcelle non maîtrisée par la collectivité doit par ailleurs faire l'objet d'investigations environnementales complémentaires. Celles-ci, non envisagées initialement, font l'objet de l'avenant n°4 ci-annexé.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2021 est affiché à l'équilibre, sans participation du concédant.

### **3 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Montagne Plus à La Montagne pour l'exercice 2021**

La ZAC Montagne Plus, implantée sur la commune de La Montagne, a été créée en 1992. Sa réalisation a été confiée à la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA), devenue depuis lors LAD-SELA, par convention publique d'aménagement conclue en janvier 1993. Par avenant n°10, l'échéance de la convention publique d'aménagement a été fixée au 31 décembre 2025. Sur une superficie de 38 hectares, cette opération d'aménagement a pour vocation principale l'accueil d'activités économiques.

Sur la tranche Ouest, à proximité immédiate de l'échangeur de la Montagne, sera implanté le 7<sup>ème</sup> centre de secours et d'incendie de l'agglomération, équipement d'intérêt collectif, regroupant les casernes actuelles de Brains, Bouaye, Bouguenais, Le Pellerin et La Montagne. Il est nécessaire au préalable, au vu de l'ancienneté de l'opération, d'obtenir des autorisations préfectorales (autorisation environnementale unique et déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLUm).

Durant l'année 2021, le dossier d'autorisation environnementale unique (AEU), intégrant les dossiers d'autorisation loi sur l'eau, de déclaration de l'existant, de demande de dérogation de destruction, d'altération ou de dégradation des habitats et des espèces protégées, de l'étude d'impact, a été déposé auprès des services de l'État pour instruction. Concomitamment, le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLUm a été également déposé pour instruction. Les négociations foncières avec les propriétaires privés, intégrés dans le projet de valorisation écologique de compensation du site de Haie Durand ont été poursuivies.

L'année 2022 sera consacrée d'une part à poursuivre les négociations foncières avec les propriétaires privés avec pour objectif la conclusion d'accord amiables (obligation réelle environnementale ou acquisitions), et d'autre part à répondre aux éventuelles observations des services de l'État, suite à leurs instructions des dossiers.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2021 s'affiche à l'équilibre avec une participation de 71 763 € HT soit 86 116 € TTC d'ores et déjà versée.

### **4 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Les Indulgences à Sainte-Luce-sur-Loire pour l'exercice 2021 – Avenant n°9**

L'aménagement de la ZAC des Indulgences a été transféré par la ville de Sainte-Luce-sur-Loire, après délibération du conseil municipal du 25 juin 2001, de la SEM LUCE à la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA), aujourd'hui LAD-SELA, dans le cadre d'une concession d'aménagement. L'échéance de la concession est fixée au 31 décembre 2022.

La ZAC des Indulgences, située en plein cœur de Sainte-Luce-sur-Loire, couvre une superficie d'environ 4,8 ha de part et d'autre de la rue du Président Coty. Elle est aujourd'hui achevée et a permis la réalisation de 450 logements. La dernière phase de travaux, sur un périmètre courant de l'église à l'ancien centre commercial de la Luciole jusqu'au presbytère, s'est tenue entre 2018 et 2020. Les deux programmes immobiliers développés ont permis la réalisation d'environ 100 logements et de cellules médicales et commerciales. Un important travail de reconfiguration de l'espace public a été mené en accompagnement, avec le réaménagement de la rive Nord de la rue Coty, la requalification des pourtours de la maison paroissiale, la consolidation et mise en valeur de la Tour de la Massonnerie, la requalification du parvis du centre commercial et de l'église ainsi que l'ouverture de la nouvelle rue des Indulgences et la résidentialisation des copropriétés.

En 2021, les tous derniers travaux ont été réalisés (mobilier, reprises et espaces verts) et le travail s'est concentré sur les tâches techniques et administratives de préparation à la remise d'ouvrages aux collectivités et de régularisation foncière. En raison du morcellement du foncier et de la multiplicité des propriétaires (dont des copropriétés), les opérations de remise d'ouvrage et de rétrocessions foncières, préalables à la clôture de la concession, ne seront pas achevées avant fin 2022. Un avenant est donc nécessaire pour prolonger d'un an la durée de la concession d'aménagement pour permettre à LAD-SELA d'achever ses missions.

Le bilan est affiché à l'équilibre avec une participation du concédant de 2 786 703 € dont 184 500 € HT soit 221 400 € TTC contre remise d'ouvrage.

#### **5 - Compte rendu annuel d'activité à la collectivité pour l'exercice 2021 - Programme de renouvellement urbain Bellevue à Saint – Herblain – Avenant n°9 à la concession d'aménagement**

Nantes Métropole a confié à Loire Océan Développement, par délibération du conseil communautaire en date du 9 avril 2010, une concession d'aménagement relative au projet de renouvellement urbain du quartier Bellevue à Saint-Herblain. Cette opération fait l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. L'échéance de la concession a été fixée au 31 décembre 2022, par avenant n°8.

Le programme global prévisionnel comprend la reconversion de 3 îlots : le centre commercial de la Harlière, l'îlot Ex-Station Service, l'îlot Central, et 2 projets de création et de requalification d'espaces publics.

En 2021, les travaux d'aménagement de la rue d'Aquitaine ont été réalisés.

Compte tenu des derniers travaux à réaliser pour clore l'opération, un avenant n° 9 au traité de concession d'aménagement ci-annexé est proposé afin de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2023.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2021 est affiché à l'équilibre et intègre une participation financière du concédant de 5 411 000 € HT dont 216 000 € d'apports en nature et une participation de 500 000 € HT au titre des équipements publics et une participation de 4 695 000 € nets de taxes intégralement versée.

#### **6 - Compte rendu annuel d'activité à la collectivité pour l'exercice 2021 – Les Ormeaux à Bouaye - Rectification de la délibération du 30 juin 2022 - Avenant n°11 à la concession d'aménagement**

Par délibération du 30 juin 2022, le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel d'activités de Nantes Métropole Aménagement sur cette opération.

Il y est mentionné que la programmation de la dernière tranche étant stabilisée, avec l'implantation d'un groupe scolaire porté par la Ville de Bouaye, d'un programme de logements sociaux et de 7 lots libres, la réflexion a porté durant l'année 2021 sur l'organisation de cet aménagement global, nécessitant une intervention de multiples acteurs sur les espaces publics et privés.

De ce fait, il a été décidé d'intégrer dans le cadre de l'opération une mission OPC (Ordonnancement, Planning et Coordination).

Il convient de préciser qu'une participation complémentaire du concédant de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC est nécessaire, et de modifier le montant du bilan actualisé 31 décembre 2021 indiqué dans ladite délibération en précisant qu'il est affiché à l'équilibre, avec une participation au titre des espaces publics du concédant de 524 000 € HT, soit 628 800 € TTC, dont 240 000 € HT soit 288 000 € TTC à verser en 2022 et le solde de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC en 2023.

L'avenant n°11 ci-annexé a donc pour objet de définir le montant total de la participation et son échelonnement.

**M. Roussel :** « Délibération 36, toujours Pascal Bolo mais je dois inviter les élus suivants à sortir : pour LAD SELA Pascal Pras, Tristan Riom ; pour LOD Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers, Pascal Pras, François Vouzellaud ; pour Nantes Métropole Aménagement Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre c'est déjà fait, Laure Beslier, Vincent Boileau, Delphine Bonamy une nouvelle fois, Jocelyn Bureau également, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Christine Guerriau, Sandra Impériale, voilà, Jean-Claude Lemasson il est déjà parti, Michel Lucas, Pascal Pras, Pierre Quénéa, Thomas Quéro, Christelle Scuotto-Calvez et François Vouzellaud. Voilà, donc Pascal. »

**M. Bolo :** « Donc dans une intimité touchante, je peux vous parler du compte rendu de la concession d'aménagement du Clouet à Carquefou pour l'exercice 2021 avec un avenant numéro 4 au traité de concession d'aménagement. C'est la SELA qui fait cette opération. Et donc il faut proroger la durée du traité de concession d'une année supplémentaire et ajuster les modalités de versement de la rémunération de clôture. C'est l'objet de l'avenant numéro 4. Cette opération couvre donc une opération de surface totale de 7,5 hectares et qui était orientée vers l'accueil d'activités artisanales. Elle a fait l'objet d'une expertise écologique qui conclut à l'efficacité des objectifs de compensation écologique.

Nous avons également, toujours par la SELA, la concession d'aménagement Fleuriaye 2 à Carquefou avec là encore un quatrième avenant à la concession d'aménagement. Donc il s'agit de la surface de plancher de l'opération qui est... Pardon : au Conseil métropolitain de 2019, le dossier de réalisation de la ZAC a été modifié pour augmenter notamment la part de logement locatif social. Donc vous pouvez... je ne rentre pas dans les détails. La tranche 1 est aujourd'hui achevée, la tranche 2/3 poursuit son déploiement opérationnel, et l'avenant numéro 4 organise des investigations environnementales complémentaires qui n'étaient pas initialement envisagées. Le bilan actualisé au 31 décembre 21 est affiché à l'équilibre.

Le compte rendu d'activité de la concession d'aménagement Montagne Plus à La Montagne pour l'exercice 2021, également créée en 92, confiée à la SELA. Sur la tranche Ouest à proximité immédiate sera implanté le septième centre de secours et d'incendie de l'agglomération qui regroupe les casernes actuelles de Brains, Bouaye, Bouguenais, Le Pellerin et La Montagne. Il est nécessaire, au vu de l'ancienneté de l'opération, d'obtenir des autorisations préfectorales environnementales uniques et DUP emportant mise en compatibilité du PLUM, je vais y arriver, et donc tout cela avance et le bilan actualisé de l'opération s'affiche en équilibre avec une participation de 71 763 hors taxes, soit 86 116 d'euros et déjà versés.

Quatrième point : le compte rendu d'activité de la concession d'aménagement des Indulgences à Sainte-Luce-sur-Loire, là du coup c'est l'avenant numéro 9 qui est visé. Donc on vous rappelle ce qu'est cette ZAC située en plein cœur de Sainte-Luce-sur-Loire et on nous précise qu'en 2021 tous les travaux, les derniers travaux ont été réalisés et qu'un avenant est juste nécessaire pour prolonger d'un an la concession d'aménagement pour permettre à la SELA d'achever ses missions.

Cinquième item, le compte rendu d'activité, le programme de renouvellement urbain Bellevue à Saint-Herblain, là encore avenant 9 à la concession d'aménagement. Là, du coup c'est Loire Océan Développement qui est à la manœuvre et le programme global comprend la reconversion de trois îlots : le centre commercial de la Harlière, l'îlot de l'ex-station-service, l'îlot central, et le projet de création d'une requalification d'espace public. Il s'agit par l'avenant numéro 9 de prolonger la durée de la concession.

Le sixième point, c'est Les Ormeaux à Bouaye, toujours, et là c'est Nantes Métropole Aménagement qui est à la manœuvre et il a été décidé d'intégrer dans le cadre de l'opération une mission d'ordonnancement de planning et de coordination, et il faut une participation complémentaire du concédant de 60 000 euros hors taxes, objet de l'avenant numéro 11.

Voilà, j'ai fait le tour. »

**M. Roussel :** « Merci. Est-ce qu'il a des demandes d'interventions ? Non ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 - approuve les comptes rendus annuels d'activité qui lui ont été soumis au titre de l'année 2021, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Atlantique Développement SELA à Nantes Métropole, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Le Clouet à Carquefou ;
- La Fleuriaye 2 à Carquefou ;
- Montagne Plus à La Montagne ;
- Les Indulgences à Sainte-Luce-sur-Loire ;

2 - approuve les avenants ci-annexés, aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la SEM Loire Atlantique Développement SELA :

- Le Clouet – Avenant n° 4 ;
- Fleuriaye 2 – Avenant n° 4 ;
- Les Indulgences – Avenant n° 9 ;

3 - approuve le compte-rendu annuel d'activité qui lui a été soumis au titre de l'année 2021, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Océan Développement concessionnaire des opérations d'aménagement Projet Renouvellement Urbain Bellevue à Saint-Herblain ;

4 - approuve l'avenant n° 9 à la concession d'aménagement Projet Renouvellement Urbain Bellevue à Saint-Herblain portées par la SEM Loire Océan Développement ;

5 - approuve le compte-rendu annuel d'activité modifié qui lui a été soumis au titre de l'année 2021, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement, concessionnaire de l'opération d'aménagement des Ormeaux à Bouaye ;

6 - approuve l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement des Ormeaux à Bouaye conclue avec la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement ;

7 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Ressources  
Département BATII  
DAEELE

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 20 - Fourniture et acheminement d'électricité et gaz et services associés – Lancement d'appels d'offres ouverts pour la conclusion de deux accords-cadres

### Exposé

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, l'ensemble des consommateurs est libre de choisir son fournisseur d'électricité et de gaz sur le marché et donc de s'affranchir des tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Afin de respecter l'obligation générale de mise en concurrence, Nantes Métropole coordonne un groupement de commandes local pour la fourniture d'électricité et services associés depuis 2015 et gaz depuis 2018. Ce groupement de commande, via la massification des achats induites, a pour objectif de limiter le coût de l'énergie pour chacun des membres.

La convention de groupement de commande en vigueur, ayant pour objet la passation et la signature des marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité, de gaz, et des services associés, a été proposée pour adhésion aux 24 communes, à Nantes Métropole Habitat, au CCAS de Nantes, à l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et à Nantes Métropole Gestion Équipements. Cette convention, d'une durée de 9 ans (2018-2027), précise les rôles de chacun. Nantes Métropole a pour rôle principal de mutualiser les comptes des membres du groupement, de réaliser la passation des accords-cadres puis des marchés subséquents correspondants jusqu'à la signature et la notification des contrats. À l'issue de la phase de notification, chaque membre demeure responsable de l'exécution des contrats. À ce titre, il décide notamment librement de l'ouverture ou de la fermeture des points de livraison.

La Commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

À l'occasion du lancement des nouveaux appels d'offres, de nouveaux membres peuvent adhérer au groupement :

- les communes non adhérentes pour le gaz,
- les sociétés d'économie mixte ou sociétés publiques locales dont la Ville de Nantes et/ou Nantes Métropole participent au capital et qui exploitent du patrimoine public : SEMMINN, SPL Cité des Congrès, SEMITAN, Nantes Métropole Aménagement, Le Voyage à Nantes, la SAMOA – Fabrique urbaine & créative de l'île de Nantes,
- le partenaire associatif de la Ville de Nantes qui exploite un service délégué et dans des locaux mis à disposition par la Ville : ACCOORD.

Les contrats actuels de fourniture d'énergies et services associés s'achèvent au 31 décembre 2023 pour le gaz et au 31 décembre 2024 pour l'électricité. La crise énergétique actuelle se traduit par des cours de l'énergie très volatils et à des niveaux jamais atteints. Aussi, ce contexte conduit à anticiper les besoins de manière considérable pour pouvoir saisir d'éventuelles opportunités d'achats.

À cet effet, il convient d'autoriser le lancement et la signature de nouveaux accords-cadres d'une durée maximum de 4 années, afin d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies et services associés pour le compte du groupement de commandes, pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le gaz et du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'électricité.

Pour ce qui concerne l'électricité, les besoins propres de Nantes Métropole représentent un volume annuel de 85 000 MWh, soit un montant annuel estimatif de 25 M€ TTC<sup>1</sup> (50 M€ à l'échelle du groupement). Pour ce qui concerne le gaz, les besoins propres de Nantes Métropole représentent un volume annuel de 5 400 MWh, soit un montant annuel estimatif de 300 000 € TTC<sup>2</sup> (5 M€ à l'échelle du groupement).

Afin d'intégrer les enjeux de la transition énergétique dans l'acte d'achat, chaque accord-cadre offrira la possibilité à chacun des membres du groupement de commande d'acheter de l'électricité et/ou du gaz d'origine renouvelable sur la base des besoins recensés auprès de chacun des membres.

Nantes Métropole, en tant que coordonnateur, lancera les consultations pour la passation des accords-cadres couvrant les besoins en électricité et les besoins en gaz. Chaque accord-cadre, d'une durée maximale de 4 années, permettra de référencer des fournisseurs, qui seront mis en concurrence régulière pour l'attribution de marchés subséquents.

L'allotissement envisagé pour les accords-cadres est le suivant :

- s'agissant du gaz :

Lot 1 : fourniture de biogaz,

Lot 2 : fourniture de gaz,

- s'agissant de l'électricité :

Lot 1 : fourniture d'électricité à haute valeur environnementale,

Lot 2 : fourniture d'électricité en circuit court,

Lot 3 : fourniture d'électricité C5 pour l'espace public – réseau ENEDIS,

Lot 4 : fourniture d'électricité C2 à C5 – réseau ENEDIS.

Conformément à l'article R.2161-2 du Code de la Commande Publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement de deux appels d'offres ouverts pour la conclusion de deux accords-cadres en vue de l'acquisition de ces fournitures.

Les crédits correspondants seront prévus au budget sur le chapitre 011 sur les opérations concernées :

Pour le budget assainissement : opération 3392 « frais d'exploitation équipements »

Pour le budget déchets : opération 2261 « frais généraux : loyers, entretien, bâtiments » et 3235 « refacturation moyens généraux »

Pour le budget eau : opération 3008 « exploitation de la production »

Pour le budget principal : opération 782 « énergies et fluides » et 3016 « fluides des bâtiments métropolitains » et opération 556 « terrains d'accueil des gens du voyage ».

**M. Roussel** : « Donc nous allons pouvoir reprendre l'ordre du jour. C'est la délibération 20. Est-ce que Tristan Riom peut nous rejoindre tout de suite ? Voilà, il arrive. Il arrive. Il attendait impatiemment derrière la porte. Voilà, délibération 20 pour Tristan Riom. »

**M. Riom** : « Oui, excusez-moi. Je voulais illustrer concrètement la complexité de sortir et de rentrer dans la salle. Donc je vais vous présenter une délibération dont on a parlé ce matin puisqu'il s'agit d'une délibération sur le groupement d'achat pour l'électricité et le gaz.

Alors, en quelques mots ce groupement d'achat, ça a été dit ce matin, c'est une forme de mutualisation de l'ingénierie. Parce qu'aujourd'hui acheter de l'électricité, prévoir, être efficaces sur les marchés, pouvoir cadrer des marchés qui correspondent avec nos objectifs en termes de développement des énergies renouvelables, etc., tout ça c'est très très compliqué, et donc d'une certaine manière on mutualise de l'ingénierie pour différentes communes, pour la métropole et aussi pour des structures autour de nous.

<sup>1</sup> Sur la base des prix du marché 2022

<sup>2</sup> Sur la base des prix fournitures 2022 (96€/MWh en électricité et 18€/MWh en gaz)

Ce qu'on a vu ces dernières semaines et ce qu'on va voir dans l'année qui vient, c'est que cette mutualisation marche bien parce que ça permet à celles et ceux qui sont dans ce groupement d'achat d'être relativement protégés. Je vais vous donner quelques chiffres pour appuyer le sérieux de mon propos.

En 2021, 2022, 2023, le groupement d'achat permet d'acheter du gaz à 15 euros du mégawattheure. Si vous l'achetez aujourd'hui sur le marché, en 2023 vous l'achèteriez à 158 euros du mégawattheure. Vous voyez quand même la grosse différence. Pour ce qui est de l'électricité on a une augmentation progressive entre les trois années pour le groupement puisqu'en 2021 c'était 55 euros du mégawattheure, en 2022 85, entre en 2023 entre 85 et 100, et si on l'achète aujourd'hui c'est à 531 euros du mégawattheure. Vous voyez la forte pente.

Ce que je peux vous dire donc, c'est que le fait d'avoir une ingénierie, etc., ça nous a permis d'être protégés sur l'année 2023 ; par contre, là on va devoir acheter pour 2024, et de fait on va devoir retourner sur les marchés donc je ne peux pas vous dire quel prix sera en vigueur pour le prochain groupement.

Quoi qu'il en soit, on a donc deux groupements d'achat. On a un groupement d'achat électricité, un groupement d'achat de gaz. Dans le groupement d'achat électricité, toutes les Communes de la métropole sont dedans donc voilà, on est tous logés à la même enseigne. Et dans le groupement d'achat gaz, on a 17 Communes sur 24 qui sont dedans, plus la Métropole, plus d'autres structures. On a une convention qui lie tous les membres de ce potentiel groupement d'achat. Une convention sur le long terme puisqu'elle va de 2018 à 2027 mais tous les ans, enfin chaque fois qu'on renouvelle le groupement d'achat, les différentes Communes peuvent dire si elles souhaitent rentrer ou non, si elles souhaitent en sortir, à quelles conditions elles veulent rentrer, tout ça.

Donc la délibération en tant que telle que je vous présente, c'est acter qu'on doit relancer un marché aussi bien sur l'électricité que sur le gaz, et acter que la Métropole continue d'animer et de faire partie de ce marché.

Je le dis aussi puisque c'est dans la délibération et c'est important pour les différentes Communes ou les structures qui sont autour de nous : à chaque fois il faut faire une estimation de nos besoins d'énergie puisqu'on achète une quantité d'énergie qu'on se dispatche ensuite entre les différents membres du groupement d'achat, donc il faut faire une estimation de la quantité d'énergie et aussi une estimation du coût, même si vous savez bien que le coût de l'énergie aujourd'hui c'est dur à estimer.

Donc vous avez dans la délibération le montant estimé d'énergie dont on a besoin. Alors je vous le fais en euros parce qu'en mégawattheures c'est un peu compliqué à comprendre, mais pour ce qui est de l'électricité, la Métropole a besoin de 25 millions d'euros par an sur des prix 2021, sachant que le prix total du groupement c'est 50 millions – donc la Métropole pèse la moitié du groupement d'achat, et pour ce qui est du gaz, on estime qu'on a besoin de 300 000 euros sachant que le groupement d'achat fait un total de 5 millions. Voilà.

Ce que je peux vous dire également, c'est qu'au-delà du prix il y a une question d'une certaine manière de la qualité d'énergie qu'on achète, et là, on le sait rarement, Nantes Métropole fait partie des collectivités les plus innovantes de France en termes d'achat d'énergie. On a vraiment des services qui ont creusé ce sujet parce qu'il y a différentes manières d'acheter de l'énergie dite "verte". On peut acheter via des obligations d'achat, ce n'est pas très efficace et impactant sur le territoire, donc nous, on va carrément aller acheter sur des circuits courts, s'assurer que la personne à qui on l'achète a vraiment des infrastructures de production d'énergie renouvelable sur le territoire et ça fait clairement partie d'une politique d'achat responsable puisqu'on cherche à avoir un impact positif sur le territoire avec l'achat d'énergie.

Donc même si la période est compliquée et que je sais que tout le monde regarde en ce moment la ligne budgétaire, je vous encourage quand même à regarder aussi le type d'énergie qu'on achète puisque ça a un impact important sur le territoire. Voilà.

Ce que je peux juste vous dire, c'est qu'avec cette crise énergétique, on a vu l'importance de ce groupement d'achat. Ça a été salué ce matin par Rodolphe Amailland et je l'en remercie. En effet, c'est un outil de coopération très intéressant sur le territoire. Il n'est pas ouvert qu'aux collectivités. Le CCAS de Nantes par exemple en fait partie. Le CCAS de Carquefou également. On a différentes structures qui nous ont approchés, comme au hasard celle aujourd'hui qui nous accueille. Peut-être que pour le prochain groupement d'achat on verra, on alimentera aussi la Cité des congrès, je ne sais pas, mais en tout cas tout un tas de structures commencent à s'y intéresser vu la crise qu'on est en train de vivre. Voilà. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Rodolphe Amailland. »

**M. Amailland :** « Oui, moi j'ai juste une question effectivement concernant ces possibilités d'ouverture à de nouveaux membres. Vous le savez ici toutes et tous : avec Les Sorinières et Saint-Sébastien-sur-Loire, on a une cuisine centrale mutualisée qui est un groupement juridique indépendant sous forme de GCS, et effectivement on aimerait savoir s'il est possible d'adhérer

éventuellement à ce groupement de commande et de bénéficier des tarifs lors du renouvellement pour ne pas être dans des situations compliquées comme a pu nous l'expliquer notre collègue Jacques Garreau tout à l'heure. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Hervé Fournier. »

**M. Fournier :** « Je voulais simplement souligner ce que nous a dit Tristan, rapporteur de cette délibération, à savoir qu'on a un degré d'expertise dans nos services sur ce sujet, à la fois sur la mécanique juridique et sur la connaissance des marchés de l'énergie qui est réellement très forte, très remarquable et remarquable, et voilà.

Je voulais juste souligner ça, que cette stratégie de groupement d'achat pour ce qui est de l'énergie fait partie de notre dynamique d'achat responsable qu'on avait pu voter lors du précédent Conseil métropolitain en juin, et que je me réjouis que de nouveaux partenaires, de nouvelles Communes, voire – à étudier – de nouveaux acteurs publics ou parapublics de la collectivité s'inscrivent dans ce groupement d'achat. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Tristan Riom. »

**M. Riom :** « Oui, je vais donc répondre à la question. En fait, le groupement d'achat est ouvert à toutes les Communes et à tous les partenaires associatifs ou toutes les SEM dont les Communes sont membres, donc c'est tout à fait possible de l'ouvrir.

Alors la délibération en tant que telle, j'ai demandé une précision avant parce qu'elle n'était pas très claire, elle disait : "C'est les SEM dont sont membres la Métropole de Nantes ou la Ville de Nantes." En fait, c'est plus ouvert parce que la preuve : on a le CCAS de Carquefou par exemple. Donc oui, c'est tout à fait possible et on serait tout à fait ravis de vous accueillir dans le groupement d'achat. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 – autorise le lancement d'un appel d'offres ouverts pour la conclusion d'un accord-cadre relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés, dans le cadre du groupement de commandes correspondant,

2 – autorise le lancement d'un appel d'offres ouverts pour la conclusion d'un accord-cadre relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz et services associés, dans le cadre du groupement de commandes correspondant,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Ressources  
Département Finances Marchés Performance  
Direction Finances

## **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

**22 – Élargissement du périmètre d'adhésion à l'Agence France Locale aux politiques publiques déchets et stationnement – Apport en capital complémentaire à l'Agence France Locale (société territoriale)**

### **Exposé**

#### **Missions du groupe Agence France Locale**

**Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL) (ci-après les Membres)**

### **Gouvernance du Groupe Agence France Locale**

La gouvernance retenue par le texte constitutif de l'Agence France Locale, la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires et codifiée, pour la partie relative au Groupe Agence France Locale, aux dispositions L. 1611-3-2 du Code général des Collectivités Territoriales est duale : la Société Territoriale, d'une part, l'Agence France Locale d'autre part.

La gouvernance de la Société Territoriale est organisée autour d'un Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration de la Société Territoriale a vocation à assurer la représentation de l'actionnariat de la Société Territoriale. Chaque Collectivité Membre de la Société Territoriale est par ailleurs représentée au sein de l'Assemblée générale de la Société Territoriale, en qualité d'actionnaire de la Société Territoriale.

La direction de l'Agence France Locale, établissement de crédit spécialisé, est assurée quant à elle, par un Directoire. Le Directoire agit sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance de l'Agence France Locale.

L'ensemble des détails de cette gouvernance figure dans le Pacte d'actionnaires, les statuts de la Société Territoriale, les statuts de l'Agence France Locale et, le Vade-mecum (le *Vade-mecum*), présentation synthétique des documents de nature statutaire et contractuelle, qui régissent le fonctionnement du Groupe Agence France Locale.

### **Contexte**

Nantes Métropole est devenue actionnaire de l'Agence France Locale par délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2013 avec un apport en capital initial d'un montant de 5 656 400€.

### **Modalités de calcul de l'apport en capital initial**

Ce montant a été calculé sur l'encours de la dette du budget principal de la collectivité locale au 31 décembre 2011, qui incluait à cette date la politique des Transports, auquel il a été appliqué un coefficient multiplicateur de 0,8%. Le résultat de cette opération correspondait au montant de l'apport en capital initial dû par la collectivité locale concernée.

Il a été décidé de verser cet apport en capital en trois fois. L'apport a été intégralement versé.

### **Élargissement du périmètre d'adhésion à l'AFL**

Nantes Métropole souhaite élargir son périmètre d'adhésion au Groupe Agence France Locale et inclure les politiques publiques Déchets et Stationnement, afin d'accéder à l'offre de financement de l'AFL pour les besoins de ces compétences.

Le montant d'apport en capital complémentaire est établi sur le montant des recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2020 (84 297 360 €) auquel est appliqué le coefficient multiplicateur de 0,30%, soit un montant d'apport de 252 900 €.

Il est donc demandé au Conseil Métropolitain d'approuver l'acquisition d'une participation au capital de la société territoriale de telle sorte que l'apport en numéraire complémentaire réalisé soit égal à 252 900 €.

Il est proposé que cet apport complémentaire soit réglé en un seul versement sur l'année 2022.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération 22, Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, donc il s'agit d'élargir le périmètre d'adhésion à l'Agence France locale à des politiques publiques déchets et stationnement, et donc de fournir un apport en capital complémentaire à cette agence, au moins sa société territoriale.

Donc je vous passe toute la description juridique du montage. Je pense que c'est très intéressant mais ce n'est pas ce qui vous motive le plus dans le vote. En fait, c'est assez simple. Nous sommes devenus actionnaires de l'Agence France locale en 2013 pour pouvoir bénéficier de financements dans le cadre de la politique des transports. Nous souhaitons aujourd'hui élargir ces financements, ces possibilités de financement dans le cadre des politiques publiques déchets et stationnement et donc, pour pouvoir le faire, il faut augmenter notre capital avec un savant calcul, mais ça se traduit par un montant d'apport en capital qu'il vous est proposé de payer en une seule fois, de 252 900 euros. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve l'acquisition d'une participation complémentaire de Nantes Métropole au capital de la société territoriale du groupe Agence France Locale d'un montant de 252 900 €, de telle sorte que l'apport en numéraire réalisé par le Conseil Métropolitain soit égal à un montant global de 5 900 300 € ;

2. autorise l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'apport en capital complémentaire au chapitre 26 du budget principal pour un montant total de 252 900 € (montant versé en une fois en 2022) ;
3. autorise Mme la Présidente ou le Vice-Président délégué aux finances à procéder au paiement de cette participation au capital de la société territoriale du groupe Agence France Locale selon les modalités ci-dessus ;
4. autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président délégué aux finances à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale  
Département des Mobilités  
Direction des Services de Mobilité

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 27 – NANTES – Exploitation de parcs publics de stationnement du cœur de ville – Délégation de service public – Approbation du contrat

### Exposé

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de 7 parcs de stationnement en ouvrage situés dans le centre de la ville de Nantes arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Aussi, par une délibération du 10 décembre 2021, le conseil métropolitain a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation des parcs publics de stationnement du « Cœur de Ville », confiée à la société publique locale Nantes Métropole Gestion Services (NMGS).

Il s'agit des parcs de stationnement suivants :

- Bretagne
- Commerce
- Décré Bouffay
- Feydeau
- Graslin
- Talensac
- Bellamy (parking en enclos dont le fonctionnement est très lié au parking Talensac).

Nantes Métropole exerçant sur la SPL NMGS un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services, cette DSP est conclue sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article L.3211-1 du code de la commande publique.

En réponse à la lettre de consultation du 31 janvier 2022, publiée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Nantes Métropole le 1<sup>er</sup> février 2022, la SPL NMGS a remis les éléments relatifs à sa candidature et à son offre, le 4 avril 2022.

Sur la base de l'examen des pièces présentées par le candidat, la commission de délégation de service public (CDSP) s'est réunie le jeudi 7 avril 2022 pour analyser la candidature et a admis le candidat à présenter son offre.

Ensuite, lors de sa séance du 18 mai 2022, la CDSP a procédé à l'analyse du contenu de l'offre et a émis un avis favorable à l'engagement des négociations. Les négociations menées ont permis d'aboutir à une offre ultime et consolidée remise le 8 juillet 2022. Le projet de contrat qu'il vous est proposé d'approuver répond aux objectifs suivants :

1. Apporter aux usagers un service de qualité (les conditions d'exploitation des parcs) ;
2. Assurer un niveau de redevance satisfaisant à Nantes Métropole ;
3. Réaliser des investissements durables et de qualité qui prennent en compte les projets urbains ;
4. Prendre en compte les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.

L'économie générale de la convention, à l'issue des négociations, est la suivante :

- Le délégataire se rémunérera exclusivement par les recettes perçues auprès des usagers du service, sans aucune contribution de Nantes Métropole.
- Les tarifs de stationnement seront fixés par Nantes Métropole dans le respect du cadre général de la politique tarifaire de stationnement et en concertation avec NMGS.
- La présence humaine sera optimisée et garantie dans tous les parcs de la convention de délégation de service public pour permettre un délai d'intervention sur site en moins de 5 minutes en cas d'alarme sécurité conformément aux exigences de la sous-commission départementale de sécurité.
- NMGS réalisera les investissements et la gestion pérenne du patrimoine pour un montant ferme de 3 701 621 € HT (total des charges liées au maintien de l'actif) durant la durée de la convention.
- La redevance versée à Nantes Métropole sera composée de la manière suivante :
  - Une part fixe dont le montant total sur la durée de la convention est fixé à 7 682 427 € hors taxe et échelonnée de la manière suivante :
    - exercice 2023 1 500 519 € hors taxe
    - exercice 2024 1 389 883 € hors taxe
    - exercice 2025 1 512 767 € hors taxe
    - exercice 2026 1 755 654 € hors taxe
    - exercice 2027 1 523 603 € hors taxe
  - Une part variable calculée sur les écarts entre les données comptables réelles et les prévisions du compte d'exploitation prévisionnel des charges et produits (hors maintien de l'actif)
    - Au titre des recettes : Dans le cas où l'ensemble des recettes (hors activités accessoires) réalisées au cours de l'année N est supérieur aux prévisions de la même année, le délégataire versera 90 % de cet excédent au délégant au titre de la redevance variable sur recettes
    - Au titre des économies de charges : Dans le cas où les charges d'exploitation réalisées de l'année N sont inférieures aux prévisions de la même année, le délégataire versera 60% de cette économie, sous réserve et dans la limite d'un résultat net annuel (tel que défini dans le CEP par la ligne "Résultat de la DSP pour le délégataire" et avant calcul des redevances prévues au présent article) positif.
  - S'agissant des charges et produits liés au maintien de l'actif :
    - À la fin du contrat de délégation, si le montant cumulé des prévisions de dépenses de gros entretien, grosses réparations, renouvellement, investissements et frais financiers liés aux emprunts, excède celui cumulé des dépenses correspondantes effectivement réalisées et des éventuelles dotations aux provisions (nettes de reprises) associées, le délégataire versera 100% de cette économie au délégant.

Un contrôle strict de Nantes Métropole sera opéré sur les comptes du délégataire et la qualité du service.

La convention, d'une durée de cinq ans, prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et expirera le 31 décembre 2027.

Les motifs de choix du candidat, ainsi que l'économie générale du contrat de délégation de service public sont présentés et détaillés dans un rapport annexé à la présente délibération.

Ce rapport, ainsi que le projet de convention, ont été adressés aux conseillers métropolitains 15 jours avant la séance.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Nous allons donc repasser, chers collègues, à la délibération 27 avant de donner la parole à Bertrand Affilé à nouveau. J'indique que doivent sortir de la salle Julien Bainvel, Nathalie Blin, Pascal Bolo, Aurélien Boulé, François Brillaud de Laujardière, Nicolas Martin, Liliane Ngendahayo et Denis Tallédec. »

**M. Affilé :** « Alors, il s'agit de l'exploitation de parcs publics de stationnement du cœur de ville entre autres essentiellement, et de la Délégation de Service Public. Donc ici, vous le savez sans doute mais Nantes Métropole Gestion Services exploite donc les parcs publics des secteurs Cœur de ville, Bretagne, Commerce, Decré-Bouffay, Feydeau, Graslin, Talensac et Bellamy qui est en enclos et pas en ouvrage – c'est le seul mais qui est extrêmement lié, ou dont le fonctionnement est très lié au parking Talensac.

NMGS est une SPL, donc nous avons possibilité de contracter directement, sans passer par une mise en concurrence ni publicité. Donc nous avons engagé en fait les discussions avec NMGS suite à la lettre de consultation du 31 janvier 2022. La SPL a remis les éléments relatifs à sa candidature au mois d'avril. Ils ont été analysés, examinés. La Commission de délégation de service public s'est réunie, d'abord pour autoriser le candidat à présenter sa candidature et ensuite pour donner un avis sur l'offre. Donc l'offre a donné un avis à l'engagement de négociation, ce qui a permis d'aboutir à une offre ultime et consolidée le 8 juillet.

Et donc cette offre correspond aux grands enjeux que nous avons identifiés sur cette politique de stationnement. Bien sûr, les tarifs de stationnement restent fixés par Nantes Métropole. Nous avons insisté notamment sur une présence humaine optimisée et garantie dans les parcs, ou avec une possibilité d'intervention rapide en moins de cinq minutes. Nantes Métropole Gestion Services réalisera les investissements à la gestion pérenne du patrimoine pour un montant de 3 701 620 euros hors taxes et nous versera une redevance qui est décrite, globalement répartie sur les cinq années du contrat, pour un montant total de 7 682 427 euros hors taxes.

Et si nous avons un écart entre ce qui est prévu – et ça arrive parfois sur ces contrats entre les prévisions et la réalité –, eh bien sur les recettes, au cas où l'ensemble des recettes serait supérieur aux prévisions, 90 % de l'excédent sera reversé à Nantes Métropole au titre de la part variable, et au titre des économies de charges, si les charges d'exploitation sont inférieures aux prévisions de l'année, le délégataire nous versera 60 % de l'économie et donc gardera les 40 % pour son compte. Voilà globalement les éléments essentiels de ce contrat, Madame la Présidente, chers collègues. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve la convention de délégation de service public et ses annexes, à conclure avec la société Nantes Métropole Gestion Services pour l'exploitation de parcs de stationnement du Cœur de Ville (Bretagne, Commerce, Decré-Bouffay, Feydeau, Graslin, Talensac et Bellamy), pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
2. autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de service public.

*Non-participation au vote de : François BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE*

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 28 – Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole – Tarifs 2023

### Exposé

La politique des déplacements menée par Nantes Métropole vise à contribuer au dynamisme et à l'attractivité du territoire tout en offrant les conditions d'une mobilité durable.

Le stationnement est un levier majeur de l'orientation des pratiques de déplacements. Ainsi, la politique tarifaire du stationnement accompagne les mutations urbaines et environnementales du cœur métropolitain. Elle répond aux enjeux d'apaisement du cœur de ville, à l'émergence des projets urbains d'envergure et aux enjeux de transition écologique de notre territoire.

Les grands principes de la tarification métropolitaine contribuent au report modal et au renforcement de l'attractivité du centre-ville. Ainsi, le stationnement payant a pour objet d'assurer une offre pour les visiteurs, en favorisant la rotation des véhicules, de faciliter le stationnement des résidents et des professionnels mobiles par une tarification adaptée. Les pendulaires (déplacements domicile-travail) sont invités à utiliser le bouquet de services de mobilité alternative et à stationner hors du cœur de ville, au sein des parcs relais.

L'organisation du stationnement vise à répondre à des besoins variés, tels que l'accès aux commerces et aux services, le maintien de l'habitat en centre-ville et le partage de l'espace public, notamment en faveur des piétons et des modes actifs.

Les mesures proposées ci-dessous s'inscrivent en pleine cohérence avec les tarifs de voirie et les actions prises en matière de mobilité (mise en œuvre d'un plan modes actifs ambitieux, offres tarifaires pour les usagers des transports collectifs, extension du stationnement payant).

Il est ainsi proposé l'adoption des différentes mesures suivantes :

- la revalorisation des tarifs des parkings en ouvrage, en enclos et parcs relais de centralité, de 6,5 %, montant équivalent à l'inflation, pour les horaires et de 2,5 % pour les abonnements hors résidents conformément à la grille tarifaire jointe (annexe 1), et des tarifs horaires des parcs relais de périphérie,
- la revalorisation des tarifs et du dispositif « tarifs de soirée 19h - 8h » répondant aux activités urbaines de soirée (2,50€/nuit pour les parcs en enclos, 3,50€/nuit pour les parkings en ouvrage),
- la reconduction d'une tarification spécifique sur les parcs en enclos CHU 1 et CHU 2, Hôtel Dieu, Gloriette 1 et Gloriette 2 (gratuité pour les deux premières heures) facilitant l'accès au CHU de certains patients en médecine ambulatoire et de leurs accompagnants,
- la mise en place d'une tarification de la charge des véhicules électriques dans les parkings de Gare
- la mise à jour des périmètres résidents dans les parcs relais (annexe 2),
- le maintien des périmètres résidents dans les parkings en ouvrage (annexe 3) et dans les parcs en enclos (annexe 4),
- le maintien des quotas d'abonnement dans les parkings (annexe 5).

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération 28, Bertrand Affilé. »

**M. Affilé** : « On reste dans le stationnement. Il s'agit ici de fixer les tarifs pour l'année 2023 pour les stationnements dans les parcs publics de Nantes Métropole.

Donc ici, on a globalement, vous le savez, pour fixer les tarifs – et on a la même chose dans l'ensemble des éléments –, les charges qui sont payées pour exploiter ces parkings, et ces charges sont essentiellement des charges d'énergie, notamment de l'électricité, et puis des charges salariales avec les agents qui assurent le fonctionnement du service.

Globalement, on arrive à des niveaux de progression qui sont extrêmement proches de l'inflation et donc je vous propose, pour l'année 2023, d'augmenter de 6,5 % les tarifs pour les horaires (donc les horaires ce sont ceux qui viennent, garer leur voiture pendant 30 minutes, une heure, deux heures, trois heures, qui ne sont pas abonnés) ; de 2,5 % pour les abonnements hors résidents, donc de laisser des abonnements hors résidents à leur niveau ; de revaloriser les tarifs du dispositif tarif de soirée 19 heures – 8 heures qui correspond vous le savez à un tarif unique, un forfait payé pour la soirée, en le remettant à 2,50 euros par nuit pour les parcs en enclos, à 3,50 euros par nuit pour les parkings en ouvrage ; de reconduire la tarification spécifique sur les parkings des enclos CHU 1, CHU 2, Hôtel-Dieu, Gloriette 1 et 2 qui attribuent une gratuité pour les deux premières heures et ensuite le stationnement devient payant à partir du moment où en sortant de sa consultation, par exemple, à l'hôpital, on obtient un document qui permet de bénéficier de ce tarif.

Donc la mise à jour des périmètres résidents dans les parcs relais, le maintien des périmètres résidents dans les parcs en ouvrage et les parcs en enclos, le maintien des quotas d'abonnement dans les parkings et par ailleurs, des éléments un peu spécifiques, deux en particulier : les parkings relais de périphérie sont parfois utilisés comme des parkings classiques par un certain nombre d'usagers, et donc il vous est proposé de leur appliquer une augmentation de 2,5 % pour inciter en fait au report modal à laisser sa voiture éventuellement en périphérie, et dans les parkings périphériques, y compris éventuellement pour des visites ou des déplacements professionnels, etc., et par ailleurs il y a une partie de délibération qui peut être un peu sibylline, qui est de voter le principe de mise en place d'une tarification de la charge des véhicules électriques dans les parkings de la gare, tout simplement parce que dans ces parkings, dans les parkings relais ou dans les parkings en ouvrage, aujourd'hui on ne paye pas la recharge électrique.

Et vous comprenez que compte tenu de l'augmentation des coûts de l'électricité d'une part et compte tenu de l'augmentation assez significative de la flotte de véhicules électriques, en particulier des entreprises, eh bien nous avons des entreprises qui ont parfaitement compris qu'elles pouvaient se faire recharger gratuitement leur véhicule. Et donc il vous est proposé de corriger ceci en adoptant le principe, et ensuite nous allons travailler sur le niveau et donc nous aurons vraisemblablement à voter une seconde fois pour fixer le niveau de tarif.

Mais comme aujourd'hui en fait ce n'est pas tarifé, ça veut dire qu'il faut commencer par voter le principe de faire payer, donc au niveau des parkings Gare qui nous serviront, je vous le dis, un peu d'expérimentation pour la suite, mais à un horizon relativement proche. Je pense que l'ensemble des bornes de recharge seront payantes sur nos parkings et qu'il n'y aura plus de recharge gratuite. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et,  
par 68 voix pour et 26 voix contre**

1 - approuve la grille tarifaire, proposée en annexe 1, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur l'ensemble des parcs de stationnement de Nantes Métropole,

2 - approuve les périmètres résidents des parcs relais, des parkings en ouvrage et des parcs en enclos, ainsi que les quotas d'abonnement figurant en annexes 2, 3, 4 et 5,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Contre : M.ARROUET, M.BOUVAIS, M.RICHARD, M.THIRIET, Mme GUERRA, M.BAINVEL, Mme VAN GOETHEM, Mme GARNIER, Mme BONNET, M.SALAUN, Mme GUERRIAU, M.VOUZELLAUD, Mme GUILLON, Mme LE COULM, M.PARAGOT, M.LE CORRE, Mme DUBETTIER-GRENIER, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE, M. AMAILLAND, Mme IMPERIALE, M. TURQUOIS, Mme GESSANT, M.VEY, Mme EL HAIRY, Mme OPPELT, M.ANNEREAU*

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

29 – Engagement Loire - Exploitation des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé - Délégation de service public - Tarifs 2023

## Exposé

Par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2018, Nantes Métropole a confié la gestion des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé à la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Gestion Services (NMGS), par contrat de Délégation de Service Public (DSP), pour une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2023.

Conformément à l'article 21 du contrat, Nantes Métropole décide des tarifs applicables dans les ports. Il est proposé d'augmenter ces tarifs d'environ 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, selon l'annexe jointe.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération 29, Anthony Descloziers. »

**M. Descloziers :** « Oui, merci Madame la Présidente. Il s'agit des tarifs des bords l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé, puisque nous avons, vous le savez, une Délégation de Service Public avec Nantes Métropole Gestion Services, qui court jusqu'en août 2023. Et donc il s'agit de la revalorisation des tarifs que nous vous proposons à hauteur de 2 %, telle que prévue dans la convention. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Matthieu Annereau. »

**M. Annereau :** « Oui, merci Madame la Présidente. Je me permets d'associer Patrice Bolo, Conseiller municipal de la ville de Couëron, à notre intervention.

Donc profitant de cette délibération fixant les tarifs 2023, tarifs donc d'amarrage aux pontons et aux corps-morts sur les ports de plaisance et de travail des bords de Loire, attirer votre attention sur la dégradation justement des installations sur site. Cela nous est remonté régulièrement par les riverains, par les touristes, les plaisanciers, les pêcheurs également, de Trentemoult à Couëron : délabrement des installations portuaires, de la sécurité du site, difficulté également de contacter les services dédiés. Et donc nous aurions voulu savoir quelles réflexions vous allez mener, quelle politique à venir sur ces installations qui doivent être davantage mises aux normes. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Anthony Descloziers. »

**M. Descloziers :** « Merci pour cette question: Je n'en avais pas connaissance, je vais donc aller me renseigner et j'aurai l'occasion de toute façon d'avoir les usagers très prochainement dans le cadre des Commissions qui sont dédiées et qui se réunissent deux fois par an.

Donc je suppose qu'ils m'en parleront, mais dès à présent je vais contacter, consulter les services pour voir quelles réponses apporter, sachant qu'évidemment il y a des règles dans le cadre de cette convention et notamment des problèmes éthiques d'investissements prévus, réglementaires, donc je vais regarder tout ça. Merci de cette alerte. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve la grille tarifaire applicable dans les ports, présentée en annexe, pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- 2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire  
Département des Mobilités  
Direction des services de mobilité

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 30 - NANTES – Gare fluviale de l'Erdre – Comptes définitifs 2021 – Redevance 2021 – Approbation

### Exposé

La convention de concession du 17 décembre 1991, conclue avec la Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) pour la réalisation et l'exploitation de la Gare Fluviale de l'Erdre à Nantes, a été modifiée et complétée notamment par un avenant n° 3 approuvé par le Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2010.

Cet avenant a permis d'approuver d'une part, un compte d'exploitation qui couvre la durée résiduelle du contrat du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 mars 2023 et d'autre part, de verser la redevance a posteriori sur la base des comptes arrêtés.

Les parties ont également approuvé l'intégration d'une clause de retour financier annuel au délégant, en cas d'excédent budgétaire, à hauteur de 100 % des excédents constatés.

Pour l'année 2021, les comptes définitifs de la délégation de service public annexés à la présente délibération font apparaître les équilibres financiers suivants :

	Réalisé 2021 (en € HT)	Compte exploitation prévisionnel 2021 (en € HT)
Total Charges	51 571,32	52 844,64
Total Produits	116 721,43	130 618,00
Résultats brut d'exploitation	65 150,11	77 773,36
<b>Redevance Nantes Métropole HT</b>	65 150,11	77 773,36

Ce compte d'exploitation permet d'arrêter un résultat positif, pour l'exercice 2021, à 65 150,11 € HT soit 78 180,13 € TTC (pour mémoire, au titre de l'exercice 2020, Nantes Métropole a perçu une recette de 48 771,02 € HT soit 58 525,22 € TTC).

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération 30, Anthony Descloziers. »

**M. Descloziers :** « Oui, il s'agit donc de la redevance 2021 concernant la gare fluviale de l'Erdre puisque nous avons donc une convention avec Nantes Métropole Gestion Équipement pour l'exploitation de cette gare fluviale sur l'Erdre, et il y a parmi les engagements le fait qu'une redevance est reversée à la Métropole, avec une clause de retour financier annuel à hauteur de 100 %.

Donc il vous est proposé ici d'approuver le compte d'exploitation et d'approuver le principe d'une redevance que versera NGE à Nantes Métropole de 65 150,11 euros hors taxes, donc des recettes complémentaires. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve le compte d'exploitation définitif de la convention de concession de la Gare Fluviale de l'Erdre pour l'exercice 2021 joint en annexe,
- 2 - approuve le versement par Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) d'une redevance de 65 150,11 € HT soit 78 180,13 € TTC à Nantes Métropole, au titre de l'exercice 2021,
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du Secrétariat général  
Pôle Assemblées Nantes Métropole

## Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

### 31 - Désignations diverses - Approbation

#### Exposé

A l'occasion de la présente séance, l'adhésion de Nantes Métropole à l'association MLC44 (qui porte la monnaie locale Monéko) est soumise à l'approbation du Conseil métropolitain. Il est proposé dans ce cadre de désigner le représentant de Nantes Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association.

Mme Cécile BIR est devenue conseillère métropolitaine à la suite de la démission de Mme Julie LAERNOES. Il est proposé de désigner Mme BIR comme membre de commissions permanentes.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Alors, avant de donner la parole à Fabrice Roussel pour la délibération 31, je dois indiquer qu'Hervé Fournier doit sortir de la salle. Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « Il avait anticipé. Sur les désignations, deux sujets. La désignation d'Hervé Fournier à l'association MLC 44, on a parlé de la monnaie, la structure qui gère Moneko, et puis comme on accueille Cécile Bir au Conseil métropolitain, elle deviendra membre des Commissions permanentes suivantes : transition écologique, métropole, nature et résilience, et deuxième Commission : urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville et proximité. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - désigne M. Hervé Fournier pour représenter Nantes Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association MLC44,
- 2 - désigne Mme Cécile BIR comme membre des commissions permanentes :
  - Transition écologique, métropole nature et résilience
  - Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire  
Département Urbanisme et Habitat  
Direction Stratégie et Territoires

# Délibération

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## 32 - Politique foncière - Exercice 2021 - Bilan des acquisitions et cessions - Approbation

### Exposé

La délibération cadre sur le foncier prise en conseil métropolitain du 29 juin 2022 a défini les grands principes de la stratégie foncière pour toutes les politiques publiques métropolitaines. Elle décline les moyens mis à disposition pour la mettre en œuvre tant dans sa dimension prospective qu'opérationnelle. Ainsi, l'activité foncière et immobilière répond à un double objectif : mettre en œuvre les stratégies foncière et immobilière de Nantes Métropole et répondre à des besoins fonciers à court ou moyen terme pour des projets métropolitains opérationnels.

Dans le cadre des dispositions destinées à faciliter l'information du public, l'article L.5211-37 du code général des collectivités territoriales précise que les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer, chaque année, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan retrace toutes les cessions ou acquisitions ayant fait l'objet d'une délibération ou d'une décision au cours de l'année 2021, que ces transactions soient ou non effectives.

Ces acquisitions et cessions sont classées en trois thématiques :

- **les réserves foncières métropolitaines** : destinées à répondre aux besoins fonciers à court, moyen ou long termes de l'ensemble des politiques publiques définies au titre de la fabrique de la ville écologique et solidaire, de l'habitat, des mobilités, de l'économie, de l'aménagement de l'espace public ou d'actions pour l'aménagement, la valorisation d'espaces naturels, l'agriculture ainsi que pour les équipements métropolitains ;
- **les réserves foncières du Programme Action Foncière Habitat (PAF Habitat)** : Nantes Métropole assure un portage de réserves foncières constituées pour le compte des communes, pour une durée maximum de 10 ans, en vue de favoriser la réalisation d'opérations d'habitat ;
- **les acquisitions/cessions opérationnelles** : en lien avec les besoins opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre immédiate des politiques publiques métropolitaines ou pour des régularisations d'emprises foncières.

En 2021, Nantes Métropole a approuvé au total **210 acquisitions**, soit pour son propre compte, soit pour le compte des communes, pour une valeur d'acquisition de **53 809 032 €** hors frais représentant près de 42 hectares de terrains bâtis et non bâtis et réparties comme suit :

- réserves foncières métropolitaines : 42 acquisitions pour 15 736 896 €,
- réserves foncières PAF Habitat : 1 acquisition à titre gratuit pour le compte de la commune de La Chapelle-sur-Erdre, en complément d'une acquisition approuvée au cours de l'année 2020,
- acquisitions opérationnelles : 167 acquisitions pour 38 072 136 €.

L'année 2021 est classiquement marquée par des acquisitions faites au profit du développement économique, en faveur de la production de logements, des projets urbains dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation inscrites au PLUm mais également pour les projets d'aménagements de voirie, la création de pistes cyclables ou de liaisons piétonnes ou pour des régularisations foncières.

En 2021, Nantes Métropole a également approuvé **39 cessions**, pour une recette globale de **2 255 059 €** représentant une surface de plus de 6 hectares de terrains bâtis et non bâtis et réparties comme suit :

- cessions de réserves foncières métropolitaines et cessions opérationnelles : 38 cessions pour un montant de 1 905 047 € ;

- cessions de réserves foncières PAF Habitat : 1 cession pour un montant de 350 012 € concernant la commune de Rezé.

Il s'agit essentiellement de cessions à des promoteurs ou des bailleurs sociaux pour la mise en œuvre d'opérations immobilières, d'apports en nature au profit d'aménageurs (ZAC Nantes Nord, boulevard de la Baule, Île de Nantes) ou de régularisations foncières avec des particuliers.

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération 32, Laure Beslier. »

**M<sup>me</sup> Beslier** : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, la délibération suivante est le bilan des acquisitions et cessions au niveau de l'exercice 2021 pour la politique foncière. Ces acquisitions et cessions sont classées en trois thématiques différentes : les réserves foncières métropolitaines, les réserves foncières du Programme d'Action Foncier habitat, PAF habitat, et des actions cessions opérationnelles.

En 2021, Nantes Métropole a approuvé 210 acquisitions pour un montant complet de 53 809 032 euros répartis ainsi : au niveau des réserves foncières 42 acquisitions, réserves foncières PAF habitat une acquisition, et les acquisitions opérationnelles 167 acquisitions. Au niveau des cessions, nous sommes à 39 cessions pour l'exercice 2021, pour un montant global de 2 255 059 euros. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 - approuve le bilan des acquisitions et cessions qui lui a été soumis pour l'année 2021 en application de l'article L5211-37 du Code général des collectivités territoriales,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire  
Direction de l'Espace Public

# **Délibération**

Conseil métropolitain du 07 octobre 2022

## **33 - Services publics de distribution d'électricité, de gaz et service public de réseaux de chaleur - Rapports annuels des délégataires**

### **Exposé**

Les rapports annuels des délégataires de services publics dans le domaine de l'énergie concernent la distribution d'électricité, de gaz ainsi que les réseaux de chaleur.

#### **1 - Délégataires du service public de distribution d'électricité**

Sur le territoire de Nantes Métropole, jusque fin 2021, avant qu'un nouveau cadre contractuel unique ne prenne le relai (délibération du Conseil du 4 février 2022), quatre contrats de concession en exécution avec Enedis et EDF régissent la délégation de service public de distribution publique d'électricité (recouvrant également la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés et au tarif de première nécessité), selon les modalités décrites ci-dessous :

- trois contrats de concession dédiés pour les communes de Nantes, Rezé et Indre ;
- un protocole conclu entre la ville de La Baule, Nantes Métropole, le Sydela, Enedis et EDF régissant l'application d'un quatrième contrat sur 202 communes du département, dont les 21 autres communes de Nantes Métropole.

## 2 - Déléataire du service public de distribution de gaz

Pour la distribution publique de gaz naturel, un contrat de concession a été conclu avec GRDF et a pris effet le 18 janvier 2008. Ce contrat d'une durée 30 ans concerne toutes les communes de Nantes Métropole à l'exclusion de Saint-Léger-les-Vignes, non desservie par le gaz.

## 3 - Déléataires de service public de réseaux de chaleur

La gestion des quatre réseaux de chaleur est assurée via des conventions de délégation de service public, conclues avec les opérateurs suivants :

- réseau de chaleur de Bellevue Nantes - Saint-Herblain : société NADIC depuis 20 janvier 1999 ;
- réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire : société IBEM, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011 ;
- réseau de chaleur Centre Loire : société ERENA, depuis le 12 octobre 2012 ;
- réseau de chaleur Nord Chézine : société NOVAE, depuis le 12 janvier 2017.

## 4 – Rapports remis à Nantes Métropole

Conformément aux articles L.1411-13 et L.1411-14 du code général des collectivités territoriales, les rapports des déléataires sont tenus à la disposition du public à la Direction de l'Espace Public, dans les 15 jours qui suivent leur réception. Ils sont également accessibles via le site internet de Nantes Métropole. Pour l'ensemble de ces rapports, des synthèses jointes à la présente délibération exposent les principaux sujets d'attention de Nantes Métropole et indicateurs sur les considérations techniques, financières et de clientèle présentés par les concessionnaires.

S'agissant des concessions de distribution publique d'électricité, comme pour l'exercice précédent, le déléataire rapporte sur le plan financier des éléments dont la conformité avec les stipulations contractuelles doit être démontrée. Ces éléments concernent plus particulièrement la constitution et l'évaluation des droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler. Ces droits incluent les provisions pour le renouvellement des biens et les amortissements de la part des biens financée par l'autorité concédante. Leur total fin 2020 à l'échelle de Nantes Métropole était évalué selon le déléataire à plus de 200 M€. En l'état des informations mises à disposition de Nantes Métropole et pour la préservation de ses intérêts, des réserves sont exprimées sur le sujet.

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Tristan Riom pour la délibération 33. »

**M. Riom :** « Oui, donc comme tous les ans nous recevons des rapports annuels de nos déléataires qui gèrent nos différents réseaux d'énergie. Donc il y a trois réseaux d'énergie : l'électricité, le gaz et le petit dernier malheureusement trop inconnu, c'est le réseau de chaleur.

Donc on a des déléataires, c'est-à-dire des entreprises qui gèrent ces réseaux, donc pour l'électricité il y a une situation de monopole pour Enedis, pour le gaz il y a une situation de monopole également pour GRDF, et pour les réseaux de chaleur, eh bien là c'est un peu comme on décide nous de développer les réseaux de chaleur, mais on a différents exploitants sur la métropole à savoir NADIC, IBEM, ERENA et NOVAE.

Ces rapports annuels, en fait, parlent de comment le réseau est géré, comment il s'étend, quels sont les enjeux en termes de développement. À noter qu'on a parlé tout à l'heure de la mutualisation de services pour l'achat d'énergie. Là aussi on a une mutualisation puisqu'on a des services qui suivent avec beaucoup d'attention ces réseaux, et c'est important parce que ça représente un patrimoine avec une très forte valeur monétaire sur la métropole, et avec des très forts enjeux puisqu'on parle bien de l'approvisionnement en énergie.

Je ne vais pas forcément vous détailler tous les rapports puisque c'est un petit peu long. Ça demanderait cinq à six heures. Pour celles et ceux qui veulent en savoir plus, vous pouvez me poser des questions.

Vous dire qu'il y a quand même des espaces au sein de la Métropole où on discute avec plus de précision de ces rapports comme la CCSPL, différentes Commissions, donc voilà, c'est vu et revu, mais au moins sur les réseaux de chaleur je peux vous dire qu'on continue un développement qui est au-delà de nos envies et de nos objectifs. Donc c'est quand même à noter.

Sur l'électricité, on a signé un nouveau contrat puisqu'on avait différents contrats, c'était un peu compliqué à gérer, ce n'était pas très unifié sur la métropole donc on a signé un nouveau contrat en février 2022. Et puis sur le gaz, ça continue, le contrat a été signé en 2008 et il était pour une durée de 30 ans, donc on n'aura pas de nouveau contrat avant 2038. Je ne sais pas qui sera encore là en 2038 mais vous verrez, ce sera peut-être moi en 2038 pour vous présenter le nouveau contrat de gaz. On verra. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

- 1 - prend acte de la présentation au Conseil des rapports annuels pour l'exercice 2021 relatifs aux services publics délégués de distribution publique d'électricité et de distribution publique de gaz naturel,
- 2 - s'agissant des concessions de distribution publique d'électricité, émet des réserves sur la constitution des droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler tels que présentée par le concessionnaire dans ses rapports annuels,
- 3 - prend acte de la présentation au Conseil des rapports annuels pour l'exercice 2021 relatifs au service public délégué des réseaux de chaleur de Bellevue, de la ZAC de la Minais, de Centre Loire et de Nord Chézine,
- 4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire  
Département Urbanisme et Habitat  
Direction Stratégie et Territoires

# **Délibération**

**Conseil métropolitain du 07 octobre 2022**

**34 - Nantes – ZAC Île de Nantes sud-ouest – Cession par apport en nature d'immeubles non bâtis à la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) - Délibération modificative à la délibération 2020-160 du 11 décembre 2020 - Approbation**

## **Exposé**

Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil métropolitain a confié l'aménagement de l'île de Nantes à la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique, en qualité de concessionnaire pour la mise en œuvre du projet de requalification urbaine de ce secteur.

La concession d'aménagement prévoit ainsi une participation de Nantes Métropole à l'opération sous forme d'apports en nature successifs de fonciers, en fonction de l'avancement de la maîtrise foncière engagée par la collectivité et des travaux envisagés par l'aménageur.

Par délibération n°2020-160 du 11 décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé la cession par apport en nature à la SAMOA, en vue de l'aménagement du nouveau quartier République ainsi que des espaces publics et voiries liés à l'implantation du futur CHU, des parcelles suivantes, situées dans le périmètre de la ZAC Ile de Nantes Sud Ouest :

Bd Gustave Roch	DX 127	1 246 m <sup>2</sup>
18 Quai Président Wilson	DX 128	1 434 m <sup>2</sup>
58 Bd Gustave Roch	DX 147	829 m <sup>2</sup>
58 Bd Gustave Roch	DX 148	1 542 m <sup>2</sup>
11 rue Saint Domingue	DX 315	3 520 m <sup>2</sup>
Rue Saint Domingue	DX 316	100 m <sup>2</sup>
15 Bd de la Prairie au Duc	DX 320	184 m <sup>2</sup>
Quai Président Wilson	DX 326	16 575 m <sup>2</sup>
58 Bd Gustave Roch	DX 388	385 m <sup>2</sup>
58 Bd Gustave Roch	DX 389	55 075 m <sup>2</sup>
Bd Gustave Roch	DX 390	2 707 m <sup>2</sup>
Bd Gustave Roch	DX 395	451 m <sup>2</sup>
Bd Gustave Roch	DX 397	24 080 m <sup>2</sup>
15 Bd de la Prairie au Duc	DX 262p	303 m <sup>2</sup> environ
15 Bd de la Prairie au Duc	DX 318p	1 973 m <sup>2</sup> environ
15 Bd de la Prairie au Duc	DX 324p	13 131 m <sup>2</sup> environ

Puis, la cession par apport en nature des parcelles DX 127, 128, 147, 148, 326, 388, 389, 390, 397 a été formalisée par un acte notarié en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Depuis, il est apparu nécessaire de rectifier la délibération n°2020-160 précitée, concernant les emprises suivantes :

➤ Les parcelles DX 395 et 262p n'étant pas de nature à être déclassées de la voirie publique, elles n'ont finalement pas vocation à être apportées en nature à la SAMOA, et restent dans le patrimoine de Nantes Métropole.

➤ Les parcelles DX 318p et DX 324p doivent être apportées en totalité et non partiellement à la SAMOA tandis que les parcelles DX 315, 316 et 320 font partie de l'emprise ferroviaire du site Nantes État, dont Nantes Métropole possédera la pleine jouissance à l'issue du démantèlement des voies ferrées, soit le 31/12/2022 au plus tard. Elles doivent donc être cédées en même temps que les autres emprises ferroviaires.

➤ Pour rappel, l'emprise totale du site est constituée des parcelles ci-dessous mentionnées :

15 Bd de la Prairie au Duc	DX 201	968 m <sup>2</sup>
11 rue de Saint-Domingue	DX 315	3 520 m <sup>2</sup>
Rue Saint-Domingue	DX 316	100 m <sup>2</sup>
Rue Saint-Domingue	DX 317	3 005 m <sup>2</sup>
Rue Saint-Domingue	DX 318	2 701 m <sup>2</sup>
Rue Saint-Domingue	DX 320	184 m <sup>2</sup>
15 Bd de la Prairie au Duc	DX 322	626 m <sup>2</sup>
15 Bd de la Prairie au Duc	DX 324	143 433 m <sup>2</sup>

Un accord est intervenu avec la SAMOA pour la cession par apport en nature de ces parcelles valorisées à 53€ HT/m<sup>2</sup>.

La Direction de l'Immobilier de l'État a donné un avis favorable sur le montant de cette cession le 25 août 2022.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Pour passer à la délibération 34, pour les mêmes raisons que précédemment je vais donner la présidence de séance à Fabrice Roussel. »

**M. Roussel** : « Très bien. Donc je vais vous demander un dernier effort de gymnastique puisque je vais demander à Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Laurence Garnier, Isabelle Leray, Valérie Oppelt, Pascal Pras, Thomas Quéro, Johanna Rolland, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Sophie Van Goethem et Louise Vialard de quitter la salle et de ce fait, je vais pouvoir passer la parole à Laure Beslier. »

**M<sup>me</sup> Beslier** : « Merci Fabrice. Donc je vais faire la voix de Pascal Pras puisqu'il a dû sortir de la salle. Donc là, nous sommes sur la ZAC Île de Nantes Sud-Ouest, sur une cession en apports en nature pour la SAMOA. La concession d'aménagement prévoit ainsi une participation de Nantes Métropole à l'opération sous forme d'apports en nature successifs de fonciers, en fonction de l'avancement de la maîtrise foncière engagée par la collectivité et les travaux engagés par l'aménageur.

Depuis, il est apparu nécessaire... Donc du coup depuis la délibération du 1<sup>er</sup> juillet d'acte notarié 2021 concernant certaines emprises foncières sur des parcelles – donc je vous listerai les noms : Prairie aux Ducs, rue Saint-Domingue –, pour des superficies de 968 mètres carrés, 3 520 mètres carrés, 100 mètres carrés, 3 005 mètres carrés, 2 701 mètres carrés, 184 mètres carrés, 626 mètres carrés, 143 433 mètres carrés.

Un accord est intervenu avec la SAMOA pour la cession par apport en nature de ces parcelles valorisées à 53 euros hors taxes du mètre carré. La Direction de l'immobilier de l'État a donné un avis favorable pour le montant de cette cession le 25 août 2022. Les frais d'actes notariés seront pris à la charge de l'acquéreur. »

**M. Roussel** : « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

### Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – décide de céder par apport en nature à la SAMOA, les parcelles non bâties suivantes, situées sur la commune de Nantes :

15 Bd de la Prairie au Duc	DX 201	968 m <sup>2</sup>
Rue Saint-Domingue	DX 317	3 005 m <sup>2</sup>
Rue Saint-Domingue	DX 318	2 701 m <sup>2</sup>
15 Bd de la Prairie au Duc	DX 322	626 m <sup>2</sup>
15 Bd de la Prairie au Duc	DX 324	143 433 m <sup>2</sup>

soit une superficie totale de 150 733 m<sup>2</sup> pour une valeur de 7 988 849 €, les frais d'actes notariés restant à la charge de l'acquéreur.

2 – décide de ne pas céder les parcelles DX 262p et DX 395 car elles n'étaient pas de nature à être déclassées de la voirie publique.

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'acte à intervenir.

*Non participation au vote de : Franckie TRICHET et Louise VIALARD*

\*\*\*\*\*

**M. Roussel :** « Voilà, donc on en a fini de l'ordre du jour, donc je vais vous souhaiter une bonne soirée et vous remercier évidemment de votre participation à ce Conseil métropolitain. Bonne soirée à vous toutes et à vous tous. »

La séance est levée à 16 h 55.

M. Thibaut GUINÉ

Le secrétaire de séance

Mme Johanna ROLLAND

La Présidente



